Procès Verbaux

1D6/184

Commission du Nouveau Plan

mandat Debove 1910/1911

Commission du Plan

à

Membres à titre consultatif

à

Nomination

MAIRIE DE LILLE

SECRÉTARIAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

G

EXTRAIT Commission du Plan
du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille

Membres consultatifs

Nomination

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/814

N° 8008

Nous, Maire de la Ville de Lille
Vu la loi du 5 Avril I884,
Vu notre arrêté N° 6968 en date du I6 Août I939 fixant la composition de la Commission du Plan,
Attendu que ladite Commission étudie actuellement dans le cadre du Plan d'aménagement et d'embellissement un vaste programme de travaux d'édilité en vue de combattre le chômage,
Attendu que les projets en cours d'études posent d'importants problèmes techniques,
Qu'il convient, en conséquence, d'adjoindre à titre consultatif, des techniciens à la Commission;

ARRETONS :

Article I.- Sont nommés, à titre consultatif, membres de la Commission du plan durant la période de réalisation du programme de grands travaux;

MM. Marché, Directeur général des Grands Travaux
Vandewiele, Chef adjoint du Service de la Voie Publique,
Bouket, Surveillant général des promenades et jardins

Article 2.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Novembre I940

Le Maire de Lille,
Signé : P. DEHOVE.

MAIRIE DE LILLE

POUR COPIE CONFORME
P^r le Maire de Lille
L'Adjoint délégué,

27961

Commission du Plan

6

MAIRIE DE LILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

membres à titre consultatif

Nomination

EXTRAIT
du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille

SECRÉTARIAT

ARCHIVES MUNICIPALES * MAIRIE DE LILLE *
106/284
ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE

N° 8008

Nous, Maire de la Ville de Lille
Vu la loi du 5 Avril I884,
Vu notre arrêté N° 6968 en date du I6 Août I939 fixant la composition de la Commission du Plan,
Attendu que ladite Commission étudie actuellement dans le cadre du Plan d'aménagement et d'embellissement un vaste programme de travaux d'édilité en vue de combattre le chômage,
Attendu que les projets en cours d'études posent d'importants problèmes techniques,
Qu'il convient, en conséquence, d'adjoindre à titre consultatif, des techniciens à la Commission;

ARRETONS :

27961

Article I.- Sont nommés, à titre consultatif, membres de la Commission du plan durant la période de réalisation du programme de grands travaux;

MM. Marché, Directeur général des Grands Travaux
Vandewiele, Chef adjoint du Service de la Voie Publique,
Bouket, Surveillant général des promenades et jardins

Article 2.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Novembre I940

Le Maire de Lille,

MAIRIE DE LILLE

Signé : P. DEHOVE.
POUR COPIE CONFORME
P^r le Maire de Lille
L'Adjoint délégué,
R. Jouez

MAIRIE DE LILLE

Jury
—
Aménagement
des abords de
la Citadelle

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT
du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille

SECRÉTARIAT

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
1D6 284

N° 8254

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu le programme du concours d'idées en date du 22 Octobre I940 ouvert en vue de l'aménagement de la 2ème enceinte de la Citadelle,

les propositions de la Commission du Plan en date des 2I et 28 Novembre I940;

A R R E T O N S :

Article I.- Le jury chargé de juger les projets d'aménagement des abords de la Citadelle, faisant l'objet du concours ouvert le 22 Octobre I940, est composé de M.M. les Membres de la Commission du Plan auxquels sont adjoints :

M.M. Georges Dehaudt, architecte du Gouvernement
Pietresson de Saint-Aubin, conservateur départemental des antiquités et objets d'art, archiviste départemental
Planque, secrétaire général de la Mairie.

Article 2.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le I8 Décembre I940.

Le Maire de Lille,

Signé : P. DEHOVE

POUR COPIE CONFORME
Pr le Maire de Lille
L'Adjoint délégué,

MAIRIE DE LILLE

27961

MAIRIE DE LILLE

SECRÉTARIAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille

ARCHIVES MUNICIPALES 106/884 DE LILLE

ARCHIVES MUNICIPALES * MAIRIE DE LILLE

N° 61

Nous, Maire de la Ville de Lille;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88;

la délibération du Conseil Municipal, en date du 16 Juin 1942;

ARRETONS :

Article 1.- Sont adjoints, à titre consultatif, à la Commission du Plan :

M.M. ALHANT, Chef du Service du Plan;
DUBUISSON, architecte.

Article 2.- Pourront être entendus par cette Commission :

M.M. MARCHÉ, directeur des Grands Travaux, pour les questions ressortissant à son service;
VANDEWIELE, chef-adjoint du Service de la Voie Publique;
le Directeur du Service des Promenades et Jardins ou son représentant,

en ce qui concerne les affaires intéressant à la fois leurs services et le Plan.

Article 3.- M. ALHANT assurera en outre les fonctions de secrétaire de la Commission.

Article 4.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Juin 1942

Le Maire de Lille,

Signé : D. Debuve

POUR COPIE CONFORME :
P° le Maire de Lille,

MAIRIE DE LILLE

20441 Imp. O.S.A.P., 209, rue d'Arras, LILLE

MAIRIE DE LILLE

SECRÉTARIAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106 894

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE 106 894

N° 61

Nous, Maire de la Ville de Lille;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88;

la délibération du Conseil Municipal, en date du 16 Juin 1942;

A R R E T O N S :

Article 1.- Sont adjoints, à titre consultatif, à la Commission du Plan :

M.M. ALHANT, Chef du Service du Plan;
DUBUISSON, architecte.

Article 2.- Pourront être entendus par cette Commission :

M.M. MARCHÉ, directeur des Grands Travaux, pour les questions ressortissant à son service;
VANDEWIELE, chef-adjoint du Service de la Voie Publique;
le Directeur du Service des Promenades et Jardins ou son représentant,

en ce qui concerne les affaires intéressant à la fois leurs services et le Plan.

Article 3.- M. ALHANT assurera en outre les fonctions de secrétaire de la Commission.

Article 4.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Juin 1942

Le Maire de Lille,

Signé : P. Debove

POUR COPIE CONFORME :
P^r le Maire de Lille,

MAIRIE DE LILLE

29441 Imp. O.S.A.P., 209, rue d'Arras, LILLE

MAIRIE DE LILLE

SECRÉTARIAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/21

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

N° 61

Nous, Maire de la Ville de Lille;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88;

la délibération du Conseil Municipal, en date du 16 Juin 1942;

A R R E T O N S :

Article 1.- Sont adjoints, à titre consultatif, à la Commission du Plan :

M.M. ALHANT, Chef du Service du Plan;
DUBUISSON, architecte.

Article 2.- Pourront être entendus par cette Commission :

M.M. MARCHÉ, directeur des Grands Travaux, pour les questions ressortissant à son service;
VANDEWIELE, chef-adjoint du Service de la Voie Publique;
le Directeur du Service des Promenades et Jardins ou son représentant,

en ce qui concerne les affaires intéressant à la fois leurs services et le Plan.

Article 3.- M. ALHANT assurera en outre les fonctions de secrétaire de la Commission.

Article 4.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Juin 1942

Le Maire de Lille,

MAIRIE DE LILLE

Signé : P. Debove

POUR COPIE CONFORME :
Pr le Maire de Lille,

20441 Imp. O. S. A. P., 209, rue d'Arras, LILLE

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
1D6/281

ARCHIVES MUNICIPALES LILLE

COMMISSION DU NOUVEAU PLAN

Réunion du I7 Octobre I940

M.M. les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi I7 Octobre I940, à I4 heures 30, sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. DEHOVE, Maire de Lille
DOMPSIN, Adjoint au Maire,
ROUSSEAU, d°
WILLEMS, d°
PLANQUE, secrétaire général de la Mairie de Lille.

Assistaient également à la réunion :
M.M. LEFEBVRE, chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
DUBUISSON, architecte D.P.L.G.
ALHANT, sous-chef de bureau

ainsi que : M.M. MARCHE, directeur général des grands travaux;
VANDEWIELE, chef adjoint du Service de la Voie Publique,
BOUKET, surveillant général des promenades et jardins.

M. le Maire salue le retour de M. l'Adjoint DOMPSIN et lui souhaite la bienvenue. M. l'Adjoint DOMPSIN remercie M. le Maire ainsi que les Membres de la Commission des marques de sympathie qu'ils lui ont témoignées. Il se déclare heureux que cette réunion de la Commission du Plan nécessitée par l'exécution d'urgence d'un Programme de Grands Travaux ait activé son retour à l'Hôtel de Ville. Il prie le Premier Magistrat de la Cité de prendre la présidence de la réunion.

M. le Maire, très occupé par les multiples charges qui lui incombent, insiste auprès de M. DOMPSIN pour que celui-ci conserve la présidence de la Commission.

M. DOMPSIN, ayant accepté, M. le Maire expose le but de cette réunion :

M. le Stadtcommissaire de Lille a insisté d'une manière particulièrement pressante pour que la Ville élabore en vue de combattre le chômage, un vaste programme de grands travaux, dont certains seraient entrepris immédiatement.

Plusieurs projets, jugés chaque fois insuffisants, furent soumis à l'autorité occupante qui soulignait au surplus que si la Ville désirait voir revenir ses prisonniers, il fallait établir un programme de grande envergure. Après plusieurs essais avec l'intervention

des services de la Navigation et de la S.N.C.F. un plan de grands travaux prévoyant 4 millions de journées d'ouvriers fut accepté.

Cet avant-projet qui a été présenté dans une délibération du Conseil Municipal se divise en 4 parties :

I.- Achèvement du démantèlement de l'enceinte fortifiée. (Dérasement et Nivellement)

II.- Travaux d'assainissement. Construction d'égouts dans les rues qui en sont dépourvues.

III.- Amélioration des voies navigables (Deviation et rectification du Canal de la Deûle).

IV.- Modification du système ferroviaire, comprenant plus spécialement la suppression des passages à niveau.

Cet avant propos fut porté par M.le Préfet à la connaissance du Gouvernement qui, par l'intermédiaire de M.le Ministre de la Production industrielle et du Travail a fait connaître qu'il l'autorisait à engager les dépenses correspondant aux paragraphes I et II pour une somme globale de 144 millions et que les premiers paiements pourraient être effectués grâce à une avance de démarrage d'un montant de 60 millions de francs.

Les autorités d'occupation insistant pour que les travaux soient entrepris sans délai, M.le Maire demande que soient mis immédiatement et simultanément en chantiers : a) le jardin à créer autour de la citadelle b) le dérasement de la fortification. Ce dérasement serait effectué par lots confiés à l'entreprise privée après appels d'offres.

Il prie la Commission de revoir le plan d'embellissement de la Ville, l'autorité allemande ayant fait savoir qu'elle désirait voir se créer, autour de Lille intra-muros, une ceinture de verdure avec piscines, terrains de jeux, etc.

En terminant M.le Maire prie la Commission de tenir de fréquentes réunions.

M.le Maire s'étant retiré la Commission examine tout d'abord la question "dérasement de la fortification".

Le cahier des charges les dessins et calculs pour un premier lot près de la Porte de Béthune sont actuellement assez avancés. La préparation des autres lots se poursuit activement.

M.Marché, Directeur général des grands travaux, donne ensuite lecture d'une note qu'il a établie sur le programme d'avancement des travaux. Il est décidé que M.Marché la remettra à MM.Dammx et Thomas représentants de M.le Stadtkommissar.

La Commission aborde ensuite la question du jardin à créer autour de la Citadelle. Elle entend M. Bouket, surveillant général des promenades et jardins, qui expose les grandes lignes de son avant-projet et donne des précisions sur la réalisation éventuelle du parc silvatique qu'il va envisagé.

La Commission prend connaissance de ce projet avec un vif intérêt, mais estime néanmoins prudent de procéder à un concours d'idées auquel les architectes paysagistes seraient appelés à prendre part. Des prix pouvant aller jusqu'à 5.000 francs seraient attribués. Les projets primés resteraient propriété de la Ville.

Toute latitude serait laissée aux concurrents qui pourraient prévoir, soit l'extension du Bois, soit l'aménagement d'un parc floral.

La Commission donne mandat à M.M. Dubuisson et Bouket d'établir, en accord avec M.M. Marché et Lefebvre, un programme de concours. Cette notice-programme sera rédigée très rapidement et les concurrents ne disposeront que d'un délai assez bref, mais suffisant pour présenter des projets convenables. Déjà, M. Vandenhende, horticulteur à Lille, et M. Redont, architecte paysagiste à Paris, ont fait des offres de service dont il est pris note.

La Commission décide de tenir une nouvelle réunion le jeudi 24 Octobre à I4 h 30.

Réunion commencée à I4 h 30, terminée à I7 h 30.

Le Secrétaire,

LEFEBVRE.

Transmis à M. l'Adjoint Dompsin
le 22.IO.40

Vu,
L. DOMPSIN.

Transmis à M. le Secrétaire Général.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/494

COMMISSION DU NOUVEAU PLAN

Réunion du 24 Octobre I940

M.M. les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi 24 Octobre I940 à I4 h.30 sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Dompsin, adjoint au Maire
Rousseau, "
Willems, "

excusé : M. Dehove, Maire de Lille.

Assistaient également à la réunion :
M.M. Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, chef des Services Administratifs de la 2è Direction
Alhant, sous-chef de bureau,

ainsi que M.M. Marché, directeur général des Grands Travaux,
Vandewiele, chef adjoint du Service de la Voie Publique,
Bouket, surveillant général des promenades et jardins.

Le procès-verbal de la réunion du I7 Octobre I940 est adopté après une demande de précision, formulée par M. l'Adjoint Willems, sur les conditions d'attribution des prix du concours d'idées pour la création d'un jardin autour de la Citadelle .

Puis la Commission aborde l'examen du programme de ce concours.

Aménagement de la 2ème enceinte de la Citadelle - Programme du Concours d'idées.

Depuis la dernière réunion de la Commission, les représentants des autorités d'occupation ont manifesté quelques scrupules à démolir entièrement les ouvrages constituant la 2ème enceinte de la citadelle; quelques uns de ces représentants envisageraient actuellement le maintien des demi- lunes et saillants de la deuxième enceinte, et l'aménagement de ces ouvrages en jardin ou parc.

En attendant qu'une décision soit prise le programme du concours a été établi en tenant compte des deux éventualités : démolition ou maintien des ouvrages en maçonnerie de la 2ème enceinte.

Après en avoir pris connaissance, la Commission l'adopte et décide que :

a) le concours sera annoncé par la voie dela presse locale;

b) en seront avisés par lettre les concurrents qui ont participé à la compétition concernant le jardin de la porte de Béthune;

c) le concours sera également porté à la connaissance de la Société Nationale d'Horticulture de France en l'informant du motif qui justifie l'envoi d'une lettre particulière aux architectes paysagistes visés au paragraphe b, mais en soulignant que ce concours est ouvert à toute personne désirant y participer.

La Commission désignera ultérieurement les deux membres supplémentaires qui, avec ceux de la Commission du Plan formeront le jury du Concours.

La Commission prend connaissance d'une demande transmise par M. le Maire, émanant de M. Piétresson de St-Aubin, archiviste départemental; qui demande qu'un programme lui soit adressé.- Satisfaction lui sera donnée.

Composition de la Commission du Plan.

Au cours de la discussion, M.M. les adjoints ont manifesté le désir de voir M.M. Marché, Bouket et Vandewiele nommés officiellement membres de la Commission à titre consultatif pendant la durée de la réalisation du programme de grands travaux, et demandé que d'autres techniciens puissent, dans l'avenir, si la nature des travaux l'exigeait, être également appelés à siéger au sein de la Commission.

Cahier des charges particulières.

La Commission examine ensuite le cahier des charges établi pour le premier lot de dérasement.

Celui-ci tient compte des nouvelles conditions d'exécution des travaux, c'est-à-dire réduction au minimum de l'emploi du matériel mécanique et utilisation au maximum de la main d'oeuvre.

Le cahier des charges est accepté après différents échanges de vues sur I° le pourcentage des chômeurs lillois que les entrepreneurs seront tenus d'occuper - 2° la récupération des cassons de briques - jusqu'à présent, en effet, ceux-ci étaient mis en tas sur les terrains dérasés, pour être utilisés, au fur et à mesure des besoins à la confection des formes de chaussées - Les autorités allemandes ne veulent plus voir ces tas de cassons. Mais s'il faut les entreposer, puis les transporter plus tard sur les lieux d'utilisation, ces déplacements deviendront onéreux.

Dans l'incertitude, le cahier des charges prévoira la possibilité de récupération et d'emmitrage sur place, quitte à ne pas utiliser cette clause si l'ordre contraire était donné.

Admission des entrepreneurs

A cette date, quatorze entreprises ont demandé à participer aux travaux de dérasement et de construction d'égouts. Après avoir pris connaissance de leurs références, la Commission les a admises à soumissionner. Pour les premiers lots toutes ces entreprises seront consultées. La Commission jugera par la suite s'il convient d'en éliminer, particulièrement celles auxquelles auront été confiés des lots importants. Au surplus une limitation sera nécessaire par suite de la capacité d'exécution de chaque entrepreneur et de la nécessité d'ouvrir simultanément de nombreux chantiers.

Financement des Grands Travaux.

La Commission s'arrête ensuite longuement à la question du financement des travaux d'édilité, à la suite du rappel des prescriptions de la dépêche ministérielle du Ier Octobre I940 dans l'approbation préfectorale du crédit de soixante millions.

Elle prend connaissance du bordereau de crédit établi le I4 Octobre I940 et approuvé par l'autorité préfectorale le I6 du même mois.

Elle appuie d'une façon particulièrement ferme les réserves faites par M. le Maire dans sa lettre du 23 Septembre à M. le Préfet du Nord et dans laquelle il déclarait notamment :

"Mais il m'est impossible soit de prendre l'engagement de participation générale que vous me demandez, soit de m'en remettre à la discrétion de l'Etat pour établir les participations respectives des collectivités intéressées dans les dépenses du programme envisagé.

"L'engagement que vous demandez à mon Administration est, dans les circonstances actuelles, trop important par son étendue et trop lourd également par sa quotité pour que je puisse décider le Conseil Municipal à l'adopter."

Prochaine séance.

La Commission décide de tenir une nouvelle réunion le Jeudi 3I Octobre I940 à I4 h.30.

Réunion commencée à I4 h.30, terminée à I7 heures.

Le Secrétaire,
LEFEBVRE

Transmis à M. l'Adjoint Dompsin
le 25 Octobre I940

VU. signé : L. DOMPSIN.

Transmis à M. le Secrétaire Général
le 25 Octobre I940.

ARCHIVES MUNICIPALES
1D6/214
DE LILLE

ARCHIVES MUNICIPALES
MAIRIE DE LILLE

COMMISSION DU NOUVEAU PLAN

Réunion du 31 Octobre 1940

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le Jeudi 31 Octobre 1940, à 14 h 30, sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. DOMPSIN, adjoint au maire,
WILLEMS.

Assistaient également à la réunion :

MM. DUBUISSON, architecte D.P.L.G.
LEFEBVRE, chef des services administratifs de la 2ème Direction,
ALHANT, sous-chef de bureau,

ainsi que : MM. MARCHE, Directeur Général des Grands Travaux
VANDEWIELE, chef adjoint du service de la Voie Publique,
BOULET, surveillant général des Jardins et Promenades.

Excusés : MM. DEHOVE, Maire de Lille,
ROUSSEAU, adjoint au maire,
PLANQUE, secrétaire général de la mairie.

Le procès-verbal de la réunion du 24 Octobre 1940 est adopté après une observation de M. l'Adjoint WILLEMS au sujet de la Composition de la Commission du Plan. M. l'Adjoint demande qu'il soit bien entendu que si l'ordre du jour d'une réunion comporte l'examen de questions de sa compétence la Commission étudiera ces problèmes d'abord et que les techniciens ne seront appelés à siéger que lorsque la nature des questions à traiter nécessitera leur présence. La Commission se déclare d'accord avec l'interprétation de M. l'Adjoint WILLEMS.

Etat d'avancement des travaux.

M. MARCHE, directeur général des grands travaux donne lecture d'un projet de lettre à adresser à M. le Préfet pour le tenir informé. Ce projet est accepté par la Commission et la lettre sera soumise à la signature de M. le Maire.

M. MARCHE, signale quelques petites difficultés qui se sont présentées depuis le début des travaux :

a) Le service chargé du paiement des indemnités de chômage exige que les ouvriers se présentent à jour fixe. Il en résulte que bon nombre d'ouvriers doivent quitter les chantiers pour aller toucher leur secours. Pour remédier à cette situation génante pour la bonne marche des travaux une démarche sera tentée près de l'Administration du Bureau de Bienfaisance.

b) quelques difficultés ont été également soulevées pour le paiement de l'indemnité différentielle. Une solution est recherchée.

c) Certains ouvriers quittent le chantier sous différents prétextes : ils ont trouvé une autre situation, ils sont souffrants etc. Pour éviter les fraudes, la Commission décide que sera envoyé, chaque semaine, au service du chômage ou à l'inspection du travail un bordereau signalant les départs et les raisons invoquées.

Création d'une piste cyclable avenues Mathias Delobel et de Soubise.-

La réalisation de ce projet comporterait la transformation du trottoir actuel en piste cyclable, l'assiette du nouveau trottoir étant prélevée sur la lisière du bois. Elle entrainerait également la démolition de quelques parties de fortification, ainsi que la disparition du bureau d'octroi qui serait reconstruit en un point situé en retrait de l'emplacement actuel, la chaussée étant élargie afin que la construction n'entrave pas la circulation. Dans les parties où les plantations ne formeraient pas la limite séparative entre trottoir et piste cyclable une petite bordure en béton serait coulée sur place.

Le projet est accepté avec une petite modification du tracé à l'entrée d'un chemin de pénétration dans le bois près du bureau d'octroi.

Elargissement du trottoir avenue du Petit Paradis.

La réalisation de ce projet nécessiterait la disparition de l'aubette de l'octroi, la démolition d'une partie de fortification, le prolongement de l'aqueduc reliant la rigole de dessèchement à la moyenne Deûle, ainsi que le comblement d'une partie du Grand Carré. La Commission accepte le projet. Le bureau d'Octroi sera reconstruit à la limite des territoires de Lille et de Lambersart.

Concours d'idées pour l'aménagement de la deuxième enceinte de la Citadelle.

En même temps que le concours était annoncé dans la presse, il a été porté à la connaissance du Président de la Société Nationale d'Horticulture de France, ainsi que des paysagistes et architectes qui ont pris part à la compétition ouverte en 1932 pour le jardin de la porte de Béthune. La Société de pêche des municipaux en a été également avisée. M. CHATTELEYN, Président du syndicat des pêcheurs du Nord sera lui aussi informé.

La Commission décide de procéder à une visite des chantiers de la Citadelle le jeudi 7 Novembre.

Examen de candidatures d'entrepreneurs.

Depuis la dernière réunion de la Commission trois nouvelles entreprises ont demandé à participer aux travaux de dérasement ou d'assainissement. Après avoir pris connaissance de leurs références la Commission les a admises à soumissionner soit pour les travaux de terrassement soit pour les constructions d'égouts.

Les cahiers des charges sont établis pour trois lots de dérasement I° porte de Béthune, 2° rue du Faubourg d'Arras, 3° entre les portes d'Arras et des Postes.

La remise des plis pour ces appels d'offres est prévue pour le 24 Novembre.

La Commission décide que M. le Maire sera tenu au courant des mises en adjudication et de la marche des travaux.

Emplacements pour terrains de sports

La Commission se préoccupe du problème. Dans la fortification où des travaux de dérasement vont être entrepris, certains emplacements pourront être rapidement transformés en terrains de sports, plus particulièrement vers la "solitude" et les "Dix huit ponts" La Commission maintient au surplus l'emplacement réservé pour le stade municipal dont la réalisation exigera tout d'abord des expropriations, la Ville n'étant pas propriétaire des terrains.

La Commission prend connaissance, à cette occasion, d'une loi parue au Journal officiel de la veille et relative aux Expropriations.

Maison éclusière

La Commission se rallierait volontiers à l'idée de l'acquisition d'un immeuble, mais la maison la plus proche de l'écluse est distante de plus de deux cents mètres. La Commission examinera la question sur place lors de sa visite des chantiers de la Citadelle.

Elargissement du trottoir, rue du Faubourg de Roubaix

M. l'Adjoint Willems insiste pour qu'il soit procédé à la rectification du pied du talus parallèlement à 5 mètres à la bordure du trottoir.

La Commission décide de tenir sa prochaine réunion le jeudi 7 Novembre à I4 h 30 au Chantier de la Citadelle.

Réunion commencée à I4 h 30
terminée à I8 Heures

Le Secrétaire (signé) LEFEBVRE

Transmis à M. le Secrétaire Général
le 5/II/40
(signé) LEFEBVRE

Transmis à M. l'Adjoint DOMPSIN
le 5 Novembre I940
(signé) LEFEBVRE

VU
(signé) L. DOMPSIN

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
1D6/294

COMMISSION DU NOUVEAU PLAN

Réunion du 7 Novembre I940

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis, le jeudi 7 novembre à I4 h 30, sur les chantiers ouverts pour l'aménagement des abords de la Citadelle, sous la présidence de M.Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire,
Rousseau, adjoint au Maire,
Willems, adjoint au Maire,
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Marché, Directeur Général des Grands Travaux,
Lefebvre, chef des Services Administratifs de la 2ème Direction,
Vandewiele, chef adjoint du Service de la Voie Publique,
Alhant, sous-chef de bureau,
Bouchet, surveillant général des promenades et jardins.

excusés: M.M. Dehove, Maire de Lille,
Planque, Secrétaire général de la Mairie.

Procès-verbal de la réunion du 3I octobre I940. Adopté sans observation.

Maison éclusière. - La Commission admet qu'il serait souhaitable que le baraquement servant de logement de l'éclusier disparaisse. Mais la construction d'un immeuble isolé entrainerait une dépense élevée. D'autre part, l'exécution des travaux de dérivation de la Deûle, en modifiant la situation, réduira très sensiblement l'importance de l'écluse et par voie de conséquence, le travail de l'éclusier.

La Commission se demande donc si le problème ne serait pas plus facilement résolu par la location d'un immeuble, à condition toutefois que le Service de Navigation autorise la Ville à loger l'éclusier hors du rayon de 50 mètres prévu dans la convention du I7 décembre I930. Elle prie M. Marché d'essayer de connaître l'opinion du Service des voies navigables.

Projet de création d'un terrain de sports et d'une piscine à la Madeleine.- M. Marché porte à la connaissance de la Commission: a) que la ville de La Madeleine a fait connaître son intention de créer un terrain de sports et une piscine sur des terrains de zone dont une partie est située sur le territoire de Lille, b) qu'au cours d'une visite rendue à la Feldkommandantur par M.M. Dehove, Maire de Lille, Scrive, Maire de La Madeleine et Marché, accompagnés de M. Thomas, l'autorité allemande a paru porter grand intérêt à la réalisation de ce projet. La commune de La Madeleine désirerait avoir un accord de principe de la ville de Lille.

Certes, la ville de La Madeleine se déclare prête à échanger la partie du sol du territoire de Lille nécessaire à la réalisation d'un terrain de sports, contre d'autres parcelles; mais la Commission estime que le problème est plus délicat et plus complexe car il s'agit

de terrains de zone que la Ville est tenue d'acquérir et d'aménager par application de la loi du I9 Octobre I939 et dont au surplus l'incorporation au territoire de Lille a été demandée.

La Commission juge que la question dépasse sa compétence et demande qu'elle soit évoquée devant l'Administration Municipale.

Gare de Lille-Sud et suppression du passage à niveau du Chemin de Bargues.-

Le nouveau projet de gare de "Lille-Sud" apporte de sérieuses modifications au précédent projet de la S.N.C.F. et oblige la Ville à revoir la partie du plan d'aménagement intéressée par ces changements, plus particulièrement vers la porte des Postes. La Commission présente ses observations et insiste principalement sur la nécessité de maintenir un accès direct du passage supérieur de la porte d'Arras à la rue d'Artois D'autre part la S.N.C.F. prévoit la construction de la gare non plus derrière l'Arsenal, mais près de la rampe menant de la place Barthélémy Dorez au passage supérieur de la porte des Postes; la cour des marchandises se trouverait à l'Est de la station. La Commission insiste pour qu' une voie menant directement à la cour des marchandises soit prévue. M. Marché est mandaté pour examiner ces différents problèmes avec M. Lesieux, ingénieur des Ponts et Chaussées. Au cas où les projets de la S.N.C.F.ne tiendraient pas suffisamment compte des desiderata de la Commission. M. Lesieux serait invité à assister à une prochaine réunion.

La S.N.C.F. a fait connaître qu'elle accepte d'incorporer dans ses projets la construction du passage supérieur de la Cité hospitalière destiné à remplacer le passage à niveau du chemin de Bargues. Pour faciliter la réalisation de ce projet la S.N.C.F. propose d'abaisser le niveau des voies de la gare Lille-Sud, la Ville abaissant également le niveau d'arasement de la fortification face à l'Arsenal. Les terres seraient transportées par voie ferrée par les soins de la S.N.C.F. et seraient utilisées à la construction de la rampe d'accès du nouveau passage. La Commission donne, sur ce sujet, un accord de principe.

Examen des candidatures d'entrepreneurs.-

Trois nouvelles entreprises ont demandé à participer aux travaux de dérasement ou d'assainissement. Compte tenu de leurs références la Commission les a admises à soumissionner . Toutes les maisons seront avisées qu'elles peuvent prendre connaissance du cahier des charges et devront déposer leurs plis le 28 Novembre I940 au plus tard.

Construction d'égouts -

Les projets (plans, profils, estimation) de construction d'égout, rue Ratisbonne d'une part, et entre les rues de Londres et de la Bassée d'autre part, sont prêts. Ces travaux seront mis incessamment en adjudication.

Création de pistes cyclables

M. le Maire a demandé que soit étudiée la possibilité de créer une piste cyclable le long du Champ de Mars. Après examen sur place la Commission préfèrerait maintenir la situation actuelle : la chaussée de l'allée des marronniers du reste est sensiblement plus large que celle des avenues Mathias Delobel et du Paradis.

Aménagement des abords de la Citadelle.

La Commission a visité, en détails, les divers chantiers;elle a constaté l'état d'avancement des travaux. Cette visite lui permettra en outre de mieux se rendre compte de la valeur des projets qui lui seront soumis par les concurrents du concours d'idées. Jusqu'à présent quinze candidats se sont procuré le programme.

Réunion commencée à I4 h 30
terminée à I7 h 30

Le secrétaire

(signé) LEFEBVRE

R Transmis à M. l'Adjoint DOMPSIN
le 9 Novembre I940

(signé) LEFEBVRE

VU
(signé) Louis DOMPSIN

Extrait du Journal Officiel du 29 Octobre I940

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE

1 6/5 2 10

Loi relative à l'attribution de prêts aux collectivités pour le financement des travaux entrepris pour lutter contre le chômage.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

décrétons :

Article I.- En vue d'assurer le financement des charges qui leur incombent dans l'exécution des travaux publics ou d'intérêt agricole entrepris pour lutter contre le chômage, les départements, communes, syndicats de communes, associations syndicales autorisées, coopératives agricoles, ports autonomes et chambres de commerce, pourront obtenir de l'Etat, à concurrence d'un montant global de 2 milliards de francs des prêts à long terme à taux d'intarêt réduit, remboursables par annuités.

Pour donner lieu aux prêts dont il s'agit, les travaux devront avoir été agréés avant le Ier Janvier I94I par le ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et au travail, par le ministre secrétaire d'Etat aux finances et par le ministre intéressé.

Par dérogation exceptionnelle aux dispositions en vigueur, les travaux seront entrepris dès notification de cet agrément.

Pour les travaux autorisés depuis la publication de la loi du 5 Août I940, relative au financement des travaux publics ou d'intérêt agricole, les collectivités intéressées pourront demander, sans solliciter à nouveau l'agrément de ces travaux, à bénéficier des prêts institués par le présent article.

Article 2 - Le ministre secrétaire d'Etat aux finances est autorisé à se procurer les ressources nécessaires à l'attribution des prêts visés à l'article Ier ci-cessus auprès de la caisse des dépôts et consignations dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 4 Août I929, relative au crédit agricole à long terme.

Article 3.- Les conditions d'attribution de chaque prêt seront fixées par le ministre secrétaire d'Etat aux finances qui pourra déléguer ses pouvoirs dans chaque département au préfet agissant sur avis conforme du trésorier-payeur général. Il sera spécialement tenu compte, dans la détermination de ces conditions, de la situation financière des collectivités intéressées, de l'intérêt des travaux à entreprendre et de leur efficacité dans la résopption du chômage local.

Article 4.- Le montant des prêts consentis sera au plus égal à la part des dépenses restant à la charge des collectivités, qu'il s'agisse ou non de travaux subventionnés par l'Etat.

Dans le cas de travaux subventionnés par l'Etat et lorsque ces travaux n'auront pas encore été admis à subvention à l'époque du prêt le montant de celui-ci sera déterminé en déduisant de l'évaluation totale des travaux une somme égale au montant de la subvention résultant de l'application des barêmes existants qui demeurent en vigueur.

La durée des prêts ne pourra dépasser trente ans et le taux d'intérêt sera, au maximum, de 3 p. 100 l'an.

L'amortissement pourra être différé pendant les trois premières années.

Article 5.- Les décisions du préfet relatives aux emprunts à contracter par les départements dans les conditions ci-dessus prévues sont prises conformément à la loi du 12 Octobre 1940; elles sont immédiatement exécutoires.

Les délibérations des conseils municipaux et les décisions des syndicats de communes, portant vote des emprunts prévus par le présent décret, sont exécutoires après approbation du préfet.

Article 6.- Le ministre secrétaire d'Etat aux finances ou le préfet de chaque département, agissant en vertu de la délégation prévue à l'article 3 ci-dessus, notifiera les conditions d'attribution des prêts: d'une part, au trésorier-payeur général qui pourra dès ce moment mettre les fonds à la disposition de la collectivité bénéficiaire au fur et à mesure de la réalisation des travaux, et, d'autre part, à la caisse des dépôts et consignations qui sera chargée d'assurer pour le compte de l'Etat le recouvrement des intérêts et des annuités de remboursement.

Article 7.- La loi du 5 Août 1940 relative à l'attribution d'avances pour faciliter le financement de travaux publics ou d'intérêt agricole est abrogée.

Les avances de trésorerie accordées pour le démarrage des travaux devront être remboursées au Trésor au plus tard le 30 Juin 1941, au moyen, le cas échéant, des prêts prévus par la présente loi et des subventions allouées par l'Etat pour l'exécution des travaux ayant donné lieu auxdites avances.

Article 8.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 11 Octobre 1940.

Ph. PETAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le ministre secrétaire d'Etat
aux Finances,

Yves BOUTHILLIER.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
106/8
ARCHIVES MUNICIPALES * MAIRIE DE LILLE

COMMISSION du PLAN

Réunion du I4 Novembre I940

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi I4 Novembre à I4h30 sous la présidence de M. DOMPSIN, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. DOMPSIN, Adjoint au Maire,
ROUSSEAU, d° d°
WILLEMS, d° d°
PLANQUE, Secrétaire Général de la Mairie,
DUBUISSON, Architecte D.P.L.G.
MARCHE, Directeur Général des Grands Travaux,
LEFEBVRE, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction,
VANDEWIELE, Chef-adjoint du service de la Voie Publique,
ALHANT, sous-chef de bureau,
BOUKET, surveillant général des promenades et jardins,

excusé : M. DEHOVE, Maire de Lille.

Procès-verbal de la réunion du 7 Novembre I940.-

Adopté sans observation -

Grands travaux - Etat d'avancement -

M. Marché faitconnaître que deux nouveaux chantiers sont ouverts pour la création de pistes cyclables avenues Mathias Delobel et du Petit Paradis .

En ce qui concerne la création d'une piste cyclable le long du Champ de Mars, la Commission décide de revoir le problème lors de sa prochaine réunion. Un profil en travers sera établi par le Service de la Voie Publique afin de faciliter l'étude de la question que la Commission avait, du reste, déjà examinée sur place.

M. Marché porte à la connaissance de la Commission les doléances des chômeurs occupés sur les différents chantiers, qui se plaignent de toucher des salaires insuffisants.

L'Inspection du travail autorise dès à présent la Ville à faire travailler ces ouvriers 32 heures par semaine, ce qui leur permettra de percevoir un salaire supérieur à l'indemnité de chômage. Les nouveaux horaires seront fixés comme suit :

lundi : de I3h15 à I7h15,
samedi : de 9 h. à I2 h.
mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 9h. à I2h. et de I4h. à I7h15.

Au sujet de la rémunération des ouvriers, la Commission souhaite que les Entreprises auxquelles certains travaux de dérasement ou d'assainissement seront confiés paient leur personnel en raison du travail fourni, afin de créer l'émulation.

Projets de la S.N.C.F.

M. Marché fait connaître que la S.N.C.F. accepte en principe les suggestions de détail émises par la Commission lors de sa précédente réunion.

Au point de vue général, la Commission s'étonne du maintien d'une halte porte d'Arras.

M. Planque est d'avis et c'est également l'avis de la Commission unanime, qu'il eut été de beaucoup préférable de maintenir le projet de gare centrale derrière l'arsenal.

La Commission souhaite, en tous cas, que si la S.N.C.F. réalise son dernier projet, l'esthétique des constructions des gare et halte soit particulièrement soignée.

La question des embranchements industriels est ensuite posée par M. Planque.

Suivant le projet de la S.N.C.F. la ligne mère des embranchements sera, obligatoirement, éloignée des autres voies ferrées et le service des établissements industriels nécessitera de nombreuses manoeuvres des convois qui gêneront la circulation rue du Faubourg des Postes et rue du Faubourg d'Arras.

On aurait donc ainsi trois réseaux de voies sensiblement parallèles à l'entrée de la Ville : a) la ligne de ceinture, b) celle de Béthune, c) la voie mère des embranchements, la ligne de ceinture et la voie mère devant être franchies à nouveau.

Aussi, la Commission demande-t-elle qu'avant d'être expédié au Ministère un plan indiquant nettement le projet de la S.N.C.F. lui soit soumis

Au surplus, la connaissance exacte de ce projet lui est indispensable pour traiter la question financière soulevée par M. Pierson, ingénieur en chef de la S.N.C.F. dans sa lettre du 29 Octobre I940, dont la Commission prend connaissance.

M. Pierson demande que la Ville examine dans quelle mesure elle pourra contribuer aux dépenses que nécessitera la suppression des passages à niveau du frond Sud.

.....

La Commission fait remarquer que, du point de vue financier particulièrement, la question intéresse surtout l'Etat (service des ponts et chaussées) et la S.N.C.F. qui seront les principaux bénéficiaires de la suppression de ces passages à niveau traversant des routes d'intérêt national ou départemental.

D'autre part, le produit de surtaxes locales serait, dans les circonstances actuelles, bien faible et la Ville devrait pour s'acquitter de sa quote-part, recourir au vote de centimes additionnels.

La participation de la Ville envisagée dans les projets antérieurs a d'ailleurs toujours été manifestement trop élevée comparativement aux sacrifices consentis par l'Etat et la S.N.C.F.

En résumé, la Commission désire procéder à un examen sur plan du projet de la Compagnie avant de se prononcer.

Suppression du passage à niveau du Chemin de Bargues - Rampe d'accès de la place des Chasseurs de Driant au Passage Supérieur

L'examen de ce projet, accepté en principe par la Commission dans sa précédente réunion, fait ressortir la nécessité de se procurer des terres pour l'aménagement de la voie prévue entre la Place des Chasseurs de Driant et la place de la Cité Hospitalière. Ces terres pourraient être prélevées sur le premier lot de dérasement de la Porte de Béthune.

Le délai d'exécution étant limité, la Commission estime que pourra être utilisée la procédure d'urgence de la loi du II Octobre I940 pour l'occupation des terrains d'assiette de la voie projetée.

Création d'un terrain de sports à La Madeleine

La Commission, à la demande de M. le Maire, précise sa position: elle désire l'incorporation au territoire de Lille des terrains de "zone" situés sur La Madeleine. En ce qui concerne la proposition d'échange faite par cette dernière Commune, la Commission demande que celle-ci précise également ses intentions.

Eclairage de l'avenue Mathias Delobel

Les candélabres existant et non équipés du reste doivent être déplacés pour la création de la piste cyclable .

La Commission estime, avec M. l'adjoint Rousseau, que tout éclairage étant actuellement interdit, il convient d'enlever purement et simplement ces appareils.

.....

Concours d'idées pour l'aménagement des abords de la Citadelle.-

Le président de la Société Française des architectes de jardins demande que lui soient communiqués :

a) le nom des membres du jury;

b) les plan: et programme du concours.

La Commission ne voit aucun inconvénient à l'envoi des documents sollicités. Quant au jury, il sera répondu que, volontairement d'ailleurs, les membres n'en sont pas encore désignés.

Demande d'aliénation de terrain, près des Chèques Postaux, par l'Administration des P.T.T.

En 1938, l'Administration Municipale avait accepté de céder à l'Administration des P.T.T. une bande de terrain de 50 mètres x 25 mètres au prix de 350 francs le mètre carré. La vente n'a pu être réalisée et le directeur régional des P.T.T. demande si la Ville consentirait toujours à cette aliénation aux mêmes conditions. La Commission accepte de maintenir ces premières conditions sous réserve que l'Administration des P.T.T. donne suite à ce projet d'acquisition dans un délai de trois mois.

Réunion commencée à 14 h 30
.terminée à 17 h 30.

Le Secrétaire,
LEFEBVRE.

transmis à M. l'Adjoint DOMPSIN
le 18/II/40
LEFEBVRE.

Vu :
L. DOMPSIN.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
1D6 214

Commission du Nouveau Plan

Réunion du I6 Novembre I940

ARCHIVES MUNICIPALES LILLE

Messieurs les Membres de la Commission du plan se sont réunis le samedi I6 Novembre à I4 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Dompsin, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Messieurs Dompsin, Adjoint au Maire
Rousseau, d°
Willems, d°
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Marché, Directeur général des Grands Travaux
Lefebvre, Chef des Services administratifs de la 2ème Direction
Vandewiële, Chef adjoint du service de la voie publique
Alhant, sous-chef de bureau

Exxucés : Messieurs Dehove, Maire de Lille
Dubuisson, architecte D.P.L.G.

Les membres de la Commission reçoivent M.M. Latouche et Delahaye, ingénieurs de la S.N.C.F. venus soumettre le projet de gare Lille Sud.

Il apparait immédiatement que les observations formulées par la Commission lors de sa précédente réunion sont pleinement justifiées. Le projet prévoit le maintien de trois réseaux sensiblement parallèles : voie de ceinture, ligne de Béthune, voie mère des embranchements. M.M. les adjoints soulignent à ce sujet la déception que cette réalisation apporterait à l'Administration Municipale, à tous les lillois et usagers de la route. Ils estiment en effet paradoxal que tous les passages à niveau dans cette région de Lille ne soient pas supprimés alors qu'il semblait que cette suppression fut un des buts principaux des travaux envisagés.

M.M. Latouche et Delahaye commentent le projet de la S.N.C.F. :

A la porte de Douai serait établi un passage supérieur du chemin de fer qui nécessiterait un abaissement de la chaussée. Cet abaissement serait toutefois assez faible pour ne pas créer trop d'ennuis aux riverains.

La nouvelle voie ferrée remonterait alors vers le Nord-Ouest pour rejoindre les voies déjà créées lors de l'exécution des travaux préliminaires de la Gare Lille-Sud; elle se dirigerait ensuite vers le Sud-Ouest pour reprendre la ligne actuelle de Béthune.

Ce nouveau réseau de voies ferrées passerait sous deux ponts construits, l'un entre la place Jacques Febvrier et la rue du Faubourg d'Arras, l'autre entre la place Barthélémy Dorez et la rue du Faubourg des Postes.

Les rampes d'accès à ces deux ponts, prévues dans le projet, tiennent suffisamment compte des observations présentées précédemment par le service des Ponts et Chaussées et la Commission.

La S.N.C.F. prévoit un point d'arrêt, pour voyageurs seulement, au pont de la porte d'Arras, ce pont comportant un escalier d'accès au quai.

La gare, dont la construction avait été envisagée derrière l'arsenal, serait déplacée et construite près du passage de la porte des Postes.

MM. LATOUCHE et DELAHAYE donnent comme raison de ce déplacement, une plus grande facilité d'accès à la gare pour les usagers.

La rue prévue au plan de la Ville pour relier le pont de la porte des Postes du boulevard de Strasbourg serait également déplacée et deviendrait une sorte de voie privée du Chemin de fer desservant la gare des marchandises.

Le trafic "petite vitesse" qui intéresse surtout les transports de charbon se ferait entre les gares actuelles d'Arras et des Postes.

Enfin l'ancienne gare d'Arras deviendrait gare de chantier.

C'est alors que se trouve posé le problème qui appelle les plus grandes réserves de la part des représentants de la Ville. Le maintien de la voie actuelle qui deviendrait la voie mère des embranchements.

Les représentants de la S.N.C.F. insistent sur le fait que le trafic, sur cette voie, sera de peu d'importance et qu'en conséquence, les passages à niveau actuels deviendront des passages non gardés, très rarement franchis par des convois lesquels, au surplus, seront pilotés. Les barrières au lieu de barrer la route auront au contraire pour objet de barrer le chemin de fer à sa rencontre avec la route.

La Commission objecte que l'on peut craindre la création d'embranchements industriels supplémentaires dans l'avenir ce qui ne manquerait pas d'augmenter sensiblement le trafic. Par ailleurs lors de précédents pourparlers, la suppression des passages à niveau semblait un fait acquis, alors que le dernier projet les laisse subsister. Les entraves apportées à la circulation, seraient peut-être réduites, encore qu'on ne puisse présumer de l'avenir, mais non supprimées. Aussi la Commission estime-t-elle très regrattable l'existence de ces trois réseaux de voies à l'entrée de la Ville.

MM. LATOUCHE & DELAHAYE répondent qu'on ne peut comparer la situation actuelle et la situation future.

Les passages à niveau seront du genre de ceux de la voie de ceinture; d'autre part, deux voies étant maintenues pour les raccordements industriels, il n'y aura jamais de manoeuvre de refoulement.

Ces arguments n'ont pas convaincu la Commission et les représentants de la S.N.C.F. ont accepté de soumettre les doléances de la Ville à leur Administration.

A la demande de la Commission ils ont également accepté de transmettre à la S.N.C.F. le désir de la Commission de voir soigner tout particulièrement l'esthétique de la gare des postes et de la halte de la porte d'Arras.

Réunion commencée à I4 h,

terminée à I6 h.

Le Secrétaire,
signé : LEFEBVRE.

transmis à M. l'Adjoint DOMPSIN
le I8 Novembre I940
signé : LEFEBVRE.

Vu :
L. DOMPSIN.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/21

COMMISSION DU NOUVEAU PLAN

Réunion du 2I Novembre I940

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis le jeudi 2I Novembre I940, à I4 heures 30, à la Mairie de Lille, sous la présidence de M. Dompsin, Adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au maire,
Rousseau, d°
Willems, d°
Planque, Secrétaire Général de la Mairie,
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Lefebvre, chef des services administratifs de la 2ème Direction
Alhant, sous chef de bureau,
Marché, Directeur général des Grands Travaux,
Vandewiele, chef adjoint du service de la Voie publique,
Bouket, surveillant général des promenades et jardins.

I - GRANDS TRAVAUX

Etat d'avancement des travaux

M. Marché fait connaître qu'à la date du 20 Novembre 3 chantiers étaient ouverts occupant 630 chômeurs; le 24 Novembre, 790 chômeurs travaillaient dans 4 chantiers. Le nombre des ouvriers sera dans peu de temps porté à 840 et augmentera ensuite progressivement.

Deux lots de terrains de fortification dérasée seront prochainement nivelés. Ce travail occupera un certain nombre de chômeurs.

M. Marché précise que les cadres s'organisent et que l'approvisionnement des outils est en cours.

A ce sujet, les autorités d'occupation s'inquiètent de savoir si les entrepreneurs à qui seront confiés des travaux de dérasement disposeront des outils nécessaires.

Elles demandent, d'autre part, que la Ville établisse des prévisions pour ses besoins immédiats ou futurs et promettent de lui faciliter les achats et la livraison du matériel.

Maison éclusière

M. Marché informe la Commission que M. Rousseau, Ingénieur du Service des Voies navigables ne paraît pas faire d'objection au logement de l'éclusier dans un rayon supérieur à 50 mètres de l'écluse et semble également accepter que l'éclusier soit logé dans un immeuble acquis ou loué. Le service est chargé de rechercher un logement susceptible de donner satisfaction.

.....

Reconstruction des bureaux d'Octroi des avenues du Petit Paradis et Mathias Delobel.

M. Dubuisson, architecte D.P.L.G. demande, au cas où il devrait être chargé d'établir un projet, à connaître le montant de la dépense que la Ville consentirait à engager. Avant de prendre une décision, la Commission demande que lui soit communiqué le projet déjà établi par le Service des Bâtiments pour un autre bureau d'Octroi.

Création d'une piste cyclable le long du Champ de Mars

La Commission prend connaissance des plans et profils établis par le Service de la Voie publique.

La réalisation d'une piste cyclable nécessiterait la suppression ou la couverture du fossé longeant le magasin aux fourrages.

Mais le principal inconvénient réside dans l'existence des gloriettes de "Ma Campagne". Cette construction et ses dépendances sont installées sur un terrain qui dépendait de l'autorité militaire française. La Commission demande si, actuellement, l'autorité allemande qui s'intéresse à nos travaux, ne pourrait intervenir pour faire disparaître les gloriettes gênantes.

Financement des grands travaux.

La Commission prend connaissance d'une lettre, en date du 26 Octobre, adressée par le Ministère au préfet du Nord, le priant d'inviter la Ville de Lille à préciser le montant de sa participation dans le coût de réalisation du programme de grands travaux, particulièrement pour la construction d'égouts. La Commission est d'avis de transmettre au Ministère un devis approximatif des travaux d'assainissement dont on envisage la réalisation et de demander à connaître le taux de la subvention de l'Etat. Les adjudications qui vont être lancées pour la construction des aqueducs rues Ratisbonne et du Bazinghien donneront une indication sur le coût actuel des travaux d'asaainissement et permettront d'établir ce devis approximatif.

Aménagement des abords de la Citadelle

La Commission prend acte de la lettre, adressée à M. le Maire par M. Van den Heede; il en sera accusé réception.

En ce qui concerne les deux membres supplémentaires devant compléter la composition du jury la Commission décide a) de pressentir M. Dehaudt architecte D.P.L.G. b) de proposer au président de la Commission des Monuments historiques de désigner M. Pietresson de St Aubin, conservateur départemental des Antiquités et objets d'art.

Publications de lois et décrets au journal officiel.

Il est donné connaissance à la Commission :

a) de la loi du 29 Octobre I940 concernant la construction et la reconstruction d'immeubles le long des voies publiques;

b) de la loi du Ier Novembre I940 sur la reconstruction des ouvrages d'art;

c) d'un arrêté du Secrétaire d'Etat aux communications, en date du 3I Octobre I940 déclarant d'utilité publique les travaux afférents à la suppression des passages à niveau 3, 4, 5 et à la création de la gare "Lille-Sud".

II - COMMISSION du PLAN

M.M. Marché, Vandewièle, Bouket s'étant retirés, la Commission examine ensuite différentes affaires n'ayant pas trait au Grands Travaux.

Demande de cession de terrain pour installation d'un poste de gaz de ville comprimé - Compagnie Continentale du Gaz -pétitionnaire-

Avant de fixer un emplacement, la Commission s'inquiète tout d'abord de savoir si une installation de ce genre ne donne pas lieu à une enquête de commodo et incommodo.

En principe, la Commission estime cette cession possible sous réserve que la Ville en trouve la contre-partie lors de la conclusion des pourparlers pour l'acquisition des terrains de la Compagnie, situés boulevard Montebello.

Demande de maintien d'un mur avenue Charles Saint-Venant - Fremault-pétitionnaire -

La Commission donne un avis favorable sous réserve que M. Fremault prenne l'engagement de démolir à première demande de la Ville les murs sur lesquels s'appuient ou s'appuieront ses baraquements et d'enlever briques et cassons de façon à rendre à première demande le terrain complètement déblayé.

Acquisition d'immeuble rue Saint-Hubert I7 -

La Commission prend connaissance de l'état des pourparlers. Le propriétaire a promis de faire connaître sa réponse à très bref délai.

Réunion commencée à I4 heures 30
terminée à I7 heures

Transmis à M. l'adjoint Dompsin
le 23 Novembre I940
signé : LEFEBVRE

Le Secrétaire :
LEFEBVRE

Vu : L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général
25 Novembre I940
signé : LEFEBVRE

ARCHIVES MUNICIPALES 106/21 DE LILLE

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE

COMMISSION du NOUVEAU PLAN

Réunion du 28 Novembre 1940

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis le Jeudi 28 Novembre à 14 h 30, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Dompsin, adjoint au Maire,
Rousseau, "
Willems, "
Planque, Secrétaire Général de la Mairie,
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.,
Lefebvre, Chef des Services administratifs de la 2ème Direction,
Alhant, Sous-chef de bureau,
Marché, Directeur Général des Grands Travaux,
Vandewiele, chef adjoint du Service de la Voie Publique,
Bouket, Surveillant général des Promenades et Jardins.

- GRANDS TRAVAUX -

Etat d'avancement des travaux.-

M. Marché fait connaître que l'autorité supérieure a autorisé la Ville à faire travailler les équipes de chômeurs 40 heures par semaine, ce qui a donné satisfaction aux ouvriers.

D'importants lots de démantèlement devant être adjugés ces jours-ci, le nombre d'ouvriers travaillant sur les chantiers va augmenter très sensiblement.

M. Marché signale la présence de nombreux jardins ouvriers sur les terrains de fortification dont le dérasement doit être incessamment entrepris. A ce sujet il donne connaissance d'une lettre de la S.N.C.F. signalant également des jardins établis dans la partie de la fortification située derrière l'Arsenal, boulevard de Strasbourg.

M. Marché donne lecture d'une lettre de M. Lesieux, ingénieur des Ponts et Chaussées qui a reçu des autorités allemandes, une lettre circulaire demandant l'établissement d'un projet de plan pour le trafic à Lille et les relations interurbaines, particulièrement avec La Madeleine.

Il sera accusé réception à M. Lesieux en les priant de vouloir bien donner quelques précisions sur la circulaire des autorités d'occupations.

La Commission donne néanmoins majdat à M. Dubuisson de s'entretenir avec M. Lesieux en vue de la mise au point du projet de l'entrée du boulevard Carnot. Au besoin, M. Lesieux pourrait être invité à venir exposer son point de vue devant la Commission.

...

Postes d'octroi de la porte d'eau et du Petit Paradis.-

La Commission examine un projet de construction d'un bureau d'octroi établi par le Service des Bâtiments pour la porte de Gand.

En principe elle maintient sa décision de construire des nouveaux bureaux, la disparition des postes actuels étant une conséquence de la réalisation du programme de grands travaux destinés à lutter contre le chômage.

Néanmoins la question sera examinée à nouveau lorsque les travaux de construction des pistes cyclables seront suffisamment avancés pour se faire une opinion sur place.

Ouverture de chantiers.-

M. Marché propose de soumettre à titre officieux, à l'autorité préfectorale, le résultat des appels d'offres dont les plis doivent être ouverts au cours de la réunion. La Ville demanderait l'autorisation d'inviter les entrepreneurs à ouvrir immédiatement leurs chantiers. L'approbation des marchés serait ensuite demandée par la procédure normale. La Commission accepte cette proposition.

Aménagement des abords de la Citadelle.-

La Commission prend acte des lettres de M. Jacques GREBER, architecte. M. DUBUISSON fait connaître que M. Dehaudt, architecte, a accepté de faire partie du jury. Une lettre sera adressée à M.le président de la Commission des Monuments historiques pour lui proposer la désignation de M. PIETRESSON de SAINT AUBIN.

Appels d'offres : ouverture des plis.-

La Commission procède à l'ouverture des plis contenant les offres des entrepreneurs admis à soumissionner pour trois lots de dérasement et deux lots de construction d'égouts.

Sous réserve de la vérification des calculs de prix et du respect des modèles de soumission imposés, la Commission décide de demander au Conseil Municipal de passer marché avec les entreprises:

a) WATTIEZ, pour le Ier lot de dérasement:
aux abords de la Porte de Béthune,
b) " Le Bâtiment du Nord "pour le 3ème lot de dérasement :
redressement de la rue du Faubourg d'Arras,
c) " Caroni & Lecoeuche ", pour le 4ème lot de dérasement :
entre les rues Armand Carrel et Kellerman,
d) COIGNET " pour la construction d'égouts rue Ratisbonne
e) COIGNET " " " au Bazinghien.

II - COMMISSION DU PLAN

M.M. Marché, Vandewiële et Bouket s'étant retirés, la Commission examine les affaires n'ayant pas trait aux grands travaux.

Maison éclusière.-

Le Service rend compte des démarches qu'il a faites en vue de trouver un logement convenable et qui, bien que situé à plus de 50 mètres de l'écluse, se trouverait néanmoins à une distance raisonnable susceptible d'être acceptée par le Service de la Navigation. Un seul immeuble, 7 quai de la Haute Deûle est libre d'occupation. Le locataire l'a quitté car la destruction de la passerelle Vauban l'avait rendu momentanément inhabitable. Le notaire charé des intérêts de la propriétaire fait établir un devis des réparations nécessaires et si le Service des Ponts et Chaussées donne son accord de principe les pourparlers seront poursuivis.

Acquisition d'immeuble - 17 rue St-Hubert.-

Le propriétaire maintenant des prétentions exorbitantes la Commission décide de poursuivre l'expropriation de l'immeuble en utilisant la procédure d'urgence.

Réunion commencée à 14 h 30.

terminée à 17 h 30

Hôtel de Ville le 2 Décembre 1940.

Le Secrétaire,

LEFEBVRE

Transmis à M. l'adjoint Dompsin

le 2 Décembre 1940

s) Lefebvre

VU: L. Dompsin

M. le Secrétaire Général,
Le 4 Décembre 1940

LEFEBVRE.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
1D6/287

ARCHIVES MUNICIPALES * MAIRIE DE LILLE *

COMMISSION DU NOUVEAU PLAN

Réunion du 5 décembre I940

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la mairie de Lille, le jeudi 5 décembre I940, à I4 heures30 sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire,
Rousseau d°
Willems d°
Planque, secrétaire général de la Mairie,
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Lefebvre, chef des services administratifs de la 2ème direction,
Alhant, sous-chef de bureau,
Marché, directeur général des grands Travaux,
Vandewièle, chef adjoint du Service de la Voie Publique,
Bouket, surveillant général des promenades et jardins.

excusé: M. Dehove, maire de Lille.

I.- GRANDS TRAVAUX.

Etat d'avancement des travaux.

M. Marché fait connaître que l'autorité préfectorale a donné officieusement son approbation aux marchés passés avec différentes entreprises pour l'exécution de travaux de dérasement et de construction d'égout. Les adjudicataires ont reçu immédiatement l'ordre de mise en route.

A la suite de ces adjudications sur appel d'offres, la maison Coignet, déclarée adjudicataire pour la construction des égouts, rue Ratisbonne et du Bazinghien, a demandé que pour l'exécution du deuxième ouvrage, la maison Knockaert lui soit substituée. Bien que cette entreprise accepte d'exécuter les travaux aux mêmes conditions que M. Coignet, la Commission estime qu'il n'est pas possible d'accéder à ce désir et que, pour la Ville, la maison Coignet, reste adjudicataire des deux lots.

D'autre part, la vérification des soumissions déposées pour les lots de dérasement a permis de constater que la maison Wattiez a remis deux prix suivant les possibilités d'emploi d'explosifs pour la démolition des maçonneries. Par lettre du Ier décembre, elle a confirmé cette interprétation de sa soumission. Comme dans les deux cas, les prix de la maison Wattiez sont inférieurs à ceux des autres entreprises, la Commission la déclare adjudicataire, étant entendu que le mode d'éxécution des travaux déterminera le prix à appliquer.

Entreprises admises à soumissionner

La Commission admet, pour les prochaines soumissions, les entreprise Lecupre et Waquier.

Nouvelles adjudications-

Deux nouveaux lots de dérasement vont prochainement être mis en adjudication. L'un de deux-ci concerne les terrains avoisinant la porte de Gand où est établi un cantonnement de pêche. La Commission donne mandat à M. Bouket d'étudier, après avoir pris contact avec la Société de Pêche des Municipaux, l'aménagement de ce lot de façon à conserver le cantonnement de pêche qui pourrait cependant être réduit si c'est nécessaire.

Plan de trafic pour Lille et les communes suburbaines.

M. Dubuisson rend compte de l'entrevue qu'il a eue avec M.Lesieux ingénieur des Ponts et Chaussées.

Ce dernier désirerait voir réaliser en premier lieu:
a) le boulevard de ceinture Sud (entre les portes de Béthune et de Douai,
b) le prolongement jusqu'au boulevard Carnot de la rue de Fives à la Madeleine.

M. Lesieux a accepté en outre de venir jeudi prochain, donner à la Commission son avis sur l'amenagement de l'entrée du boulevard Carnot.

M. Dubuisson montre à la Commission comment, lors du concours ouvert pour l'établissement du plan d'embellissement de la Ville, les concurrents ont traité la même question.

Incorporation au territoire de Lille, des terrains grevés de la servitude non aedificandi, situés sur les communes limitrophes.

La Commission décide de reprendre cette question, lors de sa prochaine réunion, ainsi que celle du transfert de la servitude de zone sur les terrains de fortification, au seul profit de la Ville.

Attribution de terrains pour création de jardins ouvriers.

La Commission prend connaissance des notes de M. le Maire, en date du 2 décembre, concernant la création de nouveaux jardins ouvriers.

En ce qui concerne les terrains actuellement occupés en jardins ouvriers et qui empiètent sur les emprises dès grands travaux, une étude est en cours pour trouver des parcelles de compensation qui pourraient être attribuées aux jardiniers évincés. M.Marché soumettra une étude plus poussée à la Commission, lors de sa prochaine réunion.

Pour les nouveaux jardins à créer, la Commission souligne qu'elle est toujours disposée à donner son avis sur tout projet qui lui serait soumis par le service des locations des propriétés communales qui est seul à connaître complètement et exactement la liste de ces propriétés et les locations déjà consenties.

Extension du programme de grands travaux en raison des possibilités d'emprunt créés par la loi du II octobre I940.

Dans une note en date du 5 décembre I940, M. le Maire fait connaître qu'il lui apparaît indispensable, pour bénéficier des avantages de la loi, de brusquer l'établissement des projets de grands travaux. M. le Maire énumère ceux qui lui paraissent particulièrement intéressants.

Après avoir pris connaissance de la note de M.le Maire, la Commission pose une question préjudicielle. "Que serons-nous demain?" Construire des bâtiments importants à l'heure actuelle peut présenter des dangers.

Sous cette réserve, la Commission examine les suggestions de M. le Maire et donne des directives qui permettront aux services intéressés d'établir des projets sommaires qui seront présentés au Conseil Municipal.

I°- Aménagement de la ceinture dérasée.

a) La fortification dérasée, dans les parties qui ne sont pas intéressées par les emprises de projets à réaliser dans un proche avenir, sera aménagée en tapis de verdure avec plantations d'arbustes.
b) Stades, piscines, etc..
Un stade central destiné particulièrement aux manifestations spectaculaires pourrait être envisagé. Mais, il faudrait prévoir d'abord l'aménagement et l'équipement complet des stades existants ainsi que la création de nouveaux stades de quartier. Le Vieux-Lille et Fives particulièrement en sont dépourvus. Divers emplacements sont suggérés: derrière l'Ecole de Plein Air, "les I8 Ponts", le terrain du Magasin Brûlé, si celui-ci était désaffecté. M. Planque signale également l'ancien terrain du Champ de courses, mais celui-ci ne nousappartient pas et d'autre part, il est situé sur le territoire de Lambersart. Quant aux piscines, il semble indiqué qu'elles soient comprises dans le Stade Central.

2°- Aménagement des abords de la Citadelle -

La question se pose de savoir si ces travaux peuvent être considérés comme faisant partie du programme d'achèvement du démantèlement qui a déjà été agréé par l'autorité supérieure.

3°- Travaux de modification du système ferroviaire dans la partie sud de la Ville.

Les études sont poursuivies par la S.N.C.F. et nous ne pouvons prévoir quel sera le montant de la dépense à la charge de la Ville.

4°- Voies privées

La question est mise au point par M. Marché, en accord avec le Service d'Hygiène.

5°- Extension du cimetière du Sud et revêtement de toutes les allées de nos cimetières par un macadam léger.

Le projet d'agrandissement du Cimetière du Sud a déjà été étudié par certains des services intéressés; les autres, alertés, seront priés de fournir les renseignements complémentaires permettant de chiffrer la dépense de réalisation.

6°- Caserne Malus : extension

Le projet antérieurement établi sera repris.

7°- Bibliothèque municipale

Le projet retenu en principe lors de l'élaboration du programme de grands travaux de 1931 apparait dispendieux.

La Commission retient la proposition de M. PLANQUE qui suggère l'agrandissement de la biblicthèque universitaire en y accolant la bibliothèque communale. Une salle de lecture commune serait placée à l'étage supérieur de la nouvelle construction.

8°- Construction éventuelle d'une usine d'incinération.

Un projet chiffré sera demandé au Service.

D'autre part, les chefs des Services des Bâtiments, de la Voie publique, des services publics et des jardins, consultés, ont suggéré l'inscription au nouveau programme des projets suivants que la Commission a retenus :

a) réalisation du "tout à l'égout"

b) mose en état de viabilité de nouvelles rues et réfection du pavage de certaines voies. Ces travaux pourraient être confiés à l'entreprise. Dans certaines voies secondaires on pourrait envisager dans des cas particuliers la récupération des pavés en établissant une chaussée en béton.

c) construction d'une centrale de secours pour les forages

Tout en retenant cette suggestion la Commission décide de reprendre le projet de captation et d'adduction des eaux de la région de la Bassée.

d) <u>réalisation d'un jardin Botanique</u>

M. Bouket donne lecture de l'avant projet qu'il a établi. La Commission le prie d'établir un projet chiffré, la configuration du jardin devant être celle prévue au plan d'embellissement.

Réunion commencée à I4 H 30

terminée à I9 Heures.

Hôtel de Ville le 7 Décembre I940

Le Secrétaire,

LEFEBVRE

Soumis à M. l'Adjoint DOMPSIN
le 7 Décembre I940

(signé) LEFEBVRE

VU

(signé) L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général

Le 9 Décembre I940

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
1D6/284

COMMISSION du PLAN

Réunion du I2 Décembre I940

ARCHIVES MUNICIPALES * MAIRIE DE LILLE *

M.M. les Membres de la Commission du Plan se sont réunis le Jeudi I2 Décembre I940 à I4 heures 30, sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au maire.

Etaient présents : M.M. Dompsin, adjoint au maire
Rousseau, "
Willems, "
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Alhant, sous-chef de bureau
Marché, directeur général des Grands Travaux
Vandewièle, chef adjoint du service de la Voie Publique
Bouket, surveillant général des promenades et jardins

Excusé : M. Dehove, Maire de Lille

I - GRANDS TRAVAUX

Aménagement de l'entrée du boulevard Carnot -

La Commission entend M. Lesieux, Ingénieur des Ponts et Chaussées exposer le point de vue de son administration sur l'entrée en ville du Boulevard Carnot.

M. Lesieux souligne qu'il n'a examiné la question que du seul point de vue de l'Ingénieur. L'aménagement des terrains autour des voies de circulation est de la compétence des architectes. Son projet n'est qu'une grille sur laquelle l'urbaniste pourra travailler.

M. Lesieux a adopté le tracé le plus direct, compte tenu des immeubles existants, mais sans se préoccuper du projet de gare de passage.

La solution qu'il propose réserve l'avenir. Elle peut être réalisée dès maintenant, l'aménagement de la place pouvant être reporté à une date ultérieure.

M. Lesieux estime que les chaussées latérales du Boulevard ou, tout au moins celle du côté de La Madeleine, devraient être prolongées depuis le Romarin jusqu'au territoire de Lille, Il suppose au surplus que La Madeleine accepterait de participer à la dépense. Il demande en outre la création d'une double piste cyclable.

M. Lesieux estime que ces chaussées pourraient être construites en béton, ce genre de revêtement ne présentant pas d'inconvénient si, souligne-t-il, le travail est bien fait et qu'il n'existe pas de canalisation sous chaussée entraînant l'ouverture périodique de celle-ci.

...

M. Lesieux accepte de se renseigner auprès de la Compagnie des Tramways Mongy sur le coût de la modification des voies actuelles qu'entraînerait la réalisation de son projet.

Plan de trafic.- M. Lesieux entretient ensuite la Commission du "Plan de Trafic" demandé par les autorités d'occupation.

Parmi les réalisations désirables, il préconise le raccordement du boulevard Carnot a) au chemin départemental I4 rue du Faubourg de Roubaix b) à la route Nationale I7 par la rue de Fives à La Madeleine.

Toutefois , en ce qui concerne Lille, M. Lesieux estime que le boulevard de ceinture sud serait à mettre en état de viabilité avant les deux précédentes voies.

Enfin, il signale qu'il est dans les intentions de l'Administration des Ponts et Chaussées de reconstruire le Pont Royal en I94I. Il lui semble opportun de prévoir la réalisation de la rectification de la route d'Ypres en modifiant légèrement si possible le tracé prévu pour rendre la circulation plus facile.

M. l'adjoint Dompsin remercie M. Lesieux de son intéressant exposé et du désir de collaborationqu'il a exprimé au nom de son Administration. Il tient à souligner que de son côté l'Administration Municipale tiendra compte dans toute la mesure du possible des suggestions qui viennent de lui être présentées.

Etat d'avancement des Grands Travaux -

M. Lesieux s'étant retiré, M. Marché fait connaître le nombre de chômeurs utilisés sur les chantiers municipaux.
Il signale que deux entreprises ont ouvert leurs chantiers de dérasement de la fortification.
Les autres entrepreneurs font également diligence pour commencer à bref délai les travaux qui leur ont été adjugés.
M. Marché signale qu'il lui serait nécessaire de disposer de voitures hippomobiles ou de camions pour le transport du sable etdu ciment. Un appel d'offres sera fait au titre et sur les crédits des Grands Travaux.

Construction d'un aqueduc en amont du siphon existant sous la moyenne Deûle.

Une adjudication restreinte a eu lieu pour la construction de cet ouvrage. Les plis sont ouverts en présence des membres de la Commission qui acceptent la soumission des Etablissements Joncquez dont les prix sont les plus avantageux.
M. Marché fait connaître que l'Ingénieur du Service des voies navigables lui a donné son accord pour la construction de cet aqueduc.

Enlèvement de cassons - Groupe de jardins de la rue Louise Michel

La quantité de cassons à enlever est très importante; il n'est pas indiqué de les enfouir et d'autre part la Commission ne voit

aucun emplacement où ils pourraient être utilement transportés actuellement. Il apparait, d'autre part, que ces cassons pourront être utilement employés lors de la construction du Boulevard de ceinture Sud.

Entreprises admises à soumissionner.

La Commission admet pour les prochaines soumissions la Société Générale d'entreprises.

Aménagement des abords de la Citadelle.

La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique qui a été transmise à M. le Maire par le Préfet du Nord au sujet de l'admission éventuelle dans le jury d'un membre de l'Administration des Beaux-Arts.

Le programme du concours a nettement déterminé la composition du jury qui ne doit comprendre que "deux personnes compétentes prises en dehors de la Commission du plan".

MM. Dehaudt et Pietresson de St-Aubin ont déjà été pressentis; la Commission fait remarquer que c'est en sa qualité de conservateur départemental des antiquités et objets d'art et en raison d'une intervention auprès de M. le Maire de la Commission historique, que M. Pietresson de St-Aubin a été appelé à faire partir du jury. Au surplus, il ne s'agit que d'un concours d'idées. Le projet d'exécution ne sera élaboré qu'ensuite et pourra être soumis à la Direction générale des Beaux-Arts.

Les projets qui doivent être déposés à la Mairie pour le I4 Décembre au plus tard, seront exposés, pour le jury, dans une salle du 3ème étage. Sauf avis contraire, le jury se réunira le mercredi I8 Décembre après-midi pour un premier examen, les membres du jury pouvant examiner individuellement les projets du mardi I7 Décembre.

M. Planque fait connaître à la Commission que M. le Maire désirerait qu'une décision ferme soit prise en ce qui concerne les postes d'octroi du Petit Paradis et de la Porte d'eau. La Commission décide que ces postes seront reconstruits. Cette idée ne serait abandonnée que dans le cas où une visite sur place révèlerait que ceux-ci, ou l'un d'eux, peuvent être maintenus sans inconvénient.

Deuxième programme de grands travaux motivé par la loi du II Octobre I940 sur les prêts aux Communes.

La Commission, lors de sa réunion précédente et sur suggestions de M. le Maire, avait retenu en principe les projets suivants :

Extension de la Caserne Malus
Construction d'une bibliothèque communale
Stades municipaux
Agrandissement du Cimetière du Sud
Centrale de secours pour forages

Captation et adduction des eaux de la région de La Bassée
Construction d'une usine d'incinération des ordures ménagères
Extension de l'équipement de la Ville en bouches d'incendie
Aménagement provisoire de la fortification dérasée (ceinture de verdure et jardins ouvriers)
Jardin botanique moderne et fleuriste municipal
Voies privées (égouts et revêtements)

Travaux de voirie, spécialement :

Boulevard de ceinture au Sud de la ville
Entrée du Grand boulevard en ville
Route d'Ypres (rectification R.N. 349 vers le Pont Royal)
Tout à l'égout
Réfection du collecteur Est.

Les services intéressés ont présenté quelques avant-projets sommaires qui sont soumis à la Commission :

a) bibliothèque municipale.- Le Service des Bâtiments devra examiner la situation sur place en compagnie de Melle Wetzel, bibliothécaire universitaire.

b) voies privées.- La Commission accepte les propositions du Service d'Hygiène, étant entendu toutefois : I° que les revêtements autres que le pavage ne seront utilisés que dans les voies où des canalisations autres que l'égout ne seront pas placées sous la chaussée; 2° que les propositions de classement ne seront présentées qu'à mesure de la présentation des dossiers de travaux, de façon à ce que l'entretien qui sera mis ainsi à la charge de la Ville ne soit effectué que pendant un délai aussi bref que possible.

c) ceinture de verdure et jardins.- M. Bouket présente ses projets : une bande de gazon avec arbustes longerait le boulevard de ceinture, cachant ainsi les groupes de jardins ouvriers qui seront créés partout où cela sera possible. Le projet d'un de ces groupes, à créer boulevard de la Moselle, est soumis à la Commission. En ce qui concerne la gérance de ces jardins ouvriers, la Commission souhaite qu'elle en soit confiée à l'Union lilloise des J.O. qui pourrait ainsi toucher la subvention de l'Etat. Par ailleurs, dans les groupes de jardins de l'Union Lilloise, une sérieuse discipline est observée. Et celle-ci s'avèrera indispensable dans les groupes que la Ville se propose de créer le long du boulevard de ceinture.

d) Le jardin botanique, d'une superficie minima de IO hectares, il serait créé à l'emplacement prévu entre les rues Armand Carrel et d'Arras. Il y serait adjoint un fleuriste municipal. La Commission accepte en principe le projet qui lui est soumis par M. Bouket.

Subsidiairement se posera la question de l'utilisation du terrain de l'ancien jardin Botanique. On ne peut guère espérer obtenir de l'Autorité supérieure l'autorisation de l'utiliser pour l'agrandissement du cimetière de l'Est. Les avis techniques déjà donnés par les géologues ne laissent aucun doute à ce sujet.

La Commission est d'avis d'ouvrir à travers ce terrain une voie reliant la rue de la Madeleine au boulevard Carnot par l'Avenue du Jardin Botanique. Les parties hors alignement seraient lôties.

Une énumération des projets sera remise à M. le Secrétaire Général pour êre soumise à M. le Maire, en vue de déterminer les projets à retenir et ceux à abandonner.

- II -

Commission du Plan

Demande d'autorisation d'installer une voiture foraine rue des Elites - M. Gossart pétitionnaire.

La Commission refuse. Elle a toujours donné un avis défovorable à ce genre d'occupation.

Plan d'embellissement - Offre de Services par "Le Bâtiment" Accuser réception.

Expropriation d'immeuble rue St-Hubert I7

L'expropriation est poursuivie pour permettre le prolongement de la rue du Vieux Faubourg et l'aménagement de la fortification près de la porte de Roubaix. La Commission estime que cette réalisation rentre bien dans le cadre du programme de Grands Travaux et que la procédure d'urgence peut être employée.

Annexion des parties de territoire des Communes voisines situées dans la zone grevée de la servitude non aedificandi.

La Commission demande que la loi de déclassement de Lille soit modifiée et complétée comme celle relative au déclassement de l'enceinte fortifiée de Paris, en prévoyant l'incorporation des parcelles de la zone situées hors Lille.

Réunion commencée à I4 h 30
terminée à I9 h

Hôtel de Ville le I7 Décembre I940.

Transmis à M. l'adjoint Dompsin
le I7 Décembre I940

Vu le I8-I2-40
L. DOMPSIN

Le Secrétaire,
LEFEBVRE .

Monsieurle Secrétaire Général
I8-I2-40

s) LEFEBVRE

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 1D6/21

ARCHIVES MUNICIPALES LILLE

Commission du Nouveau Plan

Réunion du I9 Décembre I940

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le jeudi I9 Décembre I940, à I4 h 30, sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Dompsin, adjoint au Maire
Rousseau, d°
Willems, d°
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des services administratifs de la 2ème Direction
Alhant, sous-chef de bureau
Marché, Directeur général des Grands Travaux
Vandewièle, chef adjoint du service de la voie publique

Excusé : M. Dehove, Maire de Lille.

I - Aménagement des abords de la Citadelle - Concours d'idées.

Messieurs les Membres de la Commission auxquels ont été adjoints, par arrêté du Maire en date du I8 Décembre I940, M.M. Dehaudt, architecte du Gouvernement, Pietresson de St-Aubin, archiviste départemental, conservateur départemental des Antiquités et Objets d'art, pour former le jury chargé de juger les projets d'aménagement des abords de la Citadelle, se réunissent tout d'abord pour examiner les travaux des concurrents.

M. l'Adjoint Dompsin remercie M.M. Dehaudt et Pietresson de St-Aubin du concours précieux qu'ils ont bien voulu apporter à l'Administration Municipale. Ceux-ci assurent à leur tour M. l'Adjoint de leur entière collaboration.

Le Jury prend acte de la lettre de M. Bouket qui s'excuse de ne pouvoir prendre part aux délibérations pour des raisons personnelles.

M. l'Adjoint Dompsin rappelle tout d'abord les grandes lignes du programme et le Jury est unanime à reconnaitre que la compétition ouverte étant un concours d'idées, c'est uniquement celles-ci qu'il convient de récompenser.

M. Piétresson de St-Aubin insiste pour qu'il soit bien entendu que la décision du jury ne préjudiciera en rien de celle que prendra l'Administration des Beaux-Arts.

M. l'Adjoint Rousseau dit son étonnement de voir le Ministère des Beaux-Arts s'inquiéter d'un projet d'aménagement de la deuxième enceinte de la Citadelle, alors que jusqu'à présent, ce même Ministère

ne paraissait nullement s'intéresser à ces ouvrages qu'il laissait à l'abandon.

M. Pietresson de St-Aubin, sur la demande de M. le Secrétaire Général, déclare qu'à son avis l'Administration des Beaux-Arts demandera la conservation de la première et de la deuxième enceintes sans qu'aucune nouvelle coupure y soit faite. Elle ne verra sans doute pas d'inconvénient à l'utilisation des coupures naturelles mais s'opposera certainement à la construction de ponts rejoignant le sommet des courtines. Quant à la suppression des tenailles, M. Pietresson de St-Aubin est d'avis que ce point secondaire ne soulèvera probablement pas de difficultés.

Après cette intervention, les membres du jury ont examiné à nouveau et individuellement, comme ils avaient déjà pu le faire la veille, les projets soumis à leur jugement.

Puis, sur l'invitation de M. l'Adjoint Dompsin, M. Dubuisson a commenté chaque projet devant le jury.

Ce dernier examen terminé, les membres du jury ont délibéré.

Revenant tout d'abord sur l'intervention du Ministère des Beaux-Arts, les représentants de l'Administration Municipale ont tenu à souligner que, pour la réalisation du projet définitif, la Ville devrait aussi tenir compte de la décision que prendra l'Autorité Allemande.

Le jury constate que, dans l'ensemble, les projets qui lui ont été soumis, sont sérieusement étudiés et que des idées très heureuses ont été émises.

Il lui parait intéressant de conserver la propriété d'un grand nombre de projets afin de pouvoir puiser dans chacun d'eux l'idée qui lui paraitra la meilleure pour l'élaboration du plan d'exécution.

Au surplus si certains projets paraiss ent supérieurs aux autres, cette supériorité n'est pas suffisante pour justifier un gros écart dans le montant des primes à attribuer.

S'inspirant de ces considérations, le jury a décidé de proposer à l'Administration Municipale de porter à 20.000 Frs le montant des primes, fixé primitivement à I5.000 Frs.

Il a ensuite attribué :

a) une prime de 3.000 Frs aux projets "France quand même", "Pomone", "Vauban" et "Lille".

b) une prime de 2.000 Frs aux projets "Mady Loulou", "Pax", Pauvre et fier", et le "Pentagone".

Les enveloppes contenant les noms des auteurs de ces projets ont ensuite été ouvertes.

Avant de remercier M.M. Dehaudt et Pietresson de St-Aubin, M. l'Adjoint Dompsin rappelle qu'il appartient maintenant à la Commission du Plan élargie d'élaborer le projet d'exécution. Il précise que ce projet sera adressé, avec une notice explicative, au Ministère des Beaux-Arts dans le plus bref délai possible et aussitôt après l'approbation des autorités d'occupation.

La Commission demande à M. Dubuisson de vouloir bien se charger de cette étude en s'entourant éventuellement des collaborateurs qui lui paraitront nécessaires.

M. Dubuisson ayant accédé à ce désir, la délibération du jury a pris fin à I7 heures.

MM. Dehaudt et Pietresson de St-Aubin s'étant retirés, la Commission du plan a repris ses travaux.

II - Grands Travaux.

M. Marché donne quelques explications sur l'état d'avancement des travaux auxquels sont maintenant occupés 740 chômeurs.

Jardins ouvriers.

Un projet d'aménagement de jardins ouvriers dans la fortification dérasée a été établi par M. Bouket. La Commission décide qu'un plan d'ensemble sera adressé à M. le Maire pour être soumis à M. le Stadtkommissar.

Dérasement aux abords de la Corne de Gand.

L'Autorité Allemande occupe deux constructions érigées sur le terrain. Elle voudrait maintenir cette occupation. Dans ce cas, le dérasement s'avérerait impossible.

En ce qui concerne le cantonnement de pêche, le Syndicat des pêcheurs a donné son accord. Les pêcheurs municipaux ont demandé que l'on prévoit le remblaiement de quelques emplacements de leur cantonnement. La Commission ne fait pas d'objection.

Voie projetée de la place des Chasseurs de Driant au passage supérieur destiné à remplacer le passage à niveau du Chemin de Bargues.

La S.N.C.F. a inscrit à son programme de travaux la construction du passage supérieur. D'autre part, le dérasement du lot N° I de la fortification près la porte de Béthune mettra à notre disposition un important cube de terres. M. Marché propose de profiter de cette occasion pour créer la voie projetée reliant la place des Chasseurs de Driant au passage supérieur. Les terres provenant du dérasement du lot N° I pourraient ainsi être utilisées pour réaliser la rampe d'accès. Pour la prise de possession des terrains, la procédure d'urgence serait utilisée. La Commission donne son accord de principe à la proposition de M. Marché.

Enlèvement des cassons de briques groupe de Jardins ouvriers de la rue Louise Michel.

Les cassons seront utilisés pour la forme de chaussée du boulevard de ceinture dont l'exécution est inscrite au 2ème programme des Grands Travaux. Leur enlèvement aura donc lieu à ce moment.

III - Commission du Plan.

Maison éclusière.

La Commission prend connaissance de la lettre de M. Rousseau, Ingénieur des Ponts et Chaussées, informant la Ville qu'il ne voit aucun inconvénient au logement de l'éclusier du Pont de la Barre dans un immeuble du quai de la Haute-Deûle. En conséquence, le service est invité à poursuivre les pourparlers engagés en vue de la location d'une de ces maisons.

Immeuble en mauvais état rue de la Vignette (occupation Réveil du Nord)

Cet immeuble est destiné à être démoli pour la réalisation des nouveaux alignements. Le premier corps de bâtiment sur rue étant en mauvais état, la Commission ne voit aucun inconvénient à sa démolition.

Réunion terminée à I8 h I5.

Hôtel de Ville le 23 Décembre I940.
Le Secrétaire,
LEFEBVRE.

Transmis à M. l'Adjoint Dompsin
le 23 Décembre I940.
LEFEBVRE.

Transmis à M. le Secrétaire Général
le 24 Décembre I940.
LEFEBVRE.

Vu,
L. DOMPSIN.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
1D6/294

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

COMMISSION DU NOUVEAU PLAN

Réunion du 26 Décembre I940

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis le jeudi 26 Décembre I940 à I4 h. 30 à la Mairie de Lille, sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire
Rousseau, d°
Willems, d°
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Lefebvre, chef des services administratifs de la 2ème Direction
Alhant, sous chef de bureau
Marché, Directeur Général des Grands Travaux
Vandewièle, chef adjoint du service de la Voie Publique
Bouket, surveillant général des Promenades et Jardins

Excusé : M. Dehove, Maire de Lille

I - Grands Travaux

Etat d'avancement des travaux

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est actuellement de 957.

Une démarche sera faite auprès de l'entreprise Caroni, à laquelle un lot important de démantèlement a été adjugé, pour la prier de pousser plus activement les travaux en employant un plus grand nombre de chômeurs.

Aménagement d'une ceinture de verdure

Dans les parties de fortification d ont le dérasement est en cours, des groupes de jardins ouvriers vont pouvoir être créés. Le projet prévoit la création de : 4I6 jardins à l'emplacement des "Dix huit ponts", 242 derrière l'Arsenal, boulevard de Strasbourg, 394 Boulevard de la Moselle, I58 près la porte de Gand, I50 près de la Basse Deûle, et I30 près de la place des Buisses, soit au total I490 jardins.

En ce qui concerne le dernier emplacement, M. Planque émet la suggestion qu'y soit créée dans l'avenir, une gare d'autobus assurant ainsi une liaison plus sérieuse entre les transports par voie ferrée et par route.

.....

D'autre part, en cet endroit également nous manquerons de terre pour mettre le terrain au niveau prévu. Il est proposé d'y créer une décharge publique.

Construction d'aqueducs

L'entreprise Coignet a signalé les difficultés qu'elle rencontre pour ses approvisionnements en matériaux; des péniches de sable et gravillons ont été réquisitionnées. M. Marché propose, ce qui est accepté par la Commission, de signaler le fait à l'autorité allemande, qui avait promis son concours pour faciliter l'arrivée des matériaux.

Suppression de passages à niveau

M. Marché signale que la S.N.C.F. l'a informé téléphoniquement que le décret approuvant son premier projet de travaux vient d'être pris et qu'en conséquence, il n'est plus possible pour cette Société de comprendre la construction du passage supérieur du Chemin de Bargues dans son programme. A titre tout à fait officieux, le représentant de la S.N.C.F. suggère que cette question soit reprise comme projet municipal avec participation éventuelle du chemin de fer. La Commission désire être saisie officiellement de cette affaire avant de l'examiner au fond.

Voie reliant la place des Chasseurs de Driant à la Cité Hospitalière

Pour construire la rampe d'accès de cette nouvelle voie, il est nécessaire de transporter les terres du lot de dérasement de la Porte de Béthune qui a été adjugé avant que ne soit prise la décision de réaliser cette voie. L'adjudicataire de ce lot sollicité demande un prix de transport qui est jugé trop élevé, la Commission, sur proposition de M. Marché, décide d'essayer d'obtenir des conditions plus raisonnables de cet entrepreneur.

Création d'une nouvelle voie remplaçant la rue Jeanne Hachette

M. Marché signale qu'il serait possible d'utiliser les terres provenant d'un lot de dérasement de la fortification près la porte des Postes pour amorcer cette nouvelle rue. Les wagonnets devraient évidemment traverser la route des Postes, mais le service des Ponts et Chaussées a bien voulu ne pas y faire obstacle. Il faudrait également autoriser l'adjudicataire du lot de dérasement à utiliser tous moyens de transport qu'il jugera nécessaires. La Commission se range à la proposition de M. Marché qui compte suivre la procédure d'urgence pour la prise de possession des terrains.

Elargissement de l'avenue du Petit Paradis

M. l'adjoint Rousseau, M.M. Marché et Lefebvre ont procédé à une visite des chantiers en cours. Il est apparu au cours de

.....

cette visite que l'élargissement de l'avenue du Petit Paradis s'imposait. Il est donc décidé de porter la largeur de la chaussée à 9 mètres. Il est bien entendu qu'une piste cyclable sera aménagée ainsi qu'il avait été antérieurement décidé.

Au cours de l'examen de cette question, M. Marché propose, ce qui est accepté par la Commission de redresser la rigole de dessèchement à hauteur du baraquement du Camp de Vacances du Bois de la Deûle.

Postes d'Octroi du Petit Paradis et de la Porte d'Eau.

a) il est définitivement décidé que le poste actuel du Petit Paradis sera supprimé.
b) la suppression du poste actuel de la porte d'eau est également décidée, et, en même temps la rectification de l'avenue Mathias Delobel aux abords de ce poste.

Avant d'étudier le problème de la reconstruction de ces postes, l'avis de la Direction de l'Octroi, sur l'opportunité de leur maintien et éventuellement sur l'emplacement à adopter pour la reconstruction, sera demandé.

Sur cette question, s'est greffée, au cours de la discussion, celle de la création d'un garage pour voitures de tourisme dans le Bois. La Commission estime qu'il serait heureux que ce garage puisse être prévu dans le projet d'aménagement des abords de la Citadelle.

II - COMMISSION DU PLAN.

La Commission du Plan est saisie du projet de construction, par la ville de La Madeleine, d'un parc de Sports, sur une partie des terrains de zône situés sur le territoire de cette commune.

M. le Préfet du Nord a transmis ce projet à M. le Maire de Lille, en rappelant qu'en application de la loi du I9 octobre I9I9 l'acquisition de ces terrains devait obligatoirement être poursuivie par la ville de Lille.

Il convient du reste de remarquer que par suite d'une lacune, la loi du I9 octobre I9I9 n'ayant jamais été mise en harmonie avec la réglementation nouvelle de l'expropriation (décret-loi du 8 août I935), la ville de Lille est dans l'impossibilité d'exproprier actuellement des terrains de zône.

Par ailleurs, la Commission a toujours estimé qu'il était juste et équitable que les terrains de zône des communes voisines soient annexés au territoire de Lille, étant donné que c'est cette dernière seule qui a la charge de les acquérir et de les aménager. La Commission maintient donc sa position antérieure.

Elle ne voit un accord possible qu'aux conditions suivantes:

I°- la ville de Lille poursuivrait, dès que possible, l'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation du projet,
2°- la commune de La Madeleine aurait la jouissance de ces parcelles moyennant paiement d'un droit de location à débattre entre les deux administrations.
3°- les constructions sportives ne seraient édifiées qu'en accord entre les deux communes.
4°- les installations sportives seraient mises à la disposition des sociétés lilloises dans des conditions à régler également entre les administrations intéressées.

Mais il reste bien entendu que, prélablement, la ville de La Madeleine devrait prendre l'engagemat non seulement de ne pas s'opposer mais même de donner un avis favorable à l'annexion au territoire de Lille, des portions de"zône" situées sur son territoire.

Elargissement des ponts du Ramponneau et du Petit Paradis.

La Commission est tout à fait d'accord avec M. le Maire. la situation financière de la Ville ne permet pas d'envisager la prise en charge de la somme importante demandée pour l'élargissement du pont du Petit Paradis. Elle prend acte, avec satisfaction, de ce que le Service des Ponts et Chaussées ait bien voulu faire élargir le tablier du Pont du Ramponneau.

Réunion commencée à I4 h 30
terminée à I7 h I5.

Le Secrétaire,
signé LEFEBVRE.

Transmis à M. l'adjoint Dompsin,
le 28/I2/40
signé: LEFEBVRE.

Vu
signé: L DOMPSIN

M. le Secrétaire Général
le 3I/I2/40
signé: E LEFEBVRE

ARCHIVES MUNICIPALES ★ LILLE

Commission du Nouveau Plan

Réunion du 2 Janvier 1941

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le Jeudi 2 Janvier 1941 à 14 h.30 sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au maire.

ARCHIVES MUNICIPALES 1D6 214 DE LILLE

Etaient présents: MM. Dompsin, adjoint au maire,
Rousseau, "
Willems, "
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, chef des services administratifs de la 2ème Direction,
Alhant, sous chef de bureau
Marché, directeur général des Grands Travaux,
Vandewiele, chef adjoint du service de la Voie Publique,
Bouket, surveillant général des promenades et jardins.

excusés : MM. Dehove, maire de Lille
et Planque, secrétaire général de la Mairie.

I - GRANDS TRAVAUX

Etat d'avancement des travaux.

M. Marché fait connaître que sur les chantiers exploités en régie par la Ville sont occupés, actuellement, environ 1000 ouvriers. Sur certains de ces chantiers les ouvriers se plaignent de la rigueur de la température. Lesmembres de la Commission désirent traiter humainement ce problème; mais après examen des différentes solutions possibles il leur semble que la seule qui soit pratique., consiste l'arrêt momentané des chantiers si la température devenait par trop rigoureuse. Bien entendu les ouvriers ne pourraient toucher leurs salaires durant cette suspension de travail.

Travaux urbains demandés par la Feldkommandantur.

M. Lesieux, ingénieur des Ponts et Chaussées a exprimé le désir d'être fixés sur les travaux urbains que la Ville compte réaliser. Ces travaux ont été arrêtés par une délibération du Conseil Municipal dont les services préfectoraux ont reçu copies. Un exemplaire spécial sera adressé à M. Lesieux.

Voie reliant la place des Chasseurs de Driant à la Cité Hospitalière.

M. Marché rend compte des démarches tentées par lui même et le Service du Plan auprès des propriétaires des terrains intéressés par le projet en vue d'obtenir leur autorisation d'occuper ces terrains. Quelques propriétaires ont donné lehr acquiescement. Les pourparlers continuent avec les autres.

Jardins ouvriers-

M. Richard, administrateur de l'Oeuvre Lilloise des Jardins Ouvriers, a adressé à M. le Maire une lettre dans laquelle, après avoir rappelé que la Ville a repris à son groupement, 3 hectares de jardins, il demande qu'une surface de terrain équivalente susceptible d'être mise de suite en exploitation, lui soit louée.

La Commission émet le voeu que la question des jardins ouvriers soit mise entre un nombre réduit de mains afin d'éviter les fausses manoeuvres et les fraudes. Il a été constaté, en effet, qu'il existe sur des terrains de la Ville, en des emplacements où des travaux doivent être exécutés, des jardins ouvriers dont certains sont ignorés des services municipaux. La Commission décide de demander à M. l'adjoint Hermez de vouloir bien assister à la réunion du jeudi 9 janvier, en vue de mettre au point cette question.

D'autre part, il existe dans la Cité Hospitalière des terrains d'importante superficie et dont les Hospices peuvent disposer en attendant l'édification de nouvelles constructions. La Commission propose de demander à l'Administration des Hospices, si elle n'a pas l'intention de les utiliser pour ses besoins et de lui suggérer, dans la négative, soit d'y créer des jardins ouvriers, soit de les remettre à la Ville qui y créerait elle-même des jardins Dans ce dernier cas, les deux administrations se mettraient d'accord sur la date et le mode de reprise des terrains.

Aménagement des abords de la Citadelle.

M. Dubuisson soumet à la Commission l'avant-projet que celle-ci lui avait demandé d'établir.

Le projet ne prévoit la suppression que de deux tenailles et de la poudrière et conserve tous les autres ouvrages existants de façon à donner dans toute la mesure du possible, satisfaction au Ministère des Beaux Arts.

M. Dubuisson commente cet avant-projet qui comporte entre autres, une large voie de circulation. Des jardins d'enfants, terrains de jeux et de sports, un théâtre de verdure, un lac sont prévus ainsi que deux garages.

Sous réserve de quelques modifications de détails, la Commission accepte l'avant-projet.

M. Dubuisson est chargé d'établir le projet définitif qui sera soumis au Stadtkommissar, puis à l'Administration des Beaux Arts, puis la Préfecture.

La Commission demande qu'en transmettant le projet à la Préfecture; M. le Maire insiste sur la nécessité d'obtenir rapidement l'accord du Ministre afin que la Ville ne se trouve pas dans la nécessité d'arrêter le chantier.

Postes d'Octroi de la porte d'eau et du Petit Paradis

M. Lefebvre fait connaître qu'après en avoir conféré avec M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. Copin, directeur de l'Octroi par intérim, il apparait que les deux postes pourraient être supprimés et remplacés par un seul près du pont de la Citadelle et quelques panneaux indicateurs.

Poste d'octroi de la porte d'Ypres

Un nouveau poste sera construit en bordure de la rectification de la route d'Ypres, à la limite du territoire de Lille.

Création d'un Parc de Sports à La Madeleine

La Commission prend connaissance a) de la note de M. le Maire, b) de la lettre adressée par celui-ci à M. le Préfet du Nord.

Suivant le désir exprimé par M. DEHOVE, la Commission décide d'inviter M. le Maire de La Madeleine à désigner un représentant qui entrerait en rapport avec la Commission du Plan.

Dérasement porte de Béthune, transport de terres

M. Marché fait connaître qu'un accord, au prix fixé par la Commission, est intervenu avec l'adjudicataire pour le transport des terres vers la voie à créer entre la place des Chasseurs de Driant et la Cité hospitalière.

II COMMISSION DU PLAN

Demande d'occupation de terrain pour y installer une roulotte. M. Gossart pétitionnaire.

La Commission maintient son refus.

Réunion commencée à 14 h 30
terminée à 17 Heures

Transmis à M. l'Adjoint
DOMPSIN
le 3 Janvier 1941
(signé) LEFEBVRE

Hôtel de Ville le 3 Janvier 1941
Le Secrétaire,
(signé) LEFEBVRE

VU
(signé) L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général
le 4 Janvier 1941

VU
Lille le Janvier 1941

ARCHIVES MUNICIPALES 106 274 DE LILLE

COMMISSION DU NOUVEAU PLAN

Réunion du 9 Janvier I94I

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis le jeudi 9 Janvier I94I a la Mairie de Lille sous la présidence de M.Dompsin,Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM.Dompsin, Adjoint au Maire
Rousseau id
Willems id
Planque,Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson,Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services administratifs de la 2e Direction
Alhant, Sous chef de bureau
Marché, Directeur Général des Grands Travaux
Vandewièle,Chef Adjoint du Service de la Voie Publique
Bouket, Surveillant général des promenades et jardins.

excusé : M.Dehove, Maire de Lille.

Création d'un parc des Sports à La Madeleine.

M.Dompsin, président, présente les excuses de M.Dehove, Maire de Lille, qui, retenu par les multiples devoirs de sa charge n'a pu assister à la réunion et souhaite la bienvenue à M.Scrive, Maire de La Madeleine, ainsi qu'aux membres de son administration qui l'ont accompagné.

M.Dompsin,souligne immédiatement que la Commission a examiné le projet de la Ville de la Madeleine non seulement sans intransigeance, mais avec le désir de rechercher un terrain d'entente.

Néanmoins le projet appelle quelques réserves et M.Dompsin donne lecture d'une note résumant le point de vue de la Commission.

M.Scrive fait alors remarquer que c'est surtout la question de l'incorporation de la "zone" au territoire de Lille qui peut diviser les deux administrations. D'autre part la Ville de La Madeleine n'accepterait qu'à regret de dépenser plusieurs millions pour édifier des constructions sur un terrain dont elle ne serait que locataire. Elle préférerait que la loi du I9 Octobre I9I9 soit modifiée en vue de permettre à la Ville de Lille de lui céder ses droits d'expropriation.

La délégation de La Madeleine insiste pour que la Ville de Lille accepte soit de vendre le terrain de fortification situé sur le territoire de Lille et intéressé par le projet,soit de l'échanger contre d'autres parcelles.

Cette question appelle aussitôt celle de la rectification des limites des deu communes. Après échange de vues, M. l'Adjoint Rousseau constate l'opposition des deux points de vue, La Madeleine désirant ramener la limite des territoires à la nouvelle voie ferrée de contournement alors que Lille estime que cette limite doit être celle fixée actuellement pour la zone. Il souligne en outre que les différents problèmes soulevés au cours de la discussion sont assez complexes et demandent un examen attentif. Il propose que la note résumant le point de vue de la Ville soit adressée à M. le Maire de La Madeleine.

M. Scrive accepte très volontiers cette proposition, puis un membre de la délégation de La Madeleine commente les dispositions techniques du stade.

La délégation se retire ensuite, après avoir déclaré qu'elle reprendrait l'étude de cette affaire dès réception de la note.

Jardins ouvriers.

M. l'Adjoint Hermez n'a pu répondre à la convocation qui lui avait été adressée et n'assiste pas à la réunion.

Un plan, mis à jour, permet de constater que le nombre de jardins ouvriers est actuellement de 3475 y compris les jardins de l'Oeuvre lilloise. Pendant la période d'exécution des grands travaux ce nombre sera ramené à 3156, pour être porté - en se basant sur les prévisions actuellement possibles - à 4316 après achèvement des travaux de déraaement.

Pour ces évaluations, une superficie de 300 mètres carrés par jardin a été admise. Mais la Commission se demande s'il est bien indiqué de distribuer des jardins de surface uniforme quelle que soit l'importance de la famille du titulaire. La diminution de surface augmenterait le nombre de jardins mais diminuerait quelque peu la superficie du terrain cultivable en augmentant le nombre des allées de desserte dont la largeur pourrait du reste être réduite au strict minimum. La subvention forfaitaire de l'Etat prévue par la loi du 20 Novembre 1940 peut d'ailleurs être attribuée pour des jardins de 200 m2 au minimum.

Ces renseignements seront transmis à M. le Maire.

Aménagement des abords de la Citadelle.

M. Dubuisson soumet l'avant-projet arrêté suivant les dernières suggestions de la Commission. La Commission décide qu'il sera transmis à M. le Maire pour être soumis au Stadtkommissar. D'autre part, la Commission est informée que le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Instruction publique a désigné M. Paquet, Inspecteur Général des Monuments historiques pour représenter l'Administration des Beaux-Arts. M. Paquet a été invité à venir examiner le projet avec la Commission à moins qu'il ne préfère que nous ne lui adressions.

Il est pris acte de la lettre de M. Vandenheede proposant de confier la direction des travaux à des architectes de jardins; l'intention de la Commission est de proposer que l'exécution de certains travaux d'aménagement, comme par exemple le théâtre de verdure, les terrains de sports, etc.. soit confiée à des architectes ou paysagistes choisis parmi ceux qui ont pris part au concours.

Grands travaux

M. Marché fait connaître que le nombre de chômeurs occupés sur les chantiers est sensiblement le même que celui de la semaine précédente; la rigueur de la température ne permet guère d'espérer actuellement un accroissement sensible du nombre d'ouvriers.

Cependant il faut signaler :

a) que le chantier du lot N° I, porte de Béthune, vient d'être ouvert;
b) que la S.N.C.F. a l'intention d'ouvrir également très prochainement ses chantiers.

M. Marché signale que, pour le lot N° 2, Porte des Postes, qui va être mis en adjudication, les terres devront être transportées à plus de I500 mètres. Le cahier des charges autorise donc tous les moyens de transport. Il stipule en outre que :

I° le prix de la soumission devra être calculé en tenant compte de l'interdiction de l'emploi d'explosifs;

2° qu'un pourcentage de réduction sera appliqué à ce prix en cas d'utilisation d'explosifs.

M. Marché fait connaître que, sur le chantier des "Dix huit Ponts", un sous-officier allemand a fait déplacer 40 hommes pour l'installation d'un champ de tir. M. Marché espère pouvoir régler facilement cet incident.

La Commission manifeste son étonnement de certains articles parus dans la Presse concernant les jardins ouvriers et les travaux de dérasement. M. Planque rappelle les instructions données antérieurement dans tous les services municipaux, interdisant de donner directement des renseignements aux journaux et rappelle que ces instructions sont toujours en vigueur.

La Commission prend connaissance de différentes notes de M. le Maire :

a) La création d'une décharge d'ordures ménagères aux abords de la place des Buisses est décidée, étant donné que pour l'utilisation immédiate qui sera faite du terrain, en jardins ouvriers, cette décharge ne peut avoir d'inconvénient.

Le Service des Grands Travaux recherchera, pour la création nouvelle de décharges d'ordures ménagères, d'autres emplacements

qui devront être choisis en dehors des voies de circulation à ouvrir, un remblai de ce genre n'étant pas souhaitable pour l'infrastructure d'une voie publique.

Par ailleurs le Service des Grands Travaux indiquera les emplacements accessibles aux tombereaux de la propreté publique et l'époque où la décharge pourra être utilisée.

b) La question de la suppression du passage à niveau du Chemin de Bargues doit être examinée par la Commission dès qu'elle connaitra officiellement les intentions de la S.N.C.F. qui n'ont été portées à la connaissance de M. Marché qu'au cours d'un rapide entretien téléphonique.

Suppression du passage à niveau du Faubourg de Douai.

M. le Maire a transmis les suggestions de M. Godart au nom du Groupement des Commerçants du Faubourg de Douai.

La Commission décide de transmettre immédiatement ces desiderata à la S.N.C.F., mais elle souligne qu'en admettant que celle-ci accepte de modifier ses plans, le prolongement de la rue Stricanne, qui se termine actuellement en impasse, se heurtera à une construction assez importante utilisée à usage de maison de confection. Par contre la liaison entre les rues Cervantès et Louis Spriet parait possible; mais, du point de vue technique, la réalisation du projet imposera la nécessité de prolonger les rampes du passage supérieur à la route bien au delà des rues Cervantès et Stricanne.

Baraquements rue Jeanne Hachette.

Pour la réalisation de ses projets, la S.N.C.F. demande la disparition de trois baraquements de la rue Jeanne Hachette. La Commission estime que la Compagnie obtiendra plus facilement que la Ville l'évacuation des occupants. Tous renseignements nécessaires lui seraient du reste fournis.

M. Marché se mettra en rapport à ce sujet avec les représentants de la S.N.C.F.

Voie reliant la place des Chasseurs de Driant à la Cité hospitalière.

M. Marché fait connaître que de nouveaux propriétaires ont donné leur agrément à l'occupation immédiate de leur terrain.

Création d'un garage Avenue de Soubise.

La Commission accepte le projet qui lui est soumis.

Suppression du poste d'octroi de l'avenue de Soubise.

La Commission, en accord avec le Directeur intérimaire de l'Octroi, avait décidé de remplacer les postes des avenues de Soubise et du Petit Paradis par un seul poste qu'on installerait près du pont de la Citadelle.

Il existe à l'angle du boulevard de la Liberté et du quai de la Haute-Deûle une petite construction occupée par le Service des Ponts et Chaussées et qui serait suffisante pour l'installation de ce poste.

M. Lefebvre rend compte des premiers pourparlers qu'il a eus à ce sujet avec le Service des Voies navigables. Sous réserve de vérification, il semble que cette construction appartient ou a appartenu à la Ville. M. Lefebvre poursuivra ses démarches.

Réunion commencée à I4 h 30, terminée à I7 h 45.

Hôtel de Ville le I4 Janvier I94I.

Le Secrétaire,
LEFEBVRE.

Transmis à M. l'Adjoint Dompsin
le I4 Janvier I94I.
LEFEBVRE.

Vu,
L. DOMPSIN.

Transmis à M. le Secrétaire Général
le I4 Janvier I94I.
LEFEBVRE.

19

COMMISSION DU NOUVEAU PLAN

Réunion du I6 Janvier I94I

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi I6 Janvier I94I à I4 heures 30, sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. DOMPSIN, Adjoint au Maire
ROUSSEAU, d°
WILLEMS, d°
PLANQUE, Secrétaire Général de la Mairie;
DUBUISSON, Architecte D.P.L.G.
LEFEBVRE, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction,
ALHANT, Sous-chef de bureau;
MARCHE, Directeur général des Grands Travaux;
VANDEWIELE, Chef adjoint du Service de la Voie Publique;
BOUKET, Surveillant Général des Promenades et Jardins.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
106/21

excusé : M. DEHOVE, Maire de Lille.

I METHODE DE TRAVAIL

M. l'Adjoint DOMPSIN, en ouvrant la séance, propose l'adoption d'une méthode de travail qui permettrait au président de la Commission de connaître avant la séance, dans leurs grandes lignes, les problèmes qui seront examinés et d'établir des ordres du jour plus précis. A cet effet, les services feraient parvenir en temps utile au Secrétariat de la Commission une note succincte accompagnée éventuellement des dossiers sur chacun des différents problèmes qui seraient à examiner au cours de la réunion. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et sera mise en pratique pour la prochaine séance.

II GRANDS TRAVAUX

M. MARCHE fait connaître que, toujours en raison des rigueurs de la température, le nombre des chômeurs occupés sur les chantiers reste stationnaire. L'entreprise Caroni a même dû cesser tout travail.

Dérasement de la fortification - Cahier des charges des lots à mettre en adjudication.

Il avait été décidé, lors de la précédente réunion que serait déclaré adjudicataire l'entreprise ayant présenté le meilleur prix pour la démolition de maçonneries sans emploi d'explosifs étant entendu que le cahier des charges indiquait le pourcentage de réduction à appliquer à ce prix en cas d'emploi d'explosifs.

M. Marché craint que cette méthode ne soit difficile à appliquer, étant donné la difficulté de déterminer ce pourcentage de réduction. Si ce pourcentage était jugé trop fort par les entrepreneurs ceux-ci ne se feraient pas faute d'augmenter leur prix initial. D'autre part, si le pourcentage était trop faible, l'entreprise pourrait en tirer un bénéfice exagéré au cas où elle pourrait utiliser des explosifs.

La Commission reconnait que cette solution n'est pas parfaite, mais l'établissement d'une moyenne des deux prix que l'on demanderait aux soumissionnaires ne serait pas non plus sans inconvénients sérieux.

Aussi la Commission maintient-elle sa décision précédente, étant entendu, au surplus, que le cahier des charges stipulera qu'au cas où l'utilisation d'explosifs serait autorisée et ou l'entrepreneur se déclarerait dans l'impossibilité de s'en procurer, la Ville se réserve le droit, si elle en a la possibilité, d'en assurer la fourniture, contre remboursement, et d'en imposer l'emploi.

Le pourcentage de réduction à appliquer est fixé à 50 %.

Aménagement des abords de la Citadelle.

Le projet d'ensemble a déjà été accepté. Mais se pose le problème de l'écoulement des eaux. La Commission accepte les dispositions proposées à ce sujet par M. Marché. Il est en outre entendu que les pièces d'eau du Bois de Boulogne seront maintenues, en raison de la possibilité de les alimenter en eau courante.

Le lac aura une superficie d'environ I hectare, sa profondeur sera d'un mètre vingt et sa capacité par conséquent de I2 à I5.000 mètres cubes. La profondeur du miroir d'eau près de la porte Royale sera d'un mètre. Le remplissage du lac et du miroir d'eau serait assuré par le forage du Palais Rameau.

Baraquements de la Citadelle et du Camp de Vacances du Bois de la Deûle.

Ces baraquements, sérieusement endommagés par la tempête, ont dû être réparés d'urgence. Ces réparations nécessitent l'extension du marché passé avec la maison Bienvenu Frères et Soeurs. La Commission accepte les propositions faites par le service à ce sujet.

Rapport transmis au Conseil municipal.

Création de décharges pour ordures ménagères.

M. le Maire a demandé à connaître la durée approximative d'utilisation de certaines décharges. M. Marché apporte, sur cette question, des renseignements à la Commission :

a) décharge Porte des Postes - Cette décharge, en service actuellement, pourra encore être utilisée durant huit mois environ.

b) décharge près la Porte de Roubaix et la Place des Buisses
Pour établir le cube disponible, il faudrait calculer celui des remblais. D'autre part, pour obtenir le maximum de volume, il faudrait construire un égout pour remplacer le fossé qui assure actuellement l'écoulement des eaux provenant de la Gare. La Commission est favorable, en principe, à la construction de cet égout. Le service lui soumettra un avant projet lors de la prochaine réunion.

Enfin, M. Marché signale qu'il serait possible de créer une décharge pour environ 2.000 m3 près de la rue Lequeux, sur le IIème lot de dérasement. Le service de la Propreté Publique sera avisé.

Jardins ouvriers

M. l'adjoint Hermez s'est fait excuser de n'avoir pu assister à la dernière réunion, de ne pouvoir encore assister à celle-ci.

La Commission prend connaissance des notes adressées par M.le Maire à M. Lefebvre, visant notamment l'attribution de lots de superficies différentes suivant l'importance de la famille des bénéficiaires. Après échange de vues et compte tenu des renseignements recueillis sur le nombre d'enfants des demandeurs de jardins dans les différents quartiers, la Commission estime que l'on peut ou fixer des pourcentages arbitraires, par exemple 40 % de la surface disponible pour des lots de 200 mq, 40 % pour des lots de 250 mq et 20 % pour des lots de 300 mq, qui seraient respectivement attribués à des familles comptant I° jusqu'à 2 enfants, 2°, 3 et 4 enfants, 3° 5 enfants et plus; ou lotir les terrains suivant un pourcentage déterminé par les demandes agréées, suivant ce que désirera la Commission des Jardins.

Travaux de modification du système ferroviaire dans la partie Sud de la Ville.

Lors des premières conversations engagées à ce sujet, en Novembre I940, la S.N.C.F. avait proposé, pour faciliter la réalisation du passage supérieur de la Cité Hospitalière, ainsi que la construction de la rampe d'accès de ce nouveau passage, d'abaisser le niveau des voies de la gare Lille Sud, la Ville de son côté abaissant le niveau d'arasement de la fortification, face à l'Arsenal.

Les terres ainsi récupérées auraient été transportées par voie ferrée, par la S.N.C.F., vers le passage supérieur de la Cité Hospitalière.

.....

Par lettre du IO Janvier I94I, la S.N.C.F. a avisé M. Marché "qu'en raison de l'utilisation à la confection des rampes d'accès aux futurs P.S. destinés à remplacer les passages à niveau d'Hellemmes et de Ronchin-Lezennes, des excédents de déblais à provenir de Lille-Sud, la S.N.C.F. envisage de n'exécuter dans ce secteur que la partie de chemin comprise entre le P.S. de la porte des Postes et le Chemin de l'Arbrisseau".

Le projet de la Ville ne prévoyant la création de la chaussée latérale qu'entre le chemin de Bargues et la rue venant de la place des Chasseurs de Driant, il s'ensuivra une coupure entre les chemins de Bargues et de l'Arbrisseau.

Toutefois, la S.N.C.F. a fait étudier le profil en long de la partie de ce chemin comprise entre le P.S. de la porte des Postes et le chemin de Bargues et propose deux solutions en priant la Ville de vouloir bien lui faire connaître celle qui a sa préférence. La Commission après examen donne son agrément au projet A qui présente des pentes et rampes convenables.

Maison éclusière

La Commission avait envisagé, en accord avec le service des Ponts et Chaussées, la location d'un immeuble sis Quai de la Haute Deûle N° 7.

En l'absence de la propriétaire, un accord avait paru pouvoir se faire facilement avec son notaire. Le retour de la propriétaire qui émet des prétentions incompréhensibles semble devoir remettre toute l'affaire en question. Le service demandera au Notaire d'intervenir auprès de sa cliente pour tenter d'amener celle-ci à une conception plus raisonnable de la situation.

III

M.M. Marché, Vandewiële et Bouket s'étant retirés, la Commission examine les questions du ressort de la Commission du Plan.

Demande de cession de terrain entre les routes de Douai et d'Arras - Pétitionnaire : Compagnie du Gaz

La Commission prend connaissance de la réponse de la Compagnie à sa demande formulée précédemment.

L'échange valeur pour valeur, proposé par la Compagnie, nécessiterait sans doute de longues négociations avant d'aboutir à un accord.

La Commission est d'avis a) de donner acte à la Compagnie de sa proposition qui pourra être discutée ultérieurement; b) de lui offrir un terrain dont la location serait précaire mais avec délai

.....

de préavis à fixer d'un commun accord. Un prix de location serait également fixé.

La Compagnie sera invitée à faire connaître les emplacements qui auraient sa préférence.

Demande d'autorisation de clôturer un terrain de zône, situé sur le territoire de La Madeleine.-

Pétition des "chantiers Français" transmise par M. le Mairo de La Madeleine.

Le pétitionnaire se conformant au règlement, la Commission donne un avis favorable.

Demande de location de terrain angle des rues de Russie et de Madagascar - M. Beaurain

La Commission donne avis favorable à la location de ce terrain en jardin ouvrier à attribuer par la Commission des Jardins au pétitionnaire ou à tout autre.

Réunion commencée à I4 h 30
terminée à I7 h 30

Hôtel de Ville lo I7 Janvier I94I.

Le Secrétaire,

signé : E. LEFEBVRE.

Transmis à M. l'adjoint Dompsin
le I7 Janvier I94I

signé : E. LEFEBVRE.

VU

signé : L. DOMPSIN.

Transmis à M. le Secrétaire
Général
Le 20 Janvier I94I.

signé : E. LEFEBVRE.

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 23 Janvier I94I

ARCHIVES MUNICIPALES * MAIRIE DE LILLE *

Messieurs les membres de la Commission du plan se sont réunis le Jeudi 23 Janvier I94I à I4 h 30, à la Mairie de Lille, sous la présidence de M. Dompsin, Adjoint au Maire.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 1D6 284

Etaient présents : M.M. Dompsin, Adjoint au Maire
Rousseau, d°
Willems, d°
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson, architecte
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Alhant, sous-chef de bureau
Marché, Directeur des Grands Travaux
Vandewièle, Chef adjoint du service de la Voie publique
Bouket, surveillant général des promenades et jardins.

Excusé : M. Dehove, Maire de Lille.

I - Grands Travaux

M. Marché fait connaître que le nombre des chômeurs occupés sur les différents chantiers s'est accru de 200 unités. Il a, par ailleurs, insisté auprès des entrepreneurs pour que ceux-ci embauchent de nouveaux ouvriers.

Un nouveau chantier va être ouvert : il s'agit du lot de dérasement N° 5, situé derrière la gare St-Sauveur. La partie Nord seule pourra être arasée pour l'instant, la partie Sud étant occupée par l'armée allemande.

Construction d'un égout collecteur derrière la gare St-Sauveur.

La Commission examine la question de la construction de l'égout collecteur, prévue à l'emplacement du lot de dérasement N° 5 derrière la gare St-Sauveur. Le coût de construction de cet important collecteur sera très élevé, et, d'autre part, la difficulté de se procurer des matériaux risque de retarder considérablement les travaux. Comme, au surplus, on a construit des ouvrages provisoires qui seront suffisants tant que ne seront pas créés les collecteurs prévus à l'amont, la Commission estime qu'il n'y a pas d'inconvénient à remblayer le terrain. Au surplus ce tronçon de collecteur devant être construit dans l'emprise future de la S.N.C.F., la participation de cette Société sera demandée au moment de la réalisation.

Utilisation de l'excédent des déblais du lot d'arasement n°2, entre les portes d'Arras et des Postes.

La Commission donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil Municipal tendant à obtenir l'autorisation de prendre possession d'urgence des terrains d'assiette de la voie reliant le Chemin de Bargues à la rue du Chevalier de l'Espinard, afin d'utiliser les excédents de déblais à la construction de la rampe de ladute voie. Le chiffre du crédit à voter ne sera pas porté dans la délibération celle-ci déclarera simplement que la Ville s'engage à régler les sommes qui seront allouées par la Commission arbitrale.

Modification du système ferroviaire dans la partie Sud de Lille.

La Commission prend connaissance des deux dossiers d'enquête portant a) sur les modifications des chemins b) sur la modification du système ferroviaire.

Les plans soumis à l'enquête ne font que reproduire ceux qui furent présentés le I6 Novembre I940 à la Commission et ne tiennent par conséquent pas compte des observations qu'elle avait présentées.

La Commission apprend, officieusement, que le projet d'exécution comporte une amélioration très sensible au projet soumis à l'enquête.

La Commission ne peut tenir compte de ce renseignement officieux pour émettre l'avis qui lui est demandé. Elle a donc formulé les critiques suivantes :

a) en ce qui concerne la modification des gares et points d'arrêt :

La S.N.C.F. envisage le remplacement des gares "Porte d'Arras" et "Porte des Postes" par un Point d'Arrêt d'Arras et une station "Lille-Sud". La Commission regrette une fois de plis que la S.N.C.F. n'ait pas maintenu le projet d'une gare importante de "Lille Sud" à l'emplacement prévu derrière l'Arsenal. Le plan d'embellissement de la ville qui tenait compte de ce projet avait été établi en réservant à cette gare de larges dégagements. D'autre part le bâtiment de la station apparait de dimensions trop réduites.

La Commission insiste à nouveau pour que l'esthétique de cette construction soit particulièrement soignée.

En outre l'accès à la cour de la grande vitesse débouche de la voie prolongeant la rue des Postes et menant au passage supérieur. Etant donné la circulation à prévoir, ce carrefour deviendra dangereux. Aussi serait-il heureux, pour éviter ce danger, de prévoir un accès plus direct à la cour de la grande vitesse de façon à ce que le trafic marchandises n'utilise pas la voie de grande circulation.

b) <u>en ce qui concerne les modifications de chemins :</u>

Le projet apporte de sérieuses modifications au précédent projet de la S.N.C.F. et oblige la Ville à revoir la partie de son plan d'aménagement intéressée par ces changements. Ce fait est d'autant plus regrettable que la principale raison d'être du plan d'aménagement avait été de coordonner les avant-projets des différentes administrations et d'établir un cadre général duquel chaque réalisation partielle devait être détachée.

Ayant fait cette observation préliminaire, la Commission a demandé la modification du projet, en vue :

a) de maintenir un accès direct de la rue d'Artois au passage supérieur de la porte d'Arras.

b) en ce qui concerne les voies d'accès à la gare de marchandises "Lille-Sud" de prévoir la création d'une voie reliant directement l'extrémité du boulevard Victor Hugo à ladite Gare.

c) de laisser à la circulation publique le chemin d'accès à la gare de marchandises compris par la S.N.C.F. dans le périmètre de la Gare.

La Commission a particulièrement insisté sur l'étonnement que provoque le maintien de la voie actuelle qui deviendrait la voie mère des embranchements. Elle estime paradoxal qu'un projet d'une telle importance puisse supposer le maintien de passages à niveau dont la suppression paraissait être une des causes même de l'oeuvre entreprise.

Enfin, en ce qui concerne le passage supérieur de la porte de Douai, la Commission craint que la création, de part et d'autre du pont, d'un remblai avec mur de soutènement ne constitue une sorte de cloison étanche isolant la partie sud de ce quartier.

Elle demande, si pour remédier à cette situation, la S.N.C.F. ne pourrait aménager ses rampes d'accès en y réservant un passage dans le prolongement d'une part de la rue Cervantès, d'autre part de la rue Stricanne, de façon à assurer la liaison entre des deux artères et les rues situées de l'autre côté de la voie ferrée.

<u>Projet de construction d'un égout collecteur dans le prolongement de la rue du Molinel entre la gare actuelle et le collecteur Est.</u>

La Commission avait admis, lors de sa précédente réunion, que pour obtenir le maximum de volume de remblais entre la porte de Roubaix et la place des Buisses, il serait nécessaire de construire un égout, pour remplacer le fossé qui assure actuellement l'écoulement des eaux venant de la Gare. M. Vandewiele soumet

.....

un avant-projet. Deux solutions sont possibles I°- construction de l'égout; 2°- construction d'un ouvrage tubulaire provisoire. La Commission décide la construction du collecteur définitif. Cette exécution étant rendue nécessaire par les travaux de dérasement c'est sur les crédits votés à ce titre que la dépense sera prélevée.

Création de la route destinée à remplacer la rue Jeanne Hachette -

La Commission examine à nouveau, pour une mise au point, cette question déjà étudiée lors de sa précédente réunion. En résumé la S.N.C.F. exécuterait la plate-forme de la route, uniquement entre le P.S. de la porte des Postes et le Chemin de l'Arbrisseau. La réalisation du tronçon de cette voie nouvelle, compris entre les chemins de l'Arbrisseau et de Bargues serait à comprendre ultérieurement dans un projet municipal.

L'importance de la lettre de la S.N.C.F. se réduisait donc au fait de savoir si, techniquement parlant, la Ville acceptait le profil de cette voie nouvelle tel qu'il était proposé par la Compagnie du Nord. Ce profil a été adopté.

Suppression des Postes d'Octroi du Petit Paradis et de la Porte d'Eau.

M. Lefebvre porte à la connaissance de la Commission les renseignements qu'il a recueillis.

La Commission lui donne mandat de poursuivre les pourparlers avec le service de la Navigation pour le retour à la Ville du petit pavillon érigé à l'angle du Jardin Vauban et où serait établi le poste d'octroi destiné à remplacer ceux du petit Paradis et de la porte d'eau, la dépense de remise en état étant de faible importance.

En raison de ce que la reconstruction des deux postes d'octroi du Petit Paradis et de la Porte d'Eau a été prévue à la demande d'emprunt formulée pour le 2ème programme de Grands Travaux et que la dépense sera très inférieure aux prévisions, cette dépense pourra éventuellement être imputée au titre des crédits affectés aux Bâtiments communaux (Entretien).

Demande d'occupation d'une partie du sol de l'ancien canal de la Monnaie pour création d'un jardin ouvrier -

La Commission estime qu'il n'est pas possible de donner satisfaction pour différentes raisons :

a) il n'y a que trente centimètres de remblais - constitué par de la mauvaise terre - au-dessus de l'égout construit sur le lit de l'ancien canal;

b) Ce terrain se trouve en contre-bas des maisons riveraines dont les sous-sols prennent jour sur l'ancien lit du Canal. Les branchement à l'égout prenant naissance au rez-de-chaussée des immeubles, émergent nécessairement du terrain;

c) en dehors de ces raisons qui justifient l'impossibilité d'utiliser pratiquement ce terrain en jardin il est à craindre que les

jardiniers y déversent des engrais qui dégageraient de mauvaises odeurs, plus indésirables encore que celles du canal à ciel ouvert dont la suppression a été réalisée.

II - COMMISSION du PLAN

Messieurs Marché, Vandewièle et Bouket s'étant retirés, la Commission examine la question d'expropriation de la zone posée par M. le Maire.

M. le Maire désirerait que la Ville exproprie, en vue de leur transformation, en jardins ouvriers, les terrains de zone sis : a) en bordure de la rue Armand Carrel; b) à l'emplacement du Stade Municipal.

a) rue Armand Carrel : les terrains sont occupés en partie par l'Armée allemande. Ce qui n'est pas occupé est cultivé par des fermiers et en majeure partie déjà ensemencé;

b) à l'emplacement du Stade Municipal : les terrains sont occupés partie par la firme Collin, partie en pâture et champs ensemencés ou en état de culture.

La Commission se demande donc s'il serait opportun d'essayer d'acquérir actuellement des terres cultivées et dont le rendement, également nécessaire au ravitaillement, sera sans doute supérieur à celui que pourraient obtenir des jardiniers non spécialistes.

Au surplus, l'expropriation de la zone pose toujours le problème délicat du recours possible des expropriés pour violation de la loi. La Commission croit donc utile d'attendre les résultats de l'expropriation, qui est imposée à la Ville, des terrains de zone sur lesquels doit être édifié le parc des sports de La Madeleine.

En ce qui concerne l'utilisation du Champ de manoeuvres de Ronchin, la question ne peut se poser, le terrain étant occupé par l'aviation allemande.

Création d'un parc des Sports à La Madeleine - Expropriation de la zone.

M. Planque donne lecture des lettres échangées entre M. le Maire et l'Autorité Allemande. Il en résulte que l'expropriation de cette partie de la zone non aedificandi est imposée, jusqu'à présent à la Ville. La Commission ne peut que s'incliner devant cette injonction mais elle réserve tous les droits de la Ville particulièrement en ce qui concerne la propriété des terrains.

Le dossier d'expropriation sera donc établi et la procédure entamée dans le plus bref délai possible en accord avec les services contentieux.

Demande de cession de terrain, par la Compagnie Continentale du Gaz, pour installation d'un poste de compression.

La Commission avait précédemment décidé d'offrir à la Compagnie la location du terrain nécessaire à la réalisation de son projet,

...

en prévoyant un certain délai de préavis pour la reprise de la parcelle.

Mais la Compagnie fait remarquer que la dépense très importante que nécessitera l'installation du poste de compression ne lui permet pas d'accepter une location prévoyant la reprise du terrain.

La Commission accepte donc de céder le terrain étant entendu que sa valeur entrera en ligne de compte lors de la cession des terrains du boulevard Montebello. La Compagnie devra préciser l'emplacement qu'elle désire occuper.

Echange de propriétés, projeté entre la Ville et le Service d'exploitation industrielle des Tabacs et allumettes.

Le S.E.I.T.A. a manifesté le désir de reprendre cette affaire. La Commission donne mandat à MM. Dompsin et Lefebvre de recevoir M. Boursier, directeur de la Manufacture des Tabacs de Lille. M. Boursier sera éventuellement invité à venir exposer le point de vue de ses services devant la Commission.

Réunion commencée à 14 heures 30
terminée à 18 heures 15

Hôtel de Ville le 27 Janvier 1941

Le Secrétaire :

LEFEBVRE

Transmis à M. l'adjoint Dompsin
le 27 Janvier 1941
signé : LEFEBVRE

Vu :
L. DOMPSIN.

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

COMMISSION du PLAN

Réunion du 30 Janvier I94I

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 30 Janvier I94I à I4 heures 30 sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au maire.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106 294

Etaient présents : M.M. Dompsin, adjoint au maire
Rousseau, d°
Willems, d°
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Alhant, sous-chef de bureau
Marché, Directeur Général des Grands Travaux
Vandewièle, chef adjoint du service de la Voie Publique

Excusés : M.M. Dehove, Maire de Lille
Bouket, surveillant général des jardins - Malade -

- I - GRANDS TRAVAUX

Statistique des chômeurs occupés -

Le nombre de chômeurs occupés sur les chantiers est actuellement de 866, en augmentation de près de 200 sur la semaine précédente.

M. Marché signale qu'un certain nombre d'ouvriers, habitant Lomme pour la plupart, ont reçu de l'Autorité Allemande une convocation qui pouvait faire craindre leur départ. D'une rapide enquête à laquelle s'est livré M. Marché, il résulte que ces ouvriers figuraient encore sur les listes des offices de placement comme " non travailleurs ". Le malentendu a été dissipé et les ouvriers ont été laissés à la disposition de la Ville. M. Marché fera une démarche auprès de l'Inspection du Travail pour éviter le retour de ces incidents.

Etat d'avancement des Grands Travaux -

M. Marché fait connaître que :

a) l'adjudication, pour le lot de dérasement n° 2 (entre les portes des Postes et d'Arras) a été lancée.
Les entrepreneurs devront déposer leur soumission pour le jeudi I3 Février I94I;

b) les travaux de dérasement des chantiers n° 5 (près de la Gare Saint-Sauveur) et 7 (près de la porte de Gand) seront exécutés en

...

régie, en raison des difficultés qui peuvent surgir du fait de ce que certaines parties de ces lots sont utilisées par l'Autorité Allemande;

c) le cube des terres du lot n° 8 (à la porte d'eau) sera supérieur d'environ 30.000 m3 aux prévisions, par suite de l'augmentation de la surface des terrains à déraser; mais les prévisions ayant été établies assez largement, les conditions d'entreprises ne les dépasseront sans doute pas.

Construction des rampes d'accès au passage supérieur du Chemin de Bargues-

M. Marché, après avoir obtenu des propriétaires l'autorisation d'occuper immédiatement les terrains, fait connaître qu'il a pu également obtenir l'accord des locataires.

Difficultés d'approvisionnement de certains chantiers -

L'entreprise Coignet, chargée de la construction des égouts de la rue Ratisbonne et du Bazinghien a de nouveau signalé toutes les difficultés qu'elle rencontre dans ses approvisionnements. Les pénichs chargées de matériaux ne peuvent encore arriver jusqu'à Lille et les autorités allemandes les réquisitionnent dès leur arrivée au lieu de débarquement.

M. Marché fera une démarche auprès des services de la navigation pour leur demander de hâter la reprise du trafic fluvial jusqu'en notre Ville.

Modification du système ferroviaire au Sud de la Ville -

I° - La Commission prend connaissance de la lettre de la S.N.C.F. nous informant que le plan qui avait été remis à M. Marché à titre officieux doit être considéré comme officiel.
Cette communication ne peut changer en rien le cours de l'enquête qui se poursuit actuellement, ce nouveau plan ne pouvant être substitué à ceux officiellement soumis à ladite enquête.

2° - Par lettre du IO Janvier, la S.N.C.F. nous a avisé " qu'en raison "de l'utilisation, à la confection des rampes d'accès aux futurs P.S. "destinés à remplacer les passages à niveau d'Hellemmes et de Ronchin-"Lezennes, des excédents de déblais à provenir de Lille Sud, la "S.N.C.F. n'envisage de n'exécuter, dans ce secteur, que la partie "de chemin comprise entre le P.S. de la porte des Postes et le Chemin "de l'Arbrisseau.

M. le Maire a fait remarquer a) que cette lettre permet de supposer que la S.N.C.F. a inscrit dans son programme, la réalisation des P.S. destinés à remplacer les passages à niveau d'Hellemmes et de Ronchin-Lezennes; b) qu'il serait important de savoir si la S.N.C.F. ne pourrait également prendre en charge la réalisation du P.S. du Chemin de Bargues.

La Commission charge M. Marché de demander à la S.N.C.F. des informations précises à ce sujet.

...

Jardins ouvriers.

a) Cité hospitalière.

La Commission prend connaissance de la lettre de la Commission administrative des Hospices et des renseignements recueillis par le Service. Les Hospices acceptent d'autoriser la Ville à transformer une partie des terrains disponibles en jardins ouvriers sous certaines conditions. Parmi celles-ci il en est une que la Commission juge inacceptable : c'est l'obligation, pour la Ville, de faire son affaire de l'éviction des cultivateurs qui occuperaient ces terrains. La Commission estime que, puisqu'il s'agit d'occupations accordées par les Hospices gratuitement et sans aucun préavis de prévenance pour la reprise des terrains, il est très facile à l'Administration qui a autorisé de donner congé. Une visite sur place sera faite sans délai par M.M. Lefebvre et Alhant pour connaître ces occupations sur lesquelles les services des Hospices ne possèdent pas de renseignements précis, et essayer de régler rapidement cette question.

b) rue de Constantine.

La Commission donne un avis favorable à la location de ces terrains, sous réserve que les occupants fassent leur affaire de la construction et de l'entretien de la clôture. Les pétitionnaires seront avisés qu'en vertu de la convention passée entre la Ville et le propriétaire, les terrains pourront être repris avec préavis de six mois. La demande, accompagnée de l'avis de la Commission, sera transmise à l'oeuvre municipale des jardins ouvriers.

Création d'un parc des Sports par la Ville de La Madeleine.

La Commission prend connaissance de la correspondance échangée à ce sujet entre M. le Maire et M. le Préfet du Nord, ainsi que de la note que M. le Maire a fait tenir à M. le Secrétaire Général. Elle décide de proposer au Conseil Municipal le vote de délibérations demandant a) la modification de la loi du 19 Octobre 1919 b) l'incorporation au territoire de Lille des parties de zone situées sur les Communes voisines, et précisant que la Ville entend rester propriétaire des terrains de zone qu'elle est tenue d'acquérir.

D'autre part, le Service entrera en contact avec les propriétaires des terrains sur lesquels la construction d'un parc des sports est envisagée par la Ville de La Madeleine, en vue de connaître les conditions auxquelles ils consentiraient à l'aliénation amiable de ces parcelles.

Aménagement des abords de la Citadelle.

La Commission prend acte de la lettre de M. le Directeur Général des Beaux Arts. Elle décide de lui envoyer d'urgence trois plans donnant : a) la situation actuelle, b) le projet d'aménagement, c) une coupe, et qui permettront de constater que nous avons

eu le soin de conserver toutes les parties essentielles de la Citadelle. La lettre d'envoi insistera sur notre désir d'obtenir à bref délai l'accord du Ministère afin de ne pas nous trouver dans l'obligation d'arrêter le chantier.

La Commission prend acte d'une lettre de M. Cauwet, Architecte, qui a pris part au concours d'idées et à qui une prime fut attribuée, offrant ses services pour l'exécution des travaux.

II - Commission du Plan

M.M. Marché et Vandewiele s'étent retirés, la Commission examine la question de l'agrandissement de la maison des Amicales, place Sébastopol - Demande de la Fédération des Amicales des Anciens Elèves des écoles publiques de Lille.

La Fédération demande que la Ville achète, pour le mettre ensuite à sa disposition, un terrain sis rue des Pyramides.

Cette question a déjà été évoquée devant la Commission en I934. A cette époque, les prétentions des propriétaires, qui liaient la vente du terrain à celle de trois immeubles bâtis, avaient rendu tout accord impossible. Les motifs invoqués lors des pourparlers ne permettent guère d'espérer un changement d'opinion des propriétaires. La Ville serait donc obligée d'engager de très lourdes dépenses pour un résultat qui, en raison de la situation des lieux, serait de toutes façons assez médiocre. Aussi la Commission regrette-t-elle de ne pouvoir donner satisfaction à la Fédération.

Offres de vente d'immeubles.

a) rue de Paris 26I
b) rue St-Hubert II

La Commission décide de demander I° l'avis des Domaines 2° le prix auquel les propriétaires consentiraient a vendre ces immeubles.

Projet d'échange de propriétés entre le S.E.I.T.A. et la Ville.

M. l'Adjoint Dompsin rend compte de l'entretien qu'il a eu, assisté de M. Lefebvre, avec M. Boursier, Directeur intérimaire de la Manufacture des Tabacs de Lille. Les représentants de la Ville ont souligné que les deux Administrations s'étaient, en Août I939, déclarées d'accord en principe et que la Ville attendait la présentation par le Service d'exploitation industrielle des Tabacs et allumettes du projet de convention. Ce projet a d'ailleurs été réclamé déjà par M. Dompsin au nom de la Ville en Avril I940.

M. Boursier va demander à son administration de nous adresser ce document dès que possible.

Demande d'autorisation de réparation d'une corniche de l'immeuble sis rue de Boufflers N° 9.

La Commission ne peut que donner un avis favorable à l'exécution de ce travail utile à la sécurité publique.

Réunion commencée à I4 h 30, terminée à I7 h.

Hôtel de Ville le 3 Février I94I.

Le Secrétaire,

LEFEBVRE.

Transmis à M. l'Adjoint Dompsin
le 3 Février I94I
LEFEBVRE.

Vu,
L. DOMPSIN.

Transmis à M. le Secrétaire Général
le 4 Février I94I.
LEFEBVRE.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 1D6 294

ARCHIVES MUNICIPALES LILLE

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 6 Février I94I

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi 6 Février I94I à I4 h.30 sous la présidence de M.Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Dompsin, Adjoint au Maire
Rousseau id
Willems id
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de la 2e Direction.
Alhant Sous chef de bureau
Marché, Directeur des Grands Travaux
Vandewiele, Chef Adj. Service de la Voie Publique.

excusés : MM. Dehove, Maire de Lille
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Bouket, Surveillant Général des promenades et Jardins.

I.- Grands Travaux.

M.Marché fait connaître qu'en raison de la rigueur persistante de la température le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est resté sensiblement stationnaire. Il est actuellement d'environ 900.

M.Marché signale que le Stadtkommissar après une visite sur les chantiers a insisté pour qu'au cours des travaux de dérasement la "bonne terre" soit mise en tas pour être répandue sur le sol après nivellement.

En ce qui concerne les différents chantiers M.Marché porte à la connaissance de la Commission que :

a) on commence à construire les remblais de la voie d'accès au futur P.S. du Chemin de Bargues.

b) le lot de dérasement N° 2 - entre les portes des Postes et d'Arras - sera adjugé prochainement.

c) le chantier du lot de dérasement N° 5, près la Gare St Sauveur, vient d'être ouvert, en régie

d) le chantier du lot N& 7 près de la porte de Gand, est également ouvert, un accord étant intervenu avec l'Autorité Allemande qui demande qu'un enclos soit réservé autour du manège qu'elle occupe et que la clôture soit construite le plus tôt possible.

e) les entreprises qui désirent soumissionner pour les travaux du lot de dérasement N° 8, près la porte d'eau, devront déposer leur soumission pour le 20 Février.

f) en ce qui concerne le redressement de la rigole de dessèchement du Petit Paradis, il a obtenu l'accord du Syndicat de dessèchement de la Deûle.

g) l'autorité allemande a demandé que soient établies trois maquettes de la Citadelle donnant I° la situation actuelle; 2° la situation future prévoyant, d'une part, le maintien, d'autre part le dérasement de la deuxième enceinte.

M. Dubuisson donne quelques précisions sur ces maquettes dont il a été chargé de l'exécution.

La Commission est informée que le projet d'aménagement de la Citadelle a été envoyé à la Direction des Beaux-Arts.

Les travaux de démolition de la poudrière du Bois de Boulogne commenceront le IO Février I94I.

h) les travaux de nivellement du lot II, près de la rue Lequeux, sont activement poussés.

Enfin M. Marché fait connaître que l'entreprise Coignet a reçu du sable et des gravillons et va pouvoir ouvrir ses chantiers de construction d'égout. D'ailleurs, la circulation sur la Deûle étant rétablie, on peut espérer que les péniches arriveront plus régulièrement et qu'elles ne seront plus réquisitionnées.

M. Marché signale qu'à la suite d'une demande qu'il lui avait adressée, l'Office départemental des Carburants aurait envoyé à la Mairie, Service des Grands Travaux, des bons de lubrifiants et carburants que M. Marché n'a jamais reçus. La Commission estime que les recherches entreprises doivent être continuées. Le service du courrier de la 2ème Direction n'a eu connaissance ni de la demande, ni de la réponse que l'Office aurait envoyée.

Admission d'entreprise aux adjudications.

L'entreprise Cailliau, d'Aubigny-au-Bac, est admise à soumissionner lors des prochaines adjudications.

Décharge publique près de la Caserne Souham.

Le maintien de la décharge actuelle d'ordures ménagères près de la porte de Roubaix devient gênant pour l'exécution du lot de dérasement N° 6, compris entre la porte de Roubaix et la Gare. Il est donc nécessaire de cesser d'utiliser cette décharge. M. Marché insiste d'autant plus sur cette nécessité qu'il propose, ce qui est accepté par la Commission, d'incorporer au lot 6 l'enceinte de la Caserne Souham dont le cube de terre est d'environ 20.000 mètres

cubes. M. Lefebvre n'y voit pas d'inconvénient si la décharge prévue près de la rue des Buisses peut, dès à présent, être utilisée. Le Service des Grands Travaux indiquera à M. le Chef du Service de la Propreté Publique, les limites exactes de la nouvelle décharge ainsi que les accès qu'il peut utiliser.

JARDINS OUVRIERS.

a) La Commission prend connaissance d'un article paru, sur ce sujet, dans "l'Echo du Nord du 31 janvier 1941" et, s'étonne des articles intéressant la Commission du Plan qui paraissent dans la presse locale sans que l'inspirateur en soit connu.

b) Terrains de la Cité Hospitalière.

M. Lefebvre rend compte de la visite qu'il a effectuée sur place avec M. Alhant et M. Vasseur, sous-chef du Service des Biens des Hospices.

Les terrains étant inoccupés, les Hospices ont accepté de donner immédiatement congé aux locataires.

La Ville peut, dès maintenant, disposer des terrains d'une superficie d'au moins 4 ha 50 ares.

En raison 1° de l'existence de nombreux trous de carrière qu'impose à la Ville la nécessité de dégager sa responsabilité, en cas d'accident b) de la proximité des chantiers de la faculté de médecine où sont entreposés des stocks de matériaux dont la surveillance exigera une police sévère des jardins, la Commission propose que les terrains soient remis à l'Oenvre Lilloise des Jardins Ouvriers.

Mais la Commission estime que la Ville doit conserver tout le bénéfice moral de l'opération et qu'elle devrait réserver tous ses droits sur la location qui serait consentie. La Ville devrait conserver également un droit de regard sur les attributions de terrains.

Un plan de lotissement va être établi par le bureau de dessin. Ce lotissement comprendra 10 % de jardins de 300 mq, 30 % de jardins de 250 mq et 60 % de jardins de 200 mq environ.

Les Hospices ont promis de nous envoyer incessamment le plan exact des terrains dont la Ville peut disposer pour ce lotissement.

En ce qui concerne les jardins ouvriers, en général, M. l'adjoint Dompsin fait connaître qu'il a informé M. le Maire, au cours d'une réunion, de l'opinion de la Commission sur ce problème.

Modification du système ferroviaire au Sud de Lille. Enquêtes.

La Commission a pris connaissance des résultats des enquêtes ouvertes sur :

a) le remplacement du P.A. de Lille porte de Douai et des Stations de "Lille porte d'Arras" et Lille "Porte des Postes" par un P.A. dit de "Lille Porte d'Arras et par une gare dite de "Lille Sud".

b) les modifications de chemins prévues au projet.

Avant d'émettre son avis la Commission a également pris connaissance :

I° de la lettre de M. l'Ingénieur en Chef, Chef de la Division des Etudes de l'exploitation de la S.N.C.F. en date du 27 Janvier I94I.

2° du compte rendu de l'entretien du 3I Janvier I94I au cours duquel M. le Maire, assisté de M. Planque, Secrétaire Général de la Mairie et de M. Marché et Lefebvre du Service des Travaux, a rencontré MM. Pierson, Vigier et Delahaye ingénieurs de la S.N.C.F.

La Commission a émis les avis suivants :

La Commission insiste tout particulièrement pour qu'une gare centrale dite de "Lille Sud" soit créée entre les portes d'Arras et des Postes, a l'emplacement primitivement prévu derrière l'Arsenal.

Le plan d'embellissement de la Ville a tenu compte de ce projet, qui répondait du reste à un désir général, en réservant à cette gare de larges dégagements.

Elle souhaite que l'esthétique des bâtiments soit particulièrement soignée.

D'autre part, si le projet de la S.N.C.F. devait être maintenu la Ville se trouverait dans l'obligation de demander qu'un accès plus direct à la cour de la Grande Vitesse de la gare de "Lille Sud" soit prévu de façon à ce que le trafic marchandises n'utilise pas la voie de grande circulation.

Mais puisque de l'avis même des représentants de la S.N.C.F. la création d'une gare centrale n'entrainerait pas de dépenses supplémentaires, la Commission demande instamment que ce projet de gare centrale soit retenu.

En ce qui concerne la réclamation des établissements Jean Lefebvre, qui signalent que "l'aménagement des raccordements en vue de la gare "Lille Sud" doit amener un empiétement sur son terrain la Commission estime qu'il s'agit là de réserves particulières formulées par un propriétaire à qui il appartiendra de

faire valoir ses droits lors de la fixation de l'indemnité qui pourrait lui être allouée pour le préjudice que la réalisation du projet peut lui causer.

La Commission s'est déclarée favorable à la demande du Comité de défense des intérêts du Faubourg de Douai qui sollicite le maintien de la halte de "Lille Porte de Douai", sous réserve cependant que ce maintien ne soit pas en contradiction avec les lignes générales du projet. Il semble du reste que la réalisation d'une gare centrale permettrait de reporter à "Lille Porte de Douai le P.A. prévu à "Lille Porte d'Arras".

b) sur les modifications de chemins

La Commission demande : qu'un accès direct soit maintenu de la rue d'Artois au passage supérieur de la porte d'Arras.

Elle a manifesté à nouveau son étonnement du maintien de la voie ferrée actuelle qui deviendrait la voie mère des embranchements, mais elle a pris acte des déclarations de MM. Pierson, Vigier et Delahaye, qui ont affirmé que les passages à niveau des Portes de Douai et d'Arras seraient supprimés.

Elle regrette qu'il n'en soit pas de même de celui du Faubourg des Postes mais à retenu les apaisements donnés par les représentants de la S.N.C.F. qui ont souligné que si le P.N. du Faubourg des Postes doit demeurer, il n'y aura que deux passages par jour en moyenne et que la voie de tramway pourra traverser le chemin de fer à niveau si la Ville le juge bon.

Enfin la Commission a demandé que la S.N.C.F. réalise, si possible, une communication directe entre les rues Louis Spriet et Cervantès si cette modification du projet n'entraine aucune répercussion financière pour la Ville.

Projet de marché pour fourniture de ciment

La Commission donne son accord sur le projet qui lui est soumis.

Aménagement de l'entrée dans Lille intra muros, au Pont Supérieur.

Le Stadtkommissar a donné l'ordre à M. le Maire d'aménager l'entrée de Lille près du Pont Supérieur. Il s'agit des terrains sur lesquels avaient été édifiés les constructions de l'exposition du Progrès Social.

La Commission décide que le liquidateur de l'exposition sera avisé de l'injonction faite à la Ville.

Mais avant d'entreprendre les travaux d'aménagement, il faudrait procéder à des démolitions et enlever environ I0.000 mètres cubes de décombres qui jonchent le sol, travail qui nécessitera de nombreux transports.

M. Vandewiële soumet le plan qu'il a préparé à ce sujet.

II - COMMISSION DU PLAN

M.M. Marché et Vandewiële s'étant retirés, la Commission prend connaissance de l'avis de M. le Doyen Duez sur la procédure à suivre dans l'expropriation de la zone.

La Commission donne ensuite son accord sur les projets de délibération du Conseil Municipal, établis par le service, au sujet:

a) de la position de la Ville quant à la propriété des terrains sur lesquels La Madeleine envisage la création d'un parc de sports;

b) de l'incorporation au territoire de Lille des terrains grevés de la servitude non aedificandi, situés sur le territoire des Communes voisines;

c) de la modification de la loi du I9 Octobre I9I9 portant déclassement de l'enceinte fortifiée de Lille.

Tentative d'acquisition amiable de terrains de zone, situés sur La Madeleine

Le service a commencé des démarches auprès des propriétaires de ces terrains. Malheureusement, l'état parcellaire fourni par la Commune voisine donne seulement les noms et adresses des propriétaires inscrits à la matrice cadastrale et, de ce fait, la plupart des adresses sont fausses ou les propriétaires décédés.

Néanmoins, deux propriétaires des plus importantes parcelles ont pu être touchés et ont promis de faire connaître très prochainement les conditions auxquelles ils consentiraient à traiter avec la Ville.

Les recherches en vue de trouver les propriétaires seront poursuivies mais la Commission regrette l'insuffisance des renseignements fournis par la Ville de La Madeleine.

Maison éclusière

Me Carbonnier, notaire, a fait connaître les conditions auxquelles sa cliente accepterait de louer à la Ville l'immeuble sis Quai de la Haute Deûle N° 7.

Ces conditions se résument en une augmentation du loyer et en la suppression du jardin que la propriétaire se réserverait.

.....

La Commission donne mandat au service de poursuivre les pourparlers en vue d'obtenir soit, si possible, la libre disposition du jardin pour le loyer exigé, soit le maintien du loyer actuel si la propriétaire entendait conserver ledit jardin.

La Commission est d'accord sur l'avance par la Ville du coût des travaux de réparations, la dépense étant imputée sur les loyers à échoir.

Démolition rue Armand Carrel

La Commission donne un avis favorable à la démolition de deux maisonnettes, appartenant à la Ville, rue Armand Carrel 4 et 6, dont l'une est libre et l'autre à demie effondrée.

Vente par adjudication. Immeuble sis 9 Rue de la Barre

La dépense serait trop importante pour l'avantage que la Ville pourrait retirer de cette acquisition.

Echange de propriétés projeté entre la Ville et le service d'exploitation industrielle des Tabacs et allumettes.

I° La Commission prend connaissance d'un article, paru sur ce sujet, dans "l'Echo du Nord". Elle regrette que des renseignements soient donnés à la Presse sur des projets d'échange, alors que ses membres ont toujours fait preuve de la plus prudente discrétion.

2° Le service du Contentieux demande si, en attendant la construction de la nouvelle manufacture des Tabacs, on ne peut donner satisfaction aux jardiniers en autorisant, à titre précaire, l'occupation du terrain du boulevard de la Moselle. La Commission estime qu'il lui est impossible de donner actuellement un avis étant donné qu'elle attend du S.E.I.T.A. le projet de convention qui fixera la date de prise de possession du terrain par l'Administration des Tabacs.

Réunion commencée à I4 h. 30
terminée à I8 h. I5

Hôtel de Ville le 8 Février I94I
Le Secrétaire,
signé : LEFEBVRE.

Transmis à M. l'adjoint
DOMPSIN
le 8 Février I94I
signé : LEFEBVRE.

VU:
signé : L. DOMPSIN.

Transmis à M. le Secrétaire Général
le I0/2/4I
signé : E. LEFEBVRE.

COMMISSION DU PLAN

Monsieur le Maire

Réunion du I3 Février I94I.

Messieurs les membres de la Commission du plan se sont rénis à la Mairie de Lille le jeudi I3 Février I94I à I4 h 30 sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/284

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire
Rousseau "
Willems "
Dubuisson architecte D.P.L.G.
Lefebvre chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Alhant, Sous-chef de bureau
Marché Directeur Général des Grands Travaux
Marché Directeur Général des Grands Travaux
Vandewièle chef adjoint du service de la Voie publique

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

Excusés : M.M. Dehove, Maire de Lille, Planque Secrétaire Général de la Mairie et Bouket surveillant général des promenades et jardins.

I - GRANDS TRAVAUX

M. Marché signale qu'actuellement le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est d'environ II00, nombre qui ira sans cesse croissant dans les semaines qui vont suivre.

Il fait connaître, qu'à nouveau, des particuliers ont pris possession sans autorisation de terrains de fortification. Près de la rue Benvignat une parcelle de terre a ainsi été transformée en jardins ouvriers.

Il signale que les travaux de démolition de la poudrière du Bois de Boulogne sont en cours.

M. Marché rend compte ensuite d'une entrevue qu'il a eue la veille avec les Ingénieurs de la S.N.C.F. avec qui il s'est entretenu de différentes questions intéressant la modification du systeme ferroviaire au sud de la Ville.

Les représentants de la S.N.C.F. ont annoncé que les travaux de terrassement sont adjugés et vont être entrepris incessamment.

En ce qui concerne la demande du groupement du Faubourg de Douai, tendant à assurer une liaison directe entre les rues Cervantès et Louis Spriet, les ingénieurs ont signalé que la réalisation de ce projet présenterait quelques difficultés par suite de la présence d'un aiguillage en contrebas de la voie normale. Pour contourner cette voie de garage la liaison à créer comporterait un détour.

Or, actuellement la distance de la rue Louis Spriet à la rue Armand Carrel est d'environ 230 mètres. La création de la rue nouvelle avec le détour nécessaire porterait cette distance à 260 mètres. Seule une liaison directe, sans détour, aurait réduit le parcours à 180 mètres.

Etant donné cette différence de parcours réellement insignifiante, les représentants de la S.N.C.F. présenteront des études retenant le projet mais souligneront que cette création a été demandée par la Ville.

accord

La Commission estime que malgré son désir de donner satisfaction au Groupement du Faubourg de Douai, la Ville ne peut insister pour la réalisation de ce projet.

Les ingénieurs ont ensuite fourni à M. Marché les précisions suivantes:

a) la suppression des passages à niveau de Lambersart et d'Hellemmes est abandonnée.

b) par contre les travaux permettant la suppression du passage à niveau de Ronchin-Lezennes vont être entrepris à la demande du service de la voirie routière. M. Lesieux ingénieur des Ponts et Chaussées vient d'être mis en possession du dossier d'acquisition des terrains.

Au surplus il faut remarquer que le décret du 31 Octobre 1940 a déclaré d'utilité publique uniquement les travaux de suppression des passages à niveau des Portes de Douai, d'Arras et des Postes.

M. Marché porte enfin à la connaissance de la Commission du plan des renseignements officieux de la Préfecture concernant :

1° - la suppression du P.N. du chemin de Bargues,

Une dépêche ministérielle aurait informé le Préfet que le projet est agréé .

M. le Maire a demandé qu'un dossier soit présenté dans le plus bref délai afin de faciliter le financement de l'opération par l'obtention d'un prêt à taux réduit.

2° - la suppression du bref de Ste Hélène dont le projet serait approuvé.

3° - le projet d'assainissement comportant la construction d'égouts, qui serait également agréé sous le régime de la loi du 5 août 1940 modifiée par la loi du 11 Octobre 1940. Le dossier aurait été transmis à la Direction générale des Finances pour fixation des modalités du prêt.

4° - le deuxième programme de grands travaux dont l'examen serait en cours.

15

Dérasement de la fortification - Lot 2 près de la porte des Postes - Adjudication.

M. l'Adjoint DOMPSIN procède à l'ouverture des plis déposés par les soumissionnaires.

Sur vingt et une entreprises qui ont pris connaissance du dossier, six seulement ont soumissionné.

La Commission estime qu'il serait préférable, si cela est pratiquement possible, de scinder le lot en deux, ce qui permettrait d'espérer qu'un plus grand nombre de soumissionnaires prendrait part aux adjudications.

En outre le projet primitif ayant été modifié, le cube de terres à enlever et à transporter a sensiblement augmenté. Une révision des prix initiaux apparait nécessaire.

La Commission donne donc un avis favorable de principe à la désignation comme adjudicataire du soumissionnaire ayant présenté le prix le moins élevé sous réserve de vérification des calculs des soumissions et comparaison avec les estimations primitives.

A cette occasion, M. MARCHE présentera un tableau de la situation financière actuelle du service des Grands Travaux.

Enfin après avoir admis l'entreprise RAB T et DUTILLEUL à soumissionner dans l'avenir, la Commission décide qu'un nouvel appel sera adressé aux entrepreneurs par la voie de la presse locale lors des appels d'offres pour les prochains lots.

M. MARCHE a été informé par la S.N.C.F. que sur les glacis de la fortification compris dans le périmètre des travaux du chemin de fer existent environ 60 arbres à abattre. La Commission estime qu'en dépit des difficultés de se procurer des moyens de transport, il peut être bon que la Ville conserve la propriété des arbres sains abattus. Mandat est donné à M. VANDEWIELE de solutionner cette question en accord au besoin avec M. FAUVET qui utilise beaucoup de bois actuellement.

Travaux en régie.

M. MARCHE a établi le projet de délibération du Conseil Municipal pour l'exécution en régie des travaux de dérasement des lots 5, près la gare St-Sauveur et 7 près la porte de Gand, ainsi que la démolition de la poudrière du Bois de Boulogne.

Travaux d'assainissement - Subvention.

M Herreux Jehmont

Il est donné connaissance à la Commission, de la dépêche ministérielle du 20 Janvier 1941 informant l'Administration Municipale, par l'intermédiaire de la Préfecture, que le taux de la subvention à allouer pour travaux d'égouts et d'assainissement est subordonnée à une mise au point de questions budgétaires avec le Ministère des Finances.

Lettre au Préfet

Remise en état des terrains de l'Exposition du Progrès Social.

Ces travaux coûteront de 5 à 600.000 Frs et le Préfet demande que la Ville présente un dossier sollicitant une subvention et un prêt par l'Etat. La Commission estime que cette dépense ne peut incomber à la Ville. Il s'agit, en effet, d'un travail imposé et exécuté sur ordre du Stadtkommissar. La Ville ne devrait solliciter ni subvention ni emprunt, l'Etat seul devant supporter cette dépense.

Vol de pavés.

M. Vandewiele signale que des camions d'une entreprise travaillant pour le compte de l'autorité allemande, ainsi que des voitures allemandes ont enlevé des pavés déposés près de la porte d'Ypres en vue de l'exécution de la chaussée de la rectification de la route Nationale. Le fait a été porté par M. le Maire immédiatement avisé à la connaissance de M. le Stadtkommissar.

Suppression des postes d'octroi du Petit Paradis de la Porte d'eau.

M. Tailliar, ingénieur T.P.E. a fait connaître que la Ville peut prendre possession, le I5 Février I94I, du kiosque situé à l'angle du jardin Vauban et du quai de la Haute Deûle où sera installé le poste d'octroi destiné à remplacer ceux du Petit Paradis et de la Porte d'Eau. M. Fauvet, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments, a été prié de faire exécuter aussi rapidement que possible les travaux de remise en état et d'aménagement.

Jardins ouvriers.

La Commission prend connaissance d'un article du "Réveil du Nord" signalant que les terrains inutilisés sont susceptibles d'être requis par le Préfet à l'usage de jardins ouvriers.

Commission du Plan

MM. Marché et Vandewièle s'étant retirés, la Commission est avisée que M. le Maire a décidé d'écrire à son collègue de La Madeleine pour lui signaler l'imprécision et l'inexactitude des renseignements qu'il a fournis quant aux propriétaires des terrains de zone sur lesquels la création du parc des sports de La Madeleine avait été envisagée.

Installation d'un poste de compression. Demande de terrain par la Compagnie du Gaz.

La Commission désigne, parmi les emplacements indiqués par la Compagnie, le lot qui pourrait lui être cédé près de l'établissement de bains de Moulins-Lille. La surface du terrain sera sensiblement celle nécessaire pour la réalisation d'un projet front à une seule rue. La Compagnie sera informée des intentions de la Ville d'ouvrir, dans l'avenir, une seconde rue longeant le

côté Est du poste de compression. Enfin une convention consacrant l'accord intervenu entre les deux administrations quant aux conditions de la cession de ce terrain sera établie et devra être signée par les représentants de la Compagnie et de la Ville.

Réunion commencée à I4 h.30
terminée à I7 h. 30

Hôtel de Ville le I5 Février I94I

Le Secrétaire

LEFEBVRE,

Transmis à M.l'Adjoint Dompsin,
le I5/2.4I
Lefebvre,

Vu
L.DOMPSIN,

Transmis à M.le Secrétaire Général
Le I7/2/4I

Lefebvre,

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
106/21

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 20 Février I94I

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 20 Février I94I à I4 heures 30 sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire
Rousseau d°
Willems d°
Planque, Secrétaire Général de la Mairie,
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Alhant, Sous-Chef de bureau
Marché, Directeur Général des Grands Travaux,
Vandewiële, Chef adjoint du Service de la Voie Publique,
Bouket, Surveillant général des promenades et jardins.

Excusé: M. Dehove, Maire de Lille.

- I -

GRANDS TRAVAUX

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers s'est encore accru durant la dernière semaine.

L'entreprise Coignet adjudicataire des travaux de construction d'un égout au Bazinghien signale que les terrains situés aux abords de l'ouvrage ne sont pas tout à fait à leur côte de nivellement et propose de déverser sur ces terrains l'excédent de terre provenant des fouilles et de procéder ensuite à un régalage. Ce travail serait exécuté sur une longueur d'environ I50 mètres dans la fortification. En compensation de la réduction des transports dont elle bénéficierait l'entreprise Coignet accepterait une diminution de prix de : a) 20 frs au mètre linéaire si les terres pouvaient être épandues sur une largeur de 20 mètres de part et d'autre de l'égout, b) I5 frs si le régalage était effectué sur une largeur de I00 mètres. La Commission accepte la proposition, en principe, si l'entreprise consent une réduction de 20 frs au mètre linéaire, mais avec régalage des terres sur une distance de I00 mètres de part et d'autre de l'aqueduc.

Adjudication du lot 2 - près la Porte des Postes - Mémoire justificatif.

M. Marché présente à la Commission un mémoire justificatif de l'adjudication du I3 Février I94I. En conséquence la Commission ratifie le résultat de cette adjudication et décide que les offres de l'association constituée par "Nord France" la "Société Générale d'Entreprises" et "Carette Duburcq fils" seront retenues.

M. le Maire a souligné la nécessité d'ouvrir à bref délai le plus grand nombre de chantiers possible, l'autorité occupante l'ayant avisé que les chômeurs non utilisés seraient envoyés en Allemagne pour y travailler.

M. le Secrétaire Général signale qu'il faudra procéder à la révision des marchés passés depuis le Ier Janvier I940, la patente supplémentaire imposée aux entrepreneurs de travaux publics étant supprimée depuis cette date.

Décharge des ordures ménagères à la porte des Postes -

M. Marché fait connaître que l'abaissement de la côte d'arasement du lot 2 (porte des Postes) augmente le volume des terres à transporter et qu'en conséquence il serait nécessaire de supprimer la décharge de la porte des Postes. Il signale que si l'excédent des terres devait, après exécution des rampes d'accès au P.S. de la Cité, être transporté vers le chemin de Bargues, au Sud de la ligne de Béthune la nécessité de traverser la voie ferrée imposerait l'utilisation de tombereaux. C'est donc une question d'ordre à la fois financier et technique qui se pose.

M. Lefebvre souligne a) qu'en Janvier I94I il avait été prévu par M. Marché que la décharge pourrait sans doute être encore utilisée durant une période d'environ six mois; b) qu'il est impossible d'arrêter soudainement cette décharge au Sud de Lille.

Il fait connaître que M. le Maire envisage de reprendre au moins partiellement les véhicules "Collin" pour le ramassage et le transport hors de Lille des ordures ménagères. Mais il faut le temps de mettre la question au point et durant cette étude subitement imposée il est indispensable que le service de la propreté publique dispose d'une décharge située à une distance raisonnable des quartiers Sud de la Ville afin d'éviter aux tombereaux de trop longs parcours. Or, la décharge prévue près de la Solitude ne pourra être utilisée que durant quinze jours environ.

La Commission décide donc que la décharge de la porte des Postes sera utilisée jusqu'à ce que le problème du transport des ordures ménagères hors de Lille soit résolu et au minimum durant quinze jours également, portant ainsi à un mois au moins le temps accordé pour apporter une solution.

En examinant cette question des décharges, la Commission décide d'étudier s'il ne serait pas possible de combler la partie de l'ancien lit de la moyenne Deûle située derrière le manège civil.

Enfin la police sera priée à nouveau d'exercer une surveillance sévère près des portes des Postes et d'Arras où des particuliers continuent à déverser des ordures.

Dépêches ministérielles -

La Commission prend connaissance des dépêches ministérielles en dates des I4 et I8 Janvier I94I relatives à différentes questions

...

intéressant les grands travaux et plus particulièrement I° les travaux d'abaissement du bief de Sainte Hélène, qui sont approuvés 2° la suppression des passages à niveau pour lesquels le ministère de la Production Industrielle et du Travail réclame des dossiers techniques.

M. Marché estime qu'il n'appartient pas à la Ville de produire les dossiers réclamés pour des travaux dont la réalisation incombe à d'autres administrations. Exception est à faire pour le P.S. de la Cité Hospitalière pour lequel un dossier serait établi par la Ville.

La Commission se rallie aux propositions de M. Marché qui préparera la réponse aux dépêches ministérielles.

Modification du système ferroviaire au sud de Lille (- Enquêtes.

La Commission prend connaissance, à titre d'information, des avis émis, au cours des enquêtes, par la Commune de Ronchin et la Chambre de Commerce de Lille.

Aménagement des abords de la Citadelle - Etablissement de maquettes.

L'Oberfeldkommandantur demande deux maquettes de la Citadelle à l'échelle de I/500 et I/250, figurant d'une part la Citadelle reconstituée dans son état original, d'autre part la Citadelle transformée par le dérasement des fortifications. La Commission, d'accord avec M. le Maire, estime que les échelles demandées sont excessives et qu'au surplus les maquettes ayant été commandées depuis un certain temps, les travaux sont trop avancés pour revenir sur les premières décisions. Les maquettes seront, en effet, livrées à la Ville le 6 Mars.

Réaménagement des terrains de l'Exposition du Progrès Social.

La Commission prend connaissance a) de la lettre de M. le Préfet du Nord en date du I4 Février I94I b) de la note de M. le Maire, en date du I7.

Sur l'intervention de M. l'adjoint Rousseau, la Commission, unanime, estime que la Ville ne devrait solliciter ni prêt ni subvention mais le paiement intégral par l'Etat de ces travaux qui ont été imposés. L'avenue Julien Destrée doit être supprimée par application du plan d'aménagement; d'autre part, les parties qui furent occupées par l'Exposition étaient cachées à la vue par une clôture propre, qui fut enlevée par ordre de l'autorité occupante, et dont le maintien aurait évité les travaux actuellement demandés. Ce n'est donc pas la Ville qui doit supporter la dépense.

Adjudication du lot de dérasement n° 8, près la porte d'Eau.

M. l'adjoint Dompsin procède à l'ouverture des plis déposés par les soumissionnaires. Dix entreprises ont participé à l'adjudication. Sous réserve de la vérification des calculs des soumissions, l'Association "Joncquez, Rateau et Carlier" est déclarée adjudicataire. L'ordre de commencer les travaux sera donné dès que la vérification sera terminée.

En ce qui concerne les adjudications, M. l'Adjoint Dompsin propose que les soumissionnaires soient avisés que dorénavant ils auront à déposer leurs soumissions dans une boite spéciale et que les plis seront relevés à midi, de façon à éviter toute critique. Il en est ainsi décidé.

Aménagement du Square Dutilleul.

La destruction de la Salle des Ambassadeurs va permettre l'aménagement de ce square qui fait suite au square de Jussieu qui fut lui-même transformé il y a quelques années par M. Alleman. Ce même architecte a soumis un avant-projet d'aménagement du square Dutilleul qui serait prolongé jusqu'à hauteur de la rue de Bourgogne. Ce projet serait à réaliser dans un très proche avenir. M. Alleman a également prévu dans son esquisse la disparition éventuelle dans l'avenir du quai du Wault et sa transformation en jardin avec théâtre de la Jeunesse. L'aménagement du lit de cet ancien bras de la Deûle complèterait heureusement les Squares Jussieu et Dutilleul et la Ville serait ainsi dotée d'une voie fleurie reliant directement le centre de la Ville à l'ensemble de verdure constitué par le jardin Vauban, les bois de Boulogne et de la Deûle et l'enceinte de la Citadelle. Cet ensemble pourrait même, dans l'avenir, être harmonieusement complété par la création d'un stade sur les terrains du Champ de courses contigü.

La Commission accepte l'avant-projet d'aménagement du square Dutilleul et décide d'examiner avec l'Administration des Ponts et Chaussées si la suppression du quai du Wault peut être envisagée dans un avenir proche.

Lot de dérasement près de la Caserne Souham.

Sur la proposition de M. Marché, la Commission décide de profiter du dérasement en cours, aux abords de la Caserne Souham, pour aménager le sentier reliant la rue du Faubourg de Roubaix à la place des Buisses. Une piste cyclable et un passage pour piétons, de chacun 2m50 de largeur, seront établis.

Lutte contre le chômage. Deuxième programme de grands travaux.

Pour pouvoir bénéficier des mesures spéciales prévues par la loi du II Octobre I940, la Ville avait du déposer avant le 3I Décembre I940 son second programme de travaux destinés à lutter contre le chômage. Afin de présenter les projets dans les délais légaux, la Ville n'avait pu déposer, pour la plupart d'entr"eux, que des dossiers comportant des études assez sommaires qui devaient être poussées dès que le gouvernement aurait donné son agrément de principe.

M. Planque fait connaître que le délai a été reporté au 28 Février I94I. En conséquence, il convient de reprendre les projets et d'établir des dossiers complets. Il semble toutefois impossible de fournir ces documents pour le 28 Février. Néanmoins les services

intéressés seront alertés d'urgence. M. Planque, propose, de qui est accepté par la Commission, que certains projets, comme par exemple la création de terrains scolaires d'éducation physique ou de stades et la bibliothèque municipale soient confiés à des architectes.

II - COMMISSION DU PLAN

Messieurs Marché, Vandewiele et Bouket s'étant retirés, la Commission examine une demande d'aliénation d'un petit terrain sis à l'angle des rues de la Barre et des Bouchers. Elle estime que pour avoir une construction d'angle convenable il serait nécessaire que le demandeur que le demandeur soit propriétaire du petit immeuble voisin.

Jardins ouvriers - Demande de la Société St-Pierre.

Cette Société qui occupe le tir à la perche de la rue du Faubourg de Douai sollicite l'autorisation de transformer le terrain en jardins ouvriers. Avant de prendre une décision la Commission désire connaître les conditions exactes d'occupation.

Rue Armand Carrel - Réalisation d'alignement.

La Commission décide de profiter de la démolition de deux maisonnettes de la propriété Dumez rue Armand Carrel pour réaliser l'alignement sur toute la longueur de cette propriété.

Maison éclusière - Etat de la question.-

La Commission prend connaissance de la note de M. le Maire Elle se déclare entièrement d'accord avec M. Dehove. Les négociations sont activement poussées par le Service et on peut espérer un accord prochain.

Réunion commencée à I4 h 30
terminée à I8 h 30

Hôtel de Ville le 22/2/4I
Le Secrétaire
LEFEBVRE

Transmis à M. l'adjoint Dommsin,
le 22/2/4I
LEFEBVRE

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106 284

COMMISSION du PLAN

Réunion du 6 Mars I 9 4 I

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis le jeudi 6 Mars I94I à I4h30, à la Mairie de Lille, sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Dompsin, adjoint au Maire,
Rousseau, d° d°
Willems, d° d°
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction,
Alhant, sous-chef de bureau
Marché, Directeur des Grands Travaux,
Vandewiele, Chef-adjoint du Service de la Voie Publique,
Bouket, Surveillant Général des Promenades et Jardins,

Excusés : M.M. Dehove, maire de Lille et
Planque, Secrétaire Général de la Mairie.

- I - GRANDS TRAVAUX -

Statistique et état d'avancement des travaux -

Malgré de nouveaux embauchages, le nombre des ouvriers occupés sur les chantiers est resté stationnaire, l'autorité allemande ayant prélevé de la main-d'oeuvre parmi les ouvriers travaillant soit directement pour la Ville, soit pour les entreprises adjudicataires.

Un inspecteur du travail allemand fait de la propagande sur les chantiers pour inciter nos ouvriers à aller travailler en Allemagne. M. Marché précise que c'est l'office départemental du travail qui a désigné les 4I5 travailleurs enlevés par les autorités d'occupation. Ces incidents ont été portés à la connaissance de M.le Maire qui a immédiatement adressé une demande d'explications à l'Inspection du Travail.

La Commission s'étonne de constater que ces prélèvements aient lieu précisément sur les chantiers des Grands Travaux ouverts sur les instances pressantes de l'Autorité occupante, pour vingt mille chômeurs, alors que ces chantiers n'emploient encore actuellement que moins de II00 ouvriers.

Relèvement des salaires des ouvriers -

A la suite d'une démarche de M.M. Dumoulin et Guilloton de la Bourse du Travail, M.le Préfet du Nord a prié le Maire de Lille de mettre les barèmes de salaires des ouvriers occupés sur les chantiers de Grands Travaux en concordance avec ceux de la Convention collective. Un accord est intervenu entre l'Inspection du Travail, M. Guilloton et la Ville. M.le Maire a décidé de déférer au désir de M.le Préfet sous la réserve que l'Etat prendra en charge, dans les mêmes proportions qu'aux projets initiaux, ce supplément de dépenses qui fera passer de 200 à 260 millions de francs le total de notre premier programme de Grands Travaux.

1

Aménagement des abords de la porte de Gand - Cantonnement de pêche -

La Commission prend connaissance des lettresde la Société de pêche des municipaux qui, désirant le maintien du cantonnement actuel, a déposé un contre-projet. La Commission fait remarque : a) que les terrains n'appartiennent pas à la Ville b) que celle-ci a été autorisée à procéder au dérasement uniquement pour lutter contre le chômage c) que le concours de l'Etat ne lui ayant été accordé que pour financer ces travaux de dérasmment, elle risque de se trouver, dans l'avenir, obligée de combler le cantonnement de pêche afin de remettre à l'Etat des terrains complètement nivelés., ce qui occasionnerait un surcroit de dépenses. Au sur plus, la Société ne pouvaitignorer que l'autorisation qui lui avait été accordée, était tout à fait précaire puisque le plan qu'elle possède indiquait bien les voies à créer à travers le cantonnement de pêche.

Par ailleurs, la réalisation du contre-projet nécessiterait,en raison des difficultés techniques qu'elle comporte, des dépenses tellement lourdes que la Commission estime ne pas pouvoir l'envisager.

Décharge de la Solitude -

Malgré des travaux d'aménagement, il est actuellement impossible aux tombereaux chargés d'utiliser cette décharge. Les tombereaux qui s'y sont risqués se sont embourbés. La Commission décide en conséquence que la décharge de la Porte des Postes continuera à être utilisée soit jusqu'à ce que cette décharge de la Solitude soit accessible, soit jusqu'à utilisation des camions-autos.

Par ailleurs, M. Lefebvre fait connaître que M.le Maire espère pouvoir faire effectuer le ramassage des ordures par camions automobiles et par conséquent utiliser la décharge de Lompret à bref délai.

Modification du système ferroviaire au Sud de la Ville -

M. Marché donne connaissance à la Commission du procès-verbal de la réunion tenue le 26 Février à l'Hôtel de Ville et qui, autour de M.le Maire, groupait les représentants de la Ville,de la S.N.C.F. et des Ponts et Chaussées.

Au cours de cette entrevue furent discutées les propositions de financement du programme de modification du système ferroviaire de Lille-Sud. Il fut admis, après discussion, que les dépenses chiffrées dans les prévisions, à 36.500.000 francs, seraient réparties comme suit :

S.N.C.F.	6.700.000
Département	2.000.000
Etat	16.680.000
Ville de Lille	11.120.000
	36.500.000

Les dépassements éventuels seraient répartis entre la S.N.C.F. l'Etat et la Ville.

Enlèvement des cassons de briques par les Autorités allemandes -

Les autorités allemandes font enlever les stocks de cassons de

briques que la Ville constitue au cours des travaux de dérasement, en vue de la confection des formes de chaussées. Il faudra donc se procurer des cassons au moment de l'exécution de ces travaux de voirie.

Dans ces conditions, la Commission estime qu'il est préférable d'économiser actuellement les dépenses de récupération, ainsi, d'ailleurs, que le permet le cahier des charges des adjudicataires.

Ventes d'arbres -

Un appel d'offres a été fait en vue de la vente de cinquante cinq arbres situés sur le glacis de la fortification bordant la rue Armand Carrel. L'entreprise " le Bâtiment du Nord " a fait les offresles plus avantageuses; celles-ci sont agréées par la Commission.

Il est décidé que pour les prochaines ventes d'arbres il sera procédé par voie d'adjudication-concours tenant compte a) du prix offert b) du délai d'enlèvement.

Construction d'égout vers le Bazinghien -

L'entreprise Coignet, adjudicataire des travaux de construction d'un égoutau Bazinghien a consenti une réduction de prix de 20 frs au mètre linéaire, demandée par la Commission, contre l'autorisation de déverser l'excédent de terre provenant de fouilles sur les terrains de fortification situés aux abords de l'ouvrage et sur une largeur de 100 mètres.

Aménagement des abords de la Citadelle -

La Commission est informée a) de lavisite rendue à M.le Maire par Messieurs Herp et Paquet, inspecteurs généraux des Monuments historiques b) du désir exprimé pae le général Niehof d'examiner les maquettes avant exécution des travaux d'aménagement c) que les maquettes seront livrées le 20 Mars.

La Commission prend acte d'une lettre de M. Vandenheede proposant d'utiliser les servicesdes architectes dejardins pour surveiller les travaux d'aménagement.

Aménagement des abords de la Foire Commerciale -

Les terrains de l'exposition du Progrès Social ne peuvent être utilement transformés en jardins ouvriers en raison a) de la nature du sol b) de la présence de nombreuses fondations de pavillons. Il est donc préférable d'y créer des pelouses. M. Bouket est autorisé à passer immédiatement commande de grainss en raison des difficultés d'approvisionnement.

En ce qui concerne les terrains situés de part et d'autre de la rue Enrico Ferri la Commission estime que certains de ceux-ci peuvent être transformés en jardins ouvriers, mais il faut réserver l'emplacement où doivent être creusées des tranchées de défense Passive. On pourrait également créer des jardins dans les îlotsdu Commissariat central et du groupe Gustave Delory. La Commission signale toutefois que le terrain se prêtera mal à la culture potagère et elle souhaiteen tous cas que soient interdites dans ce

quartier de la Ville, les baraques inesthétiques et les clôtures hétéroclites afin d'éviter de nouvelles demandes d'amélioration similaires à celles formulées par l'autorité occupante au sujet des terrains de l'Exposition.

Les jardiniers devraient d'autre part, prendre les terrains dans l'état où ils se trouvent.

Construction d'un égout collecteur près la place des Buisses - Appel d'offres -

Onze entreprises ont soumissionné. La maison " JeanLecomte " ayant présenté les meilleurs prix est déclarée adjudicataire.

Entreprises admises à soumissionner -

Les entreprises Corbeil et Duflot, pourront dorénavant soumissionner pour les travaux de dérasement et d'assainissement.

Examen de projets :

I° Création d'un jardin Botanique -
La Commission accepte le projet présenté par M. Bouket.

2° Aménagement en parc public du jardin Botanique actuel -
Le devis de cet aménagement est très sensiblement supérieur au crédit prévu primitivement et adopté après délibération du Conseil Municipal.

M. Bouket est invité à revoir son projet en tenant compte également d'une nouvelle voie prévue au plan d'embellissement.

3° Agrandissement du Cimetière du Sud -

La Commission demande que soit étudiée la possibilité d'une modification de la limite Sud du cimetière agrandi.

Jardins ouvriers -

La Commission répondant à une demande de M.le Maire confirme que les terrains libres situés devant le groupe scolaire de l'Epi de Soil, sont bien ceux mis à la disposition de la Ville parles Hospices.

Quant aux terrains situés entre la rue de Tournai et la Foire Commerciale leur utilisation a été étudiée au début de la réunion lors de l'examen du projet d'aménagement des abords de la Foire Commerciale.

Travaux d'assainissement - Subvention -

M. Lefebvre fait connaître à la Commission l'intention de M.le Maire d'écrire à M. Herrengschmidt, sous-directeur du Budget pour obtenir son appui dans l'examen de la demande de subvention pour travaux d'assainissement.

Loi portant réorganisation des services d'urbanisme -

La Commission prend connaissance de la loi du 2 Février I94I qui supprime la Commission supérieure d'aménagement,d'embellissement et d'extensiondes Villes et la remplace par un Comité consultatif permanent mis à la disposition du Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

- II - COMMISSION du PLAN -

M.M. Marché, Vandewiele et Bouket s'étant retirés , la Commission examine quelques offres de vente faites à la Ville.

a) II rue St Hubert -
Bien que nous ne possèdions pas encore l'avis de l'Administration des Domaines le prix demandé par la propriétaire est manifestement exagéré et ne peut être pris comme base de discussion.

b) I rue Lottin -
L'immeuble menace de s'écrouler et le propriétaire en demande 230.000 frs. Une telle proposition ne peut être examinée.

c) I rue Eugène Jacquet - terrain de zône -
La Commission accepterait d'acquérir ce terrain si le prix demandé était raisonnable. Poursuivre les pourparlers.

Demande d'aliénation de terrain rue de La Bassée -

La Commission a toujours décidé de réserver ce terrain pour la Ville. Elle ne peut donc ni le louer ni l'aliéner.

Demandes de location de terrains -

a) rue Eugène Jacquet

Ce terrain d'une superficie d'environ 2000 mq est contigü au camp de vacances dans lequel son incorporation a été prévue. La réalisation de ce projet parait particulièrement opportune au moment où la Ville envisage la création de centres scolaires d'éducation physique. En conséquence, on ne peut donner une suite favorable à la demande de location

b) rue Guillaume Tell

La Commission donne un avis favorable étant entendu que le pétitionnaire prendra le terrain dans l'état où il se trouve actuellement.

Demande d'utilisation du terrain du tir à la perche ruedu Faubourg de Douai -

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le service sur les conditions d'occupation. Elle décide I° que le service du Contentieux devra être alerté de façon à réserver tous les droits de la Ville 2° que durant les hostilités les membres de la Société, habitant Lille, pourront être autorisés à utiliser un jardins les parties cultivables étant bien entendu que ces jardiniers paieront la location habituelle et seront rattachés à l'oeuvre lilloise des jardins ouvriers.

Maison éclusière -

La Commission accepte les conditions de location del'immeuble sis 8 impasse Scalbert (auparavant quai de la Haute Deûle) imposées par le propriétaire.

Mais alors qu'il avait été primitivement convenu que les travaux de réparation seraient exécutés par la Ville et leur montant déduit des loyers, la propriétaire a décidé de les faire exécuter à ses frais et les a entrepris. En conséquence, le Service des Bâtiments sera invité à vérifier quetoutes les réparations sont effectuées. D'autre part, lors del'entrée en jouissance un état

des lieux contradictoire sera établi. Quant à la question de la clôture du jardin que la propriétaire va faire poser, elle sera examinée plus tard.

Prochaine réunion -

Plusieurs membres de la Commission étant tenus d'assister à une autre réunion le jeudi I3 Mars à I4 heures , il est décidé que la prochaine réunion de la Commission se tiendrait le même jour à I5 heures.

Réunion commencée à I4h30
terminée à I8hI5

Hôtel de Ville,le 8 Mars I94I

Le Secrétaire,

LEFEBVRE

Transmis à M.l'Adjoint DOMPSIN,
le 8 Mars I94I
signé: DOMPSIN .

VU : Louis DOMPSIN

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
106 294

COMMISSION du PLAN

Réunion du I3 Mars I94I

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi I3 Mars I94I à I5 heures 30 sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au maire.

Etaient présents : M.M. Dompsin, adjoint au maire
Rousseau, " "
Willems, " "
Planque, Secrétaire Général de la Mairie,
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, chef des Services Administratifs de la 2ème Direction,
Alhant, sous-chef de bureau
Marché, Directeur des Grands Travaux
Vandewiele, chef adjoint du Service de la Voie Publique,
Bouket, surveillant général des promenades et jardins.

I - GRANDS TRAVAUX

Aménagement des abords de la Citadelle -

En présence de M. le Maire, M. Dubuisson présente à la Commission les maquettes de la Citadelle. Ces trois maquettes donnent a) l'état actuel; b) le projet d'aménagement établi par M. Dubuisson; c) un projet comportant le dérasement des ouvrages de la 2ème enceinte.

M. Dubuisson donne les précisions et explications demandées par des membres de la Commission. M. le Maire manifeste toute sa satisfaction de travail fourni.

Etat d'avancement des Grands Travaux -

M. Marché signale que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est de I060 mais que l'enlèvement des travailleurs, par l'autorité allemande, continue.

A ce sujet, M. Marché donne connaissance : I°- d'une lettre de M. Durand, directeur de l'Office départemental de Placement, qui, après avoir indiqué les mesures prises en vue de récupérer toute la main-d'oeuvre disponible, souligne que l'Office départemental n'est plus en mesure de fournir aux entrepreneurs des ouvriers chômeurs; 2°- de la lettre de l'O.F.K. à l'Office départemental de Placement réquisitionnant des travailleurs occupés sur les chantiers de démantèlement; 3°- d'une lettre de l'entreprise Caroni et Lecoeuche signalant l'impossibilité dans laquelle elle se trouvera de mener à bonne fin le travail de dérasement dans les délais prévus si les réquisitions d'ouvriers se poursuivent.

...

La Commission décide que, dans ces conditions et conformément du reste aux clauses du cahier des charges, les entrepreneurs se trouveront libérés de la clause fixant à 90 % le nombre de chômeurs à employer par eux, et pourront recruter leur main d'oeuvre sans passer par l'Office de placement.

Décharges.

M. Marché signale que la décharge d'ordures ménagères de la Solitude a été améliorée et qu'il espère qu'elle pourra être utilisée.

Il fait connaître qu'on dépose sur le chantier du lot N° 2 (porte des Postes) les déblais d'immeubles détruits, et souligne les inconvénients de ces pratiques.

Sur proposition de M. Lefebvre, la Commission décide que, comme par le passé, la désignation des décharges à utiliser et leur seront assurées par le Service de la Voie Publique.

Dérasement du lot 3 (porte d'Arras).

Ce lot de dérasement est en partie compris dans l'emprise de la S.N.C.F. M. Marché a demandé qu'en contre partie cette Société effectue le terrassement de la rampe d'accès prolongeant la rue d'Artois. A ce sujet se pose la question de la largeur des voies d'accès aux P.S. de la porte des Postes et de la porte d'Arras. La Commission décide de maintenir les largeurs prévues au plan d'aménagement, soit 24 mètres pour la rue d'Arras prolongée, et 22 mètres pour la rue des Postes prolongée.

Rampes d'accès au P.S. de la Cité hospitalière.

La Commission ayant pris connaissance de l'arrêté en date du 5 Mars 1941 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux d'ouverture de la rue reliant la place des Chasseurs de Driant au P.S. de la Cité hospitalière, M. Marché fait l'historique de la procédure suivie.

Agrandissement de la Caserne Malus.

M. Fauvet a pu retrouver le devis des travaux d'agrandissement de la Caserne Malus, mais, en l'absence de M. Duclermortier, architecte qui fut chargé de cette étude, n'a pu se procurer les plans.

La Commission estime qu'elle ne peut statuer qu'en possession d'une évaluation sérieuse. Elle demande donc qu'un architecte soit désigné pour établir le projet.

Aménagement en poste d'octroi du kiosque du Jardin Vauban.

M. Fauvet présente trois projets. La Commission adopte celui prévoyant l'agrandissement en bordure du quai de la Haute-Deûle. Elle décide de demander au Conseil Municipal de voter un crédit de 38.600 francs à rattacher au Crédit d'entretien des propriétés communales.

Aménagement en parc public du Jardin Botanique.

Sous réserve de quelques modifications de détails la Commission accepte le projet présenté par M. Bouket.

Projet de stade régional.

La Commission prend connaissance d'un projet établi par un dessinateur lillois et reproduit par l'Echo du Nord. A ce sujet, M. Planque signale qu'il serait dans les intentions du Haut Commissaire aux Sports de créer un stade régional à Marcq-en-Baroeul comprenant un centre de formation de 400 moniteurs.

Jardins Ouvriers.

La Commission prend acte d'une note parue dans la presse locale rappelant l'interdiction d'installer des jardins, sans autorisation, sur des terrains appartenant à la Ville.

M. Marché renouvelle sa démission motivée par l'obstruction opposée à sa nomination par les services préfectoraux.

M. Dompsin fait remarquer que la Commission n'est pas habilitée pour régler cette question et prie M. Planque de vouloir bien la transmettre à M. le Maire.

II. Commission du Plan.

M.M. Marché, Vandewiële et Bouket s'étant retirés, la Commission examine le projet de passage aérien à établir rue Saint Nicolas par l'Echo du Nord. La Commission désirerait que la passerelle fut diminuée au moins de la hauteur du garde-corps de la partie supérieure, lequel, à la rigueur, pourrait être ajouré, l'horloge étant abaissée en supprimant au besoin la fleur de lis. Il est bien entendu que les deux faces de la passerelle seront semblables.

Maison éclusière.

M. Rousseaux, ingénieur du Service des voies navigables a fait connaître qu'il était indispensable que l'éclusier puisse disposer d'une sortie sur le quai de la Haute Deûle. La propriétaire veut absolument clôturer son jardin et malgré l'insistance du service ne prétend pas admettre même un sentier vers le quai de la Haute Deûle. M. Rousseaux, informé, a promis d'en référer à l'Ingénieur en Chef.

Cession de terrain à la Compagnie du Gaz.

La Commission prend connaissance de l'accord donné par la Compagnie quant à l'emplacement du terrain. Celui-ci sera piqueté sur place, sa superficie déterminée et le Contentieux prié d'établir la convention à intervenir.

Construction éventuelle d'habitations à bon marché.

La Commission prend connaissance de la note de M. le Maire qui demande que soient recherchés des emplacements pour construction d'habitations à bon marché avec petit coin de terre attenant à la maison et soulignant qu'il serait intéressant de chercher une formule permettant d'assurer le chauffage collectif et la distribution, aux moindres frais, de l'eau du gaz et de l'électricité.

M. l'Adjoint Dompsin insiste sur l'importance de la question qui pose un problème financier d'envergure.

M. Planque relève également la difficulté de se procurer des matériaux de construction dans les circonstances présentes.

M. Dompsin fait remarquer que la réalisation d'un projet de construction avec jardin demandera une superficie très importante et que les emplacements seront difficiles à trouver.

D'autre part, l'office des H.B.M. ne pourrait bénéficier de subvention si les constructions comportaient une installation de chauffage collectif.

Au surplus en ajoutant les distributions d'eau de gaz et d'électricité on serait obligé d'avoir des loyers supérieurs à ceux appliqués actuellement et qu'on ne perçoitdéjà qu'avec les plus grandes difficultés.

En conclusions M. l'Adjoint Dompsin estime que la meilleure formule de lutte contre les taudis est la démolition immédiate des ilôts insalubres dès la construction d'immeubles sains, bien aérés et parfaitement éclairés.

Quant aux emplacements, leur importance devant être déterminée par celle des quartiers dont l'assainissement serait décidé, il n'apparait pas que l'on puisse faire un choix actuellement, d'autant que tous les terrains sont utilisés en jardins ouvriers.

Amélioration du tracé des voies de tramway entre la Douane de Fives et la Chapelle d'Elocques.

La Commission prend connaissance a) de la lettre de M. Lesieux ingénieur des Ponts et Chaussées à la Direction des Tramways b) de la lettre de cette dernière à M. le Maire de Lille c) du projet de la Compagnie des Tramways.

La Commission donne son accord de principe au remaniement des voies tel qu'il est figuré sur le plan remis en communication par la Compagnie des Tramways.

Création d'un square rue d'Armentières.

Une parcelle appartenant aux Hospices reste à acquérir pour que la Ville dispose de tout le terrain nécessaire à la réalisation

.....

du Square. La Ville ayant déclaré en I932 que cette parcelle n'était pas intéressée par un de ses projets celle-ci fut louée à la maison Mory par bail arrivant à échéance le 3I Décembre I943.

Contrairement à ce que croit savoir M. Lecocq la maison Mory n'envisage pas la suppression de son dépôt. Aussi la Commission décide-t-elle d'attendre la fin du bail pour acquérir le terrain.

Réunion commencée à I5 h 30
terminée à I8 h 45

Hôtel de Ville, le I4 Mars I94I

Le Secrétaire,
signé : LEFEBVRE

Transmis à M. l'Adjoint Dompsin,
le I4 Mars I94I
LEFEBVRE

Vu : L. DOMPSIN

Monsieur le Secrétaire Général
le I5-3-4I
E. LEFEBVRE.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
1D6/284

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

COMMISSION du PLAN

Réunion du 20 Mars I94I

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis a la Mairie de Lille le jeudi 20 Mars I94I à I4 h.30 sous la présidence de M.Dompsin,Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Dompsin, Adjoint au Maire
Rousseau id
Willems id
Planque Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson Architecte D.P.L.G.
Lefebvre,Chef des Services Administratifs de la 2e Direction.
Alhant, Sous-chef de bureau
Marché, Directeur général des grands travaux
Vandewiele,Chef adjoint du Service de la Voie publique
Bouket,Surveillant général des promenades et jardins.

excusé : M. Dehove, Maire de Lille.

I.- GRANDS TRAVAUX

Statistiques.-

M.Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est actuellement de I252. Il signale qu'environ 70 d'entre eux sont appelés à être réquisitionnés par les autorités d'occupation. La Commission se demande, si, dans ces conditions,l'ordre qui avait été donné par les autorités allemandes de mettre en oeuvre un programme de grands travaux doit être toujours considéré comme impératif.

Elargissement de l'Avenue du Petit Paradis.

La Commission décide que des arbres seront plantés le long de la partie de l'avenue élargie.

Vente d'arbres

M.Marché fait connaître que sur environ 25 entreprises consultées pour une adjudication concernant la vente de 98 arbres morts,malades ou brisés, une seule a fait une offre de 3650 Francs.

Aménagement des abords de la Citadelle. Etablissement des maquettes. Marché.

A la demande des autorités d'occupation des maquettes représentant la Citadelle sous divers aspect ont été établies. Elles seront présentées sur socle démontable et protégées par une vitrine à armature en cuivre bronzé et glaces claires.

Une soumission a été signée par M. Borrewater, sculpteur décorateur, pour exécution de ce travail pour le prix net et forfaitaire de 47.280 Frs.

La Commission ratifie cette soumission qui sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Rampe d'accès de la place des Chasseurs de Driant au P.S. de la Cité hospitalière.

Par arrêté du 5 Mars 1940, paru au Journal officiel du 6, ont été déclarés d'utilité publique et urgents les travaux à entreprendre en vue de l'ouverture de la nouvelle voie prévue, en rampe, de la place des Chasseurs de Driant au P.S. de la Cité hospitalière.

M. Marché dépose devant la Commission, pour être remis au Service, le dossier de cette expropriation comprenant : état et plan parcellaire, ainsi qu'un plan d'ensemble où figure une autre voie pour laquelle nous n'avons pas encore obtenu la déclaration d'utilité publique. Sont également joints au dossier les procès-verbaux d'état des lieux signés tant par les propriétaires que par les locataires des terrains intéressés par ces deux rues à créer.

M. Marché donne quelquss explications sur la procédure.

Le Service est maintenant chargé d'établir les évaluations qui permettront de fixer les propositions que la Ville présentera et défendra lors de l'expertise contradictoire. MM. Lefebvre et Alhant soulignent les répercussions que peut avoir cette expertise car il est à croire qu'en cas de désaccord, comme c'est probable, la Commission arbitrale chargée de fixer les indemnités suivra les conclusions du rapport de l'expert nommé par le président du Tribunal.

Dès la transmission de l'ampliation du décret d'utilité publique et d'urgence au président du Tribunal qui doit immédiatement nommer le juge commissaire et un expert, lesquels se joindront à un autre expert et à l'agent des Domaines, désignés par le Préfet, la procédure va se poursuivre à un rythme accéléré.

Or, la Préfecture a fait savoir officieusement qu'elle allait demander à la Ville de vouloir bien lui désigner l'expert qu'elle désirerait voir nommer. Cet expert doit être ingénieur, architecte ou arpenteur, mais ne peut appartenir à l'Administration expropriante. La Commission décide que M. Lesieux, ingénieur des Ponts et Chaussées, ou M. Pollet, ingénieur T.P.E., seront pressentis et, en cas d'acceptation, l'un ou l'autre sera proposé à M. le Préfet,

D'autre part, sur proposition de M. Lefebvre, la Commission désigne M. Alhant comme agent de l'Administration.

II Commission du Plan.

MM. Marché, Vandewiele et Bouket s'étant retirés, la Commission du plan continue ses travaux.

Maison éclusière

M. Rousseaux, Ingénieur du service des voies navigables fait connaître que ses services ne pouvaient admettre le logement de l'éclusier dans l'immeuble N° 8 impasse Scalbert, si cet agent ne dispose pas d'un accès direct vers le Canal. La propriétaire refusant obstinément de nous donner satisfaction sur ce point toute l'affaire se trouve ainsi remise en question.

La Commission décide de demander à M. Rousseaux s'il ne peut, provisoirement du moins, accepter le logement proposé, aucun autre immeuble n'étant disponible aux abords de l'écluse et la Ville ne pouvant songer dans les circonstances actuelles à construire un nouvel immeuble.

Rues St-Joseph et à Claques - Alignement

Les rues St-Joseph et à Claques ont particulièrement souffert des évènements de Mai I940 et de nombreux immeubles sont démolis. La loi du I9 Octobre I940 autorise la Ville a établir un nouveau plan d'alignement qui devra être respecté en cas de reconstruction. M.Maurice Duhamel ayant demandé des précisions quant aux intentions de la Ville à ce sujet, la Commission prie M. Dubuisson de vouloir bien étudier la question d'alignement.

Réalisation d'alignement, angle des rues de la Convention et Gutenberg

La propriétaire de l'immeuble sis 27 rue de la Convention, endommagé par faits de guerre, demande si la Ville envisage la réalisation de l'alignement de la rue Gutenberg. La Commission ne peut que répondre par l'affirmative, d'autant plus que les immeubles portant les N°s 29 et 3I, intéressés par ce projet, sont démolis. Au surplus, l'excédent batissable restant de ces deux immeubles étant de faible superficie, il sera nécessaire d'exproprier également la maison portant le N° 27. La propriétaire signalant que le mur mitoyen n'a que Om 22 d'épaisseur des recherches seront faites pour savoir dans quelles conditions l'autorisation de bâtir a été délivrée.

Jardins ouvriers

La Commission donne un avis favorable à une demande de location de terrain I3I-I33 rue Jeanne Hachette; l'intéressé sera cependant avisé qu'il cultivera à ses risques et périls si le terrain est compris dans les emprises du chemin de fer.

Expropriation rue Saint Hubert I7

Le décret d'utilité publique et d'urgence a été publié au journal officiel du I2 Mars I94I. Comme pour l'expropriation des terrains d'assiette de la rampe d'accès au P.S. de la Cité Hospitalière la Commission désigne respectivement M.M. Lesieux ou Pollet et Alhant comme expert et agent de l'Administration.

Clôture - rue Boilly

L'Administration préfectorale, au nom du département propriétaire du terrain de la Gendarmerie rue Boilly, sollicite l'autorisation de clôturer ce terrain à l'ancien alignement. En raison de l'engagement pris de reporter la clôture au nouvel alignement à première demande de la Ville, la Commission donne un avis favorable à l'autorisation sollicitée.

Offres de service

La Commission prend acte des lettres de M.M. Leroeux et Lecocq, architectes.

Carrefour de la Douane de Fives. Modification des voies de tramways.

La Commission n'est pas, en principe, défavorable aux dispositions projetées par la Compagnie. Mais elle tient à souligner que la Ville a l'intention de réaliser au droit du nouvel alignement un trottoir de 4 mètres de largeur se raccordant aux trottoirs existant rue Pierre Legrand. Elle ne saurait en aucun cas admettre, en ce qui concerne le trottoir, le tracé indiqué sur le plan remis par la Compagnie des Tramways.

Réunion commencée à 14 H.30, terminée à 17 H.30.

Hôtel de Ville, le 22 Mars 1941

Le Secrétaire,

E. LEFEBVRE.

Transmis à M. l'adjoint Dompsin.
Le 22 Mars 1941.
E.L.

Vu, L. Dompsin.

Transmis à Monsieur le Secrétaire Général,
Le 24 Mars 1941.
E. LEFEBVRE.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
106 / 294

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

COMMISSION DU PLAN

Réunion du IO Avril I94I

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi IO Avril I94I à I4 heures 30, sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. DOMPSIN, Adjoint au Maire,
ROUSSEAU, "
WILLEMS, "
PLANQUE, secrétaire général de la Mairie,
DUBUISSON, architecte,
LEFEBVRE, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction,
ALHANT, sous-chef de bureau,
MARCHE, Directeur des Grands Travaux,
VANDEWIELE, Chef-adjoint du Service de la Voie Publique,
BOUKET, Surveillant général des promenades et jardins.

Excusé : M. DEHOVE, Maire de Lille.

La Commission reçoit tout d'abord M. LESIEUX, Ingénieur des Ponts et Chaussées, venu exposer son point de vue sur différentes questions.

a) Modification des voies de tramways au carrefour de la Douane de Fives.

M. LESIEUX commente le projet qui avait été soumis à la Ville: la suppression du stationnement du tramway N et le doublement des voies du Mongy apporteront une sensible amélioration de la circulation. Mais cette réalisation nécessitera le déplacement des voies de la Compagnie des Tramways de Lille. Ce déplacement doit être opéré en tenant compte des gabarits des voies des deux compagnies et en réservant au droit du nouvel alignement, une piste continue permettant aux voitures venant du centre de la Ville par la rue Pierre Legrand de s'échapper en doublant le tramway à droite.

La Commission se range à l'avis de M. LESIEUX, mais estime que ce projet peut être réalisé en évitant de donner au trottoir, le long du nouvel alignement, une surlargeur qui, en certains points, atteint 7 mètres.

M. LESIEUX admet le bien fondé de cette observation en soulignant toutefois que le trottoir proposé, de largeur irrégulière, avait pour but d'éviter que les voitures ne se trouvent gênées entre deux étranglements, à chaque angle du carrefour.

Finalement, il est décidé d'un commun accord qu'un projet sera établi comportant le tracé des voies tel qu'il fut proposé et que la bordure du trottoir sera établie parallèlement au nouvel alignement sur la plus grande longueur possible.

b) Largeur des voies d'accès aux P.S. des Postes et d'Arras.

M. LESIEUX commente une lettre dans laquelle M. GENET, inspecteur général des Ponts et Chaussées, présente ses observations sur les largeurs des voies d'accès aux P.S. des Postes et d'Arras.

Les services des Ponts et Chaussées ne voient aucun inconvénient à donner à ces voies d'accès les largeurs prévues d'autant plus que leur réalisation permettra d'utiliser des déblais tout proches. Mais il faudrait alors prévoir des ponts plus larges de façon à éviter les étranglements. Par ailleurs si la Ville envisage la création de pistes cyclables sur les voies d'accès il faudrait les prolonger sur les ponts.

M. l'Adjoint DOMPSIN fait remarquer que M. REMAURY, architecte en chef du Gouvernement, a toujours insisté pour que la Ville prévoit l'élargissement des artères de pénétration. Après discussion, la Commission décide de donner aux voies d'accès les largeurs prévues et de prendre à la charge de la Ville, les frais d'élargissement des ponts, comme le demande M. l'Inspecteur Général GENET. Ces élargissements intéressent outre les P.S. des Postes et d'Arras, celui de la Cite Hospitalière. En égard à l'importance des travaux, la dépense ne sera pas très lourde.

I - GRANDS TRAVAUX

STATISTIQUES

M. MARCHE fait connaître que 1.440 ouvriers sont actuellement occupés sur les différents chantiers; 150 hommes ont été réquisitionnés par le déblaiement du magasin aux fourrages, détruit dernièrement par un incendie.

MODIFICATION DU SYSTEME FERROVIAIRE AU SUD DE LA VILLE.

M. MARCHE donne connaissance du procès-verbal de l'enquête ouverte à la Préfecture, qu'il a pu se procurer à titre officieux.

a) Mise en état de viabilité des voies privées b) travaux d'assainissement - Subventions.

La Commission prend connaissance de la lettre adressée à M. le Maire, à la suite de sa démarche, par M. HERENG-SCHMIDT, Directeur adjoint du Trésor.

TRAVERSEE DE LA VOIE DE CEINTURE PAR L'EGOUT DU BAZINGHIEN - ACCORD AVEC LA S.N.C.F.

La Commission donne un avis favorable à la convention à passer avec la S.N.C.F. et au règlement de la dépense.

Rampes d'accès au P.S. de la Cité hospitalière.Alignements.

La Commission accepte le plan d'alignement et décide d'en demander l'homologation par l'autorité supérieure.

Création d'un groupe de jardins ouvriers au Faubourg de Béthune.

La Commission donne un avis favorable à la création d'un groupe de jardins ouvriers dans le terrain, d'une superficie d'environ 6.403 m2 compris entre le groupe scolaire de la rue Verhaeren et le jardin public de la rue du Fg. de Béthune.

Voeux de la Confédération des Sociétés françaises d'architectes.

La Commission prend connaissance des voeux émis par la Confédération des Sociétés françaises d'architectes demandant a) une répartition aussi large que possible des travaux neufs entre architectes; b) la fixation d'un plafond au volume des travaux confiés à un seul architecte c)que les travaux neufs décidés par une administration ne soient pas confiés exclusivement aux fonctionnaires de cette administration ou aux architecte ordinaires de celle-ci.

A cette occasion M.Planque donne connaissance du compte rend de la réunion au cours de laquelle fut arrêtée la liste des architectes proposés pour l'étude de travaux d'édilité et d'équipement sportif.

En ce qui concerne la création d'un jardin Botanique il est décidé qu'avant de désigner un architecte, l'opinion de la Faculté sur sa conception de ce jardin sera demandée.

Vente d'arbres.

Il a été procédé à un appel d'offres pour la vente d'arbres situés dans l'emprise de la S.N.C.F. entre les Fg.des Postes et d'Arras.

Trois entreprises ont répondu sur dix neuf consultées. La Commission accepte la soumission de la Société Derville et fils qui a fait les offres les plus avantageuses.

Location de matériel de voie de 0.60 à différents entrepren

La Commission prend connaissance de l'état de tonnes dues pa différents entrepreneurs à qui la Ville a loué du matériel de voi de 0m60.

Déversement de terre dans les fossés de la Corne de Gand.

Par ordre des autorités allemandes l'entreprise Rouzé & Cie

a dû déverser dans les fossés de la Corne de Gand des terres provenant d'un chantier ouvert par cette entreprise à la Caserne Kléber. Un accord, qu'accepte la Commission, est intervenu pour le paiement à la Ville, par l'Entreprise Rouzé, d'une somme de 20 Frs par m3 déversé.

Lutte contre le chômage. Agrément ministériel des projets de travaux.

La Commission prend connaissance de la loi du I2 Mars I94I reportant au 30Avril I94I la date limite pour l'agrément des travaux entrepris pour lutter contre le chômage.

Equipement sportif.

La Commission prend connaissance d'articles parus dans la presse locale visant a) l'utilisation de l'Hippodrome du Bois de la Deûle b) les Stades nautiques de plein air, ainsi que des offres de service de la maison Carette Duburcq Fils.

II.- Commission du plan

MM.Marché, Vandewièle et Bouket s'étant retirés, la Commission examine la question de la recherche d'un emplacement pour construction d'un poste de police au Faubourg des Postes.

Deux emplacements avaient été envisagés I° à l'angle des rues Edgard Quinet et du Faubourg des Postes; 2° à l'angle des rues de l'Arbrisseau et du Fg.des Postes. Ni l'un ni l'autre ne peuvent être retenus : le premier est, en effet, trop éloigné du centre du quartier. D'autre part sur le second le propriétaire a fait ériger une construction, qui ne pourrait être utilisée et que le propriétaire, au surplus estime 450.000 Francs.

Le Service est chargé de rechercher d'autres emplacements.

Maison éclusière.

M.le Maire devant l'impossibilité d'obtenir de la propriétaire de l'immeuble du quai de la Haute Deûle un accès direct vers le canal, demande que la Commission se penche à nouveau sur le problème. La Commission prié M.Dubuisson d'étudier un avant projet d'une construction qui pourrait être édifiée, dans le jardin Vauban, derrière le Chalet des Chèvres.

Constructions d'habitations à bon marché.

M.Planque souligne qu'il s'agit d'un problème important et complexe et qu'il serait nécessaire de désigner un rapporteur compétent. La Commission demande à M.Dubuisson de vouloir bien étudier la question.

Domande d'aménagement du Secteur Nord-Ouest de la Ville.

La Commission prend connaissance de la lettre de M.Julien MATTE. Prolonger le Bd. de la Liberté, "simplement" comme le demande le pétitionnaire est absolument impossible étant donné que l'on se heurte à la Citadelle. Quant à la liaison entre le boulevard et le Canon d'Or elle était déjà envisagée par la Commune de Lambersart en 1927 à travers le champ de Mars. Cette réalisation ne constituerait d'ailleurs qu'une légère amélioration de la situation actuelle et le champ de Mars est une propriété de l'Etat.

Terrains d'ébats pour les enfants des écoles privées du Vieux Lille.

L'Abbé Paresys demande si la Ville ne pourrait mettre à sa disposition un terrain d'ébats, celui dont il disposait pour les enfants des écoles privées ayant été exproprié par la Commune de Lambersart. La Commission fait remarquer que le manque de terrains de jeux se fait sentir sur toutes les écoles du Vieux-Lille publiques ou privées.

Elle fait sienne l'observation de M.l'Adjoint Rousseau qui estime que M.Paresys pourrait s'adresser aux personnes qui subventionnent les écoles privées et qui, peut être, disposent de parcs privés.

Création d'un parc des sports par la Ville de La Madeleine.

La Commission prend connaissance d'une dépêche ministérielle faisant connaître à M.le Préfet du Nord que le Commissariat Général à l'Education et aux Sports est décidé à accorder une suvvention à la Ville de La Madeleine sous réserve que les difficultés d'ordre administratif soulevées au sujet des terrains soient aplanies.

La Commission se déclare entièrement d'accord avec M.le Maire qui estime que la Ville doit rester sur la position qu'elle a prise et attendre une nouvelle démarche de la Ville de La Madeleine à ce sujet.

Acquisition éventuelle d'immeubles.

a) rue St Hubert II
b) rue de Paris 26I

La Commission après avoir pris connaissance des avis de l'Administration des Domaines décide de faire connaître aux propriétaires que la Ville accepterait d'acquérir les immeubles aux prix fixés par cette administration.

. . .

Demande d'aliénation de terrain rue Armand Carrel.-

Mme BIENVENU demande si la Ville consentirait à l'aliénation d'un terrain sis rue Armand Carrel, sans l'obligation, toujours imposée, de bâtir dans un délai de deux ans. Dans ces conditions, la Commission estime ne pas pouvoir donner un avis favorable.

Demande de location de terrain, rue du Bas Liévin, pour jardi ouvriers.-

La Commission donne un avis favorable. Le service du Contentieux sera avisé.

Demande d'indemnité d'éviction.-

Le Service du Contentieux en transmettant une demande d'indemnité d'éviction formulée par M. FERFAILLE-MIRE, locataire d'un logement de l'immeuble sis 7 tue Jules Lefebvre, signale que cet occupant, particulièrement digne d'intérêt, avait, fait exceptionnel, respecté le congé donné par la Ville. En conséquence, la Commission accepte d'accorder à M. FERFAILLE une indemnité de 500 francs.

Alignements - rues St Joseph et à Claques -

La Commission décide de n'envisager aucune modification des alignements pour l'instant.

Réunion commencée à I4h30
terminée à I8heures.

Hôtel de Ville le I5 Avril I94I
Le Secrétaire,
LEFEBVRE.

transmis à M.l'Adjoint Dompsin,
le I5 Avril I94I
VU : L. DOMPSIN
Adjt.

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

COMMISSION du PLAN

Réunion du I7 Avril I94I

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le Jeudi I7 Avril I94I, à I5 heures, sous la présidence de M. DOMPSIN, Adjoint au Maire.

ARCHIVES MUNICIPALES 106 284 DE LILLE

Etaient présents : M.M. DOMPSIN, Adjoint au Maire,
ROUSSEAU, d°
PLANQUE, Secrétaire Général de la Mairie;
DUBUISSON, Architecte D.P.L.G.
LEFEBVRE, Chef des Services Administratifs de la 2è Direction;
ALHANT, Sous-Chef de Bureau;
MARCHE, Directeur des Grands Travaux;
VANDEWIELE, Chef adjoint du Service de la Voie Publique;
BOUKET, Surveillant Général des Promenades et Jardins.

Excusés : M.M. DEHOVE, Maire de Lille
WILLEMS, Adjoint au Maire.

I - GRANDS TRAVAUX

Statistiques

M. MARCHE fait connaître que le nombre de chômeurs occupés sur les chantiers est actuellement de I.433 - Les travaux avancent normalement et il n'y a rien de particulier à signaler.

Gare de Lille-Sud

La S.N.C.F. a fait parvenir à titre officieux à M. MARCHE un avant-projet de la Gare Lille-Sud prévoyant la construction de cette station derrière l'Arsenal comme le demandait la Ville. Par suite de la modification de la limite d'emprise du chemin de fer la Gare sera sensiblement en retrait de l'emplacement primitivement prévu au plan d'embellissement. Les voies d'accès à la Gare devront donc être également modifiées. La Commission demande à M. DUBUISSON de vouloir bien étudier cette question en prévoyant devant la Gare, une place et des dégagements suffisants.

Admission d'entreprise

Les établissements "CATOIRE et ALLARD" dont admis à soumissionner lors des prochaines adjudications.

...

Aménagement de la deuxième enceinte de la Citadelle -

M. Herpe, Inspecteur général des Monuments historiques, est venu se rendre compte sur place des projets d'aménagement. M. Dubuisson relate les observations présentées par le représentant du Ministère des Beaux-Arts. M. Herpe s'est montré défavorable à la création d'un théâtre de verdure et de terrains de baskett-ball. Il accepterait, à la rigueur, le lac, le jeu de boules, mais sans café, le terrain de course à pieds mais sans tribune. La création d'un chemin de promenade sur le haut des courtines ne paraît pas avoir son agrément, en raison de son désir de maintenir la végétation actuelle.

Le comblement des fossés sur un mètre de hauteur pourrait être réalisé en majeure partie par la création d'une décharge d'ordures ménagères, surchargée ensuite d'un peu de terre. Enfin, M. Herpe a soulevé, mais sans insister, la question de la propriété de la deuxième enceinte de la Citadelle.

La Ville doit attendre maintenant l'avis officiel de M. le Directeur Général des Beaux-Arts.

Aménagement du Square Dutilleul -

Le projet, établi par M. Alleman, est soumis à la Commission qui l'accepte. Se ralliant à l'idée de M. Planque, la Commission demande que M. Alleman étudie la possibilité de construire à l'angle de la rue de Tenremonde et du Square Jussieu un petit édicule semi-souterrain qui serait de grande utilité tant pour les habitués du jardin que pour les voyageurs utilisant les autobus garés Square de Jussieu. La présence, à très faible profondeur, de la nappe d'eau, ne permet pas, sans grande dépense, la construction d'un édicule entièrement souterrain.

II - Commission du Plan

M.M. Marché, Vandewiele et Bouket s'étant retirés, la Commission examine la question d'un emplacement pour construction d'un poste de police au Faubourg des Postes.

Il reste peu de terrains disponibles au Faubourg des Postes dans la partie centrale de ce quartier.

Néanmoins, le service a trouvé quelques terrains rue Fabre d'Eglantine, Gustave Nadaud, Balzac, du Four à Chaux et de l'Arbrisseau.

La Commission retient en principe quelques-uns de ces emplacements et décide de demander l'avis de M. le Commissaire Central sur ces emplacements.

Jardins Ouvriers -

A la demande de M. le Secrétaire Général, le service a effectué des recherches aux limites de Lille ainsi que sur le territoire

...

de communes limitrophes afin de trouver des pâtures ou des champs susceptibles d'être loués et transformés en jardins ouvriers. Ces recherches n'ont guère donné de résultats car, en application des règlements en vigueur, les maires de ces communes ont mis les propriétaires en demeure de cultiver les terrains disponibles ou ont loué les parcelles libres pour les transformer en jardins ouvriers. Peut-être la Ville de Lille pourrait-elle louer une ou deux parcelles situées à Wattignies, mais loin des limites de son territoire.

Le Service poursuit ses recherches et une note sera adressée à M. le Maire.

Création d'un groupe de jardins ouvriers au Faubourg des Postes.

La Commission donne un avis favorable à la création d'un nouveau groupe de jardins au Faubourg des Postes à l'extrémité de la rue Godefroy Cavaignac.

Construction de maisons en série.

La Commission avait demandé à M. Dubuisson de vouloir bien étudier la documentation relative à la construction de maisons en série, en Allemagne, et remise par M. Brenner.

M. Dubuisson présente une note résumant les renseignements recueillis dans le dossier ainsi que ses observations. La Commission décide qu'un exemplaire de cette note et du plan joint sera remis à M. le Maire ainsi qu'à tous les membres de la Commission.

Projet de création d'un centre d'éducation physique rue du Faubourg de Douai, angle du boulevard des Défenseurs de Lille.

M. le Directeur de l'Institut Diderot demande s'il ne serait pas possible d'aménager en centre d'éducation physique le terrain de jeux de la rue du Faubourg de Douai.

La réalisation du projet présenté par M.M. Camu et Coulon est impossible car une partie du terrain est nécessaire pour la création du jardin botanique et, d'autre part, une voie prévue au plan d'embellissement traverse la parcelle. Mais la Commission fait remarquer que l'Institut Diderot dispose d'une belle salle de gymnastique et que la cour, très spacieuse, peut facilement être utilisée en stade.

Création d'un square rue d'Armentières.

M. le Maire demande que l'on prenne des dispositions pour éviter le renouvellement de la location, consentie par les Hospices à la Maison Mory, d'un terrain à incorporer dans le futur square. L'Administration des Hospices a déjà été avisée du désir de la

Ville. Une nouvelle lettre sera adressée pour confirmer notre intention d'acquérir ce terrain à l'échéance de la location en cours.

Réunion commencée à I5 heures, terminée à I7 heures.

Hôtel de Ville, le I9 Avril I94I.

Le Secrétaire,
E.LEFEBVRE.

Transmis à M. l'Adjoint Dompsin

I9.4.4I

LEFEBVRE.

Vu,
L. DOMPSIN.

M. le Secrétaire Général

le 2I.4.4I

E. LEFEBVRE.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE

COMMISSION DU PLAN

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi 24 Avril I94I à I4 h. 30, sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au maire
Rousseau, d°
Willems, d°
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des services administratifs de la 2ème Direction
Alhant, Sous-Chef de bureau
Marché, Directeur Général des Grands Travaux
Vandevièle, Chef adjoint du service de la Voie Publique
Bouket, surveillant général des promenades et jardins.

Excusé : M. DEHOVE, Maire de Lille.

ARCHIVES MUNICIPALES 1D6 21 DE LILLE

I.- GRANDS TRAVAUX

STATISTIQUES

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est actuellement de I528.

Extension de travaux en régie du lot 9 (Petit Paradis)

M. Marché présente à la Commission le dossier des travaux préliminaires à effectuer pour raccorder l'avenue du Petit Paradis à la deuxième enceinte de la Citadelle.

La Commission donne un avis favorable à ce projet qui sera soumis à la ratification du Conseil Municipal.

Deuxième programme de grands travaux - Constructions de nouvelles chaussées

La Commission donne un avis favorable au projet présenté par le Service et qui comporte notamment la construction de nouvelles chaussées aux abords de la nouvelle gare de Lille-Sud, Boulevard Paul Painlevé et aux environs de la Porte de Roubaix.

Notes de M. le Maire

M. Planque soumet à la Commission des notes que lui a adressées M. le Maire au sujet :

a) de la création d'une piste pouvant servir au patinage à

?...

roulettes; deux pièces l'une pour les grands, l'autre pour les petits, pourraient être prévues. La Commission prie M. Dubuisson de vouloir bien étudier la question.

b) d'un terrain d'ébats pour les enfants du Vieux-Lille.

La Commission en confirmant ses observations précédentes confirme également son intention de créer un stade d'éducation physique dans le Vieux-Lille, rue du Pont Neuf. Si les abris édifiés par la Direction de la Manufacture des Tabacs ne permettait pas cette réalisation à l'emplacement prévu, le stade pourrait être réalisé derrière l'Hospice Général.

c) de l'Expropriation d'immeubles aux abords de la Basilique de la Treille

La Commission rappelle qu'elle a déjà été saisie de la question et que de l'avis même de M. le Doyen Duez, il n'est pas possible d'user de la procédure d'expropriation. Dans ces conditions la Commission ne peut que maintenir sa position précédente.

d) du problème de la construction d'habitations ouvrières

La construction d'habitations en séries s'inspirant des réalisations allemandes pose en premier lieu le problème des terrains. Il faudrait en effet disposer de superficies très importantes qu'on trouverait difficilement sur le territoire de Lille. On serait alors amené à envisager la construction de ces immeubles dans les Communes voisines et, dans ce cas, le problème perdrait son caractère local.

La Commission désirerait avoir des précisions sur les îlots insalubres dont la disparition s'impose et particulièrement sur le nombre d'habitants peuplant ces secteurs. Ces renseignements seront immédiatement demandés au Service d'Hygiène. Ils seront transmis à M. le Maire avec la documentation recueillie sur l'oeuvre réalisée en Allemagne.

Visite de M. BOROTRA.

M. Borotra, Secrétaire d'Etat à l'Education physique doit venir en notre Ville le I7 Mai prochain. M. Sergeant, délégué aux Sports, a demandé que la Ville veuille bien à cette occasion hâter l'exécution des travaux du Stade de l'Exposition du Progrès Social. Le nécessaire sera fait dans toute la mesure du possible.

II Commission du Plan

M.M. Marché, Vandewiële et Bouket s'étant retirés, la Commission examine la question de construction d'une passerelle rue Saint Nicolas, par l'Echo du Nord.

La Commission prend connaissance de la lettre de M. Laprade, architecte de l'Echo du Nord, qui voudrait réaliser son projet sans modification. Elle estime qu'il doit être possible d'alléger la passerelle ne fut-ce qu'en ajourant la corniche. La vue en perspective qui a été soumise à la Commission parait avoir été quelque peu

truquée et il serait souhaitable qu'une sorte de maquette sommaire soit réalisée sur place. M. Lefebvre reçoit mandat de voir M. Chemal et de lui faire part des observations de la Commission.

Jardins ouvriers - Recherche de terrains -

Les recherches en vue de trouver des terrains à louer aux limites du territoire de Lille et sur celui des Communes voisines se sont poursuivies sans résultat. Une note sera adressée à M. le Maire.

Demande de locations de terrains à usage de jardins ouvriers -

a) rue Lequeux - avis favorable. Il y aura lieu cependant de voir auprès de l'architecte chargé de l'établissement du projet de stade si la partie comprise entre le terrain de jeux actuel et la rue Lequeux ne lui est pas nécessaire pour la réalisation de son projet.

b) rue de la Bassée - avis favorable.

c) rue Lamarck - avis favorable - mais il sera spécifié dans le contrat de location que cet occupant ne pourra créer aucune issue permettant d'accéder de son immeuble au jardin.

Réunion commencée à 14 heures 30
terminée à 16 heures 45

Hôtel de Ville le 25 Avril 1941

Le Secrétaire,

LEFEBVRE.

Transmis à M. l'adjoint Dompsin
le 25/4/1941
signé : LEFEBVRE.

Vu :
L. DOMPSIN.

Monsieur le Secrétaire Général
le 28.4.1941
E. LEFEBVRE.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/2/4

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 8 Mai I94I

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi 8 mai I94I à I4 h 30 sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

ARCHIVES MUNICIPALES 106/2/4 DE LILLE

Etaient présents:

M.M. Dompsin, adjoint au maire,
Rousseau, " "
Willems, " "
Planque, secrétaire général de la mairie,
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Lefebvre, chef des services administratifs de la 2ème direction,
Alhant, sous-chef de bureau,
Marché, directeur des Grands Travaux,
Vandewiële, chef adjoint du Service de la Voie publique,
Boucket, surveillant général des promenades et jardin

Excusé : M. Dehove, maire de Lille.

I - GRANDS TRAVAUX

Statistiques- M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est actuellement de I.576.

Fermeture du chantier n° 3 - Porte d'Arras. Le lot n° 3 fut adjugé avant qu'un accord soit intervenu avec la S.N.C.F. au sujet de la modification du système ferroviaire au sud de Lille. Pour permettre à la S.N.C.F. de disposer sur place d'environ 5.000 mètres cubes de terre, il était nécessaire de fermer le chantier municipal. Un accord a pu intervenir avec l'entrepreneur à qui a été offert en compensation un autre cube de terre à transporter (chantier de la porte de Gand) La Commission accepte cet accord.

Fin des travaux du lot II - boulevard de la Moselle.- Les travaux de nivellement de ce lot sont terminés et le terrain devient donc disponible.

Jardins ouvriers - M. l'adjoint Hermez a signalé à M. l'adjoint Dompsin que le Service du Contentieux est assailli de demandes de locations de jardins ouvriers. Il serait heureux que le terrain du boulevard de la Moselle réservé pour la construction d'une nouvelle Manufacture des Tabacs puisse, momentanément, être transformé en jardins. La Commission décide que le Service du Contentieux pourra disposer immédiatement de la partie des terrains du boulevard de la Moselle non comprise dans le périmètre de la parcelle réservée au S.E.I.I.A. D'autre part une démarche sera faite auprès du Directeur de la Manufacture des

des Tabacs : au cas où son Administration n'envisagerait pas, avant la fin des hostilités, la réalisation de l'échange projeté, le terrain réservé serait provisoirement loti pour le mettre à la disposition des amateurs de jardins.

Travaux de dérasement aux abords de la Citadelle.

Les représentants du Ministère des Beaux-Arts ont déclaré, lors de leur dernière visite, qu'ils ne voyaient aucun inconvénient à l'exécution de travaux de dérasement et d'aménagement aux abords de la Citadelle, pourvu qu'il s'agisse de terrains situés en dehors de la 2ème enceinte.

M. Marché présente un dossier comportant l'exécution de travaux de démantèlement près du Cantonnement de pêche. La Commission donne un avis favorable à ce projet.

Adjudication pour vente d'arbres.

Sur une quinzaine de maisons consultées, une seule a répondu. Elle offre 800 francs pour I2 arbres. La Commission accepte cette offre.

Projet de marché pour fourniture de sable.

Un appel a été lancé à huit maisons. Quatre ont répondu. La firme Collin demande 72 Frs le mètre cube rendu.
La firme Bernard François demande 70 Frs le mètre cube rendu
La firme Carrières Réunies demande 7I Frs 60 le mètre cube rendu.

La firme "l'Industrie du Bâtiment" a envoyé une proposition demandant 62 Frs 45, puis a adressé une lettre rectificative portant le prix à 72 Frs 45.

La Commission décide d'informer cette maison que, faute par elle de maintenir sa première proposition, elle ne sera plus admise à prendre part aux adjudications de la Ville.

Avant de terminer l'examen des questions intéressant les grands travaux, la Commission a) prend acte de la candidature de M. Corbeau architecte, b) décide de procéder jeudi prochain à une visite des chantiers. La visite commencera par le chantier de la place des Buisses.

II

Commission du Plan

M.M. Vandewiele et Bouket se retirent, M. l'adjoint Dompsin ayant prié M. Marché de vouloir bien demeurer pour commenter la note qu'il a établie au sujet de l'expropriation possible d'immeubles aux abords de la Basilique de la Treille.

Après avoir donné lecture de sa note, M. Marché précise qu'il n'est pas dans ses intentions de s'immiscer dans une affaire intéressant un de ses confrères. Il n'a voulu que répondre à une question posée par M. le Maire. Il ne cache pas sa préférence pour la recherche d'une solution amiable car il n'est pas certain que l'on puisse obtenir un décret d'utilité publique. Au surplus, M. Marché estime que, pour connaître la décision du Conseil d'Etat, nous devrions attendre I8 mois à 2 ans, délai très long si l'on considère que les Sociétés privées qui interviennent dans la construction de la Basilique désireraient prendre très rapidement possession des terrains.

Pour les besoins de la cause, M. Marché modifie les projets du plan d'embellissement. Jusqu'à présent, cette modification avait toujours été jugée impossible, les projets de la "Treille" étant trop connus pour que la Ville les ignore. Cette modification change l'aspect du problème. La Commission du Plan a toujours manifesté son intention d'aider la Société dans la réalisation de son projet. Elle ne désire simplement qu'éviter soit des irrégularités qui pourraient lui être reprochées, soit une procédure susceptible d'être attaquée par voie de recours.

Aussi la Commission, sur proposition de M. l'adjoint Willems, décide-t-elle de transmettre la suggestion de M. Marché à M. le Doyen Duez qui avait déjà, en I935, donné son avis sur la question. En possession de cette nouvelle consultation, la Commission examinera à nouveau cette affaire.

Après le départ de M. Marché, la Commission examine les autres questions intéressant la Commission du Plan.

Construction d'habitations ouvrières

La Commission prend connaissance a) de la note de M. le Maire b) de la note du service d'hygiène donnant quelques renseignements sur un certain nombre d'ilots insalubres. Ce travail ne peut constituer qu'une première étape car il est insuffisant pour une opération d'ensemble aussi importante. Il faudrait procéder à des enquêtes plus approfondies. Au surplus, en élaborant le plan d'aménagement de la Ville, M. Dubuisson a déjà prévu la disparition du plus grand nombre possible d'ilots insalubres, signalés à l'époque par M. le Dr Ducamp, Directeur du Service Municipal d'Hygiène.

La Ville dispose bien de quelques terrains mais la meilleure solution consisterait dans l'expropriation totale de la zone non aedificandi.

La propriété de ces terrains permettrait en effet à la Ville

.....

réservant des espaces libres de compensation dans la fortification dérasée, de disposer de vastes emplacements comme le terrain du stade où la construction d'habitations ouvrières pourrait être réalisée.

A ce sujet, la Commission prend connaissance d'une dépêche ministérielle informant le Préfet du Nord que la modification de la loi de déclassement de l'enceinte fortifiée de Lille, demandée par la Ville, est à l'étude et que le texte nous en sera communiqué prochainement.

Choix d'un emplacement pour construction d'un commissariat de police au Faubourg des Postes.-

Le Commissaire Central ayant fait connaître que le terrain situé rue Gustave Nadaud avait sa préférence, la Commission décide I° de demander l'avis des Domaines; 2° d'entrer en pourparlers avec le propriétaire.

Construction d'une passerelle rue St Nicolas - Echo du Nord -

M. LEFEBVRE informe la Commission qu'il a rendu visite à M. CHENAL, architecte, conformément au mandat qui lui avait été donné. M. CHENAL, en accord avec M. DUBAR a déclaré qu'un panneau posé sur place ne donnerait qu'une idée très imparfaite du projet. L'Echo du Nord fait établir une maquette qui fera ressortir les saillies et permettra de mieux juger. Cette maquette sera soumise à la Commission.

Eglise des Flamands - Amélioration de l'angle de la rue Guillaume Verniers.-

La Commission prend connaissance des informations qui lui sont données sur l'état d'avancement de cette question. Prier le Service du Contentieux de suivre l'affaire pour que l'accord intervenu avant les hostilités avec l'autorité diocésaine puisse aboutir.

Attribution de jardins potagers aux réfugiés.-

La Commission prend connaissance d'une copie de la circulaire préfectorale consultée au Service des Jardins ouvriers à qui elle a été adressée. Cette circulaire confirme bien que le droit de réquisition du Maire ne peut s'exercer que sur le territoire de la commune qu'il administre.

En ce qui concerne l'appel à adresser à la population pour connaître les terrains particuliers susceptibles d'être concédés, la Commission décide d'appeler l'attention de l'oeuvre municipale sur ce passage de la circulaire :

A cette occasion M. l'Adjoint ROUSSEAU signale l'état lamentable du jardin de Fives. Il estime que la fermeture des jardins non entretenus devrait être déc dée et appliquée jusqu'à leur remise en état. Mais, en accord également avec la Commission, il

propose que les pelouses du jardin de Fives en particulier soient transformées en jardins ouvriers.

Offres de vente :

a) d'un terrain rue du Faubourg des Postes

Il s'agit d'un terrain de forme triangulaire, d'une superficie de sept mètres carrés. Il est destiné à être incorporé dans la voie publique et absolument inutilisable par le propriétaire. La Commission estime qu'il convient de tenter d'obtenir une cession gratuite,

b) d'un terrain de zône sentier des Dondaines.

Le propriétaire renouvelle son offre périodiquement mais maintient ses prétentions. La Commission décide de demander l'avis des Domaines.

c) d'un immeuble sis rue du Vieux Faubourg 50

Cette propriété est bien intéressée par le prolongement de la rue des Canonniers. Mais la Commission n'envisage pas la réalisation de ces nouveaux alignements pour l'instant.

d) d'un terrain d'alignement rue des Stations 76 bis

L'avis des Domaines sera demandé puis des pourparlers seront engagés avec le propriétaire.

e) d'un immeuble sis I rue Lottin

Il s'agit d'un immeuble menaçant la sécurité publique dont le propriétaire a déjà dû faire étayer le mur mitoyen.

Le prix demandé est vraiment déraisonnable : I50.000 frs pour 47 mq, soit plus de 3.000 frs le mq. La Commission décide de demander l'avis des Domaines.

Demande de location de terrain près du pont Royal, pour jardin ouvrier

La Commission ne voit pas d'inconvénient à la location de ce terrain. Cet avis sera, comme de coutume, transmis au service du Contentieux qui a la charge des attributions de jardins ouvriers.

Demande d'autorisation d'édifier une construction légère et démontable rue de la Vignette (par le Réveil du Nord)

La Commission ne voit pas d'inconvénient à accorder l'autorisation sollicitée, sous réserve que le caractère de précarité de l'installation soit précisé.

Etablissements de dégustation à construire près de la Citadelle.

M. Dubuisson informe la Commission qu'il a remis à M. le Maire les croquis des deux établissements prévus, à la suite de l'examen des maquettes de la Citadelle par M. le Conseiller Dam.

Maison éclusière.

Au sujet de l'étude d'un projet de maison éclusière à construire près du Chalet des Chèvres au Jardin Vauban, le Service signale que l'article 9 de la convention intervenue entre la Ville et l'Etat stipule que "la destination actuelle du Jardin Vauban - jardin public - sera maintenue à perpétuité, la Ville prenant l'engagement formel de ne jamais lotir ce terrain".

Réunion commencée à I4 h.30
terminée à I7 H.

Hôtel de Ville, le 9 Mai I94I

Le Secrétaire,
E. Lefebvre.

Transmis à M. l'adjoint Dompsin,
Le 9 Mai I94I
E. Lefebvre.

Vu,
L. Dompsin.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
106 W 114

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

COMMISSION DU PLAN

Réunion du I5 Mai I94I

Le Jeudi I5 Mai I94I, les membres de la Commission du Plan ont effectué une visite des différents chantiers de Grands Travaux.

Rendez-vous avait été donné place des Buisses, où à I4 h 30, se trouvaient réunis M.M. Dompsin, adjoint au maire, président de la Commission, Rousseau et Willems, adjoints au Maire, Dubuisson, architecte D.P.L.G., Lefebvre, chef des Services administratifs de la 2ème Direction, Alhant, sous-chef de bureau, Marché, Directeur des Grands Travaux, Vandewièle, chef adjoint du service de la Voie Publique et Bouket, surveillant général des promenades et jardins.

M.M. Dehove, Maire de Lille, et Planque, Secrétaire Général de la Mairie, s'étaient fait excuser.

La visite commenca par le chantier de la place des Buisses où les travaux de construction d'un égout sont en cours. La Commission put constater les difficultés rencontrées dans l'exécution de cet ouvrage dans un terrain boulant. Les travaux ne peuvent avancer que très lentement. M. Marché signale du reste qu'il a reçu à ce sujet une lettre de l'entreprise Lecomte, adjudicataire.

La visite se poursuivit sur le chantier de la porte de Gand. M. le Conseiller Damm a présenté quelques observations sur le projet d'aménagement de la Corne de Gand. Il désirerait a) la suppression du groupe de jardins ouvriers et l'aménagement de toute cette partie de la fortification en jardin public b) la rectification de la voie du tramway Lille-Marquette.

La Commission fait remarquer qu'à part la modification de la voie de tramway, acceptable à la rigueur, la réalisation des suggestions de M. le Conseiller Damm entraînerait un remaniement complet du plan d'embellissement dans ce secteur. Il convient de souligner au surplus que les jardins ouvriers ne subsisteront que durant les hostilités puisque ces terrains doivent être incorporés dans la voie publique lors de la création de voies prévues au plan établi par M. Dubuisson.

La Commission visita ensuite, successivement, les chantiers a) du Petit Paradis où elle se rendit compte de l'état d'avancement des travaux entrepris en vue de la création d'un terrain de sports et d'une voie d'accès avec garage.

.....

b) des avenues du Petit Paradis et de Soubise dont les travaux d'élargissement comprenant une piste cyclable sont en cours.

c) de la poudrière de la Citadelle dont la démolition se poursuit. M. Dubuisson donna connaissance à la Commission des projets de construction d'une salle de dégustation que M. le Conseiller Dann désire voir édifier lors de l'aménagement de la deuxième enceinte de la Citadelle, et de salles de réunions à installer auprès des jeux de boules.

En quittant ce chantier, la Commission se rendit au Jardin Vauban pour examiner sur place l'emplacement où pourrait être érigée la maison éclusière. La question sera réglée définitivement lors de la prochaine réunion de la Commission.

Poursuivant sa visite, la Commission se rendit alors sur les chantiers de la rue Ratisbonne (égout en construction) de la place des Chasseurs de Driant, où prend naissance une des deux rampes d'accès au passage supérieur de la Cité Hospitalière, puis sur ceux des portes des Postes, d'Arras et de Douai, pour terminer par le chantier de la Gare Saint Sauveur.

A I8 heures 30, la Commission rentrait à l'Hôtel de Ville

Hôtel de Ville le I7 Mai I94I
Le Secrétaire,
signé: LEFEBVRE

Transmis à M. l'adjoint Dompsin

Vu
signé: L Dompsin

Monsieur le Secrétaire Général

signé E LEFEBVRE

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/21

MAIRIE DE LILLE ★ ARCHIVES MUNICIPALES ★

COMMISSION du PLAN

Reunion du 29 Mai I94I

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 29 Mai I94I a I4 h.30 sous la présidence de M.Dompsin,Adjoint au Maire.

Etaient présents :	MM.Dompsin,	Adjoint au Maire
	Rousseau	id
	Willems	id
	Planque	Secrétaire Général de la Mairie
	Dubuisson	Architecte D.P.L.G.
	Lefebvre	Chef des Services Administratifs de la 2e Direction
	Alhant	Sous chef de bureau
	Marché	Directeur des Grands Travaux
	Vandewiele	Chef des services de la Voie Publique
	Bouket	Surveillant général des Promenades et jardins.
excusé :	M.Dehove	Maire de Lille

I.- GRANDS TRAVAUX

Statistiques et état d'avancement des travaux.

M.Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est actuellement de I565. Certains travaux sont en cours d'achèvement.Aussi M.Marché se propose-t-il de soumettre prochainement à la Commission un programme d'extension qui comprendrait notamment l'aménagement des fossés extérieurs de la Citadelle. Ce travail peut être effectué sans inconvénient puisque cette partie du projet n'a fait l'objet d'aucune observation de la part de la Direction des Monuments Historiques.

Demande d'admission.

Les "Entreprises hydrauliques de Béton Armé" E.H.B.A. dont le siège est à Anvers mais qui possède un bureau à Beauvais sollicite l'autorisation de participer aux adjudications.La Commission,avant de statuer,décide de demander les références de ces entreprises.

Vente d'arbres.

Pour une vente d'arbres, I9 maisons ont été invitées à faire des offres. Cinq ont répondu.L'entreprise Delage Fernand qui a offert le meilleur prix est déclarée adjudicataire.

. . .

Aménagement du Square Dutilleul.

La Commission prend connaissance du projet de M.Alleman qui prévoit la construction de quatre édicules semi souterrains aux angles du Square Dutilleul.

La Commission préférerait voir réduire le nombre de ces édicules.Elle propose l'édification a) d'un chalet payant avec urinoir gratuit à l'angle de la rue Nationale et du Square de Jussieu b) d'un urinoir gratuit accolé à une resserre pour les jardiniers a l'angle du même square et de la rue de Tenremonde.

Nettoyage et alimentation des pièces d'eau du Bois de Boulogne.

La Commission ayant décidé antérieurement de maintenir les pièces d'eau du Bois de Boulogne, M.Bouket demande que celles-ci puissent être nettoyées et leur alimentation mieux assurée afin d'éviter la stagnation des eaux qui provoque la présence de nombreux moustiques. Il en est ainsi décidé; la dépense sera prélevée sur les crédits d'aménagement de la Citadelle et de ses abords.

Aménagement du terrain de l'Exposition du Progrès Social.

Comme il ne peut être procédé à la démolition du poste de transformation qui dessert l'Auberge de la Jeunesse,son installation dans la cave de cette construction n'étant pas pratiquement réalisable,la Commission décide de maintenir le poste existant qui sera habillé de plantes grimpantes du genre de l'Ampélopsis.

Réserve historique de la porte de Gand. Aménagement.

M.le Maire demande qu'il soit procédé aux travaux d'aménagement de cette réserve historique. La Commission prie M.Dubuisson d'établir un projet dont M.Bouket fixera le coût de réalisation. M.Marché verra ensuite,si, comme on l'espère,la dépense peut être imputée sur les crédits "Grands Travaux".

II.- PLAN

MM.Marché,Vandewiele et Bouket s'étant retirés la Commission examine la question de la Construction d'habitations ouvrières.

La Commission prend connaissance a) de la note de M.le Maire b) du rapport de M.Lefebvre. Après un échange de vues elle décide de faire connaître à M.le Maire par note séparée la méthode de travail qu'elle envisage en lui demandant si elle a bien interprété sa pensée. La note à adresser à M.le Maire lui fera connaître les observations faites et les considérations qui ont été développées par les membres de la Commission.

. . .

Recherche de propriétés

La Commission prend connaissance de la situation actuelle de certaines propriétés qui avaient été signalées, soit par M. le Maire soit par M. l'adjoint Hermez comme susceptibles d'intéresser la Ville Des renseignements détaillés seront donnés à M. le Maire par note. Les immeubles visités sont :

I°- La Solitude, établissement départemental; toute la propriété est utilisée en potager ou verger.

2°- Le Château du Bazinghien, propriété de la Ville, dont le parc pourrait sans doute être, en partie, cultivé pour des oeuvres municipales (cantines ou autres).

3°- Les Etablissements Durr, route de Béthune. Ceux-ci comprennent une fabrique de colle qui, bien qu'au ralenti, travaille encore, et un logement de concierge.

4°- Propriété Descamps, rue Victor Hugo à Loos. La superficie est d'environ 5 hectares dont plus de trois ont déjà été transformés en jardins ouvriers. Le surplus de la propriété comprend un château en ruines, le logement de concierge et quelques dépendances; ces constructions sont entourées de hautes futaies.

5°- Etablissements Courmont, rue Courmont. Cette propriété qui comprend une manufacture en partie démolie et une cité de maisons ouvrières appartient au Crédit du Nord. Le Service ne pourra obtenir des renseignements complémentaires que dans quelques jours.

La Commission prend également connaissance des renseignements recueillis sur :

a) l'Hospice Wannoschodt, dont le parc a été transformé en potager par l'Administration des Hospices.

b) la propriété Nicodème à Wattignies que les propriétaires ont loti, en se réservant toutefois la partie centrale.

Les recherches seront poursuivies dans la Ville et les Communes limitrophes, particulièrement à Marcq en Baroeul où M. le Maire a signalé une grande propriété à vendre.

Equipement sportif - Sporting Club Fivois

La Commission prend connaissance :

I°- d'une évaluation du stade Jules Lenaire, propriété du Sporting Club Fivois, faite par M. Dehem, syndic-liquidateur.

2°- des possibilités d'agrandissement de ce stade.

Elle décide a) de demander l'avis de l'Administration des Domaines b) d'entrer en pourparlers avec l'Administration des Hospices propriétaire des terrains envisagés pour l'agrandissement éventuel du stade.

Si la Ville donnait suite à ce projet il y aurait lieu de demander l'annexion à son territoire de la partie de la Commune de Mons en Baroeul qu'elle a l'intention d'acquérir.

Parc des Sports - La Madeleine.

La Commission prend acte d'une nouvelle délibération prise par le Conseil Municipal de La Madeleine qui tend à justifier l'acquisition, par cette Commune, des terrains de zone intéressés par le projet de création d'un parc des Sports. La Commission maintient la position qu'elle a prise dès que la question fut posée. Elle estime qu'un bail de 99 ans est largement suffisant pour amortir la dépense qu'entrainerait la création de ce centre sportif.

Demandes d'aliénations de terrains.

a) rue Armand Carrel. La Commission donne un avis favorable étant entendu que l'acquéreur éventuel devra se conformer strictement aux clauses du cahier des charges relatives au délai dans lequel la construction doit être édifiée. Quant à la mise à prix elle sera fixée après consultation des Domaines;

b) rue de la Convention.

Il semble que la pétitionnaire n'ait pas compris la proposition qui lui a été adressée. Si Mme Maniez veut devenir propriétaire du lot d'angle il lui appartient de traiter avec les deux propriétaires voisins. Sinon c'est la Ville qui fera l'opération en expropriant les trois immeubles.

Lotissement rue du Faubourg des Postes.

La Commission donne un avis favorable au projet présenté.

Jardins Ouvriers.

Angle des rues du Faubourg d'Arras et Eugène Vermeersch

La propriétaire, après avoir vivement protesté contre les intentions de la Ville de faire réquisitionner son terrain alors que son mari est prisonnier de guerre, a finalement consenti à le louer jusqu'à la fin de l'année courante.

Boulevard de la Moselle

M. l'Adjoint Dompsin donne lecture d'une lettre de remerciements de M. l'Adjoint Hermez pour la mise à la disposition de l'oeuvre municipale de deux parcelles à l'extrémité de la rue de La Bassée.

D'autre part le Directeur de la Manufacture des Tabacs de Lille a transmis à la Direction Générale le rappel qui lui a été adressé

relativement à la date de prise de possession des terrains réservés pour la nouvelle manufacture. M. l'adjoint Dompsin, qui doit se rendre prochainement à Paris fera une démarche auprès du S.E.I.T.A. en vue d'obtenir une réponse plus rapide.

Boulevard des Défenseurs de Lille 1914-1918 - Jardin ouvrier-

L'Econome de l'Institut Diderot désirerait cultiver une bande de terrain longeant la façade EST de l'Institut Diderot. La Commission du Plan donne un avis favorable sous réserve a) que la surface ne dépasse pas la superficie habituelle d'un jardin ouvrier; b) que l'occupation ne gêne pas l'accès à la chaufferie de l'Institut.

Jardins ouvriers lillois - Statistique -

Le nombre de jardins ouvriers existant actuellement sur le territoire de Lille est de 3.592 dont 1797 dépendant de l'Oeuvre Municipal et 1795 dépendant de l'oeuvre lilloise.

Maison éclusière -

La Commission désirant régler définitivement cette question décide a) que la maison éclusière sera construite dans le jardin Vauban, front au quai de la Haute-Deûle après avoir demandé l'accord des Domaines à laquelle il sera signalé qu'il ne s'agit nullement d'un lotissement; b) le projet établi par M. Dubuisson sera soumis à M. Rousseau, ingénieur du Service des voies navigables.

Cession de Commerce, 71 rue Saint-Sauveur -

La locataire principale de l'immeuble situé 71 rue Saint-Sauveur, propriété de la Ville, sollicite l'autorisation de céder son fonds de commerce. Or, depuis 1937 le loyer reste impayé. D'autre part, l'immeuble est plutôt en mauvais état. En conséquence, la Commission estime qu'il convient de refuser l'autorisation sollicitée et de poursuivre, sans brusquer, l'évacuation de l'immeuble qui doit être démoli.

Vols dans les champs de culture à Wattignies -

M. le Maire de Wattignies a signalé que de nombreux vols étaient commis dans des champs de culture situés sur le territoire de Lille mais appartenant à certains de ses concitoyens et demande qu'une surveillance sévère soit exercée. Sur instructions de M. le Maire de Lille, une démarche a été faite auprès de son collègue pour lui proposer la prise en charge par la Ville de Lille de ces champs de culture qui seraient transformés en jardins ouvriers.

...

En l'absence de M. le Maire de Wattignies, le Secrétaire de Mairie n'a pas caché que quelque fut son désir de nous être agréable, il ne pouvait transmettre avec chances de succès la proposition de M. le Maire de Lille. Tous les cultivateurs de Wattignies recherchent eux-mêmes des terres et n'accepteraient pas de louer celles qui leur appartiennent. Il a demandé à nouveau une surveillance active et une repression sévère des vols.

Réunion commencée à I4 heures 30
terminée à I8 heures.

Hôtel de Ville le 3I MAI I94I

Le Secrétaire,

signé : LEFEBVRE

Transmis à M. l'adjoint Dompsin
le 3I MAI I94I
signé : LEFEBVRE

Vu :

L. DOMPSIN

Transmis à M. le Secrétaire Général
le 9 JUIN I94I
E. LEFEBVRE.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106 E 94

ARCHIVES MUNICIPALES LILLE 2115

COMMISSION DU PLAN

Réunion du I2 Juin I94I

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi I2 juin I94I à I4 heures 30 sous la présidence de M.Dompsin, adjoint au maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au maire,
Rousseau, " "
Willems , " "
Planque, secrétaire général de la Mairie,
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Lefebvre, chef des Services Administratifs 2è direction,
Marché, directeur des Grands Travaux,
Vandevièle, chef adjoint du Service de la Voie Publique,
Boucket, surveillant général des Promenades et Jardins,

Excusé: M. Dehove, maire de Lille.

I - GRANDS TRAVAUX

Statistiques- M. Marché fait connaître que les chantiers fonctionnent normalement et que le nombre d'ouvriers occupés est de I542. Il informe la Commission qu'il a été avisé par l'Inspection du Travail qu'un certain nombre d'ouvriers seraient sans doute prélevés sur les chantiers par l'autorité allemande, pour aller travailler à Vendeville.

Aménagement de la deuxième enceinte de la Citadelle.- La Commission prend connaissance a) de la lettre du Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale et à la Jeunesse transmettant les observations du Comité consultatif d'Architecture, b) des commentaires de M. le Maire.

MM Dubuisson, Marché et Lefebvre se sont rendus sur place pour examiner la possibilité de tirer de l'accord partiel de l'Administration des Beaux-Arts tous les avantages possibles.

En ce qui concerne la décharge d'ordures ménagères, M.M. Marché et Lefebvre se sont mis d'accord sur les chemins d'accès. Le Service de la Propreté Publique est dès à présent en mesure d'évacuer vers cette décharge les ordures ménagères des secteurs Sud et Sud-Ouest Après échange de vues sur l'interprétation de certaines observations du Secrétariat d'Etat la Commission décide qu'un projet rectifié, tenant compte desdites observations sera adressé à la direction des beaux Arts lorsque le Dr Damn aura fait connaître son opinion sur la question particulière des buvettes.

Aménagement de la réserve historique de la porte de Gand -

M. DUBUISSON après avoir remis sous les yeux de la Commission le plan d'aménagement établi en 1928, lui soumet un nouveau projet tenant compte des désirs exprimés lors de la précédente réunion, et comportant notamment des pelouses pour les ébats des enfants. Ce projet, adopté, est remis à M. Marché pour évaluation de la dépense, en accord avec M. Bouket et réalisation en imputant le coût des travaux sur le Crédit " Grands Travaux".

Central des P.T.T. rue Blanqui - chemin d'accès -

La Commission décide le maintien du chemin d'accès menant directement de la passerelle du chemin de fer à l'entrée du Central téléphonique.

Postes d'Octroi du Petit Paradis et de la Porte d'Eau -

M.le Maire désire savoir à quel moment le transfert de ces postes dans le nouveau local en construction à l'angle du Jardin Vauban et du quai de la Haute Deûle sera possible.

Le Service des Bâtiments estime qu'un délai minimum de deux mois est nécessaire pour achever les travaux de construction du nouveau poste.

M.Marché déclare que le maintien provisoire du poste du Petit Paradis ne présente pas d'inconvénient mais que celui de la porte d'Eau serait assez gênant. On pourrait remplacer momentanément ce local par une baraque démontable. M.le Directeur de l'Octroi sera consulté à ce sujet.

Jardins ouvriers -

M. Duflot, inspecteur-voyer, chargé de la surveillance des jardins ouvriers signale qu'en différents endroits des jardins ont été créés sans autorisation, même sur des lots d'entreprises dont les travaux ne sont pas encore terminés.

La Commission estime qu'il convient de ne tolérer sur les chantiers des Grands Travaux aucune implantation de jardins sans autorisation et de faire évacuer ceux qui y sont irrégulièrement installés.

II - PLAN

M.M.Marché, Vandewiële et Bouket s'étant retirés la Commission examine la question de l'acquisition éventuelle des installations du Sporting-Club Fivois ainsi que de terrains qui en permettraient éventuellement l'agrandissement.

A cette occasion elle prend connaissance des renseignements recueillis auprès de l'Administration des Hospices. Elle reverra la question lorsqu'elle connaîtra l'avis des Domaines.

Recherche de propriétés

La Commission prend connaissance du résultat des dernières recherches? La propriété Decoster, rue de la Louvière I30, est toujours à vendre. La Commission en prend acte et décide qu'une note sera adressée à ce sujet à M. le Maire. En examinant cette question, la Commission décide de prévoir la création d'une voie nouvelle prolongeant la rue du Chevalier Français jusqu'à la rue Van den Heede.

Constructions d'habitations ouvrières

La Commission prend connaissance a) d'une note de M. le Maire b) de la réponse du service d'hygiène relative au relevé des ilots insalubres c) du décret du 27 Mai I94I portant création d'une Commission d'études pour les questions relatives à l'habitation et à la construction immobilière.

M. Lefebvre relate l'entretien qu'il a eu à ce sujet avec M. le Maire.

M. le Maire désirerait que la Ville soit le plus tôt possible en possession d'un projet de construction.

Il envisage la construction de maisons individuelles groupées avec jardinet devant chaque immeuble. Ces groupes d'immeubles seraient dotés de distributions d'eau, de gaz, d'électricité et d'une centrale thermique. Il faudrait une certaine diversité dans les constructionsafin d'éviter le genre coron ou caserne et se permettre le logement de familles comprenant un nombre d'enfants plus ou moins important. Pour l'établissement de ce projet, M. le Maire préconise un concours entre architectes.

Après échange de vues, la Commission décide de créer ce concours. Les concurrents devront remettre des projets chiffrés en établissant les devis suivant les bases de la série de prix d'une époque fixée. La Commission prie M. Dubuisson de préparer le programme pour la prochaine réunion au cours de laquelle lui sera soumis également le projet de délibération du Conseil Municipal pour le vote des crédits nécessaires à l'attribution des primes.

Au cours de la discussion, la Commission prend connaissance avec intérêt de croquis établis par M. Dubuisson en vue de l'étude de la construction éventuelle de maisons soit isolées, soit groupées, avec ou sans étage. Ces croquis, propriété personnelle de M. Dubuisson, seront communiqués à M. le Maire.

.....

Rampes d'accès de la place des Chasseurs de Driant au P.S. de la Cité Hospitalière. Immeuble sis 18 rue du Vieux Faubourg.

Après avoir pris connaissance de la lettre de M. le Préfet et de la note de M. le Maire, la Commission décide de prier les services préfectoraux d'engager dès maintenant la procédure d'expropriation pour ces deux affaires les décrets d'utilité publique et d'urgence état intervenus depuis un certain temps déjà.

Démolition d'immeubles près de l'Hôtel de Ville.-

La Commission prend connaissance de la note de M. le Maire. Elle décide de prier le service du Contentieux de faire évacuer et démolir le plus tôt possible les trois dernières maisonnettes de la Cité Vaniscotte qui sont dans un état d'insalubrité manifeste.

Demandes d'aliénation :

a) boulevard Carnot - Maître Pajot
Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 11 mq 50 front au boulevard. Son aliénation permettra à l'acquéreur la mise en valeur des propriétés voisines. La Commission fixe les conditions d'aliénation, étant entendu que celles-ci ne valent que si le propriétaire s'engage à nous céder gratuitement, après démolition des immeubles front à la rue de la Clef, le terrain à incorporer dans la voie publique pour élargissement de cette rue.

b) avenue Charles St-Venant - Me Martin

Avant de prendre une décision la Commission désirerait quelques précisions sur l'utilisation prévue par le demandeur.

c) rue Armand Carrel - M. Bienvenu
La Commission fixe la mise à prix pour l'adjudication. L'acquéreur devra prendre, en ce qui concerne la construction, l'engagement habituel prévu au cahier des charges des ventes de terrain.

Offre de vente d'immeubles rue du Vieux Faubourg Cour des Elites

Les quatre petites maisonnettes, offertes en vente à la Ville, sont intéressées par le projet de prolongement de la rue des Canonniers La Commission veut bien en envisager l'acquisition. Le propriétaire sera invité à faire connaître le prix qu'il en demande, pour l'avis des Domaines sera demandé.

Cession de droit au bail rue St-Sauveur 93 -
La Commission donne un avis favorable à la cession sous reserve que le bail soit résilié amiablement et que la nouvelle location soit verbale.

Elaboration d'un plan général d'urbanisme.
La Commission prend connaissance d'un article de presse relative à la création d'un Comité chargé de l'élaboration d'un plan général d'urbanisme.

Réunion commencée à 14 h 30
terminée à 17 h 30

Transmis à M.l'adjoint
Dompsin
Le 14 Juin 1941
Lefebvre

Hôtel de Ville le 14 Juin 1941
Le Secrétaire
LEFEBVRE

VU
L. Dompsin

Monsieur le Secrétaire Général
Le 18 Juin 1941
E. LEFEBVRE

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
106/294

COMMISSION DU PLAN

Réunion du I9 Juin I94I.

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi I9 Juin I94I à I4 h 30 sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire
Rousseau "
Willems "
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des S.A. 2è Direction
Alhant, Sous-Chef de bureau
Marché, Directeur des Grands Travaux
Vandeviele Chef adjoint du Service de la Voie Publique
Bouket, Surveillant Général des promenades et jardins.

Excusé : M. Dehove, Maire de Lille.

I - GRANDS TRAVAUX

Statistiques et état d'avancement -

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est actuellement de I493, en diminution d'environ cinquante unités sur le nombre de la semaine précédente/

Les travaux d'aménagement de l'ancien emplacement de l'Exposition du Progrès Social sont en voie d'échèvement.

M. Marché présentera à la Commission, lors de sa prochaine réunion un nouveau programme de travaux intéressant le chantier N° 5 (porte de Valenciennes).

Il signale que le dépôt des ordures ménagères dans les fossés de la Citadelle pourra commencer prochainement.

Poste d'Octroi de la Porte d'Eau

La Commission, en vue de permettre la démolition du bâtiment avait proposé de mettre à la disposition des Services de l'Octroi un baraquement démontable en attendant la construction du nouveau poste. Après une visite sur place en compagnie de M. Marché, M.Camu directeur de l'Octroi a manifesté le désir de pouvoir continuer l'occupation, au moins d'une partie, du poste actuel. La Commission décide a) de prier M. Fauvet d'activer les travaux de construction du nouveau poste dans toute la mesure du possible; b) de faire une nouvelle démarche auprès de M. Camu pour lui demander d'accepter momentanément l'installation d'un baraquement.

Aménagement de la rue du Faubourg de Roubaix -

M. l'Adjoint Willems demande à nouveau que l'on aménage convenablement les trottoirs de la rue du Faubourg de Roubaix ainsi que les talus de la fortification bordant ces trottoirs. La Commission partage le moint de vue de M. l'adjoint Willems et M. l'adjoint Dompsin prie M. Vandewiele de vouloir bien faire exécuter ce travail aussitôt que possible.

Jardins Ouvriers -

La Commission prend connaissance de notes de M. Duflot, Inspecteur voyer, chargé de la surveillance des jardins ouvriers qui signale en différents points de la Ville la création de nouveaux jardins sans autorisation. Certains de ceux-ci ont été créés sur un lot de démantèlement et sont cultivés par des ouvriers de l'entreprise chargée du derasement.

La Commission insiste auprès de M. Marché pour qu'il soit mis définitivement un terme à ces procédés.

Admission d'entreprise.

Après avoir pris connaissance des références fournies par les "Entreprises Hydrauliques et de Béton Armé" la Commission décide d'agréer la candidature de cette firme.

Aménagement de la deuxième enceinte de la Citadelle.-

La Commission prie M. Dubuisson de vouloir bien établir un plan du projet rectifié, avec profil. Ces documents seront envoyés à la Direction des Beaux-Arts en lui demandant son accord.

II - PLAN

M.M. Marché, Vandewiele et Boukot s'étant retirés, la Commission examine la question de "politique de construction d'habitations ouvrières".

Un programme de concours est soumis à la Commission. M. Lefebvre donne connaissance de l'entretien qu'il a eu à ce sujet avec M. le Maire.

La Commission decide d'ouvrir simplement un concours d'idées sans devis. Il sera toujours loisible à la Ville de désigner éventuellement après le concours, un métreur qui serait chargé d'établir les devis jugés utiles.

La Commission, après échange de vues et examen des différents articles du programme du concours, en arrête les termes, ainsi que ceux de la délibération à intervenir.

Demande de terrain - Racing-Club Lillois

Ainsi qu'elle l'a déjà fait remarquer, la Commission ne voit, dans le secteur de la fortification compris entre les portes de Soual et d'Arras, aucun terrain utilisable par le Racing-Club-Lillois

Acquisition éventuelle.

a) d'un terrain de zône, sentier des Dondaines,
b) d'un immeuble, I rue Lottin.

La Commission, après avoir pris connaissance de l'avis de l'Administration des Domaines, sur la valeur de ces propriétés, décide d'offrir aux propriétaires une transaction amiable, sur les bases de cet avis.

Urbanisme-

La Commission prend connaissance du décret du 26 mai relatif à la coordination des Services d'urbanisme.

Aménagement de la zône parisienne.

La Commission prend connaissance d'un article de "l'Oeuvre" donnant les projets du Préfet de la Seine quant à l'aménagement de la zône parisienne.

Reunion commencée à I4 heures 30,
terminée à I7 heures.

Le Secrétaire:
LE 20 juin I94I
signé: LEFEBVRE

Transmis à M. l'adjoint Dompsin,
le 20 juin I94I
signé: LEFEBVRE

Vu,
signé: L DOMPSIN.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
106/284

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 3 Juillet I94I

MM. les Membres de la Commission du plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 3 Juillet I94I à I4 h.30 sous la présidence de M.Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Dompsin, Adjoint au Maire
Willems id
Planque Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson Architecte D.P.L.G.
Lefebvre Chef des Services administratifs de la 2e Direction
Alhant Sous chef de bureau
Marché Directeur des Grands Travaux
Vandewiele Chef adjoint du service de la Voie publique
Bouket Surveillant général des promenades et jardins

excusés : MM. Dehove, Maire de Lille et Rousseau, Adjoint au Maire

I.- Grands Travaux

Statistiques et état d'avancement des travaux.

M.Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les différents chantiers est actuellement de I545.

Il signale que l'Autorité Allemande a) se dispose à prélever sur les chantiers d'entreprises environ 500 ouvriers qui, durant deux mois seraient occupés sur le champ d'aviation de Lesquin Vendeville b) a réquisitionné le matériel des entrepreneurs. M.Marché relate les démarches qu'il a tentées en vain auprès des services préfectoraux et de l'Inspection du travail. La mise à la disposition des autorités d'occupation du matériel des entreprises serait conforme à l'article 3 de la Convention d'armistice.

Location de matériel de voie de 0.60.

La Commission approuve un projet de délibération admettant en recette I7229 F. pour location de matériel de voie de 0.60.

Aménagement de la rue du Faubourg de Roubaix;

Sur demande de M.l'Adjoint Dompsin, M.Vandewiele fait connaître que les travaux aux talus sont en cours et que le nivellement sera entrepris dès qu'il disposera de matériel de transports en quantité suffisante.

Aménagement de la réserve historique de la Porte de Gand

A part une petite modification de l'emplacement des escaliers, la Commission accepte le projet et le devis des travaux se montant à 355.3II F. Les travaux d'aménagement seront entrepris dès que possible. Mais M.Marché signale que ceux ci peuvent être retardés par suite de la présence de jardins ouvriers dans le fossé. Le Contentieux sera invité à donner congé aux jardiniers pour le mois de Septembre.

Suppression des postes d'Octroi du Petit Paradis et de la Porte d'Eau.

M.Marché met la Commission au courant des conversations qu'il a eues avec M.Le Directeur de l'Octroi à qui il avait proposé l'installation provisoire des deux postes dans le kiosque de tramways situé à l'angle des boulevards Vauban et de la Liberté. Les travaux d'agencement de ce kiosque seraient assez onéreux. D'autre part on a pu démolir la partie du poste de la porte d'eau dont la présence gênait les travaux de construction de la dalle destinée à protéger l'ancien aqueduc d'inondation des fossés de la Citadelle. Dans ces conditions la Commission décide de prier M.Fauvet de hâter les travaux de construction du nouveau poste.

Passages supérieurs des portes d'Arras et des Postes.

La S.N.C.F. avait prévu pour les passages supérieurs des portes d'Arras et des Postes des largeurs respectives de 20m et I6m70 alors que le plan d'aménagement de la Ville envisageait des largeurs de 24 et 22 mètres.

Il résulte de lettres reçues de la S.N.C.F. et des Ponts et Chaussées que des deux administrations acceptent le projet de la Ville a condition que celle-ci supporte entièrement les frais d'élargissement des ponts. La Commission s'étonne de la position prise par les services de la voirie routière. Afin d'éviter que dans l'avenir la Ville soit accusée d'avoir "vu trop petit" la Commission décide qu'une lettre sera adressée à l'Administration des ponts et chaussées pour lui demander si sa décision est définitive et faire ainsi préciser les responsabilités.

Suppression du passage à niveau du Faubourg de Douai.

M.Marché fait connaître à la Commission qu'au cours d'une entrevue que M.le Maire a eue avec M.Godart,celui-ci a reconnu l'impossibilité d'assurer une liaison directe entre les rues Cervantès et Louis Spriet, mais qu'il a demandé que la largeur de la chaussée de la rue du Faubourg de Douai prévue à 20 mètres, soit portée à 30 mètres.

Poudrière de la Citadelle.

M.Marché pose la question de l'utilisation éventuelle des alvéoles souterraines de la poudrière de la Citadelle, leur

hauteur n'est que de Im20. On pourrait utiliser la dalle qui les protège et dont les dimensions sont de 33m. sur I7m50, pour créer un patinage à roulettes. M. DUBUISSON verra sur place et une décision sera prise lors de la prochaine réunion de la Commission.

Achats de tuyaux, gravier et sable -

Pour la fourniture de 600 mètres de tuyaux de ciment six entreprises ont été consultées par le Service de la Voie Publique. Une seule, la maison PROU a fait des offres que la Commission accepte. Quant à la fourniture de gravier et sable, sur sept maisons consultées deux seulement ont répondu. L'entreprise BERNARD ayant fait les meilleurs prix la Commission accepte ses propositions.

Aménagement de la deuxième enceinte de la Citadelle -

M. MARCHE fait connaître que, d'un devis établi par M. LEMOINE, chef du Service des Eaux, l'installation d'alimentation des miroirs d'eau par le forage du Palais Rameau, coûtera 390.000 frs environ . L'installation d'un petit forage ne serait pas plus économique, car si les frais de construction seraient moins onéreux il faudrait par contre assurer le fonctionnement de ce nouveau forage.

Décharges -

M. VANDEWIELE signale qu'il n'a pu faire déverser les décombres des immeubles sinistrés de Fives dans la décharge la plus proche, des jardins ouvriers ayant été créés dans le fond des fossés. La distance à parcourir étant plus longue, des transports supplémentaires ont été nécessaires.

Jardins ouvriers -

Les jardins créés sans autorisation boulevard de Belfort sur un lot d'entreprise n'ayant pas encore disparu, la Commission demande à M. MARCHE de les faire supprimer le plus tôt possible.

II - COMMISSION DU PLAN

M.M. MARCHE et BOUKET se retirent, M. l'Adjoint Dompsin ayant prié M. VANDEWIELE de rester en séance pour l'examen de la question d'échange de propriétés entre la Ville et le Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes dont certaines clauses intéressent le service de la voie publique.

M.l'Adjoint Dompsin donne connaissance de la lettre de M. Daudier, directeur général des Manufactures de tabacs.

En principe les deux Administrations sont d'accord. Cependant, la Commission demande la modification de deux dispositions proposées par la S.E.I.T.A. : I° en ce qui concerne le paiement des intérêts par la S.E.I.T.A. il devrait être entendu que le

point de départ des versements serait fixé au plus tard au jour du retour à l'état de paix et non à un an de cette date; 2°- Pour la mise en état de viabilité des voies d'accès au terrain du boulevard de la Moselle, il devrait être convenu que les travaux seraient exécutés dans un délai de deux ans de la signature de la Convention, sauf cas de force majeure, comme par exemple l'impossibilité pour la Ville de se procurer certains matériaux.

Enfin la Commission estime qu'il devrait être précisé que les propriétés remises à la Ville comprendraient non seulement le terrain mais également les bâtiments de la manufacture actuelle.

La Direction du S.E.I.T.A. ne voit aucun invonvénient à ce que la Ville crée des jardins cuvriers sur le terrain du boulevard de la Moselle, sous réserve que les locations soient résiliables sur préavis de très courte durée.

En conséquence, la Commission décide que ce terrain sera immédiatement loti à l'exception de la partie nécessaire à la réalisation des travaux de voirie.

Equipement de la Ville

M. l'Adjoint Dompsin donne connaissance à la Commission d'une note que lui a fait parvenir M. le Maire ainsi que d'une lettre adressée par ce dernier à M. le Préfet du Nord pour lui demander d'intervenir auprès de l'autorité supérieure en vue de faire bénéficier la Ville de Lille des mêmes avantages que ceux accordés à d'autres grandes Villes de France.

Maison éclusière

M. Rousseaux, Ingénieur des ponts et chaussées a fait connaître qu'il donnait son agrément au projet de maison éclusière établi par M. Dubuisson. Il demande cependant, sans insister, si une modification du grenier-débarras ne pourrait être envisagée.

M. Dubuisson fait remarquer que pour donner satisfaction à M.Rousseaux, il faudrait rehausser l'immeuble alors que l'on avait décidé de rechercher un type de construction en rez-de-chaussée, moins facilement visible et respectant le caractère du jardin Vauban. La Commission fait sienne l'opinion de M. Dubuisson qui sera portée à la connaissance de M. l'Ingénieur Rousseaux.

Avant d'envisager les travaux de construction, il faut toutefois attendre la réponse du Directeur de l'Enregistrement dont nous avons également demandé l'agrément quant à l'emplacement choisi.

Acquisition éventuelle d'immeubles rue l'Argillière

M. le Maire a demandé que la Commission examine la question de l'acquisition éventuelle d'immeubles situés rue l'Argillière et Chemin des morts.

Ceux de la rue l'Argillière appartiennent à la Ville. Ils sont libres d'occupation et seront démolis prochainement. L'avis des Domaines sera demandé sur la valeur des maisonnettes du Chemin des morts.

Rampes d'accès au P.S. de la Cité hospitalière

La Préfecture vient de nous faire connaître que c'est par suite d'une confusion que les travaux de construction d'une des deux rampes n'ont pas encore été déclarés d'utilité publique et urgents. Elle demande si, en présence de ce fait nouveau, la Ville entend néanmoins poursuivre l'expropriation des terrains pour lesquels le décret d'utilité publique et d'urgence est déjà intervenu. La Commission estime qu'il convient de maintenir sa dernière décision de poursuivre la procédure sans attendre le second décret.

Rue nouvelle à créer entre les rues du Chevalier français et Van den Heede

La Commission accepte le plan d'alignement qui lui est proposé.

Demande d'aliénation de terrain, avenue Charles St-Venant

L'acquéreur éventuel ayant déclaré qu'il n'avait l'intention de bâtir que "plus tard" la Commission décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande

Acquisition de terrain d'alignement 76 bis rue des Stations

La Commission prend connaissance de l'avis des Domaines et décide d'essayer de traiter avec le propriétaire aux conditions proposées par le Directeur de cette Administration.

Edification de baraquements - Recherche de terrains

La Commission prend connaissance de la note adressée à ce sujet par M. le Maire à M. le Secrétaire Général. Les services des travaux ont été alertés. Dès qu'elle sera en possession du résultat des enquêtes auxquelles procèdent les services du logement et de l'Hygiène, la Commission reprendra l'examen de la question. Elle signale cependant, dès à présent, que des terrains sont disponibles entre la rue de Tournai et le Central interurbain. Elle prie d'autre part M. Dubuisson de vouloir bien voir les différents types de baraquements à mettre à la disposition des sinistrés.

Réunion commencée à I4 h 30
terminée à I7 h 45

Hôtel de Ville le 5 Juillet I94I
Le Secrétaire

(signé) LEFEBVRE

M. l'Adjoint DOMPSIN
le 5 Juillet I94I
(signé) LEFEBVRE

VU
(signé) L. DOMPSIN

Monsieur le Secrétaire Général
le I0-7-4I
(signé) E. LEFEBVRE

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/274

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE

COMMISSION DU PLAN

Réunion du IO Juillet I94I

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi IO juillet I94I à I4 heures 30, sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire,
Rousseau, " "
Willems, " "
Planque, Secrétaire Général de la Mairie,
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Lefebvre, chef des Services Administratifs de la 2ème direction,
Alhant, sous-chef de bureau,
Marché, Directeur des Grands Travaux,
Vandewiele, chefadjoint du Service de la Voie Publique,
Bouket, Surveillant général des Promenades et Jardins.

Excusé: M. Paul DEHOVE, Maire de Lille.

I - GRANDS TRAVAUX

Statistiques et état d'avancement des travaux.- M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers était au 5 juillet de I508. Il expose ensuite les incidents qui se sont produits depuis cette date: M. Marché et les entrepreneurs adjudicataires de lots de dérasement ont été convoqués à l'Oberfeldkommandantur où ils ont été avisés que a) le personnel des entreprises était réquisitionné, b) que faute d'obéir à cet ordre les chantiers seraient fermés. M. Marché ayant réclamé un ordre écrit, les ouvriers furent convoqués individuellement par les soins de l'Inspection départementale du Travail et invités à se présenter au centre du travail de l'Armée de l'Air, où ils ne purent être renseignés sur ce que l'on désirait d'eux. Ils furent dirigés sur Lesquin où l'Administration du champ d'aviation se montra assez surprise de leur arrivée. 483 ouvriers avaient ainsi reçu une convocation; un certain nombre d'entre eux ne répondirent pas; les ouvriers présents furent dirigés sur d'autres centres; certains partirent comme volontaires.

Par la suite, l'Oberfeldkommandantur a convoqué M. le Maire et M. Marché et les a informés que tous les ouvriers occupés sur les chantiers de Grands Travaux étaient, dès maintenant, sous le coup de la réquisition. M. le Maire s'est longuement défendu, mais en vain; l'Autorité allemende a seulement accepté le principe du maintien d'une petite équipe sur le chantier de la Citadelle. Elle a interdit de réembaucher les ouvriers qui n'auraient pas répondu à la convocation qui a pu ou qui pourrait leur être adressée. Exception est faite pour les

ouvriers à qui les autorités d'occupation auront délivré un certicat d'inaptitude au travail.

D'autre part, M. Marché signale qu'une partie du matériel de certaines entreprises a été enlevé par les Allemands sans reçu ni bon. M. le Maire a été avisé de cet incident.

Après cet exposé et un échange de vues, M. l'adjoint Dompsin prie M. Marché de faire préciser que la Ville n'est nullement responsable des convocations adressées aux ouvriers.

Modification du tracé des voies d'accès au P.S. de la Porte d'Arras. La S.N.C.F ayant abaissé la cote de niveau d'implantation du P.S. de la Porte d'Arras, il est maintenant possible d'assurer la liaison entre la rue d'Artois et le P.S. par une voie en ligne droite. Une courbe n'avait d'ailleurs été envisagée que pour éviter une trop forte inclinaison de la rampe.

La S.N.C.F. présente un projet que la Commission accepte.

La réalisation de la voirie pose le problème du déplacement du poste d'octroi. M. Marché est invité à se mettre en rapport à ce sujet avec M. Camus.

Alvéoles de la Poudrière de la Citadelle. M. Dubuisson, après examen sur place, se prononce pour la démolition des alvéoles de la poudrière de la Citadelle. La Commission se rallie à cette proposition.

II - COMMISSION DU PLAN

M.M. Marché, Vandewiële et Bouket s'étant retirés, la Commission examine le problème du logement des sinistrés dans des baraquements à mettre à la disposition de la Ville par la Préfecture.

M.M. Fauvet et Lemoine, ingénieurs des travaux municipaux, avaient été priés d'assister à la réunion. M. Lemoine est présent; M. Fauvet ayant dû s'absenter au dernier moment, s'est fait excuser.

La Commission, après avoir pris connaissance des notes de M.le Maire et du memento remis par la Préfecture, étudie tout d'abord la question des emplacements où les baraquements pourraient être édifiés.

Elle retient quatre secteurs:

a) aux abords de l'établissement de bains de Moulins-Lille;
b) entre les portes des Postes et de Béthune; place des Chasseurs de Driant;
c) une bande de 30 à 40 mètres de profondeur le long du boulevard de Lorraine, en bordure du port Vauban;
d) une bande de 30 à 40 mètres de profondeur le long de l'allée des Marronniers, en bordure du Champ de Mars.

Elle manifeste sa préférence pour l'utilisation en premier lieu du terrain visé au paragraphe b.

La Commission décide ensuite de proposer à M. Cokenpot, architecte, de se charger des travaux d'installation de ces baraquements.

Le Service donnera à cet homme de l'art les renseignements et informations complémentaires nécessaires.

A titre d'indication, la Commission est informée que le nombre des réfugiés actuellement à Lille est d'environ I.500, réparti en 300 familles; celui des sinistrés, qui croît chaque jour, est approximativement de 2.000 et comprend 500 familles.

Préalablement aux décisions prises, M. Plaque avait fait ressortir l'intérêt d'une installation de baraquements à la campagne par la Préfecture en vue de l'évacuation d'une partie des populations si les évènements commandaient cette évacuation.

Reconstruction d'immeuble 2I rue des Célestines.-

Cet immeuble n'étant pas intéressé par un projet de la Ville la Commission donne un avis favorable au projet présenté.

Construction d'un Commissariat de police au Faubourg des Postes. Acquisition de terrain rue Gustave Nadaud.

La Commission prend connaissance de l'avis de l'Administration des Domaines sur la valeur du terrain retenu, rue Gustave Nadaud. Elle décide que le service reverra le propriétaire et tentera d'obtenir une promesse de vente sur les bases fixées par les Domaines.

Demande d'incorporation au territoire de Lille des terrains de "zone" situés sur le territoire de Communes voisines.

Après avoir pris connaissance des lettres échangées entre M. le Maire et M. le Préfet, et particulièrement les objections opposées à la demande de la Ville, la Commission décide qu'une démarche sera faite à la Préfecture pour mettre la question au point.

Reconstruction d'une passerelle provisoire aux Bois Blancs

La Maison Le Blan et Cie demande s'il ne serait pas possible de reconstruire provisoirement la passerelle des Bois Blancs. Le coût de cette passerelle serait de 700.000 frs dont un tiers serait pris en charge par l'Etat.

M.M. Le Blan & Cie demandent que la Ville couvre le reste de la dépense.

La Commission estime que les frais de reconstruction des ponts détruits par faits de guerre ne doit pas incomber à l'Administration locale ni en totalité ni en partie. Avant de répondre au pétitionnaire, la Commission demande que soient recherchées les conditions de premier établissement de cet ouvrage.

Réunion commencée à 14 H. 30,

terminée à 17 H. 15.

Hôtel de Ville, le 18 Juillet 1941

Le Secrétaire,

E. LEFEBVRE.

Transmis à M. l'Adjoint Dompsin,
Le 18 Juillet 1941,
E. Lefebvre.

Vu,
L. Dompsin,
Le 19-7-41

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 1R6/2814

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

Commission du PLAN

Réunion du 24 juillet I94I

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi 24 juillet I94I, à I4 heures 30 sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire,
Rousseau, " "
Willems, " "
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Lefebvre, chef des Services Administratifs de la 2e Direction
Alhant, sous-chef de bureau,
Marché, Directeur des Grands Travaux,
Vandewiele, chef adjoint du Service de la Voie Publique,

Excusés: M.M. Dehove, Maire,
Planque, Secrétaire Général de la Mairie,
Bouket, Surveillant Général des Promenades et Jardins.

En ouvrant la séance, M. Dompsin, président, se fait l'interprète de la Commission unanime pour adresser à M. Lefebvre, qui vient d'obtenir, avec mention, le certificat de capacité en droit, les plus vives félicitations. M. Lefebvre remercie M. l'Adjoint Dompsin et la Commission tout entière, et les assure qu'il sera largement payé de sa peine si les nouvelles connaissances qu'il vient d'acquérir lui permettent de servir plus utilement encore l'Administration Municipale.

I GRANDS TRAVAUX

Statistiques et état d'avancement des travaux. M. MARCHE fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est actuellement de II73. Il signale que, contrairement à ce que l'on aurait pu craindre, le nombre d'ouvriers réquisitionnés par les autorités allemandes n'a été que de 200 environ. Il n'y a plus eu de réquisition de matériel depuis I5 jours.

Passage supérieur de la Cité Hospitalière - Par délibération du 27 février I94I, le Conseil Municipal aurait sollicité l'agrément des travaux de construction a) du pont supérieur, dit de la Cité Hospitalière, b) des chaussées des voies d'accès au dit pont, et sollicité le bénéfice des dispositions de la loi du II octobre I940.

M. le Préfet du Nord vient de nous informer que le délai d'application de cette loi est expiré et prie la Ville de prendre une nouvelle délibération sollicitant l'admission des projets dans le plan d'équipement national prévu par la loi du 6 avril I94I.

D'autre part, la S.N.C.F. vient d'adresser à M. le Maire une lettre relative au montant des dépenses que la Ville et la S.N.C.F. auraient à prendre en charge. La participation de la S.N.C.F. sur une dépense totale de I.240.000 frs, au minimum, serait de 312.000 frs, représentant la capitalisation de l'économie de frais de gardiennage des passages à niveau de Bargues et de l'Epinette à supprimer.

Après échange de vues, la Commission décide de demander au Conseil Municipal de prendre une délibération sollicitant

I° l'admission des projets dans le plan d'équipement national;
2° des subventions de l'Etat et du Département.

D'autre part, M. Marché préparera projet de réponse à la S.N.C.F.

Aménagement de la deuxième enceinte de la Citadelle.

La Commission, après examen des différentes solutions possibles accepte les projets présentés par M. Marché concernant a) l'alimentation des pièces d'eau du Bois de Boulogne à l'aide d'une prise d'eau en Deûle b) les travaux de terrassement.

Le projet d'alimentation du lac et des miroirs d'eau sera soumis à la Commission lors de sa prochaine réunion.

Déplacement de canalisations de gaz, de téléphone et autres, placées sous les passages à niveau actuels.

La Commission estime que la question de savoir à qui incombe la prise en charge des frais éventuels de déplacement est assez délicate et elle décide que M. Marché demandera l'avis de M. le Doyen Duez.

Vente d'arbres, appel d'offres.

Pour la vente de 22 platanes, 20 marchands ou entrepreneurs ont été invités à faire des offres. Six ont répondu. M. Vaillant qui a offert le meilleur prix, a supprimé, d'une croix, sur sa soumission, la clause visant le délai d'enlèvement de ces arbres. M. Marché est prié de faire connaître à M. Vaillant que cette façon de faire n'est pas valable, aucune note manuscrite n'accompagnant les traits supprimant les paragraphes sus-visés.

Vente de matériel de récupération.

Quelques entrepreneurs ont offert d'acheter à la Ville les fers récupérés lors de la démolition des certains ouvrages de l'exposition du Progrès Social. M. Fournie, ayant offert le meilleur prix, soit I.000 frs la tonne, la Commission décide, sur proposition de M. Marché, de retenir cette offre.

Elle décide, en outre, que lors de vente ou d'appels d'offres ultérieurs: a) une annonce sera faite dans la presse locale b) l'ouverture des plis se fera toujours en séance publique, à une date et à une fixés d'avance.

Baraquements pour sinistrés.-

La Commission prend connaissance des renseignements et précisions recueillis par le Service et portés à la connaissance de M. le Maire.

Il résulte des conversations que les représentants de la Ville ont eues avec M. Lemoine, du Service des Ponts et Chaussées, que tous les travaux sont à prendre en charge par le service des Constructions Provisoires.

La Commission se déclare en complet accord avec M. le Maire pour estimer que l'Etat doit couvrir toutes les dépenses.

Elle ne verrait pas d'inconvénient à ce que la Ville fournisse dans la mesure du possible, des essons et des vieilles briques à prendre sur place par le service des constructions provisoires.

M. l'adjoint Dompsin signale que M. Trannoy, architecte, chargé du Service des constructions provisoires dans le Pas de Calais a établi un règlement des cités-baraquements qui donne toute satisfaction.

Ce règlement sera demandé à M. Trannoy.

La Commission donne un avis favorable à la désignation de M. Lemay fils comme second architecte à proposer à l'égrément du Service intéressé.

Construction de la Basilique de la Treille.- Expropriation éventuelle d'un groupe d'immeubles.

La Commission prend connaissance de l'avis de M. le Doyen Duez. Elle prend acte de l'achat par l'association diocésaine d'un immeuble visé par cette consultation .

Elle décide de revoir la question à sa prochaine séance et demande à M.M. Dubuisson et Marché de lui présenter à cette séance un plan définitif d'alignement aux abords de "la Treille".

II - Commission du Plan

M.M. Marché et Vandewiele s'étant retirés, la Commission examine les questions connexes a) de l'incorporation des terrains de "zône" situés sur le territoire des communes voisines; b) du parc des Sports de La Madeleine.

a)Terrains de zône

Il résulte, tant de la lettre de M. le Préfet du Nord en date du 4 Juillet que d'une visite aux Services préfectoraux que l'ordre d'urgence des formalités préliminaires à l'aménagement de la zône s'établit comme suit:

1°) étude du projet d'aménagement
2°) acquisition des terrains de zône
3°) reprise de la question d'incorporation

En conséquence, la Commission décide de demander à M. Dubuisson de préparer un projet d'aménagement de la zone.

b) parc des Sports de La Madeleine -

La Commission maintient toujours sa position première. Les terrains doivent rester propriété de la Ville de Lille qui est toute disposée à les louer par bail emphytéotique de 99 ans, délai suffisant pour amortir la dépense à engager pour la Ville de La Madeleine.

Acquisition éventuelle du Sporting-Club Fivois et des terrains voisins

La Commission prend connaissance de l'avis des Domaines sur la valeur du Stade Jules Lemaire ainsi que des terrains d'extension. Elle décide de transmettre cet avis à M. le Maire mais souligne qu'à son avis, il ne paraît pas indiqué de transformer actuellement des parcelles cultivées en terrain de sports.

Déplacement d'un baraquement rue Jeanne Hachette -

Pour permettre l'exécution des travaux de la S.N.C.F., un baraquement de la rue Jeanne Hachette doit disparaître. Mme Dingreville qui occupe cette maison provisoire sollicite l'autorisation de l'installer sur un autre emplacement.

La Ville ne peut donner l'autorisation sollicitée car le terrain visé par la demande de Mme Dingreville est situé dans la zone et la Ville n'en est même pas propriétaire.

Construction d'une passerelle provisoire aux Bois-Blancs.

M.M. Le Blan & Cie ont demandé la construction d'une passerelle provisoire en remplacement de celle des Bois-Blancs détruite en mai 1940. Le coût de cette passerelle serait de 100.000 frs dont l'Etat prendrait 1/3 à sa charge. Il faut remarquer que cette passerelle fut construite en 1911 aux frais de la Ville. La Commission se ralliant à la proposition de M. le Maire, décide de rechercher avec le Service des Ponts et Chaussées une solution acceptable pour la Ville.

Suppression des postes d'Octroi du Petit Paradis et de la Porte d'Eau.

La Commission prend connaissance de la note de M. le Maire soulignant qu'il serait indispensable de signaler par un système de pancartes très lisibles, la position du nouveau poste d'Octroi et la transmet pour exécution au Service des Bâtiments.

Jardins Ouvriers -

M. Secq, architecte a été mis en demeure de clôturer un terrain, dont il est propriétaire, situé à l'angle des rues de Maubeuge et Jean Jaurès. M. Secq, après avoir fait remarquer qu'il avait déjà fait le nécessaire mais que les planches de la clôture ont été volées par les habitants du quartier, propose de mettre gratuitement ce terrain à la disposition de la Ville, durant les hostilités, pour y créer un jardin ouvrier.

La Commission décide 1°- de transmettre cette proposition à l'oeuvre municipale des jardins ouvriers- 2°- de prier le service de la voie publique de patienter avant d'entreprendre une action quelconque.

Maison éclusière

La Commission prend connaissance de la lettre par laquelle M.le Directeur des Domaines fait connaître que le projet de la Ville ne soulève aucune objection du point de vue domanial mais qu'il y aurait lieu de s'assurer que le jardin Vauban n'est pas classé comme site artistique et pittoresque.

La Commission départementale des Monuments naturels et des sites a bien eu cette intention en I933. Mais le classement ne peut être prononcé que s'il y a consentement de la personne publique propriétaire.

Or, par délibération du I2 Avril I933 le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à la proposition de classement. Le terrain envisagé peut donc être utilisé pour l'érection de la maison éclusière.

Propriété Decoster, rue de la Louvière.

La Commission prend connaissance du prix demandé par les vendeurs. La propriété n'étant pas intéressée par le plan d'embellissement, elle ne voit, en ce qui la concerne, aucune nécessité d'acquérir cette propriété.

Acquisition de terrain d'alignement rue des Stations 76bis.

Le propriétaire accepte le prix fixé par l'Administration des Domaines. La Commission en prend acte. Une promesse de vente sera soumise à la signature du vendeur.

Acquisition éventuelle d'un terrain de zône, Sentier des Dondaines.

M.Bouhélent, propriétaire de ce terrain que nous avions avisé de la valeur attribuée à sa propriété par l'Administration des Domaines demande si la Ville ne peut lui faire une offre supérieure. Cette proposition ne peut être retenue la Ville étant liée par l'avis des Domaines.

Vente par adjudication publique de l'immeuble sis rue St Genois 5.

L'acquisition de cet immeuble ne présente pas d'intérêt pour la Ville.

Carrefour de la Douane de Fives.

La Commission est informée que les travaux de modification des voies de tramways au carrefour de la Douane de Fives commenceront incessamment. La Commission décide de demander à la Compagnie de nous adresser ses plans d'exécution et des précisions sur le terminus du tramway N.

Faubourg de Valenciennes.

Des demandes d'autorisation de bâtir sur des terrains situés au Faubourg de Valenciennes pouvant être déposées à plus ou moins brève échéance, la Commission décide d'examiner la partie du plan d'embellissement intéressant ce quartier lors de sa prochaine réunion.

Eglise des Flamands.

La Commission s'étonne du retard apporté au règlement de cette affaire. Elle insiste pour que les photos réclamées par le Ministère soit fournies rapidement en demandant éventuellement le concours du photographe de la police municipale.

Réunion commencée à I4 h.30

terminée à I8 h.45

Hôtel de Ville le 25 Juillet I94I

Le Secrétaire

signé : Lefebvre,

Transmis à M.l'Adjoint Dompsin
Le 25 Juillet I94I

signé : Lefebvre,

Vu:

signé : Dompsin,

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/294

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 3I Juillet I94I

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 3I Juillet I94I à I4 heures 30 sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire
Rousseau, d°
Willems, d°
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Alhant, Sous-Chef de Bureau
Marché, Directeur des Grands Travaux
Vandewièle, Chef adjoint du Service de la Voie Publique
Bouket, Surveillant général des promenades et jardins.

Excusés: M.M. Dehove, Maire de Lille,
Planque, Secrétaire Général de la Mairie.

I - Grands Travaux

Statistiques et état d'avancement des travaux

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est de I.I9I en légère augmentation sur le nombre de la semaine précédente.

Il rend compte ensuite d'une visite qu'il a rendue au Docteur Dam en compagnie de certains entrepreneurs dont le matériel a été réquisitionné par les autorités d'occupation. Le Dr. Dam a déclaré ignorer ces réquisitions, précisant qu'il n'était pas toujours écouté par ses collègues. Il a donné aux entrepreneurs des apaisements pour l'avenir sans toutefois s'engager complètement.

M. Marché donne connaissance à la Commission d'un rapport qu'il a adressé à M. le Maire à la suite d'une lettre d'un entrepreneur relative aux conséquences qu'entraîne pour son chantier, la réquisition de son matériel.

Aménagement des abords de la Citadelle

M. Marché signale que le volume d'ordures ménagères déposées dans les fossés de la Citadelle est en moyenne de 40 mètres cubes par jour. Pour hâter la réalisation de l'oeuvre entreprise, M.Marché propose la création d'une décharge publique. La Commission accepte cette proposition.

La Commission arrête ensuite la largeur des chemins des fossés de la Citadelle. Celle-ci sera de 5m50 sauf pour le chemin à créer en haut de la contrescarpe dont la largeur reste fixée à 4 mètres.

En ce qui concerne l'alimentation des pièces d'eau du Bois de Boulogne et de la Cunette de la Citadelle, la Commission décide, conformément au désir de M. le Maire, d'examiner la possibilité d'assurer cette alimentation par un forage. M. Lemoine a été invité à présenter un projet chiffré, lors de la prochaine réunion de la Commission.

Rue Degland - Réception définitive des travaux de viabilité. Classement.

Les travaux de mise en état de viabilité sont achevés. L'entrepreneur voudrait percevoir le I/IO de garantie. Mais certains propriétaires, bien qu'ayant reçu la subvention de la Ville, refusent d'abandonner gratuitement la partie du sol de leur propriété à incorporer dans la voie publique. La Commission est d'avis que, dans l'avenir, ne soit accordée de subvention qu'après engagement des propriétaires de céder gratuitement le terrain de voirie. En ce qui concerne la question de la rue Degland, en raison du précédent que la solution de cette question créera, la Commission prendra une décision lors de sa prochaine réunion après consultation des lois de I924 et I928 sur les lotissements défectueux.

Construction de la Basilique de la Treille. Expropriation d'immeubles.

La Commission, après avoir pris connaissance de la note de M. le Maire et nouvel examen des consultations de M. le Doyen Duez, estime préférable de ne pas utiliser la procédure d'expropriation pour cause d'insalubrité publique.

Elle décide a) de prier M. Dubuisson d'arrêter les nouveaux alignements de l'ilot de la Basilique b) de solliciter l'approbation de ces alignements c) de demander l'avis des Domaines sur la valeur des propriétés à acquérir, d) de rechercher ensuite l'acquisition amiable des immeubles intéressés par le projet, après accord avec l'Association Diocésaine, sur sa participation dans les dépenses qu'entrainera cette opération. En cas d'échec l'expropriation pourrait être demandée.

Cette procédure parait à la Commission la plus rationnelle et susceptible de permettre d'aboutir rapidement au résultat désiré.

Rue Carolus. Alignement.

Le propriétaire d'un immeuble de l'avenue de l'Hippodrome ayant l'intention d'acheter un terrain contigü à sa propriété et donnant sur la rue Carolus, demande si cette dernière voie n'est pas intéressée par un projet de la Ville.

Le plan d'aménagement ne prévoit pas d'élargissement de la rue Carolus qui est, d'ailleurs, un chemin privé.

Eglise des Flamands

La Commission, informée du dépôt à la Préfecture par le Service du Contentieux du dossier, avec photographies, demande que l'affaire soit suivie de près afin d'éviter tout nouveau retard.

Réalisation d'alignement II5 rue Gambetta

Cette opération n'a jamais pu être réalisée jusqu'à présent, par suite du refus opposé par les propriétaires à nos offres d'acquisition et de la dépense trop lourde qu'entraînerait une expropriation. Une note explicative a été adressée à M. le Maire qui a été en outre informé que les propriétaires maintiennent toujours leur décision.

Propriété DECOSTER rue de la Louvière

La Commission est informée que cette propriété vient d'être vendue. La Ville avait, du reste, abandonné son projet d'acquisition.

Elaboration des plans d'aménagement des communes sinistrées

La Commission prend connaissance d'une circulaire préfectorale en date du I7 Juillet I94I rappelant que, contrairement à certaines critiques, formulées au sujet du mode d'élaboration des plans d'aménagement des communes sinistrées, les Municipalités ne sont nullement tenues à l'écart de l'étude des plans destinés à préparer l'oeuvre de reconstruction.

Deuxième programme de grands travaux

La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Préfet du Nord, invitant la Ville à compléter, conformément aux dispositions règlementaires, le dossier du deuxième programme de grands travaux voté par le Conseil Municipal dans sa réunion du 23 Décembre I940. M. le Préfet demande notamment des précisions quant au financement des opérations. La Commission tient à souligner que la délibération du Conseil Municipal ne visait qu'à obtenir un agrément de principe des dossiers complets devant être présentés par la suite.

Construction d'habitations ouvrières - Concours

M. le Maire demande où en est cette question. Une délibération devait être prise par le Conseil Municipal pour voter les crédits nécessaires à l'attribution des primes. Un projet de délibération a été établi en son temps et adressé au Secrétariat; le concours sera annoncé sans retard dès que les crédits nécessaires seront disponibles.

Réunion commencée à I4 h 30
terminée à I7 h 30

Hôtel de Ville le 2 Août I94I.

Le Secrétaire,
signé : LEFEBVRE.

Transmis à M.l'adjoint DOMPSIN
Le 2 Août I94I
signé : LEFEBVRE.

VU :
signé : L. DOMPSIN

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
106/214

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 7 Août I94I

Messieurs les membres de la Commission du plan se sont réunis le Jeudi 7 Août I94I à I4 h 30 à la Mairie de Lille, sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, Adjoint au Maire
Rousseau, d°
Willems d°
Planque, Secrétaire Général de la Mairie,
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Lefebvre, chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Alhant, sous-chef de bureau
Marché, Directeur des Grands Travaux
Bouket, surveillant général des promenades et jardins.

Excusés : M.M. P. DEHOVE, Maire et VANDEWIELE, Chef adjoint du Service de la Voie publique.

I GRANDS TRAVAUX

Visite des chantiers

Sur proposition de M. l'Adjoint Dompsin, la Commission décide de procéder à une visite des chantiers jeudi prochain I4 Août.

Statistiques

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est actuellement de I2I0 contre II9I la semaine précédente.

Il signale qu'au chantier de la place des Buisses (Entreprise Lecomte) un jeune homme a été enseveli sous un éboulement et qu'il n'a pu être dégagé vivant.

Rampes d'accès aux passages supérieurs des portes des Postes et d'Arras

La S.N.C.F. avait prévu pour la rampe d'accès au passage supérieur de la porte d'Arras une largeur de 20 mètres et pour celle de la porte des Postes une largeur de I6 m 70, alors que les largeurs prévues au plan d'embellissement étaient respectivement de 24 et 22 mètres.

M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées vient d'informer la Ville que si elle maintient les largeurs fixées par elle, la surlargeur sera réalisée mais les frais seront à la charge de la Ville. Il estime qu'un tel élargissement sur une courte distance ne présente aucun avantage pour la circulation générale.

La Commission décide de répondre que la Ville s'incline mais qu'elle laissera à l'Administration des Ponts et Chaussées la responsabilité de cette réalisation si, comme il est à prévoir, des critiques sont élevées contre l'étroitesse de vues qui a présidé à l'élaboration des projets.

M. MARCHE soumet à la Commission un projet de la S.N.C.F. concernant la gare Lille-Sud, projet qui prévoit une station centrale. La Commission prend acte de cette communication.

Grands travaux contre le chômage.- Démantèlement et assainissement - Financement -

M.le Préfet du Nord a transmis à M.le Maire :

a) copie d'une lettre de M.le Trésorier Payeur Général faisant connaître qu'il a pu obtenir l'ouverture d'une tranche de : 24.500.000 francs sur la dépense totale de 86.000.000 francs pour travaux de démantèlement.

b) copie d'un arrêté ministériel accordant à la Ville un prêt de I9.9I3.000 francs, au taux de I %, remboursable en 30 ans, pour l'exécution d'un programme de travaux d'assainissement montant à 59.740.000 francs.

Il semble résulter tant des dépêches ministérielles que des renseignements recueillis à la Préfecture que ces questions ont été traitées de manière telle que des erreurs d' nterprétation peuvent se produire. Une lettre sollicitant une mise au point sera adressée à M.le Préfet du Nord.

En outre, la Commission décide d'attendre avant la mise en route d'une tranche de travaux d'assainissement que la question de la subvention soit complètement résolue.

Maison éclusière -

La Commission décide que la dépense nécessitée par le déplacement du logement de l'éclusier du pont de la Barre sera imputée sur les crédits " Grands Travaux ".

M. DUBUISSON établira les plans et devis définitifs et le Conseil Municipal sera appelé à prendre une délibération décidant de passer à la réalisation du projet.

Aménagement et clotures des groupes de jardins ouvriers.-

La Commission prend connaissance du devis présenté par M. BOUKET concernant la clôture des jardins, l'aménagement des allées centrales et la construction de fosses à purin. La Commission doit, pour prendre une décision, être mise en possession du travail de M. LEMOINE relatif à l'adduction d'eau.

II - COMMISSION DU PLAN

Expropriation de la zone - Décret-

M.M. Marché et Bouret s'étant retirés la Commission prend connaissance d'un décret en date du I2 juillet I94I abrogeant l'article 3 de la loi du I9 octobre I9I9 qui est remplacé par une disposition précisant que l'expropriation des terrains de zone sera poursuivie suivant la procédure du décret-loi du 8 août I935 complété par le décret-loi du 30 octobre I935. Par ailleurs, le décret stipule que l'ensemble des terrains devra être acquis dans le délai de 50 ans à compter du I2 juillet I94I. La Ville obtient donc complète satisfaction à ce sujet.

Echange de propriétés. Ville S.E.I.T.A.

La Commission prend connaissance de la lettre de M. Daudier, directeur général du Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes, lettre qui donne satisfaction à la Commission sur les quelques modifications qu'elle désirait voir apporter aux propositions antérieures du S.E.I.T.A. Elle décide qu'en accusant réception de la lettre M. l'adjoint Dompsin demandera que le projet de convention soit établi aussitôt que possible.

Rue Degland - Proposition de classement.

La Commission prend connaissance du rapport, établi par M.Lefebvre, en l'absence de M. Vandewiele, et en adopte les conclusions, à savoir que le paiement des parts de subventions correspondant aux participations des trois propriétaires réfractaires doit être subordonné à l'accomplissement des formalités prévues et tout particulièrement à l'abandon gratuit du sol de rue. La Commission donne mandat à M. Lefebvre de recevoir M. Tellier André de l'Association Syndicale des propriétaires.

Déplacement des voies de tramways au carrefour de la Douane de Fives.

La direction des tramways électriques de Lille avait fait connaître que les travaux de modification des voies de tramways au carrefour de la Douane de Fives seraient entrepris dès le 4 août. Une visite sur les lieux permit de constater que des pylones avaient été posés sans tenir compte du tracé arrêté en accord avec M. Lesieux, ingénieur des Ponts et Chaussées, Des représentations furent faites. L'alignement du carrefour fixé en plein accord entre la Ville et M. Lesieux sera respecté et les pylones déplacés. Quant à la question du terminus du tramway N, M. Pollet a promis de la rappeler à M. Lesieux.

Rampes d'accès au P.S. de la Cité Hospitalière.

La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Préfet du Nord informant M. le Maire que le dossier de la deuxième rampe d'accès a été transmis, avec avis favorable, par le Secrétaire d'Etat aux Communications au Ministre, secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

M. le Préfet estime que l'arrêté prononçant la déclaration d'utilité publique interviendra très prochainement et il demande si, dans un but de simplification, il ne serait pas préférable d'attendre l'intervention de cet arrêté, afin d'engager une procédure unique pour les trois affaires en cours. A la Préfecture, le service compétent affirme que cette attente ne peut être longue.

La Commission décide de patienter encore quelque peu.

Construction de la Basilique de la Treille.

M. Dubuisson verra M. le Chanoine Détrez pour l'implantation exacte de la Basilique qui lui permettra d'arrêter le nouvel alignement.

Proposition d'échange de propriétés avenue Charles Saint Venant. M. Bonte-

M. Bonte est propriétaire d'un grand immeuble situé rue de Tournai, contigu, par le fond, à un terrain front à l'avenue Charles Saint Venant, appartenant à la Ville. Désirant devenir propriétaire d'une partie de ce terrain, M. Bonte propose à la Ville un échange dont la Commission accepte le principe. Des précisions seront demandées à M. Bonte et la question sera ensuite examinée à nouveau par la Commission.

Faubourg de Valenciennes- Alignements.

La Commission prend connaissance d'un plan du quartier du Faubourg de Valenciennes sur lequel ont été indiqués les immeubles détruits et ceux réparables. La situation actuelle n'appelle aucune modification du plan d'aménagement de ce quartier. Au surplus certains alignements sont fonction des projets de la S.N.C.F. Le plan sera, si les évènements le rendent nécessaire, tenu à jour, et revu en temps opportun par la Commission.

Lutte contre le chômage. Deuxième programme de grands travaux.

La Commission prend connaissance d'une lettre en date du I5 juillet I94I, par laquelle M. le Préfet du Nord demande que les dossiers des affaires reprises au deuxième programme de Grands Travaux soient complétés conformément aux dispositions règlementaires tant en ce qui concerne les modalités d'exécution que le dispositif financier.

Or, il résulte de renseignements recueillis près des services préfectoraux que la délibération du Conseil Municipal sollicitant l'agrément des projets a été transmise aux ministères intéressés.

La Commission estime donc préférable plutôt que d'établir des dossiers dont les estimations seront toutes à revoir lors de la réalisation, de demander à M. le Préfet la suite donnée à la délibération du Conseil Municipal qui ne sollicitait, somme toute qu'une approbation de principe.

Réunion commencée à I4 h 30 - terminée à I7 heures.

Transmis à M. L'adjoint Dompsin,
Le 9 août I94I
signé: LEFEBVRE

Hôtel de Ville le 9 août I94I
Le Secrétaire; signé LEFEBVRE

Vu,
signé: DOMPSIN.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
1D6/214

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

COMMISSION DU PLAN

Réunion du I4 Août I94I

Messieurs les membres de la Commission du plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi I4 Août I94I à I4 h 30 sous la présidence de M. Dompsin, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

M.M. Dompsin, Adjoint au Maire
Rousseau, d°
Willems, d°
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Alhant, sous-chef de bureau
Marché, Directeur général des Grands Travaux
Bouket, Surveillant général des promenades et jardins

Excusés : M.M. Dehove, Maire de Lille
Vandewièle, Chef adjoint du Service de la Voie Publique

Grands Travaux

Statistiques et état d'avancement des travaux.

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est actuellement de I200.

M. l'Adjoint Dompsin souligne qu'étant passé à plusieurs reprises près du chantier du Petit Paradis, il lui a paru que l'activité y était assez réduite.

M. l'Adjoint Willems regrette de constater que les propriétaires de la rue Ratisbonne qui réclamaient la construction d'un égout, ne semblent, maintenant que celui-ci est achevé, mettre que peu d'empressement à y raccorder leurs immeubles.

M. Marché signale à la Commission qu'elle sera bientôt saisie d'une étude de M. Lemoine sur la desserte, en eau, de la Citadelle.

En ce qui concerne le programme de travaux d'assainissement, la Commission décide qu'en attendant l'approbation définitive du projet et la fixation de la subvention de l'Etat, le Service préparera le dossier d'exécution de chaque projet et les cahiers des charges.

Pour ce qui est du plan définitif de la modification du Système ferroviaire au Sud de Lille, M. Marché fait connaître que la S.N.C.F. ne pourra l'établir définitivement que lorsque les questions soulevées au cours de l'enquête seront réglées. Il y a aussi discussion entre le Service des Ponts et Chaussées et la S.N.C.F., celle-ci ne désirant

pas abaisser le niveau du tablier des ponts comme le demande M.Lesieux.

M. Marché a adressé une note à M. Camus, directeur de l'Octroi, pour attirer son attention sur la nécessité de démolir le poste d'octroi de la porte d'Arras dans un proche avenir.

Réquisition par l'Autorité allemande.

La Commission prend connaissance de la note du Dr Damn, informant M. le Maire qu'à l'avenir les unités de l'armée allemande ne pourront plus procéder à des réquisitions de main d'oeuvre ou de matériel sur les chantiers de grands travaux, sauf autorisation donnée par l'Oberfeldkommandantur.

La note du Dr Damn est remise à M. Marché.

Plantations au Cimetière du Sud.

M. Bouket présente son projet dont le coût de réalisation est évalué à 36.000 francs. Le projet est accepté par la Commission, étant entendu que les surfaces réservées aux inhumations pourront être modifiées par la suite.

II Commission du plan

Acquisition éventuelle de l'Olympique Lillois.

M. le Secrétaire Général saisit la Commission d'une proposition de M. Sergeant tendant à ce que la Ville recueille la liquidation de la succession de l'Olympique Lillois. Le Service est chargé de demander l'avis des Domaines.

En ce qui concerne la proposition de M. le Maire de modifier le tracé du futur boulevard traversant le terrain de l'Olympique lillois, la Commission décide qu'une solution sera recherchée.

Visite de chantiers.

A 15 h 30, la Commission quittait la salle de réunion et, sous la conduite de M. Marché, visitait les trois chantiers suivants :

a) Citadelle,
b) derrière les Abattoirs,
c) place des Buisses

A 17 h 45, la visite était terminée.

Hôtel de Ville, le 19 Août 1941.
Le Secrétaire,
LEFEBVRE.

Transmis à M. l'Adjoint Dompsin
le 19 Août 1941.
LEFEBVRE.

Transmis à M. le Secrétaire Général
le 20 Août 1941
LEFEBVRE.

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE 106/21

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 28 août I94I

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi 28 août I94I à I4 heures 30 sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire,
Rousseau, d°
Willems, d°
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Lefebvre, chef des Services Administratifs de la 2è direction,
Alhant, sous-chef de bureau,
Marché, directeur des Grands Travaux,
Bouket, surveillant général des Promenades et Jardins.

Excusés: M.M. Dehove, maire de Lille et Vandewiële, chef adjoint du Service de la Voie Publique.

I - GRANDS TRAVAUX

Statistiques et état d'avancement des travaux.-

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est resté stationnaire.

Il donne connaissance à la Commission de la note de l'Oberfeld kommandantur ordonnant l'arrêt des travaux sur les chantiers de démantèlement. L'autorité allemande autorise seulement le maintien de cent cinquante hommes dont I00 à la Citadelle, et 50 au chantier de la Porte des Postes.

M. Marché fait un historique de la question et donne connaissance des mesures prises (préavis de congédiement de 8 jours, création d'équipes de surveillance et d'entretien etc.) à la suite de l'ordre donné par les autorités d'occupation.

Passage inférieur de la Porte de Douai.

A la suite de démarches de M. Godart, président du groupement des commerçants du Faubourg de Douai, M. le Maire était intervenu auprès de la S.N.C.F. pour demander l'élargissement à 29 m 30 du pont à construire au-dessus du P.I. de la porte de Douai, dont la longueur était prévue à 20 mètres.

Par lettre du 26 août la S.N.C.F. fait connaitre que la réalisation du projet conduirait, suivant la solution adoptée à un supplément de dépenses variant de 475.000 à I.200.000 frs qui serait, sans nul doute, à la charge de la Ville.

La dépense est jugée, par la Commission, hors de proportion avec les avantages assez discutables du reste, qu'apporterait la réalisation du projet, puisqu'il faudrait déchausser les maisons voisines. Elle décide de ne plus insister pour que satisfaction soit donnée à M. Godart. M.Marché le mettra au courant de la décision prise et des raisons qui la justifient.

Dérasement de la Fortification- Chantier de la Porte des Postes.

M. Marché lit une lettre par laquelle la Société Générale d'entreprises fait connaitre qu'elle met tout en oeuvre, malgré la réquisition de ses moyens de transports, pour conserver, à ce chantier le maximum d'activité.

Vente de vieux fers-

Des vieux fers récupérés lors de la démolition d'ouvrages en béton armé, ont été mis en vente. C'est l'entreprise Fournie qui a offert le meilleur prix, soit I.000 frs la tonne. La Commission fait sienne la proposition de M. Marché de vendre ces vieux fers à M. Fournie.

P.S. des portes des Postes et d'Arras.

M. Marché donne connaissance de la lettre adressée à M.l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées pour l'informer que la Ville ne peut prendre entièrement à sa charge les frais d'élargissement des P.S. des portes des Postes et d'Arras et qu'en conséquence elle s'en tiendra au projet établi par la S.N.C.F.

Basilique de la Treille.

Après avoir pris connaissance d'un plan d'implantation de la Basilique, la Commission prie M. Dubuisson de vouloir bien se rendre auprès de M. le Chanoine Détrez pour lui demander quelques précisions.

II - COMMISSION DU PLAN

Baraquement pour les sinistrés - Recherche d'emplacements.

L'Autorité allemande ayant refusé l'autorisation de disposer d'une bande de terrain du Champ de Mars pour y édifier les baraquements, des démarches ont été tentées auprès du Service des Voies Navigables pour obtenir la mise à la disposition de la Ville d'une partie du port Vauban. M. Rousseaux, ingénieur des Ponts et Chaussées ne se montre guère favorable à la demande de la Ville. Il craint que les baraquements ne restent sur place longtemps après la guerre.

La Commission du Plan ne voit plus d'emplacements disponibles Elle estime au surplus que le problème a un caractère départemental plutôt que local et qu'en conséquence le service des constructions provisoires doit déterminer et louer lui-même les terrains nécessaires à l'édification des baraquements.

Demande de location de terrain avenue Charles Saint Venant par M. Kléber Lahaye.

Il ne semble guère possible de créer un jardin dans le terrain visé par la demande; ce terrain est entouré de murs de plusieurs mètres de hauteur et manque totalement de lumière. La Commission estime au surplus qu'il appartient au service des Jardins -

Contentieux - de juger si vraiment ce terrain se prête à la création d'un potager et, dans l'affirmative, de désigner le bénéficiaire de la location, comme de coutume.

Acquisition d'immeuble rue Cabanis. Information.

La Ville n'ayant pu encore réaliser l'acquisition, le propriétaire a déclaré annuler purement et simplement sa promesse de vente. M.le Doyen Duez consulté, après avoir souligné que le vendeur ne peut se dégager unilatéralement, propose qu'en raison des lenteurs de la procédure, des intérêts soient versés au propriétaire. La Commission se rallie à cette proposition.

Reconstruction du Pont Royal.

La Commission prend connaissance d'une délibération en date du 26 juillet I94I aux termes de laquelle le Conseil Municipal de Saint André refuse de participer dans les frais d'élargissement du Pont Royal, au cas où cet élargissement serait réalisé lors de la reconstruction de cet ouvrage.

Modification des voies de tramways, place Le Roux de Fauquemont.

Après avoir pris connaissance du projet de la Compagnie des Tramways et de l'avis du Service de la Voie Publique, la Commission décide d'aviser la Compagnie qu'elle donne volontiers un avis favorable à la réalisation de ce projet mais qu'elle espère que sera examinée avec le même esprit bienveillant la demande que la Ville se propose d'adresser prochainement, de déplacement des pylones installés rue de Paris face à l'Eglise Saint Maurice, sur des terre-pleins dont la suppression est projetée depuis longtemps.

Jardins ouvriers.

La Commission donne un avis favorable à la location, en jardins ouvriers, d'une partie des glacis de la fortification, située derrière l'octroi du Nouveau Boulevard.

Incorporation au territoire de Lille des terrains de zone situés sur le territoire des communes voisines.

L'intervention de la loi du I2 juillet I94I réglant le problème de la procédure d'expropriation de la zone, la Commission, sur proposition de M. le Maire, décide de reprendre la demande d'annexion au territoire de Lille des terrains de zone situés sur le territoire de communes voisines ainsi que des terrains qui pourraient être nécessaires à des rectifications de limites. Une lettre sera adressée à M. le Prefet sous signature de M. le Maire.

Maison des Amicales. Sortie sur la rue des Pyramides.

La Commission, après avoir pris connaissance de la note de M.le Maire, décide que des démarches seront à nouveau entreprises, pour

tenter de régler le problème. Elle tient cependant à souligner que la Ville n'est que locataire de la salle de la place Sébastopol et que l'acquisition d'un immeuble bâti pour améliorer, assez médiocrement, du reste, une situation précaire ne lui parait pas s'imposer.

Rue Neuve- Elargissement.

La Commission prend connaissance de la note de M.le Maire. L'élargissement de la rue Neuve n'a pas été retenu dans le plan d'embellissement de la Ville et aucune acquisition d'immeuble de cette voie n'a été réalisée ni même envisagée.

Lutte contre le chômage. Deuxième programme.

La Commission prend connaissance d'une lettre par laquelle M. le Préfet a informé M. le Maire que les projets inscrits dans le deuxième programme de Grands Travaux, sont en cours d'examen par les Ministres intéressés.

Zone -

La Commission décide de faire relever, dès maintenant, les noms et adresses des propriétaires des terrains de zone situés sur le territoire des communes voisines. Le travail pourrait être confié à M. Duflot de la 5ème direction, chargé de la surveillance de la zone

Reconstruction de la passerelle des Bois-Blancs.

La Commission prend connaissance a) de la lettre du Service des Ponts et Chaussées informant M. le Maire que la passerelle des Bois Blancs sera reconstruite en première urgence, b) de la note de M. le Maire relative à cette affaire. Elle décide que les démarches nécessaires seront entreprises et il sera demandé aussi un tour de faveur pour la passerelle Vauban qui doit supporter la canalisation qui alimentera les pièces d'eau de la Citadelle.

Création de services de trolleybus.

La Commission prend connaissance de la note adressée à M.Lefebvre par M. le Maire. Elle demande que, en sus des mesures à prendre pour le sud et le sud-est de Lille, la Compagnie examine particulièrement la question d'accès à l'Hôtel de Ville des différents quartiers de Lille et notamment de ceux de Fives et du Vieux Lille.

Acquisition du terrain et des installations de l'"Olympique Lillois"

M.le Secrétaire Général donne connaissance à la Commission du Plan d'une correspondance échangée, à ce sujet, entre M.M.Sergeant et Glasser, chef des Services d'Equipement du Commissariat Général aux Sports. Il en résulte qu'en principe la Ville ne peut espérer de subvention, ni pour l'acquisition du terrain, ni pour les installations spectaculaires.

Agrandissement de l'école Valentine Labbé -

M. le Secrétaire Général fait, à la Commission, un exposé de la question. Le problème sera examiné à nouveau lorsque sera connue la réponse de la Direction Générale de l'Enseignement Technique à la demande de prise en charge par l'Etat de la moitié de la dépense.

Agrandissement du stade de l'Hôtel de Ville - Cité Vaniscotte- Eviction de locataires

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Contentieux. Il ne reste plus que quelques locataires que le Service cherche à loger dans d'autres immeubles.

Elargissement de la rue de Lannoy.

Le Service des Ponts et Chaussées, procédant à l'élargissement de la chaussée de la rue de Lannoy, prie la Ville de déplacer, à ses frais, les bouches d'égouts, les pylones d'éclairage et les prises d'eau. La Commission s'étonne de cette prétention. M. Pollet, ingénieur T.P.E. s'appuie, pour justifier sa demande, sur les clauses d'un arrêté préfectoral portant autorisation, pour la Ville, d'installer dans les dépendances du domaine public, à charge par elle de procéder à ses frais aux modificationsimposées dans l'intérêt public, un réseau de canalisations d'eau. La Commission prie le Service de rechercher dans quelles conditions l'accord pour l'élargissement de la rue de Lannoy a été réalisé.

Voies privées.

La Commission prend connaissance de la note adressée aux services intéressés par M. le Secrétaire Général, à la demande de M.le Maire, et relative aux conditions d'attribution des subventions de la Ville aux propriétaires de voies privées.

Réunion commencée à I4 heures 30- terminée à I8 heures.

Hôtel de Ville le 30 août I94I
Le Secrétaire,
signé: LEFEBVRE

Soumis à M. l'adjoint Dompsin
le 30 août I94I
signé: LEFEBVRE

Vu,
signé: L DOMPSIN

Monsieur le Secrétaire Général,
le 3 septembre I94I

signé: LEFEBVRE

ARCHIVES MUNICIPALES de LILLE 1D6/814

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE 1D6/814

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 4 Septembre 1941

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 4 Septembre 1941 à 14 h. 30 sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au maire
Rousseau, d°
Willems, d°
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Lefebvre, chef des Services Administratifs de la 2ème Direction,
Alhant, sous-chef de bureau
Marché, directeur des grands travaux
Bouket, surveillant général des promenades et jardins.

Excusés: M.M. Dehove, Maire de Lille; Planque, Secrétaire Général de la Mairie et Vandewiele, Chef adjoint du Service de la voie publique.

En ouvrant la séance, M. l'Adjoint Dompsin se fait l'interprète de la Commission pour adresser à M. le Secrétaire Général ses condoléances à l'occasion du décès de son beau frère.

I - Grands Travaux

Statistiques.-

M. Marché fait connaître qu'en application des ordres donnés par l'Autorité allemande les ouvriers des différents chantiers de démantèlement ont été licenciés, à l'exception d'une centaine d'hommes. Il informe la Commission que l'intention des autorités d'occupation est d'embaucher ces ouvriers pour effectuer des travaux à Lesquin et dans le département de l'Aisne.

Lot I2 - près de l'Etablissement de bains de Moulins-Lille.

L'implantation des baraquements destinés aux sinistrés nécescitera d'importants travaux de nivellement. Ceux-ci incombent au Service des Constructions provisoires. Mais comme de toutes façons ils auraient dû, tôt ou tard, être exécutés pour la réalisation des projets de la Ville, celle-ci les prendra à sa charge et la dépense sera imputée sur le Crédit "Grands Travaux". M. Marché soumettra à la Commission, lors de sa prochaine réunion, le devis d'exécution. Il estime que la dépense sera de 4 à 500.000 francs.

Déplacement des canalisations des Services concédés par suite de la création des voies d'accès aux P.S. des portes des Postes et d'Arras.

La Commission prend connaissance de l'avis de M. le Doyen Duez sur les droits à indemnité que pourraient éventuellement faire valoir les Sociétés concessionnaires au cas où elles seraient mises dans l'obligation de déplacer leurs canalisations. Elle décide, sur intervention de M. Marché, a) de prier M. Courthéoux, Chef des Services

publics de venir leur exposer son point de vue; b) de provoquer ensuite une réunion des représentants des Compagnies intéressées avec les fonctionnaires municipaux intéressés.

Il apparait par ailleurs à la Commission que cette question présente certaines analogies avec celle du déplacement des bouches d'égout, candélabres ou canalisations que le Service des Ponts et chaussées estime à la charge de la Ville à la suite de l'élargissement de la rue de Lannoy.

Vente d'arbres au Petit Baradis -

La vente portait sur 35 arbres - 21 maisons ont été consultées; 3 ont répondu à l'appel d'offres. La firme Cretcur ayant proposé le meilleur prix le lot lui est adjugé pour le prix de 8.000 francs.

Demande d'aliénation de briques et cassons.-

M. Thomas ayant besoin de briques et de cassons pour l'aménagement d'un lit bactérien pour l'armée d'occupation demande à acheter ces materiaux à un prix sensiblement supérieur à celui de la serie de prix.

Après échange de vues la Commission estime que la meilleure solution est sans doute de repondre favorablement à la demande.

Déplacementdes postes d'octroi des portes d'Arras et des Postes

M. Marché donne connaissance de la note qu'il a adressée à ce sujet à M. Camus directeur de l'Octroi. La Commission desirerait connaître les propositions de M. Camus quant aux nouveaux emplacements.

Raccordement des allées du Bois de Boulogne avec celles de la deuxième enceinte de la Citadelle.

La Commission adopte le projet présenté par M. Boukot. Transmis à M. Marché pour l'execution.

II - COMMISSION DU PLAN

MM. Marché et Boukot s'étant retirés, la Commission reçoit M. Le Chanoine Détrez au sujet de la construction de la Basilique de la Treille et du concours que l'Association diocésaine attend de la Ville.

M. le Chanoine Détrez donne tout d'abord des précisions sur l'implantation exacte de la construction. Il expose les désirs de l'association diocésaine quant à l'acquisition par la Ville, des immeubles dont la demolition est nécessaire pour poursuivre les travaux.

Un échange de vues entre les membres de la Commission et M. le Chanoine donne l'occasion à ce dernier d'exposer sa conception sur les conditions de l'accord éventuel à intervenir entre l'Association et la Ville pour l'échange de terrains appartenant aux deux organismes.

Il est finalement décidé qu'avant consultation des Domaines, une évaluation sera faite par le Service : a) des propriétés à acquérir b) des parties de propriétés appartenant à l'Association Diocésaine, à incorporer dans les futures voies publiques c) des terrains dont la cession est demandée à la Ville.

M.le Chanoine sera ensuite invité à venir discuter de ces questions avecla Commission .

Aménagement de lazône -

La Commission prend connaissance d'un avant-projet d'aménagement de la zône. Elle en continuera l'examen lors de ses prochaines réunions.

Acqusition éventuelle d'un terrain de zône Sentier des Dondaines -

Les propriétaires se disposent à mettre le terrain en vente par adjudication publique à un prix supérieur à l'évaluation des Domaines. La Commission décide de tenter une nouvelle démarche auprès des vendeurs, pour obtenir une promesse de vente au prix précédemment proposé et fixé par l'Administration des Domaines.

Extension de terrains réservés à la création de stades -

Les architectes chargés de l'étude des projets des stades à créer sur les terrains de la Salpétrière et de Canteleu demandent à disposer d'une plus grande superficie.

Pour leStade de la porte de Canteleu la Commission ne formule aucuneobjection les terrains contigus à l'emplacement primitif appartenant à la Ville.

Par contre, elle estime que l'acquisition d'un terrain rue du Molinel en vue de l'extension du Stade de la Salpétrière n'est pas à retenir en raison de la valeur du terrain. Celui-ci a une superficie d'environ 1260 mètres carrés. Le prix de 400.000 frs indiqué par les architectes est bien en dessous de la valeur réelle de la parcelle. Le Service des Biens des Hospices propriétaire du terrain, a été consulté officieusement. Il a fait connaître que la Commission administrative des Hospices en demanderait vraisemblablement un prix voisin de 1500 frs le mètre carré, soit pour la parcelle 1.890.000 francs.

Par ailleurs, M. l'Adjoint WILLEMS regrette que le terrain de la Salpétrière ait été retenu dans les projets de Stades. Cet avis est partagé par la Commission.

Rue d'Arras. Alignement -

La Commission revoit le plan d'alignement de la rued'Arras, établi il y a plusieurs années à la demande de M. REMAURY, architecte en Chef du Gouvernement, et portant à 20 mètres la

largeur de cette voie. La Commission adopte ce projet sans modification.

Acquisition de la propriété BOUTEMY, rue St Hubert -

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Contentieux sur l'accomplissement des formalités préalables à la réalisation de la vente.

Réunion commencée à I4h30
terminée à I8h.

Hôtel de Ville, le 5 Septembre I94I

Le Secrétaire,

LEFEBVRE.

Transmis à M.l'Adjoint DOMPSIN,
le 5 Septembre I94I,

LEFEBVRE.

VU :

L. DOMPSIN.

Transmis à M.le Secrétaire Général
le 8 Septembre I94I
E. LEFEBVRE.

COMMISSION DU PLAN

Réunion du II Septembre I94I

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE
ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 1P6 279

Messieurs les Membres de la Commission du plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi II Septembre I94I à I4 h 30 sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, Adjoint au Maire
Rousseau, d°
Willems d°
Planque, Secrétaire Général de la Mairie,
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Alhant, sous-chef de bureau,
Marché, Directeur des Grands Travaux,
Vandewièle, chef adjoint du Service de la Propreté Publique,
Bouket, surveillant général des Promenades et jardins

Excusé : M. DEHOVE, Maire de Lille

-I-

Autostrade Paris-Lille

La Commission reçoit tout d'abord M. Lesieux, ingénieur des Ponts et Chaussées, au sujet du projet d'Autostrade Paris-Lille.
Le problème qui se pose pour Lille est celui de l'entrée en Ville de cet autostrade.

M. Lesieux propose un tracé qui, partant de la Croix de Pierre, longerait l'Hôpital Calmette et la Faculté de Médecine de la Cité hospitalière en empiétant sur les terrains des Hospices, puis un peu avant le rond-point précédant le P.S. de la Cité, s'infléchirait vers le Nord-Est pour aboutir place Barthélémy Dorez dans le prolongement du boulevard Victor Hugo.

M. Lesieux précise, pareillement, qu'il ne s'agit que d'un avant-projet dont les études doivent être poussées assez rapidement afin de réserver les terrains nécessaires à la réalisation du projet définitif.

La Commission, sans aucunement se montrer défavorable à cet avant-projet, étudie avec M. Lesieux un tracé qui ne séparerait pas aussi nettement la Cité hospitalière en deux parties. La courbe de l'autostrade pourrait sans doute être réalisée entre la Faculté de Médecine et l'emplacement réservé pour la construction de la Cité Hospitalière, à la seule exception des Hospices, seraient ainsi groupées au Sud et à l'Est de l'Autostrade.

M. Lesieux trouvant la suggestion très intéressante, l'étudiera en détail et s'entretiendra avec l'Administration des Hospices avant d'arrêter définitivement son tracé.

M. Lesieux profite de sa réunion avec les membres de la Commission pour insister, en vue du dépôt à bref délai, des projets de stades scolaires. L'agrément rapide de ces projets permettrait, d'après M. Lesieux, d'espérer l'octroi de très larges subventions.

A ce sujet la Commission décide de présenter le terrain de la Salpétrière comme stade scolaire du Centre de la Ville sans autre précision. Un autre emplacement serait recherché ultérieurement si c'était nécessaire. Bien entendu, et M. Lesieux donne son accord sur ce point, la Ville abandonne l'idée d'acquisition du terrain contigü, front à la rue du Molinel.

Enfin, M. l'Adjoint Rousseau demande à M. Lesieux de vouloir bien revoir la question du déplacement de bouches d'égout, candélabres etc.., imposé à la Ville par ses Services, à la suite de l'élargissement de la rue de Lannoy, M. Rousseau fait état de la consultation de M. le Doyen Duez sur les déplacements de canalisations qui pourraient être nécessités par la réalisation des voies d'accès aux P.S. des Postes et d'Arras et particulièrement sur la distinction que fait le conseiller juridique de la Ville entre les travaux normaux et anormaux.

M. Lesieux déclare qu'il prendra connaissance de cette consultation avec intérêt, mais que son siège est fait et qu'il ne faut pas espérer qu'il changera d'avis.

M. l'Adjoint Dompsin remercie M. Lesieux des renseignements qu'il a bien voulu apporter à la Commission.

-II-

GRANDS TRAVAUX

Statistiques - M. Marché fait connaître qu'à la suite des ordres donnés par les autorités d'occupation, il ne reste plus que 164 hommes occupés sur les chantiers. Il convient d'y ajouter une équipe d'ouvriers travaillant à la construction d'un aqueduc porte de Valenciennes.

Travaux de terrassement et nivellement des terrains situés aux abords de l'établissement de Bains de Moulins-Lille

M. Marché fait connaître que le devis d'exécution s'élève à 290.000 francs, somme qui toutefois constitue à son avis un maximum.

Sous réserve des possibilités de recrutement de la main d'oeuvre M. Marché estime que les travaux pourraient être terminés en trois mois; néanmoins, dès le premier mois l'installation de baraquements serait possible.

Déplacement du poste d'octroi de la porte d'Arras

M. Camus, directeur de l'Octroi, propose de construire le nouveau poste presque à l'angle de la rampe d'accès au P.S. et de la rue des Défenseurs de Lille.

La Commission estime que l'édification du poste à l'emplacement proposé entraverait la circulation sur le pont où, en cas d'affluence, les voitures devraient stationner. Elle décide de proposer à M. CAMUS un terrain sis àl'angle des rues du Faubourg 'Arras et Abélard.

Alimentation des pièces d'eau de la Citadelle et du Bois de Boulogne.-

Suivant le dé ir exprimé par M.le Maire le Service des Eaux (M. LEMOINE) a étudié un projet d'alimentation des pièces d'eau par un forage à ouvrir à proximité de la Citadelle.Il ressort de cette étude que cette installation coûterait actuellement 410.000 francs.

Avant de prendre une décision, la Commission décide de demander l'avis de M. COURTHEOUX qui a déjà étudié ce problème antérieurement.

Voies d'accès aux P.S. des Postes, d'Arras et de Douai - Déplacement de canalisations.-

Le déplacement des canalisations va se heurter à de grosses difficultés du fait de la rareté des matières premières.

M. MARCHE signale qu'au cours de conférences avec les Ingénieurs de la S.N.C.F. ceux-ci ont fait remarquer que les Sociétés concessionnaires envisageaient le maintien de leurs conduites ou cables.

A titre officieux, ils ont donné leur avis sur cette intention :

a) en ce qui concerne la rue du Faubourg de Douai, les Ingénieurs estiment qu'il faut envisager le regroupement des canalisations dans un caniveau à construire sous trottoir, parce que l'abaissement de la route est trop important pour conserver les cables ou conduites à leur niveau actuel et que, de plus, l'emplacement des fondations et des points d'appui du pont rétrécira l'espace disponible;

b) en ce qui concerne la voie de la porte d'Arras, les conduites et cables devraient être installés dans un dispositif de protection sous le délaissé de la route Nationale;

c) pour ce qui est de la voie de la porte des Postes, toutes les canalisations seraient groupées dans une large galerie à construire sous la route actuelle. Il faut en effet tenir compte qu'actuellement le sous-sol renferme de grosses conduites et que l'Administration des P.T.T. est dans l'impossibilité d'allonger ses cables.

Ces propositions ne seraient pas présentées par la Ville de sorte que si elle devait participer dans la dépense, ce qui du reste n'est pas certain, ce ne pourrait être que dans la limite du pourcentage fixé précédemment pour le coût de réalisation des P.S.

Après avoir entendu M. Courthéoux, chef des Services Publics, qui donne son accord sur les solutions proposées par la S.N.C.F. sous réserve que les conduites de gaz soient installées hors des galeries, dans des fourreaux ventilés, la Commission se range à l'avis des techniciens.

Décharges publiques. M. Marché fait connnaître que, sous certaines réserves quatre emplacements peuvent être actuellement réservés au décharges du service de la Propreté Publique: place des Buisses, rue Blanqui, la Solitude, la Citadelle. Le Service de la Propreté Publique en est avisée.

Arrêt des Chantiers - Réception provisoire pour création de Jardins Ouvriers. La plupart des chantiers étant arrêtés, la Commission, sur proposition de M. l'adjoint Dompsin, décide que la situation exacte de chacun des chantiers sera déterminée contradictoirement avec les entrepreneurs; cette situation arrêtée permettra d'examiner en leur temps, les réclamations qui certainement se feront jour à la suite de l'arrêt des chantiers sur ordre de l'Autorité occupante. Elle permettra aussi, sans doute, de déterminer des emmlacements où les travaux étant achevés, des jardins ouvriers nouveaux pourront être créés.

M.M. Marché, Vandewiële et Bouket se sont alors retirés.

I I I

COMMISSION DU PLAN

Construction d'habitations ouvrières- Concours d'idées. La délibération du Conseil Municipal décidant l'ouverture du concours a été approuvée par l'autorité supérieure.

La Commission, à la demande de M. le Maire, doit proposer un architecte qui sera appelé à faire partie du jury avec d'autres membres antérieurement désignés.

La Commission décide de pressentir : I° M. Bonte 2° M. Secq au cas où M. Bonte se récuserait.

Voies d'accès au P.S. de la Cité Hospitalière. Résiliation de bail. Proposition des Hospices.

Les baux accordés à M.M. Elynck et Istweire, locataires de plusieurs parcelles à exproprier pour la réalisation des voies d'accès au P.S. de la Cité Hospitalière arrivent à expiration le 30 Septembre.

L'Administration des Hospices propose a) d'encaisser l'intégralité des fermages à échoir le Ier octobre I94I.

b) que la Ville rembourse aux locataires les prorata de fermage afférents à la période du 30 janvier I94I (date de la prise de possession par la Ville) au 30 septembre.

c) que la Ville verse aux Hospices les intérêts du prix de vente, qui sera fixé ultérieurement, au taux légal, à compter du Ier octobre I94I.

La Commission estime qu'en accédant au désir des Hospices, la Ville risquerait de créer un précédent. Par ailleurs, le décret déclarant les travaux d'utilité publique et urgents, vient d'intervenir; la question des différentes indemnités dues aux propriétaires et locataires et locataires sera donc réglée incessamment.

La Commission décide, en conséquence, d'inviter les Hospices à attendre la réunion des experts qui se tiendra très prochainement.

Maison des Amicales. Sortie sur la rue des Pyramides.

Il est impossible de donner suite actuellement à la suggestion de M. Viste. En effet, non seulement les propriétaires ne sont pas encore rentrés, mais le terrain est réquisitionné par les Autorités d'occupation et utilisé par une entreprise allemande.

Réalisation d'alignement rue Saint Jean- Proposition de M.Motte.

L'immeuble sis I bis rue Saint Jean, contigü à la propriété de M. Motte, 32 rue de la Barre, est frappé d'alignement.

M. Motte propose à la Ville l'achat en commun de la propriété la quote part de chacune des parties étant proportionnelle à la surface dont elle deviendra propriétaire.

Tout en faisant des réserves quant à l'importance de la participation de la Ville dans l'opération, la Commission décide de demander l'avis des Domaines: a) sur la totalité de l'immeuble, b) sur la partie à incoporer dans le domaine public.

Ces avis pourrait utilement aider M. Motte dans ses trac tations en vue de l'acquisition de l'immeuble et permettrait à la Ville de fixer l'effort financier qu'elle consentirait éventuellement.

Mise en vente d'immeubles. 7 rue Saint-Sauveur- 5I rue de Poids.

Deux notaires sont chargés de vendre ces immeubles. Leur acquisition n'étant pas urgente et les prix demandés exagérés, la Commission décide de ne pas donner suite.

Création d'un Parc des Sports à La Madeleine.

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, demande que lui soit communiqué le projet de bail à intervenir entre les villes de

Lille et de la Madeleine pour la mise à la disposition de cette dernière des terrains de zone sur lesquels elle envisage la construction d'un parc des sports.

La Commission décide de répondre à M. le Préfet en lui signalant que les conditions du bail, en dehors de sa durée déjà fixée, sont fonction du coût de l'expropriation des terrains, opération que la Ville entend poursuivre dès que possible.

Mais avant d'entamer la procédure d'expropriation proprement dite il faut:

I°- rechercher tous les renseignements nécessaires pour demander l'avis des Domaines;

2°- régler la question des "Crédits" indispensables pour le financement de l'opération.

Ce n'est qu'ensuite que la procédure pourra être poursuivie.

Le service commence à rassembler tous les éléments susceptibles d'aider l'Administration des Domaines dans son enquête.

Recherche de terrains pour Clubs sportifs.

La Commission résoudra ce problème en examinant celui de l'aménagement de la zone.

Lotissement Vermeersch rue Sylvère Verhulst.

Lors de la création du lotissement, la Société des Filatures Vermeersch a cédé à la Ville la partie de sa propriété à incorporer dans la voie publique la Ville s'était engagée à mettre la voie nouvelle en état de viabilité provisoire, ce qui a été fait. Mais M.M. Vermeersch demandent l'exécution de la viabilité définitive.

La Commission décide de répondre aux demandeurs que la Ville exécutera ces travaux dès que possible; mais qu'en raison des difficultés rencontrées pour se procurer des matériaux il n'est guère possible d'envisager la réalisation de ce projet pour le moment.

La Commission décide de poursuivre l'examen des autres questions diverses lors de sa prochaine réunion.

Réunion commencée à I4 h. 30, terminée à I8 h. I5.

Hôtel de Ville le I3 Septembre I94I

Le Secrétaire,

LEFEBVRE

Transmis à M. l'Adjoint Dompsin
le I3 Septembre I94I

signé: LEFEBVRE

VU: signé: DOMPSIN

Monsieur le Secrétaire Général,
le I7 Septembre I94I

signé: LEFEBVRE

ARCHIVES MUNICIPALES * MAIRIE DE LILLE *
106/21
ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 25 septembre 1941

M.M. les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi 25 septembre 1941 à 14 heures 30 sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire,
Willems, d°
Planque, secrétaire général de la Mairie,
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Lefebvre, chef des Services Administratifs - 2ème direction,
Alhant, sous-chef de bureau,
Marché, directeur des Grands Travaux,
Vandewiele, chef-adjoint du Service de la Voie Publique,
Bouket, surveillant général des Promenades et Jardins.

Excusés: M.M. Dehove, Maire de Lille
Rousseau, adjoint au Maire.

I GRANDS TRAVAUX.

Statistiques -

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers de démantèlement est de 90. A ce nombre, il faut ajouter un certain nombre d'hommes travaillant à la construction d'égouts ou occupés dans les magasins ou dépôts de la Ville.

Lot- 12 - près les Bains de Moulins-Lille - Terrassement et nivellement.

Lors d'une précédente réunion, M. Marché avait présenté un projet de nivellement du sol entre le boulevard d'Alsace et la voie d'accès au P.S. de la porte d'Arras. La différence de niveau entre cette voie et le terrain dans son état actuel est assez sensible M. Marché propose, par économien de combler cette différence par la création d'une décharge publique. Cette proposition est adoptée.

Arrêt des chantiers. Lettre de l'Entreprise Caroni.

A la suite de l'arrêt des chantiers ordonné par les autorités d'occupation l'Entreprise Caroni a adressé à M. le Maire une lettre déclarant " il nous est impossible de considérer que cet arrêt "ne nous a pas été imposé par vous même". L'entreprise voudrait ainsi engager la responsabilité de la Ville. La Commission décide a) de transmettre simplement à M. Caroni l'ordre de l' Autorité Allemande, b) de soumettre cette affaire au Service du Contentieux en demandant son avis.

Suppression du poste d'octroi de la Porte des Postes.

M. le Directeur de l'Octroi propose, comme nouvel emplacement, un terrain situé en bas de la future rampe d'accès au P.S., à l'angle de la rue de Marquillies.

La Commission décide d'inviter M. Camus à préciser les raisons de ce choix.

Terrains de zone- Offre de documentation.

M. Marché fait connaître qu'il a été chargé en 1933, par un groupe de propriétaires zoniers, d'établir un relevé de toutes les parcelles situées dans la zone grevée de la servitude non aedificandi avec noms et adresses des propriétaires. Le travail a été effectué et livré mais jamais réglé. M. Marché offre à la Commission de se servir de ce travail.

M. l'adjoint Dompsin remercie vivement M. Marché de sa proposition, mais remarque que la Commission du Plan, en vue de futures opérations, a déjà invité le service à effectuer le même relevé. Le service a non seulement rassemblé tous les renseignements concernant les propriétaires, mais il a fait en sus relever avec précision, toutes les installations existantes sur la zone en 1938. Il suffit donc, à présent, et au fur et à mesure des expropriations de mettre les états et ces plans à jour.

Vente de ferraille.

La Ville a été saisie d'une proposition d'acquisition de trois ou quatre tonnes de ferraille dont elle dispose, au prix de 120 frs la tonne. La Commission accepte cette offre.

Vente d'arbres.

A la suite d'un appel d'offres, la maison Delage a fait la proposition la plus avantageuse. Celle-ci est acceptée par la Commission.

A ce sujet, M. l'adjoint Dompsin signale qu'il y aurait peut être intérêt à conserver à l'avenir les arbres abattus pour les besoins des divers services de la Ville. La Commission décide de s'informer des possibilités de transport et de débitage, et de revoir ensuite la question qui présente un sérieux intérêt.

Alimentation des pièces d'eau du Bois et de la Citadelle.

La Commission prend connaissance d'une nouvelle note que M. le Maire lui a fait tenir à la suite d'un avant-projet d'alimentation à l'aide d'eaux industrielles soumis par M. Lemoine. M. Courthéoux procède actuellement à une étude plus détaillée de ce projet que la Commission examinera dès qu'elle en sera saisie.

Location de wagonnets-

La maison Collin désirant débarrasser son chantier du Chemin de Bargues, sollicite la location de wagonnets de la Ville actuellement inutilisés. La Commission donne un avis favorable à cette demande.

II

COMMISSION DU PLAN

M.M. Marché, Vandewiële et Bouket s'étant retirés, la Commission examine la maquette de la passerelle que l'Echo du Nord se propose de construire rue Saint Nicolas. La Commission accepte le projet de passerelle ajourée avec garde-corps qui allègera l'ensemble de la construction. Cette décision sera transmise au Service de la Voie Publique chargé de délivrer l'autorisation.

Construction d'habitations ouvrières. Concours d'idées.

La Commission décide de proposer à M. le Maire de désigner comme architecte, membre du Jury, M. Bonte, architecte D.P.L.G. Elle examine ensuite le programme du concours; à propos de l'expression " architectes français" elle décide de s'enquérir des conditions exactes requises pour faire partie de l'ordre des architectes. Dès que cette question aura été mise au point, le concours pourra être ouvert.

Offre de vente d'immeuble rue Gustave Delory 29/3I.

Le prix demandé par le propriétaire est manifestement exagéré et ne peut être retenu.

Demande d'aliénation de terrain par l'Administration des P.T.T.

Le Directeur Régional des P.T.T. demande si la Ville est toujours disposée à vendre à son Administration un terrain situé rue Enrico Ferri, pour lequel il lui a déjà été consenti deux options, l'une usqu'au Ier juillet I939, l'autre jusqu'au Ier mars I94I. La Commission accepte de donner une troisième option en réservant cependant le prix et les conditions qui ne seront fixés que lorsque l'Administration des P.T.T. aura fait connaître qu'elle donne suite à son intention.

Baraquements pour sinistrés - Emplacements.

M. Rousseaux, Ingénieur du Service des Voies navigables, vient de faire savoir que ses services ne voient pas d'inconvénient à l'installation de baraquements provisoires sur une partie des terre-pleins du port Vauban. Mais il signale que ces terrains appartiennent encore à l'Administration des Domaines dont la Ville devrait solliciter l'acquiescement.

Une lettre en ce sens est adressée à M. le Directeur des Domaines.

Construction d'un Commissariat de police au Faubourg des Postes

Après consultation de l'Asministration des Domaines, M. Dehaene, propriétaire du terrain dont l'acquisition avait été envisagée, a été avisé des conditions auxquelles la Ville accepterait de traiter amiablement. M. Dehaene a fait connaître que son fils, co-propriétaire, actuellement prisonnier, ne consentirait pas à une aliénation. Par contre, il envisagerait plus favorablement de réaliser l'opération par voie d'échange. Le Service reçoit mission d'entrer à nouveau en pourparlers avec le propriétaire et de rechercher avec lui une solution acceptable par les deux parties.

Jardin ouvrier- Demande de location de terrain.

La Commission donne un avis favorable à la location en jardin ouvrier d'un terrain situé chemin de l'Evêque.

La demande sera transmise au Service du Contentieux pour la suite à donner.

Expropriation et aménagement de la zone.

La Commission poursuit l'examen de l'avant-projet d'aménagement de la zone.

M. l'adjoint Willems déclare que les crédits à affecter à l'expropriation des terrains grevés de la servitude "non oedificandi" seront inscrits au budget extraordinaire ou au budget supplémentaire.

La Commission décide, avant d'arrêter le rythme des expropriations, de procéder à deux opérations de sondage dont l'une comprendrait les terrains intéressés par le Parc des Sports de La Madeleine. Elle arrêtera, lors de sa prochaine réunion les terrains visés par ces deux opérations.

Réunion commencée à I4 h 30, terminée à I7 h 45.

Hôtel de Ville, le 29 septembre I94I
Le Secrétaire
signé: LEFEBVRE

Transmis à M. l'adjoint Dompsin
le 29 septembre I94I
signé: LEFEBVRE

Vu
signé: L DOMPSIN.

Transmis à M. le Secrétaire Général
le I. IO. 4I
signé E LEFEBVRE

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
1D6 E 19

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 2 Octobre I94I

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi 2 Octobre I94I à I4 h 30 sous la présidence de M. DOMPSIN, Adjoint au Maire.

Etaient présents :MM. DOMPSIN, Adjoint au Maire
WILLEMS Adjoint au Maire
DUBUISSON, Architecte D.P.L.G.
LEFEBVRE, Chef des S.A. 2ème Direction
ALHANT, Sous-Chef de bureau
MARCHÉ, Directeur des Grands Travaux
VANDEWIELE, Chef-adjoint du Service de la Voie Publique
BOUKET, Surveillant général des promenades et jardins

Excusés :MM. DEHOVE, Maire de Lille
ROUSSEAU, Adjoint au Maire
PLANQUE, Secrétaire Général de la Mairie.

I - GRANDS TRAVAUX

Statistiques - M. Marché fait connaître le nombre d'ouvriers encore occupés sur les chantiers de dérasement, de construction d'égouts etc..

Les travaux de nivellement du lot N° I2, près de l'Etablissement de bains de Moulins-Lille sont en cours. Pour éviter des transports de terre, le nivellement aux abords de la rampe d'accès au P.S. de la porte d'Arras, sera effectué par la création d'une décharge publique en cet endroit.

Sur la proposition de M. Marché la Commission donne son approbation à l'exécution d'un tronçon d'aqueduc près du Central téléphonique de la rue Boitelle.

Vente d'arbres.- La Commission ayant décidé d'éviter autant que possible la vente des arbres à abattre, M. Marché signale a) que I07 arbres doivent encore être abattus b) que près du Petit Paradis existe un stock de 20 stères de bois qu'il faudrait faire enlever d'urgence pour éviter que les occupants du Magasin aux fourrages s'en accaparent petit à petit comme ils ont déjà commencé à le faire.

En ce qui concerne le bois, la Commission estime qu'étant donné la pénurie de combustible, le Service de l'Economat devrait le répartir immédiatement dans les Ecoles.

Pour ce qui est des arbres, M. Demenge sera immédiatement alerté et prié de faire connaître si l'atelier de la Porte des Postes peut assurer le transport, le débitage et l'emmagasinage de ce bois.

Déplacements des Postes d'Octroi des portes des Postes et d'Arras

La Commission a) donne un avis favorable à l'emplacement proposé par

M. le Directeur de l'Octroi, sous réserve cependant de l'accord de la S.N.C.F, b) donne mandat au Service de poursuivre ses recherches en vue de l'acquisition éventuelle d'un terrain sis à l'angle des rues du Fg d'Arras et Abélard.

Programme de construction d'égouts

M. Vandewièle soumet à la Commission son programme de construction d'égouts dans les rues qui en sont dépourvues. Il y aurait à construire a) en première urgence 19.429 m d'égout, b) en deuxième urgence 20.890 mètres, soit au total 40.319 mètres d'égout.

La Commission accepte ce programme et prie M. Vandewièle de faire établir les profils en long et les plans de détails.

II - PLAN

MM. Marché, Vandewièle et Bouket s'étant retirés, la Commission examine des offres de vente d'immeubles faites à la Ville :

a) 3 rue St Michel
b) 36 Rue du Bois St Sauveur.

La Commission accepterait d'acquérir ces propriétés à des conditions raisonnables. L'avis des Domaines sera demandé.

Maison des Amicales - Sortie de Secours

La Commission prend connaissance de la dernière note de M. le Maire. C'est toujours dans le but d'assurer à la Maison des Amicales une sortie de secours que la Commission a poursuivi ses recherches. Seul le terrain de Mlles Derville, rue des Pyramides aurait permis la réalisation projetée. Il faut constater que la Ville n'a jamais rencontré de bonne volonté chez les propriétaires peu disposées à faciliter un accord. Par ailleurs, non seulement Mlles Derville sont absentes, mais le terrain est occupé par une entreprise allemande qui entrepose ses matériaux dans des hangars qui appuient sur le mur mitoyen de l'ancien Gymnase. La Commission ne voit donc guère de solution possible, pour l'instant.

Acquisition éventuelle d'une partie de la propriété Nicodème à Wattignies.

La Commission est mise au courant des pourparlers engagés.

Occupation de terrains rue des Tanneurs

La Commission est informée que l'Autorité Allemande a pris possession des terrains libres, situés rue des Tanneurs, pour y installer un abri à l'usage des ouvriers travaillant dans un garage voisin.

Echange de propriétés - Ville - S.E.I.T.A.

M. l'Adjoint Dompsin fait connaître à la Commission que M.Boursier,

Directeur intérimaire de la Manufacture des Tabacs de Lille a été invité par son Administration à hâter la préparation du projet de convention à intervenir en vue de la construction à Lille de la nouvelle Manufacture.

Constructions d'habitations ouvrières. Concours d'idées.

La Commission prend connaissance des renseignements donnés par M. Cockempot; membre du Conseil de l'ordre des Architectes sur la qualification "d'architecte".

Des précisions doivent être fournies à ce sujet par un règlement d'administration publique qui n'est pas encore paru.

Afin d'éviter tout incident la Commission décide qu'une démarche sera faite auprès des services préfectoraux pour mettre la question au point.

L'ouverture du Concours sera ensuite annoncée.

Comités d'Urbanisme.

La Commission prend connaissance de la composition :

I° du Comité National d'Urbanisme
2° du Comité d'aménagement de la région parisienne.

Demande de renseignements. Propriété située rue Lequeux 3.

La Commission prend connaissance de la lettre de Mme Vve Thomas qui désire connaître si la propriété située 3 rue Lequeux doit être expropriée et si elle peut y faire exécuter des réparations importantes.

Cet immeuble est situé dans la zone grevée de la servitude non oedificandi et en grande partie intéressé par le projet de dérivation de la Deûle.

En conséquence la Commission décide :
a) de transmettre au Service des Ponts et Chaussées la lettre de Mme Thomas;
b) d'informer cette dernière qu'en raison de la situation de la propriété aucune reconstruction ne peut être autorisée.

Expropriation et Aménagement de la zone. La Commission fixe les limites des deux lots de terrains de zone qui seront expropriés en premier lieu : I° sur la Madeleine; 2° au sud de Lille. Elle poursuit ensuite l'examen de l'avant projet d'aménagement de la zone.

Reunion commencée à I4 h.30
terminée à I7 h.30

Hôtel de Ville le 4 Octobre I94I
Le Secrétaire,
LEFEBVRE,

Transmis à M. l'Adjoint
Dompsin,
le 4 Octobre I94I
Lefebvre,

Vu
L. Dompsin,

Monsieur le Secrétaire Général
le 4 Octobre I94I
E. Lefebvre,

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 9 Octobre I94I

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/284

M.M. les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 9 Octobre I94I à I4 h 30, sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire
Rousseau, d°
Willems, d°
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Lefebvre, chef des services administratifs de la 2ème Direction
Alhant, sous chef de bureau
Marché, Directeur des Grands Travaux
Vandewiële, chef adjoint du service de la Voie Publique
Bouket, surveillant général des promenades et jardins.

excusés : M.M. Dehove, Maire de Lille et Planque, Secrétaire Général de la Mairie.

I - GRANDS TRAVAUX

Situation des grands travaux

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est de 223.

Il est donné ensuite lecture d'un rapport de M.M.Lesieux, Ingénieur ordinaire et Etienne, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées relatif à l'arrêt des chantiers ordonné par les autorités d'occupation. Il faut en retenir que M. Etienne estime qu'au cas où le nombre des chômeurs viendrait à s'accroître sérieusement, il conviendrait d'intervenir auprès de l'Autorité allemande pour obtenir la réouverture des chantiers pour lesquels des marchés réguliers ont été passés.

A ce sujet, M. Marché relate que M. le Conseiller Damn a prié la Ville de lui fournir un état comportant les besoins mensuels en matériaux et en main d'oeuvre ainsi que les prévisions sur la durée probable des travaux. Parmi ces travaux ont été retenus : l'aménagement de la Citadelle - la modification du système ferroviaire au Sud de Lille - la création de stades scolaires - la construction d'aqueducs et de chaussées nouvelles ainsi que la mise en état de viabilité d'une voie privée tout à fait défectueuse.

La lettre de M. l'Ingénieur en Chef stipule en outre :" Il faut s'attendre à des réclamations de la part des diverses entreprises chargées des travaux de déblaiement. L'Etat (Secrétariat d'Etat aux Communications) finançant intégralement les travaux,

.....

il importe que la Ville de Lille tienne notre service au courant de ces réclamations et ne prenne aucune décision sans notre accord préalable".

La Commission en prend acte et M. l'adjoint Dompsin signale qu'il y aura lieu de s'y conformer notamment pour les réserves déjà présentées par l'Entreprise Caroni .

Dérasement de la fortification - Terrains disponibles pour la création de jardins ouvriers.

M. Marché donne lecture d'un rapport établi sur la situation actuelle des différents chantiers et donnant les superficies dès maintenant disponibles ou qui le seront au plus tard le Ier Janvier prochain.

En ce qui concerne les lots adjugés à des entreprises, il faudrait tout d'abord procéder à une réception provisoire des travaux effectués.

M. Marché établira pour la prochaine séance un état de situation précis.

Plantation d'arbres, avenue du Petit Paradis

La Commission est d'avis que les arbres soient plantés à la limite intérieure de l'élargissement en cours de façon à ce qu'il y ait uniformité entre les avenues Cuvier et du Petit Paradis. La question sera réglée définitivement sur plan lors de la prochaine réunion.

M. Marché porte à la connaissance de la Commission que les terrains de la Porte de Gand sont occupés par l'armée allemande qui y a installé des baraquements et des projecteurs.

Vente d'arbres

La Commission prend connaissance des renseignements recueillis auprès de M. Demenge qui a fait savoir que deux entreprises de Ronchin pourraient se charger, l'une de transporter, l'autre de débiter les arbres à abattre.

Néanmoins, ces arbres n'étant pas propriété de la Ville qui pourrait être saisie de réclamations de l'Etat, la Commission estime préférable de continuer à les vendre après appels d'offres.

Dérasement de la fortification aux abords de la Caserne Souham

La Commission prend connaissance du rapport établi à ce sujet par M. Marché. Elle l'approuve après quelques observations de M. l'Adjoint Willems sur la conduite des Travaux.

M.M. Marché, Vandewiële et Bouket se retirent ensuite.

....

II - COMMISSION DU PLAN

Terrain de Sports de la S.N.C.F. situé à Hellemmes-Lille - Déviation d'un sentier

La S.N.C.F. possède à la limite des territoires de Lille et d'Hellemmes un terrain de sports qu'elle se propose d'agrandir. Le terrain sur lequel le nouveau Stade serait créé est traversé par un petit chemin de terre. La S.N.C.F. demande si la Ville verrait un inconvénient à la déviation de ce chemin. Etant donné: a) que le sentier actuel n'est pas un chemin reconnu b) qu'il est situé entièrement sur la propriété de la S.N.C.F. c) que la déviation projetée emprunterait également des terrains appartenant à la S.N.C.F., la Commission estime que la Ville n'a pas à intervenir dans la question et décide que les services des Chemins de fer seront informés verbalement de cet avis.

Expropriation d'immeubles aux abords de l'Hôtel de Ville.

La Commission prend connaissance de la note de M. le Maire relative à l'expropriation de certains immeubles du quartier St Sauveur, opération pour laquelle des crédits votés n'ont pas été utilisés.

Des ordonnances d'expropriations ayant été rendues pour les propriétés sises rue St Sauveur 110,112,114 et rue de Paris 269, la Commission décide de poursuivre les formalités et de demander entre temps à l'Administration des Domaines si elle estime que la valeur de ces immeubles s'est modifiée depuis 1939.

Construction d'Habitations ouvrières - Concours d'idées

Le Service s'est enquis auprès des services préfectoraux de la meilleure formule à employer pour désigner les hommes de l'art qui seraient admis à participer au concours d'idées. Afin d'éviter tout incident, la Préfecture conseille d'adresser le programme à M. le Préfet en demandant son approbation.

Après avoir pris connaissance de l'envoi par la Société des architectes D.P.L.G. de quelques documents intéressant les règlements de concours, la Commission décide de soumettre à M. le Préfet du Nord le programme établi.

Maison éclusière

M. le Maire demande que l'étude définitive de la Maison éclusière soit prête pour être présentée au plus prochain Conseil Municipal.

M. Dubuisson fait connaître que les plans sont terminés et que le devis est en cours. Il va faire hâter ce dernier travail.

.....

Cession de terrain Boulevard d'Alsace

M. le Préfet du Nord a retourné la délibération du Conseil Municipal ratifiant la convention intervenue entre la Cie du Gaz et la Ville, convention qui stipule que la valeur du terrain cédé par la Ville sera déterminée d'un commun accord lors de la cession par la Cie du Gaz d'un terrain situé Boulevard Montebello; M. le Préfet demande que soit suivie la procédure normale en matière d'aliénation en dispensant toutefois la Ville de recourir à l'adjudication publique.

La Commission décide de demander l'avis de l'Administration des Domaines sur la valeur actuelle du terrain. Elle examinera ensuite la meilleure solution à donner à l'affaire compte tenu des observations de M. le Préfet.

Offre de vente d'un terrain rue d'Alger

Ce terrain devant être presque totalement incorporé dans la voie publique, la Commission décide de demander l'avis de l'Administration des Domaines en vue d'une acquisition éventuelle.

Aménagement de la zone

La Commission poursuit l'examen de l'avant-projet de l'aménagement de la zone.

Réunion commencée à I4 h 30
terminée à I7 h 30

Hôtel de Ville le I3 Octobre I94I.

Le Secrétaire,

signé : LEFEBVRE.

Transmis à M. l'adjoint DOMPSIN
le I3 Octobre I94I.

signé : LEFEBVRE.

VU

signé : L. DOMPSIN.

Transmis à M. le Secrétaire Général
Le I4/I0/4I.

E. LEFEBVRE.

ARCHIVES MUNICIPALES * MAIRIE DE LILLE *

COMMISSION DU PLAN

Réunion du I6 Octobre I94I

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi I6 Octobre I94I à I4 h 30 sous la présidence de M. Dompsin, Adjoint au Maire.

ARCHIVES MUNICIPALES 106 DE LILLE

Etaient présents : M.M. Dompsin, Adjoint au Maire
Rousseau, d°
Willems, d°
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Alhant, Sous-chef de bureau
Marché, Directeur Général des Grands Travaux
Vandewiele, Chef adjoint du Service de la Voie publique
Bouket, Surveillant général des Promenades et Jardins.

Excusé : M. Dehove, Maire de Lille.

I - Grands Travaux

Statistiques et état d'avancement.

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est actuellement de I60.

Il donne ensuite lecture d'un état de situation des chantiers au 30 Septembre I94I. M. Dompsin rappelle l'intérêt que présente la mise au point de cette situation contradictoirement avec les entrepreneurs en prévision de réclamations à la suite de l'interruption ou de la réduction du travail sur les chantiers à l'entreprise.

Construction d'un égout rue Ratisbonne - Décompte définitif.

La Commission approuve le décompte définitif présenté par M. Marché. Le montant général des dépenses est de 334.836 Frs 55 accusant une diminution de 45.8I8 Frs 45 sur le montant de l'adjudication. M. l'Adjoint Willems constate à nouveau avec regret qu'aucun riverain n'a encore fait exécuter de raccordement à l'égout.dLa Commission décide de demander au Service d'Hygiène si son intervention ne pourrait avoir raison de cette carence.

Chantier du Petit Paradis - Déplacement d'une grille de retenue des matières flottantes.

Pour l'exécution de ce travail, une entreprise demandait

97.000 francs. Ce prix ayant été jugé trop élevé, les travaux furent exécutés en régie directe; la dépense ressort à 31.528 Frs d'après le décompte établi dès l'achèvement de l'ouvrage.

Porte de Roubaix - Infiltrations.

Les infiltrations se font de plus en plus apparentes à travers des interstices de la porte de Roubaix. Afin de dégager la responsabilité de la Ville, la Commission estime qu'il serait bon d'alerter le ministère des Beaux-Arts, la porte de Roubaix étant classée "Monument historique".

Projet d'aménagement de la deuxième enceinte de la Citadelle.

La Commission prend connaissance de la lettre du Secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la jeunesse, donnant son accord sur le dernier projet présenté par la Ville, sous certaines réserves :

Le théâtre de verdure n'est pas autorisé. On pourrait utiliser le terrain pour un plateau de sports. La Commission se rallie à cette proposition et décide de confier à M. Corbeaux, architecte des Monuments historiques, l'étude de l'aménagement de ce terrain ainsi que des autres emplacements réservés aux sports dans le projet.

Le Ministère estime également ne pas pouvoir donner son approbation à la construction d'un établissement de dégustation derrière le Monument au Pigeon Voyageur.

En ce qui concerne les tennis, la question serait momentanément réservée.

La Commission propose qu'une lettre soit adressée par M. le Maire à M. le Secrétaire d'Etat, en soulignant particulièrement que le théâtre de verdure et l'établissement de dégustation ont été demandés par les représentants des autorités d'occupation , et exprimant l'espoir qu'une intervention directe auprès desdites autorités permettrait de régler définitivement ces questions dans le sens désiré tant par le Ministère que par l'Administration Municipale.

Vente de carreaux céramiques.

Quinze mètres carrés de carrelage céramique ont été récupérés à l'Exposition du Progrès Social. Le Service de la Voie Publique propose de les vendre sur offre de 25 francs le mètre carré.

Ce prix étant intéressant, la Commission décide d'accepter la proposition formulée par un surveillant du Service de la Voie Publique.

Vente d'arbres

Le service va faire procéder à la vente sur appel d'offres de 35 arbres abattus. M.Marché soumet à la Commission a) le modèle de soumission; b) la liste des 22 marchands consultés.

M.Marché signale à nouveau que le bois rassemblé par l'Economat.près du Petit Paradis s'enlève journellement. M.Marché verra M.Picot pour qu'il soit pris livraison sans délai de ce bois.

MM.Marché, Vandewièle et Boucket se sont alors retirés.

II.- Commission du Plan

Construction d'un poste de détente au Faubourg des Postes.

La construction de la Gare Lille-Sud nécessitera la modification de la distribution du Gaz dans les Faubourgs des Postes et d'Arras.

La Cie du Gaz estime que ces modifications l'obligeront, entr'autre ; à établir un poste de distribution de gaz dans les environs immédiats de l'Hôpital Calmette.

La Compagnie propose de construire ce poste sur un angle du terrain, de forme triangulaire,situé au carrefour des rues Sylvère Verhylst et du Chemin de Bargues.

Cet emplacement parait peu souhaitable à la Commission qui préférerait que le poste fut installé entre l'Hôpital Calmette et le Groupe Scolaire ou sur un trottoir ou un terre plein voisin, et enterré.

Le Service entrera en rapport avec la Compagnie du Gaz pour étudier cette question.

Agrandissement du Cimetière du Sud.

Afin de gagner du temps et de poursuivre la procédure d'expropriation des terrains nécessaires à l'agrandissement du Cimetière du Sud dès qu'elle aura obtenu l'approbation ministérielle de son projet, la Ville désirerait commencer dès maintenant les formalités d'expropriation. Mais les services préfectoraux ont fait connaître qu'ils retourneraient toute délibération du Conseil ne précisant pas le montant des dépenses prévues ainsi que le crédit sur lequel elles seront imputées. La Commission demande que M.le Maire veuille bien intervenir personnellement auprès de M.Le Préfet régional pour que celui-ci accepte une délibération ne donnant aucune précision sur l'imputation de la dépense,cette question devant être résolue lorsque le Ministre aura statué.

Aliénation de terrain, rue Enrico Ferri. Demande des P.T.T.

La Commission prend connaissance de la note de M.le Maire soulignant qu'elle a été bien inspirée en réservant la question du prix.

Stades Scolaires -

M. FAUVET rend compte à la Commission de l'entretien qu'il a eu avec M. LESIEUX, Ingénieur des Ponts et Chaussées, au sujet des Stades Scolaires. Au cours de cetteentrevue, M. LESIEUX a fait les observations suivantes :

Centre de la Salpétrière - M. LESIEUX propose de surseoir à l'approbation des plans et devis de ce centre. M. PLANQUE estime qu'on pourrait y installer un stade provisoire.

Centre de Wazemmes - Il faut décongestionner ce centre. M. le Secrétaire Général fait remarquer que l'Institut Diderot possède une cour très spacieuse (6.000 m2), des douches, une salle de gymnastique, un cabinet médical. La cour pourrait être facilement utilisée en plateau d'entrainement pour les élèves de l'Institut qui n'auraient pas, ainsi, à se rendre au centre de Wazemmes ou au Centre de la Citadelle.

Centres de l'Arbrisseau et du Pont Neuf - L'agrandissement de ces centres serait souhaitable mais n'est pas possible.

Centres du Progrès Social et de Canteleu - Il faudrait réduire les effectifs fréquentant ces centres, ou créer des plateaux d'évolutions supplémentaires. M. LESIEUX serait partisan de deux nouveaux centres, l'un entre l'avenue Bethoven et la porte des Postes, l'autre à l'ouest du Chemin des Alouettes vers Fives.

Pour le premier l'emplacement est réservé aux baraquements pour sinistrés. Le second sera envisagé au cours de l'étude d'aménagement de la zone.

Les centres du Château Lemoine et du Chevalier Français n'ont donné lieu a aucune remarque.

Ces différentes observations n'impliquent pas un avis défavorable de M. LESIEUX aux projets présentés.

A ces huit centres il faut ajouter celui de l'Hôtel de Ville. Afin d'obtenir un terrain plus régulier et d'une superficie plus étendue la Commission décide qu'une démarche sera faite auprès de M. l'Abbé LANCELLE, doyen de St-Sauveur, pour que la Ville puisse disposer d'une partie du jardin de son habitation, contigüe au Stade projeté. L'étude de l'aménagement de ce centre sera confiée à M. BONTE, architecte.

La Commission prend connaissance de la lettre de M. R SERGEANT relative au Stade Victor Boucquey et à l'Hippodrome du Bois de la Deûle.

En ce qui concerne le terrain de l'Olympique Lillois, le service verra M. Sergeant afin de savoir si les Domaines ont été consultés. L'avis de cette Administration sera en outre demandé pour ceux des terrains de l'Hippodrome du Bois de la Deûle dont l'estimation n'est pas encore connue de la Ville.

Aménagement de la zone.-

La Commission poursuit l'examen de l'avant-projet d'aménagement de la zone.

Réunion commencée à I4 heures 30 - terminée à I7 h 30.

Hôtel de Ville le I8 octobre I94I

Le Secrétaire,

signé: LEFEBVRE

Transmis à M. l'adjoint DOMPSIN
le I8 octobre I94I

signé: LEFEBVRE

Vu

signé: DOMPSIN.

Monsieur le Secrétaire Général

Le 22 Octobre I94I.

signé: LEFEBVRE.

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 23 Octobre I94I

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi 23 Octobre I94I à I4 h 30 sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/284

Etaient présents: M.M. Dompsin, Adjoint au Maire
Rousseau d°
Willems d°
Planque, Secrétaire Général de la Mairie,
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction,
Alhant, Sous-Chef de bureau,
Marché, Directeur des Grands Travaux,
Vandewièle, Chef adjoint du Service de la Voie Publique,
Bouket, Surveillant général des promenades et jardins.

Excusé: M. Dehove, Maire de Lille.

- I - PLAN

Offre de vente d'immeubles rue des Robleds 20 et rue Gustave Delory I30

Le premier immeuble étant intéressé par les projets de la Ville, la Commission décide de demander au propriétaire ses conditions de vente. Quant à la propriété de la rue Gustave Delory elle n'est touchée par aucun alignement et son acquisition ne présente pas d'intérêt pour la Ville.

Equipement sportif

La Commission prend connaissance des demandes de renseignements adressées à la Direction des Domaines et à M. Sergeant, délégué du Commissariat général aux Sports au sujet de l'acquisition éventuelle, par la Ville, des stades de l'Olympique Lillois et du Sporting Club Fivois.

Expropriations - Avis des Domaines -

M. Lefebvre rend compte à la Commission d'un entretien qu'il a eu avec M. Laude, inspecteur principal des Domaines.

M. Laude a tout d'abord insisté pour que la Ville ne demande l'avis des Domaines que lorsque les pourparlers avec les propriétaires seront suffisamment avancés ou que la Ville sera bien décidée à poursuivre l'expropriation sans tarder.

En effet, étant donné l'instabilité des prix, les évaluations faites n'ont de valeur qu'au moment même où elles sont communiquées à la Ville.

En ce qui concerne quelques affaires en cours M. Laude a précisé:

I°-Terrain de Hockey du Faubourg d'Arras

La Ville ne pourra exproprier ce terrain car c'est sur mise en demeure du Ministère du Travail que les propriétaires, M.M. Paindavoine, devront transformer la parcelle en jardins ouvriers pour leur personnel.

La Commission constate que les Ministères de l'Education Générale, du Travail et de l'Agriculture ont des attitudes difficilement conciliables.

Il apparait en effet que l'expropriation d'un champ voisin rencontrerait également des difficultés, le locataire étant un fermier qui ravitaille en lait une partie de la population Ronchinoise.

D'autre part, sans préjudice de l'indemnité d'éviction, la Ville devrait s'attendre à payer ce terrain à la valeur d'une parcelle batissable.

La Commission, devant les déclarations de M. Laude, décide que M.M. Courmont et Sergeant seront avisés de cette situation délicate.

2°-Propriété Nicodème à Wattignies.

M. Laude estime que la Ville ne doit plus espérer pouvoir exproprier ces terrains dont le Ministère de l'Education Générale et des Sports envisage l'acquisition en vue de la création d'un centre sportif pour les élèves-maîtres du département.

La Commission, se ralliant à une proposition de M. le Maire, décide de proposer au Conseil Municipal de prendre une délibération décidant de poursuivre l'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation des projets de la Ville.

Cour des Elites

M. Laude préconise l'utilisation de la procédure d'expropriation pour cause d'insalubrité, mais dans ce cas il faudrait exproprier tout un ilôt.

La Commission a envisagé l'acquisition de quelques maisonnettes de la Cour des Elites uniquement parce qu'elle a été saisie d'une offre de vente et elle n'entend régler cette affaire que par voie amiable.

Le service est prié d'étudier la procédure d'insalubrité suggérée par M. Laude.

Rue St-Michel 3 - rue du Curé St-Sauveur 36

M. Laude a donné officieusement connaissance des conclusions du rapport traitant de ces deux affaires.La Commission attendra d'être saisie de la communication officielle.

Recherche d'emplacements pour implantation de baraquements pour sinistrés -

La Commission prend connaissance de la lettre du Directeur des Domaines répondant à celle de la Ville demandant l'autorisation de disposer d'une partie des terre-pleins du port Vauban pour y installer des baraquements provisoires. Conformément au désir de M. le Maire, le Service prendra contact avec M. l'Ingénieur des Voies navigables et M. le Directeur des Domaines.

Aménagement de la zone -

La Commission poursuit l'examen de l'avant-projet d'aménagement de la zone.

II - GRANDS TRAVAUX

A I7 heures, M.M. Marché, Vandewiele et Bouket prennent part aux travaux de la Commission.

Statistiques -

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les différents chantiers est actuellement de I72.

Admission en recette de frais de récupération de dalles -

Lors de la démolition des constructions de l'Exposition du Progrès Social, des dalles en verre avaient été récupérées. Le propriétaire a demandé à en reprendre possession en s'offrant à régler les frais de récupération, de transport et d'emmagasinage se montant à 600 francs.

La Commission donne un avis favorable à cette proposition.

Vente de carreaux céramiques et de ferraille -

La Commission donne également son accord pour la vente de carreaux céramiques pour un prix de I.042 frs et de vieille ferraille pour 576 frs et l'admission en recettes de ces sommes.

Elle accepte également le décompte définitif et le procès-verbal de réception des travaux de construction d'un baraquement aux abords de la Citadelle.

Elle donne un avis favorable à la passation d'un marché pour la fourniture de 200 tonnes de ciment portland artificiel au prix de 368 frs.20 la tonne.

Plan d'implantation d'arbres, avenue du Petit Paradis.

M. Marché soumettra à la Commission, lors de sa prochaine réunion, un projet qui devra s'inspirer du désir de rechercher l'uniformité dans les plantations des avenues de Soubise, Mathias Delobel, Cuvier, des Marronniers et du Petit Paradis.

...

Ce plan sera ensuite adressé à M. le Maire accompagné de l'avis de la Commission.

Déplacementddes postes d'octroi des Porte des Postes et d'Arras.

M.M. Camus, Fauvet, Lefebvre et Marché se sont rencontrés avec les ingénieurs de la S.N.C.F. pour discuter de cette question. Les représentants de la S.N.C.F. envisagent d'incorporer la construction des nouveaux postes dans le projet de modification du système ferroviaire au Sud de Lille. Ils ont proposé des emplacements qui ont reçu l'agrément de principe des représentants de la Ville. La question sera revue lorsque les ingénieurs de la S.N.C.F. auront fourni un plan précis qu'ils ont promis d'adresser prochainement à la Ville.

Vente d'arbres -

La Commission prend connaissance du résultat de la vente de 35 arbres, ainsi que des observations de M. le Maire. Elle décide que dorénavant il ne sera plus procédé à la vente d'arbres. Ceux qui restent seront inventoriés et offerts aux Services Municipaux. Mais il conviendra de désigner le service responsable qui les prendra en charge. Il faudra en outre faire un choix entre les bois d'oeuvre et le bois de chauffage. La Commission propose que la prise en charge soit confiée à M. Demenge.

Le bois stocké au Petit Paradis sera emmagasiné à l'ancienne usine d'incinération Chemin de Bargues. Il comprend environ 10 m3 de rondins d'une longueur moyenne de 1m. à 1m.50 et d'un diamètre de 10 à 40 cm.

Réunion commencée à 14 heures 30 - terminée à 17 heures 45.

Le Secrétaire : LEFEBVRE

le 25 Octobre 1941

Transmis à M. l'Adjoint Dompsin,
le 25 Octobre 1941
signé :LEFEBVRE

Vu : L. DOMPSIN.

Transmis à M. le Secrétaire Général
le 28 Octobre 1941
E. LEFEBVRE.

Monsieur le Secrétaire Général

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
1D6/2814

Commission du Plan

Réunion du 6 Novembre 1941

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi 6 Novembre 1941 à 14 h 30 sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Dompsin, adjoint au Maire
Rousseau, "
Willems "
Planque, Secrétaire Genéral de la Mairie
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Alhant, Chef du Bureau du Plan
Marché, Directeur des Grands Travaux
Vandewièle, Chef Adjoint du Service de la Voie Publique
Bouket, Surveillant Genéral des Promenades et jardins.

Mme Quin

Vu au dossier.

Vd. 20 Nov. 41

Excusé : M. Dehove, Maire de Lille

I - PLAN

Immeubles situés 3 rue St-Michel et 36 rue du Curé St-Sauveur Avis des Domaines.-

La Commission prend connaissance de l'avis de M. le Directeur des Domaines sur la valeur des propriétés situées 3, rue St-Michel et 36 rue du Curé St-Sauveur Elle constate la contradiction entre la valeur donnée au 3 rue St-Michel et celle, bien supérieure, fixée en 1939 pour le N° 1, alors que les deux propriétés sont très sensiblement semblables. Elle décide cependant d'offrir aux propriétaires de traiter amiablement dans les limites de l'évaluation des Domaines.

Equipement Sportif.-

a) Stade de l'Olympique lillois

La Ville ayant appris que M. Sergeant avait demandé l'avis des Domaines sur la valeur du Stade de l'Olympique Lillois, une lettre avait été adressée à M. le Directeur de cette Administration pour le prier de vouloir bien communiquer à la Ville le résultat de son enquête.

M. le Directeur des Domaines vient de faire connaître que cette affaire exécédant les limites de sa compétence, le dossier avait été adressé au Directeur Général de l'Enregistrement.

b) Ancien hippodrome du Bois de la Deûle et Stade Jules Lemaire

Une lettre avait été adressée à M. Sergeant pour l'informer que la Ville envisageait l'acquisition de ces deux propriétés et le prier d'intervenir auprès de M. le Secrétaire d'Etat à l'Education générale et aux Sports pour lui demander le montant de la subvention que l'Etat accorderait pour la réalisation de ces projets.

M. Sergeant vient de faire tenir copie de la lettre qu'il a adressée à ce sujet à M. le Commissaire aux Sports.

La Commission prend connaissance de ses correspondances et décide de les transmettre à M. le Maire.

c) Terrain de Hockey - Faubourg d'Arras -

M. Courmont, président du Comité des Flandres de hockey insiste pour que la Ville exproprie le terrain sis rue Berthelot, utilisé actuellement par la "Lille Université Club", ainsi qu'une parcelle voisine.

La Commission donne un avis favorable de principe à l'expropriation de ces deux terrains, en utilisant la procédure d'urgence, mais décide de demander préalablement à M. le Maire sur quel crédit la dépense pourra être imputée.

Suppression d'une partie des taudis du Vieux Lille -

La Commission prend connaissance de la note de M. le Maire suggérant la suppression d'une partie des taudis du Vieux Lille et la construction sur les emplacements à libérer d'un Conservatoire d'une Ecole des Beaux Arts et d'un Groupe Scolaire.

Après examen de la question la Commission estime que la suppression des taudis des Cours à l'Eau, à Fiens et de la Placette aux Oignons ne donnerait pas une surface suffisante pour réaliser les projets suggérés par M. le Maire. D'autres emplacements peuvent être prévus pour la construction de ces Etablissements Scolaires. Une note précisant l'avis de la Commission est adressée à M. le Maire.

Demande d'aliénation de terrain rue Enrico Ferri - P.T.T.-

M. le Directeur des P.T.T. fait connaître que son Administration est disposée à réaliser l'acquisition d'un terrain contigu au bureau des Chèques Postaux et demande le prix et les conditions de vente.

La Commission décide de régler cette question lors de sa prochaine réunion en examinant un projet d'élargissement de la rue des Moulins de Garance dont les immeubles sont contigus par le fond, au terrain de la Ville faisant l'objet de la demande de l'Administration des P.T.T.

Régions d'urbanisme -

La Commission prend connaissance de la note parue dans la presse annonçant la création de I8 grandes régions d'urbanisme.

Compagnie des tramways de Lille et sa banlieue.- Plan d'équipement national.-

M. Courthéoux soumet à la Commission les modifications et extensions projetées par la Compagnie au titre du plan d'Equipement National. Ces projets doivent être transmis au Comité d'Organisation des Voies ferrées d'intérêt local après avis de la Ville.

Le montant total approximatif de ces projets s'élève à I4 millions , sans engagement de la Compagnie en ce qui concerne le financement des travaux.

La Commission souligne qu'elle aussi fait toutes réserves quant à ce financement.

Elle procède à un examen sommaire des projets de la Compagnie et demande qu'un plan plus précis lui soit soumis à sa prochaine réunion.

Elle s'étonne que le terminus de la ligne D ne soit pas porté à l'extrémité du groupe d'habitations à bon marché du Faubourg des Postes.

D'autre part elle remarque un oubli qui est à signaler à la Compagnie; en effet le terminus du tramway N ne figure pas sur le plan.

Après avoir pris connaissance du projet dans ses grandes lignes la Commission décide de poursuivre son examen lors de sa prochaine séance.

Edification d'un kiosque de tramway, place de Tourcoing.-

M. le Maire a adressé le projet de la Compagnie à la Commission en soulignant qu'à son avis il conviendrait de demander l'adjonction d'un Urinoir en déplaçant la porte du magasin à sable

La Commission se rallie à la proposition de M. le Maire étant entendu que la Ville n'aura pas à participer dans la dépense.

Par ailleurs la Commission émet les voeux:

a) qu'un kiosque soit installé à l'arrêt du tramway B face au grand palais de la Foire Commerciale.
b) que toute annonce ou publicité soit supprimée sur les kiosques ainsi que cela a été fait pour les édicules de la maison Hachette.

Plantation d'arbres place de Tourcoing.-

La Commission demande que soit examinée la question de remise état des plantations place de Tourcoing.

II - GRANDS TRAVAUX

A 17 jeures M.M. Marché, Vandewiële et Bouket prennent part aux travaux de la Commission.

Situation des Grands Travaux.-

M. Marché fait connaître que 179 ouvriers sont occupés sur les chantiers.

Aqueduc de la rue du Bazinghien - Décompte définitif.-

La Commission accepte le décompte définitif qui accuse une augmentation sur les prévisions, augmentation due à des travaux nécessités par la nature du terrain, et commandés en cours d'exécution.

Demande d'acompte de la S.N.C.F.-

La S.N.C.F. demande à la Ville le versement d'un acompte de 666.378 f sur le montant de sa participation dans les travaux de suppression des passages à niveau du front Sud.

La Commission estime qu'il est impossible de verser cette somme avant que la Convention à intervenir entre les Administrations intéressées ne soit approuvée par l'autorité supérieure.

Projets de la S.N.C.F.

La Commission prend connaissance des derniers projets de la S.N.C.F. communiqués à titre officieux. Elle regrette, une fois de plus, le maintien de passages à niveau aux Faubourgs des Postes et d'Arras.

Plantations avenue du Petit Paradis.

M. Marché soumet à la Commission son projet de plantations. Celles-ci seraient effectuées en prolongement des arbres longeant le magasin aux fourrages.

La Commission donne un avis favorable au projet.

Aménagement de la deuxième enceinte de la Citadelle.

La Commission fait sienne la proposition de M. le Maire de remplacer le théâtre de verdure par un plateau des Sports.

Vente d'arbres.

La Commission prend connaissance de la note de M. le Maire soulignant qu'il serait préférable que la prise en charge des arbres soit confiée à M. Fauvet, celui-ci déléguant la responsabilité à tel agent de son service le plus apte à réaliser l'opération. La Commission est d'accord sur ce point.

Arbres morts de la fortification.

La Commission décide que ces arbres seront abattus, la dépense étant imputée sur le crédit "Grands Travaux".

Demande d'admission d'entreprise.

L'entreprise Planquaert, de Roubaix, sollicite l'autorisation de participer aux adjudications. Avant de statuer, la Commission désirerait avoir connaissance des références de l'entreprise.

Egout rue Ratisbonne - Branchements.

Le Service de l'Assainissement a insisté auprès des propriétaires, riverains de la rue Ratisbonne pour que le branchement de leur immeuble à l'égout soit effectué le plus tôt possible. Certains propriétaires ont acquiescé, mais beaucoup déclarent ne pouvoir faire exécuter le travail actuellement ou demandent des sursis de paiement.

La Commission charge le service d'étudier de concert avec le Bureau d'Hygiène si une procédure ne permettrait pas de faire exécuter les travaux d'office.

Construction de baraquements pour sinistrés - Travaux.

Le Service des Constructions provisoires a demandé que soient effectués par la Ville les travaux de mise en état de viabilité provisoire des voies devant desservir les baraquements qui seront édifiés boulevard de Metz et avenue Bethoven.

M. le Maire a décidé que seule la construction des chaussées et des égouts serait prise en charge par la Ville. M. Vandewiële soumet le projet qu'il a établi.

La Commission croit devoir souligner que l'exécution de ces travaux n'incombe pas à la Ville. Elle regrette en outre de ne pas pouvoir donner son accord sur le plan d'implantation des baraquements, ce plan ne respectant pas les nouveaux alignements du plan d'aménagement.

Réunion commencée à 14 h 30, terminée à 18 h 45.

Hôtel de Ville, le 8 Novembre 1941.

Le Secrétaire,

LEFEBVRE.

Soumis à M. l'Adjoint DOMPSIN
Le 8 Novembre 1941
LEFEBVRE.

Vu,
L. DOMPSIN.

ARCHIVES MUNICIPALES * MAIRIE DE LILLE *

COMMISSION DU PLAN

Réunion du I3 Novembre I94I

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis, à la Mairie de Lille, le Jeudi I3 Novembre I94I à I4 heures 30 sous la présidence de M. Dompsin, Adjoint au Maire.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 1D6 284

Etaient présents: M.M. Dompsin, Adjoint au Maire
Willems, d°
Rousseau, d°
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Alhant, Chef du Bureau du Plan
Marché, Directeur des Grands Travaux
Vandewièle, Chef adjoint du Service de la Voie Publique
Bouket, Surveillant général des promenades et jardins.

Excusés: M.M. Dehove, Maire de Lille,
Planque, Secrétaire Général de la Mairie.

I - PLAN

Plan d'alignement de la rue des Moulins de Garance

Lors de l'examen d'une demande d'aliénation de terrain rue Enrico Ferri, au profit des P.T.T., la Commission avait eu son attention attirée sur la rue des Moulins de Garance dont les immeubles sont contigus, par le fond, au terrain de la Ville.

La démolition des immeubles de cette rue, très étroite, permettrait une sensible amélioration du lotissement des terrains de la rue Enrico Ferri.

Un plan d'alignement portant à I2 mètres la largeur de la rue des Moulins de Garance a donc été établi. La Commission l'approuve et décide en outre qu'une démarche sera faite auprès de M. le Directeur régional des P.T.T. pour lui faire connaître le projet de la Ville et arrêter avec lui les limites de la parcelle qui intéresserait son administration.

Projet d'échange de propriétés entre l'Association Diocesaine de la "Treille" et la Ville.

La Commission prend connaissance de l'évaluation faite par le Service. Mais comme tout accord ne serait approuvé par l'Autorité supérieure qu'après ratification par l'Administration des Domaines la Commission décide de demander à M. le Directeur de ladite Administration de faire connaître son opinion.

Suppression d'une partie des taudis du Vieux Lille

Le Service fait connaître l'opinion de M. le Maire sur cette question M. le Maire estime que la procédure d'insalubrité permettrait de réaliser à peu de frais l'assainissement de l'important ilot englobant les cours à l'eau, à Fiens, Carnin et la place aux Oignons. La suppression des taudis de ce secteur et la modification de certains alignements rendraient disponibles des surfaces suffisamment importantes pour l'édification des constructions projetées.

La Commission décide: a) de demander au Service d'Hygiène de relever tous les immeubles insalubres de ce quartier b) à l'aide de ces renseignements d'étudier à nouveau les suggestions de M. le Maire.

Réalisation d'alignement rue St-Jean

La Commission après avoir pris connaissance de l'avis officieux de l'Administration des Domaines, fixe le montant de la participation de la Ville dans cette opération.

Acquisition d'immeubles Cour des Elites 29 à 33

La Commission, compte tenu de l'avis des Domaines, décide de proposer au propriétaire d'acquérir amiablement les immeubles situés Cour des Elites 29 à 33.

Ilot insalubre: rue du Vieux Faubourg et Cour des Elites.

La Commission prend connaissance des résultats de l'enquête à laquelle s'est livré le service d'Hygiène. Ces résultats seront communiqués à M. le Maire.

La Commission se demande si, en cas d'expropriation, les causes d'insalubrité signalées dans le rapport, pour un certain nombre d'immeubles, seraient retenues par le Conseil départemental d'Hygiène.

Travaux projetés par la Compagnie des Tramways de Lille au titre du Plan d'Equipement National.

La Commission examinera l'ensemble du projet lors de sa prochaine réunion. En ce qui concerne plus particulièrement les travaux se rapportant à la suppression des passages à niveau de la ligne de Béthune la Commission donne un avis favorable au projet tout en manifestant à nouveau son étonnement de ne pas voir le terminus de la ligne D porté à l'extrémité Sud du groupe d'habitations à bon marché du Faubourg des Postes.

Elle maintient également ses réserves quant au financement des travaux.

II - GRANDS TRAVAUX

A I7 heures, M.M. Marché, Vandewièle et Bouket prennent part aux travaux de la Commission.

Statistiques -

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est actuellement de 2I2.

Suppression du poste d'Octroi de la Porte d'Arras -

Les travaux de terrassement de la rampe d'accès au P.S. de la porte d'Arras sont terminés. La route sera mise en service dans six mois environ.

La présence du poste d'Octroi gênera l'aménagement des abords. La Commission estime qu'il convient que le Service des Grands Travaux prenne toutes dispositions pour qu'on ne puisse imputer à la Ville le retard qui pourrait se produire dans l'exécution des travaux.

Paiement des droits d'Octroi sur les matériaux destinés aux chantiers des Grands Travaux -

La Commission, après explications de M. Marché, décide que les droits d'Octroi sur une partie des matériaux destinés aux chantiers des Grands Travaux seront payés sur le Crédit " pavage ".

Suppression des passages à niveau du pont Sud -

La Commission accepte le projet de réponse à adresser à la S.N.C.F. à la suite de sa demande de versement d'un premier acompte sur le montant de la participation de la Ville dans les travaux.

Jardins ouvriers -

La Commission accepte le projet de lotissement, en jardins ouvriers, de terrains situés portes de Gand, de Valenciennes et près de la rue du Faubourg de Roubaix.

Plantations d'arbres place de Tourcoing -

M. Bouket fait connaître qu'à son avis, il est préférable d'attendre pour procéder à des plantations place de Tourcoing. En effet, les troupes y garent leurs voitures, les arbustes seraient fréquemment brisés ou renversés lors des manoeuvres des automobiles de l'armée d'occupation.

...

Maison éclusière -

M. Dubuisson remet les plans de la Maison éclusière ainsi que le devis qui se monte à 363.000 francs. La Commission décide de demander l'avis du Service des Bâtiments et de faire appel à l'entreprise pour l'exécution des travaux.

Réunie commencée à I4 heures 30
terminée à I8 heures 30

Hôtel de Ville le I4 Novembre I94I

Le Secrétaire,

LEFEBVRE

Transmis à M. l'adjoint DOMPSIN
le I4 Novembre I94I
signé : LEFEBVRE

Vu :
L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général
I7/II.I94I
signé: LEFEBVRE

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 27 Novembre 1941.

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 27 Novembre 1941 à 14 h 30 sous la presidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient presents: M.M. Dompsin, Adjoint au Maire
Rousseau d°
Willems d°
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Alhant Chef du Bureau du Plan
Marché, Directeur des Grands Travaux
Vandewièle, Chef adjoint du Service de la Voie Publique
Bouket, Surveillant général des promenades et jardins

Excusé : M. Dehove, Maire de Lille.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/8814

I - PLAN

Aménagement de la zone.-

La Commission prend connaissance de la lettre adressee par M. le Maire à M. le Préfet Régional au sujet de l'aménagement de la zone et de la réalisation d'un vaste programme de constructions ouvrières.
Elle ne voit, pour le moment, aucune autre demande à formuler.

Agrandissement du Cimetière du Sud.-

La Commission prend connaissance de la lettre que M. le Préfet a adressée à M. le Maire à la suite de son intervention en vue d'obtenir la mise en route de la procédure d'expropriation. Elle accepte le projet de délibération du Conseil Municipal qui lui est soumis.

Demande d'aliénation de terrain rue Enrico Ferri - P.T.T.-

Compte tenu des possibilités de donner au lotissement une plus-value sensible par la création d'un second front à rue, la Commission estime qu'il n'est pas possible de maintenir les conditions de la vente anterieure et fixe le prix auquel la Ville consentirait actuellement à aliéner la parcelle demandée par l'Administration des P.T.T.

Jardins Ouvriers.-

M. le Maire désirerait connaître, parmi les groupes de jardins ouvriers existants ceux qui pourront subsister pendant plusieurs années. Il apparaît bien difficile d'établir cette discrimination, en raison des demandes nombreses de terrains de sports ou autres qui sont présentées d'urgence. Cependant la Commission prie le Service d'examiner cette question et de soumettre des propositions lors de la prochaine réunion.

Recherche de terrains pour création d'une Colonie de Vacances.-

La Commission prend connaissance a) des notes de M. le Maire relatives au projet d'acquisition d'une partie de la propriété Nicodème b) des informations complémentaires données par M. le Secrétaire Général.

Conformément aux instructions de M. le Maire des recherches seront effectuées sur les territoires de certaines communes voisines.

A ce sujet, M. Planque donne lecture d'une lettre de M. Sergent délégué du Commissariat Général à l'Education Générale aux Sports, faisant connaître que M. De Goedt, maire de Mons en Barœul, possède une option dont il entend user, sur les terrains voisins du Stade Virnot dont l'acquisition par la Ville de Lille était projetée.

Ce n'est pas la première fois que la Ville rencontre des obstacles de ce genre dès qu'elle envisage la réalisation d'un de ses projets sur le territoire d'une commune voisine.

La Commission estime que la question d'annexion des communes limitrophes devrait être posée officiellement.

Une note spéciale sera adressée à M. le Maire.

Eglise des Flamands.

Un décret vient de prononcer la désaffectation de l'Eglise des Flamands rue de Bouvines. La Commission prend acte.

Terrain de Hockey - Faubourg d'Arras.-

La Commission estime, comme M. le Maire, que la dépense d'expropriation du terrain Paindavoine serait lourde.

Le Service recherchera un autre emplacement où un terrain de hockey pourrait être aménagé.

Maison éclusière.

M. le Maire demande que le problème de la construction de la Maison Eclusière soit poussé activement.

Le dossier est actuellement entre les mains de M. Fauvet qui l'examine et produira ses observations s'il y a lieu. Ensuite le Conseil Municipal prendra une délibération - décidant l'exécution et l'imputation de la dépense sur les Crédits "Grands Travaux" qui sera soumise à l'approbation préfectorale

Ilot insalubre, rue du Vieux Faubourg.-

M. le Maire a fait connaitre qu'il a donné à M. Claïe, Chef de bureau à la 5ème Direction, des instructions pour que la procédure d'expropriation pour cause d'insalubrité soit engagée.

Acquisition éventuelle de l'Olympique lillois

La Commission prend connaissance de lettres échangées entre M. Sergeant délégué aux Sports et le Directeur des Domaines au sujet de l'évaluation de ce stade.

Compagnie des Tramways de Lille.-

a) Plan d'équipement national : La Commission prend connaissance de l'avis de M. le Maire quant à l'opportunité de prévoir le terminus du tramway D à l'extrémité du groupe d'H.B.M.- M. l'Adjoint Dompsin sans vouloir insister sur la question croit cependant devoir faire observer que le groupe comprend, à lui seul près de 3.000 habitants et qu'il faut y ajouter les occupants des immeubles situés en face du groupe, rue du Faubourg des Postes.

Le dossier sera retourné à M. Courthéoux.

b) Edification d'un kiosque près de la Foire Commerciale.- La Compagnie ne croit pas devoir donner suite à cette suggestion pour le moment. Elle justifie cet avis par la rareté des voyageurs stationnant à cet endroit et l'impossibilité d'éclairer le kiosque qui serait implanté sur un carrefour désert.

La Commission prend acte de cette communication et de l'avis de M. le Maire.

Aménagement de la deuxième enceinte de la Citadelle.-

La Commission prend connaissance des idées, exprimées par M. le Maire, sur l'aménagement d'un plateau de sports avec patinoires et centre d'attractions pour familles à l'emplacement du théâtre de verdure.

M. Fauvet propose de réserver cet emplacement pour les jeux d'enfants et adolescents et de créer le plateau d'évolution près de la piste de courses à pied. La Commission se range à cette proposition.

Terrain de zone Bouhébent.-

La Commission est informée des conditions dans lesquelles ce terrain a été vendu et des démarches tentées auprès de la Préfecture.

Cession de terrain à la Compagnie du Gaz.-

Après avoir pris connaissance de l'avis des Domaines sur la valeur du terrain boulevard d'Alsace, la Commission décide de demander également l'opinion de cette Administration sur la valeur des propriétés de la Compagnie sises au boulevard Montebello.

Installation d'un poste de détente, au Faubourg des Postes par la Cie Continentale du Gaz.

La Compagnie sollicite l'autorisation de disposer, pour l'installa-

tion d'un poste de détente, d'un terrain de 3 m x 2 m situé à l'extrémité de la rue Auguste Comte, à proximité immédiate du groupe d'habitations ouvrières. Pour des raisons de sécurité la Commission préférerait que ce poste fût installé sur le terre-plein situé entre le groupe scolaire et la rue Godefroy Cavaignac. La Compagnie sera informée.

Offre de vente d'immeubles rue du Faubourg de Béthune - M.Ibled

Cette propriété n'est intéressée par aucun projet de la Ville. En conséquence la Commission estime que la proposition n'est pas à retenir

Acquisition éventuelle du Garage de la rue Béranger.-

La Commission prend acte de l'avis des Domaines et decide de le transmettre au Service du Contentieux pour la suite à donner.

Demande d'aliénation de terrain, Cour des Innocents - Me Piat.-

Le terrain visé par la demande doit être incorporé dans un lotissement de terrains bâtissables en façade de la place située à l'entrée du boulevard Carnot. Il n'est donc pas possible de l'aliéner .

Le Service de la Voie Publique presente plusieurs demandes en autorisation de réparer les immeubles sis :

a) Allée St-Joseph 7 - L'immeuble est frappé d'alignement; refuser l'autorisation. Engager la procédure en vue de la démolition.

b) rue des Célestines 2 - Immeuble également frappé d'alignement refuser l'autorisation.

c) 66, rue des Postes.- Autoriser et faire établir un plan modificatif d'alignements conforme aux directives de la Commission.

d) 46, rue du Grand Balcon - Autoriser:la propriété n'est plus, en effet, intéressée par les projets de la S.N.C.F.

e) 9, boulevard Carnot.- La Commission décide de ne plus autoriser l'exécution de travaux.

II - GRANDS TRAVAUX

Situation des Grands Travaux.-

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est actuellement de 221.

L'aqueduc en construction près de la porte de Valenciennes est presque terminé.

Deux vérificateurs des Abattoirs ont signalé les inconvénients résultant de la mise en remblai, contre leur logement, de déblais prove-

nant du dérasement de la fortification.

La Commission prie M.M. Marché et Dubuisson d'étudier cette affaire de concert avec M. Fauvet.

Utilisation des Chômeurs de l'Industrie - Circulaire préfectorale du 6 Novembre 1941.

La Commission, après avoir pris connaissance de la circulaire préfectorale en tend les explications complémentaires de M. Marché.

L'achèvement du dérasement des fortifications et l'aménagement de la deuxième enceinte de la Citadelle entrent dans le cadre des travaux suggerés dans la circulaire. Mais, par contre, l'exécution du programme d'assainissement réclamerait des matériaux et des transports.

On pourrait encore envisager l'exécution des formes de chaussées. Mais celles-ci sont en majeure partie occupées par des jardins ouvriers et au surplus les travaux nécessiteraient la fourniture d'importantes quantités de cassons.

Après échange de vues, la Commission donne mandat à M. Marché de répondre à M. le Maire.

Plan d'aménagement de la Ville.- Demande de la S.N.C.F.-

La S.N.C.F. demande un exemplaire du plan d'embellissement de la Ville mis à jour. La Commission aurait aimé être saisie d'une demande officielle motivée, d'autant plus que ce plan n'est pas homologué et que, pour cette raison il y a intérêt à ne pas le communiquer officiellement.

Par ailleurs la S.N.C.F. peut toujours demander, sur des points précis, des informations ou des renseignements qui lui seront donnés très volontiers, comme par le passé.

Admission d'Entreprise.-

Ayant pris connaissance de la liste des références de la maison Planquart celle-ci est admise aux adjudications pour construction d'égouts.

Elagage des arbres.-

M. Bouket fait connaître que par ordre des autorités allemandes l'élagage des arbres est interdit.

Réunion commencée à 14 h 30

terminée à 18 h 45

Hôtel de Ville le 29 Novembre 1941
Le Secrétaire,

LEFEBVRE.

Transmis à M. l'Adjoint Dompsin

Le 29 Novembre 1941
LEFEBVRE

VU
L. DOMPSIN.

ARCHIVES MUNICIPALES * MAIRIE DE LILLE *
ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
106
2814

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 4 Décembre 1941

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi 4 Décembre 1941 à 14 H.30, sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire
Rousseau, d°
Willems d°
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Alhant, Chef du Bureau du Plan
Marché, Directeur des Grands Travaux,
Vandewièle, Chef adjoint Service de la Voie Publique,
Bouket, Surveillant Général des Promenades et Jardins.

Excusés: M.M. Dehove, Maire de Lille
Planque, Secrétaire Général de la Mairie.

I. Plan

I° Construction d'habitations ouvrières - Concours d'idées - Programme.

Le programme de ce concours d'idées avait été adressé à M. le Préfet en le priant de vouloir bien faire connaître ses observations.

Le Préfet a retourné le programme accompagné de quelques suggestions que la Commission examine.

I°)M. le Préfet souligne qu'en vertu de la législation en vigueur la Ville ne pourra assurer la gestion des logements qui appartient, de droit, à un Office ou à une Société d'habitations à bon marché.

La Commission en prenant note de l'avis de M. le Maire communiqué par M. Lefebvre, remarque, en outre, a) que cette question ne se pose pas dans un concours d'idées b) que la Ville a l'intention de céder presque gratuitement les terrains à des gens de condition modeste qui désirent faire construire leur petite maison.

2°) Architectes appelés à concourir - La Commission accepte la rédaction proposée par M. le Préfet précisant que les concurrents devront avoir été régulièrement admis à faire partie de l'Ordre des Architectes.

3°) Eau-gaz-électricité.- La Commission estime que ce paragraphe doit être maintenu car il faut prévoir le cas où lors de l'exécution l'on envisagerait le chauffage par le gaz, par exemple.

4°) Dimensions des feuilles- La Commission ne voit pas d'inconvénient à accepter la suggestion quant à la dimension des feuilles. Elle n'est pas d'avis d'en fixer le nombre maximum mais de préconiser l'emploi du minimum de feuilles compatibles avec les conditions techniques imposées.

5°- Remise des projets- La Commission n'est pas d'avis de notifier l'ouverture du Concours; elle estime, en effet, que la liste nominative des concurrents ne doit être connue qu'après le classement.

Elle ne voit, en principe, aucun inconvénient à accepter comme date de remise des projets celle de dépôt à la poste ou au chemin de fer.

Le cas des concurrents demeurant en zone libre, sera spécialement évoqué dans la lettre en réponse.

6°- Composition du Jury - La Commission décide pour que le jury soit composé en nombre égal de techniciens et de non-techniciens:

a) de réduire le nombre des membres non-techniciens,

b) de prier le Conseil de l'Ordre des Architectes de désigner un de ses membres qui serait appelé à faire partie du jury.

7°- Classement des projets- Tout en préférant, à la rédaction proposée par le Préfet, celle prévue dans son programme, la Commission décide néanmoins d'y apporter quelques précisions littérales.

8°- Attribution des primes - La Commission ne croit pas pouvoir se rallier à la proposition de M. le Préfet: la somme disponible pour récompenser les concurrents est fixée à 50.000 francs et la Ville ne peut prendre l'engagement d'accorder une indemnité à tous les concurrents qui s'en seraient montrés dignes, car le nombre des concurrents est illimité et il est nécessaire, avant tout, de récompenser les projets les meilleurs et susceptibles d'être utilisés. La formule de la Ville est suffisamment souple pour donner satisfaction.

Quant à préciser que l'exécution des travaux ne sera pas assurée par un architecte autre que celui ayant remporté le premier prix la Commission estime qu'il n'est pas non plus possible de prendre un tel engagement; il s'agit, en effet, d'un simple concours d'idées.

D'autre part, il convient, conformément au voeu maintes fois d'ailleurs exprimé par les différentes sociétés d'architectes, de réserver les droits des prisonniers.

La Commission charge le service d'établir pour sa prochaine réunion, un programme tenant compte de ces décisions.

Elle est persuadée que le nouveau texte répondra au désir d'équité exprimé par M. le Préfet.

Cependant la Commission se demande s'il est bien justifié de ne pas admettre au concours les architectes appartenant à des pays où les efforts en vue de développer les constructions ouvrières ont été au moins aussi importants qu'en France. Il sera fait mention de cette observation dans la lettre d'envoi à M. le Préfet.

Réalisation d'alignement rue des Canonniers

La Commission prend connaissance des informations données par le service, d'où il ressort que la Société des Canonniers sédentaires entend considérer comme étant à la charge de la Ville l'éviction de la concierge de l'Hôtel des Canonniers. Or il apparait nettement à la lecture de l'acte de vente que cette éviction doit être poursuivie par la Société elle-même. Cet avis est du reste confirmé par le service du Contentieux qui sera prié d'entrer en rapport avec le Conseil d'Administration de la Société afin de dissiper toute équivoque.

Sous cette réserve formelle la Commission ne verrait en principe aucun inconvénient à confier à l'Entreprise Rouzé, chargée de la construction de la nouvelle clôture de la propriété des "Canonniers Sédentaires", la démolition des constructions frappées d'alignement, afin de permettre à ladite Entreprise d'utiliser les matériaux de récupération.

Mais il est bien entendu que la maison Rouzé devra préalablement accepter de payer, pour les matériaux récupérés, le prix qui sera fixé après examen sur place par un agent du Service des Bâtiments. La Ville est du reste disposée à examiner toute offre qui lui serait faite.

Projet d'acquisition du Café du Ramponneau par le Service des Voies Navigables.

Le Service des Voies Navigables ayant l'intention d'acquérir le "Café du Ramponneau" en vue d'y établir le bureau d'affrètement et la salle de réunions des mariniers, demande si ce projet soulève des objections de la part de la Ville.

La propriété n'étant intéressée par aucun projet de la Ville, la Commission n'a aucune observation à présenter.

Travaux de réparation boulevard Carnot, retour de l'immeuble situé 6 rue de la Clef.

La Commission, après avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles fut tolérée l'ouverture d'une porte dans le mur de l'immeuble donnant sur le boulevard Carnot, décide qu'aucun travail confortatif ne devra être autorisé.

Aménagement de la zone

La Commission poursuit l'examen de l'avant-projet de la zone.

II - Grands travaux

A 16 heures M.M. Marché, Vandewiele et Bouket prennent part aux travaux de la Commission.

Situation des Grands Travaux.-

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est actuellement de 224.

Il donne connaissance des difficultés rencontrées par l'Entrepreneur du lot 2 (porte des Postes) pour obtenir le retour - pourtant promis par les autorités allemandes - d'une locomotive empruntée.

Au chantier du Petit Paradis les travaux sont presque terminés.

Programme de travaux destinés à lutter contre le chômage -

La Commission prend connaissance du programme établi par M. Marché.

La réalisation de ce programme entraînerait la suppression totale ou partielle d'un certain nombre de groupes de jardins ouvriers.

Or, M. le Maire désirerait connaître :

a) les jardins appelés à disparaître dès l'été prochain pour la réalisation du programme de travaux;
b) ceux qui ont des chances de subsister encore quelques années.

La Commission prie, en conséquence, les services intéressés de vouloir bien indiquer sur un plan où figureront tous les groupes de jardins ouvriers ceux qui seront appelés à disparaître pour la réalisation du programme qu'ils proposent.

Vente de vieilles briques -

Par ordre des autorités d'occupation, la Ville a dû vendre des vieilles briques et des cassons à des entreprises travaillant pour le compte de l'armée allemande.

La Commission donne un avis favorable à l'admission en recette d'une somme de I6.I70 francs produit de ces ventes.

Réunion commencée à I4 heures 30
terminée à I7 heures I5

Hôtel de Ville le 5 Décembre I94I

Le Secrétaire :
LEFEBVRE

Transmis à M. l'adjoint Dompsin
le 6 Décembre I94I
signé: LEFEBVRE

Vu :
L. DOMPSIN
8.I2.I94I

ARCHIVES MUNICIPALES
106
214

COMMISSION du PLAN

Reunion du II Décembre I94I

MM. les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi II Decembre I94I à I4 h. 30 sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Dompsin, Adjoint au Maire
Rousseau -
Willems -
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services administratifs 2e Direction
Alhant, Chef du bureau du Plan
Marché, Directeur des Grands Travaux
Vandewiele, Chef adj. du Serv. de la voie publique.

Excusés : MM. Dehove, Maire de Lille
Bouket, Surveillant général des promenades et jardins.

I.- Plan

Construction d'habitations ouvrières. Concours d'idées. Programme.

M. Lefebvre soumet à la Commission a) le projet de programme du concours d'idées remanié suivant les directives données lors de la précédente réunion, à la suite des suggestions émises par M. le Préfet; b) le projet de réponse à adresser à M. le Préfet établi également suivant les directives de la dernière réunion.

La Commission accepte les deux textes qui lui sont proposés.

Recherche de terrains pour création d'une Colonie Scolaire.

M. Alhant rend compte des recherches auxquelles il a procédé sur les territoires des Communes de Mons en Baroeul, Flers et Ronchin.

Il a trouvé des terrains nus mais ceux-ci sont tous cultivés et il ressort des conversations qu'il a pu avoir avec les Secrétaires de Mairie ou les propriétaires, qu'une acquisition amiable rencontrerait les plus grosses difficultés.

D'autre part il est à craindre que dès qu'ils connaîtront les intentions de la Ville de Lille d'exproprier leurs terrains les fermiers essayent de faire intervenir le service du Ravitaillement Général.

. . . .

Néanmoins il existe à Ronchin, près de la voie de tramway une parcelle de plus de 6 hectares appartenant aux Hospices civils de Lille. Une démarche sera immédiatement tentée auprès de cette Administration en vue de l'acquisition de ce terrain.

Bien entendu les préférences de la Commission vont toujours au Parc Nicodème à Wattignies pour lequel les pourparlers avec M.Bartel, adjoint au Directeur régional de l'Education Générale et Sportive sont toujours en cours.

Equipement Sportif.

Stade de l'Olympique Lillois

La Commission prend connaissance de l'avis de l'Administration des Domaines qui lui a été communiqué par M.Sergeant, délégué du Commissariat Général.

La Commission prend acte de cette communication en soulignant I° qu'en vertu des lois en vigueur le Stade ne peut être supprimé 2° que dans sa lettre, M. le Directeur des Domaines parle d'une acquisition du terrain par l'Etat mais que la question de la valeur des Tribunes n'est pas évoquée.

Terrain de Hockey rue Berthelot.

La Commission prend connaissance de la lettre de M.Courmont qui entend démontrer que l'acquisition d'un autre terrain et son aménagement couteraient plus cher que l'acquisition du terrain Paindavoine et de la parcelle voisine.

Les affirmations de M.Courmont appellent quelques observations :

a) le coût des travaux d'aménagement est manifestement exagéré. Fixé par M. Courmont à 3.108.750 F. est estimé par M.Fauvet à 760.000 F.

b) M.Courmont parle des terrains de la rue Berthelot comme si ceux-ci étaient aménagés. En réalité un seul plateau de sports est agencé. L'autre terrain est encore en culture.

c) Il faudrait savoir si le terrain de hockey ne sera pas repris et loti en jardins ouvriers à partir du Ier Janvier 1942 car il serait impossible d'exproprier ce terrain d'ici quinze jours.

Le service se renseignera auprès de M.Lalau pour savoir si MM.Paindavoine ont déclaré ce terrain de sports.

Centres scolaires

M.Glasser Commissaire général à l'Education Général et aux Sports a fait connaître à M.Sergeant qu'il n'avait pas encore

reçu les huit projets de centres scolaires.

M.Fauvet vient donner à la Commission les explications nécessaires. Ces projets ont fait l'objet de l'examen réglementaire par le Comité Départemental d'éducation physique et sportive mais il manque l'avis des Domaines et l'état de la situation financière de la Ville en cours d'établissement. Néanmoins les services préfectoraux ont adressé les huit projets à M.Glasser, le IO Decembre.

En outre il reste à déterminer l'emplacement du centre scolaire pour les élèves du quartier de Fives.

La Commission propose le Champ de Manoeuvres de Ronchin si la Ville peut en disposer. Une partie serait réservée au Stade le surplus transformé en Jardins Ouvriers.

Enfin M.Fauvet signale qu'à la demande de M.Bartel il a mis à la disposition de ce dernier le petit matériel nécessaire pour la mise en état par les Etudiants ou les Chantiers de Jeunesse, du terrain du Progrès Social.

Offres de vente d'immeubles.

a) rue du Pôle Nord.

Cette propriété n'est pas intéressée par les projets de la Ville. La proposition n'est donc pas à retenir

b) rue Gustave Delory 29-31.

Cet immeuble a déjà été offert à la Ville mais la Commission a jugé le prix trop élevé. Le propriétaire tente de justifier ce prix par des évaluations de beaucoup exagérées. Il évoque également la possibilité de location à un prix rémunérateur. Or la Ville n'achèterait cette propriété que pour la démolir. La Commission ne peut donc que maintenir sonavis précédent.

Plans d'alignements.

La Commission examine les plans d'alignements
a) de la rue des Moulins de Garance
b) de la rue des Postes.

Elle accepte les projets qui lui sont présentés en décidant cependant qu'un pan coupé de 5 mètres devra être prévu à l'angle des rues Constantine et Littré (rue Brûle Maison prolongée)

Il y aura également lieu de voir la situation de la rue Fontenelle.

. . . .

Réalisation d'alignement rue St Jean

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Service du Plan à qui mandat est donné de poursuivre les pourparlers en vue d'aboutir à une solution amiable.

Rampes d'accès au P.S. de la Cité hospitalière

La Commission prend acte de la communication de M. le Préfet du Nord qui permet d'espérer que la réunion d'expertise se tiendra avant la fin de l'année.

Réalisation d'alignement rue Jules Lefebvre

Lorsque la guerre survint, un accord était intervenu entre l'Ecole libre Jeanne d'Arc et la Ville pour la cession de la partie de la propriété située rue Jules Lefebvre à incorporer, partie dans la voie publique, partie dans un relotissement.

La promesse de vente fut adressée le 29 Août 1939 à l'Administrateur de l'Ecole pour la signature. Malgré les rappels, elle n'a pas encore été retournée. La Commission décide de reprendre l'affaire en vue de régler définitivement la question.

Demande de Communication du Plan d'aménagement et d'embellissement de la Ville. S.N.C.F.

La Commission prend connaissance de la lettre de M. Delehaye, Ingénieur de la S.N.C.F.

Après avoir rappelé qu'elle n'a jamais consenti à donner copie du plan d'aménagement, d'ailleurs non encore homologué, mais s'est toujours montrée disposée à fournir des renseignements sur des points précis, elle décide qu'une note sera adressée à M. le Maire pour lui faire connaître les raisons de son attitude, commandée par la prudence.

Zône

La Commission prend connaissance de la note du Service d'Hygiène relative aux recherches poursuivies pour la mise à jour des renseignements relatifs aux terrains grevés de la servitude non aedificandi situés sur le territoire de Communes limitrophes.

Champ de manoeuvres de Ronchin

La Commission prend connaissance des notes adressées par M. le Maire à M.M. Lefebvre et Alhant au sujet de la possibilité, pour la Ville, d'obtenir la mise à sa disposition du Champ de manoeuvres de Ronchin, ainsi que des réponses qui lui ont été envoyées.

- II -

GRANDS TRAVAUX

M.M. Marché et Vandewièle prennent alors part aux travaux de la Commission.

Situation des Grands Travaux

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est de 168.

Suppression des passages à niveau du front Sud

M. Marché rapporte les observations présentées par la S.N.C.F. sur une note de l'Autorité Allemande qui semble vouloir s'opposer à l'exécution des travaux de suppression du passage à niveau de la porte de Douai. La S.N.C.F. affirme que ces travaux n'apporteraient aucune perturbation dans le trafic.

Equipement National

M. Marché a appris qu'un Inspecteur de l'Equipement National va s'installer à Lille.

Dérasement de la fortification - Relèvement de crédits

M. Marché fait connaître que les attachements font ressortir d'assez grosses différences, avec les prévisions, sur les cubes de maçonnerie à démolir. Il sera en conséquence nécessaire de demander des relèvements de crédits.

Demande d'aliénation de matériel

L'Entreprise Joncquez demande à acquérir un certain nombre de wagonnets appartenant à la Ville.

La Commission estime qu'il est de l'intérêt de la Ville de conserver son matériel et décide de s'en tenir au système de location.

Terrain de Sports du Petit Paradis

M. Marché soumet à la Commission le projet de nivellement de ce plateau de sports et de ses abords.

Demande de communication du plan d'aménagement de la Ville par la Compagnie des Tramways de Lille Roubaix Tourcoing.

M. Marché transmet à la Commission la demande verbale du Directeur de la Compagnie. Une lettre, sous signature de M. l'Adjoint Dompsin sera adressée à la Direction de l'Electrique Lille Roubaix Tourcoing pour l'informer que le Service du Plan se tient à sa disposition pour lui fournir tous les renseignements qu'elle désire sur les points qu'elle voudra bien préciser.

Vente de Bois

Le Service de la Voie publique a proposé la vente des arbres à abattre dans la Colonie de Marquette.

Conformément à la proposition de M. le Maire, la Commission préfèrerait que le bois soit utilisé par les Services Municipaux. Elle attendra le retour de M. Bouket pour entendre ses explications et prendra ensuite sa décision.

Réunion commencée à I4 h 30
terminée à I7 h 30

Hôtel de Ville le I3 Décembre I94I

Le Secrétaire,

LEFEBVRE

Transmis à M. l'Adjoint DOMPSIN
Le I3 Décembre I94I

LEFEBVRE

VU
(signé) L. DOMPSIN

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
1D6/21

COMMISSION du PLAN

Réunion du I8 Décembre I94I

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi I8 Décembre I94I à I4 heures 30 à la Mairie de Lille, sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au maire.

Etaient présents : M.M. Dompsin, adjoint au maire
Rousseau, d°
Willems, d°
Planque, Secrétaire général de la Mairie
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Alhant, Chef du Bureau du Plan
Marché, Directeur des Grands Travaux
Vandewièle, chef adjoint au Service de la Voie Publique
Bouket, Surveillant général des Promenades et Jardins

Excusé : M. Dehove, Maire de Lille.

I - GRANDS TRAVAUX

Situation des Grands Travaux -

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est de 228.

Les travaux de réfection et d'élargissement de l'avenue de Soubise sont terminés; les travaux de création de la piste cyclable sont très avancés. Quant à l'aqueduc de la Porte de Valenciennes il est également terminé.

Nouveau programme de Grands Travaux - Répercussion sur les jardins ouvriers -

M. Lefebvre rend compte de l'entrevue qu'il a eue à ce sujet avec M. le Maire.

Un plan sur lequel ont été indiqués les emplacements intéressés par le nouveau programme de travaux a été établi. Sa superposition sur le plan des jardins ouvriers fait apparaître que la réalisation du programme entraînerait la suppression de près de 50% des jardins.

M. le Maire estime pour des raisons qu'expose M. Lefebvre qu'une crise frappant les industries métallurgique et textile n'entraînerait pas le chômage d'une main-d'oeuvre utilisable sur les chantiers de grands travaux.

La Commission, en accord avec M. le Maire, décide de s'en tenir au premier programme de grands travaux.

M. Marché est prié d'établir un plan d'exécution par tranches annuelles.

...

Chantier du Boulevard de Belfort - Règlement de travaux -

Les entrepreneurs adjudicataires de ce lot réclament le paiement des travaux exécutés en prenant comme base un prix moyen au mètre cube. Or les terrassements et nivellement restant à exécuter nécessiteront des transports plus importants que ceux nécessités par les travaux exécutés jusqu'à l'arrêt des chantiers. De sorte que le prix moyen ne serait pas actuellement équitable et avantagerait l'entreprise.

Aussi la Commission décide-t-elle de demander à l'Autorité allemande l'autorisation d'ouvrir à nouveau le chantier.

En cas d'impossibilité elle serait d'avis de proposer aux entrepreneurs de leur verser simplement un acompte sur les sommes qui leur restent dues; ceci sous réserve de l'assentiment de M. Lesieux chargé du contrôle de ces dépenses faites au compte de l'Etat.

Acquisition de briques par l'Entreprise Rouzé -

Un prix ayant été fixé à l'Entreprise Rouzé pour fourniture de briques, cette maison avait, sur cette base, traité pour l'édification de baraquements provisoires.
Peu après la Ville signifiait à l'Entreprise l'obligation dans laquelle elle se trouvait d'augmenter son prix.
M.M. Rouzé demandent une réduction.

La Commission décide sur la proposition de M. Planque, que M. Marché écrira à M. Lesieux pour lui exposer la question et le prier de répondre.

Vente d'arbres à Marquette -

M. Bouket expose que l'abatage, le transport et le débitage d'arbres de la Colonie de Marquette feraient ressortir le prix de revient du bois à 3 frs le kilog.
Dans ces conditions, la Commission estime préférable dans ce cas particulier de vendre ces arbres sur place.

Arbres morts ou dangereux de la fortification -

M. Bouket signale que 50 arbres sont à abattre.
Après échange de vues et M. l'adjoint Dompsin ayant souligné à nouveau l'intérêt pour la Ville de conserver tout le bois dont elle peut disposer, eu égard à la pénurie de combustible, la Commission décide de donner mandat à M. Fauvet de régler les questions d'abatage de transport, de débitage et de répartition avec mission de donner toutes instructions utiles à M. Demenge pour en terminer avec cette question.

II - Plan

M.M. Marché, Vandewiele et Bouket s'étant retirés, la Commission prend connaissance de la note de M. Fauvet relative au projet de construction d'une maison éclusière.

...

Elle fait siennes les conclusions du Chef du Service des Bâtiments qui propose de confier les travaux aux entrepreneurs de l'Entretien aux conditions de leur marché.

Demande de location de terrain pour jardin ouvrier rue des Fossés 32 -

La Commission donne un avis défavorable à cette demande, ce terrain, entouré de bâtiments de plusieurs étages, ne permettant pas la création d'un potager.

Demande d'emplacements pour construction de postes de détente-Compagnie Continentale du Gaz -

La Compagnie demande si la Ville ne pourrait mettre à sa disposition différents terrains pour construction de postes de détente.

La Commission regrette que ce soit toujours à la Ville que ces demandes sont adressées. Elle ne devrait être saisie de requêtes que lorsqu'il est avéré que la Compagnie s'est livrée à des recherches demeurées infructueuses. La cession de petites parcelles nécessaires pour la réalisation de tels projets gêne considérablement les lotissements et déprécie sensiblement les terrains voisins. Elle présente également des inconvénients pour la réalisation du plan général d'aménagement.

En ce qui concerne les trois emplacements sollicités, la Commission décide :

a - pour le Faubourg des Postes - qu'une partie du terre-plein situé en face du groupe scolaire peut être mis à la disposition de la Compagnie du Gaz sous réserve que la construction soit souterraine;

b - pour la rue Gosselet - qu'il est impossible d'autoriser la construction d'un poste de détente dans l'avant cour de l'Ecole Jean Macé;

c - pour le Square du Ramponneau - qu'il est contre-indiqué d'édifier une construction près du Monument Testelin.

La Commission fait remarquer, au surplus, que le terrain n'appartient pas à la Ville qui n'en a que la jouissance.

Réunion commencée à 14 heures 30
terminée à 16 heures 45

Hôtel de Ville le 19 Décembre 1941

Le Secrétaire: LEFEBVRE.

Transmis à M. l'adjoint Dompsin
Le 19 Décembre 1941
signé : LEFEBVRE.

Vu : L. DOMPSIN.

M. le Secrétaire Général
19 Décembre 1941
signé : LEFEBVRE.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/214

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 22 Janvier 1942

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 22 Janvier 1942 à 14 heures 30 sous la présidence de M. Dompsin, Adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, Adjoint au Maire,
Rousseau, d°
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de la 2ème Division
Alhant, Chef du Bureau du Plan
Marché, Directeur des Grands Travaux,
Vandewiele, Chef adjoint, Service de la Voie Publique.

Excusés : M.M. Dehove, Maire de Lille,
Willems, Adjoint au Maire.

En ouvrant la séance, M. l'Adjoint Dompsin adresse à M.Lefebvre, nommé chef de la 1ère Division, à qui un service particulièrement lourd et délicat va être confié, les félicitations de la Commission unanime. Il tient à souligner combien son départ de la 2ème Division sera regretté et il lui souhaite de connaître, dans ses nouvelles fonctions, le succès que sa féconde carrière administrative laisse présager.

M. Lefebvre remercie M. l'adjoint Dompsin des paroles aimables qu'il vient de prononcer. Lui aussi regrettera l'atmosphère sympathique qu'il a connue à la 2ème Division et plus particulièrement au sein de la Commission du Plan dont il emportera le meilleur souvenir.

I - GRANDS TRAVAUX

M. Marché fait connaître que tant sur les chantiers d'entreprise que dans les travaux en régie, l'activité s'est légèrement accrue ces temps derniers. Un peu de personnel a pu être recruté.

L'Autorité Allemande a, d'autre part, autorisé la réouverture du chantier du Boulevard de Belfort (Lot 4). Cette autorisation a été notifiée à l'Entreprise le 14 Janvier 1942.

M. Marché fait part à la Commission d'un incident qui s'est produit sur le chantier de la Citadelle à la suite d'une observation faite à un ouvrier. M. le Maire a décidé de faire procéder à une enquête.

Enfin M. Fauvet a avisé M. Marché qu'il allait faire procéder à l'enlèvement des arbres abattus sur le chantier du Petit Paradis.

Demande de plans

M. Vandewiele fait connaître que M. Lesieux, Ingénieur des Ponts et Chaussées, a demandé que lui soient communiqués des extraits du plan

d'aménagement intéressant la fortification et la zone aux abords a) de la rue Kellermann; b) du Faubourg de Béthune.

La Commission maintenant la position prise antérieurement d'accord avec M. le Maire, devant une demande du même genre formulée par la S.N.C.F., décide qu'une démarche sera faite auprès de M. Lesieux pour lui expliquer les raisons de son attitude et l'informer que le Service du Plan sera toujours à sa disposition pour lui fournir les précisions qu'il pourrait désirer.

Autostrade Paris-Lille

La Commission prend connaissance de la note de M. le Maire relative à l'entrée dans Lille de l'Autostrade Paris-Lille.

La Commission ne présente aucune objection sur le tracé proposé par M. Lesieux. Mais elle se déclare en complet accord avec M. le Maire pour décider la suppression de certains angles saillants.

Voie privée rue Degland

M. Lefebvre fait connaître à la Commission qu'il a reçu la visite de M. Tellier, géomètre, qui lui a fait connaître qu'ayant obtenu la signature de tous les propriétaires intéressés, la question devait pouvoir être considérée comme définitivement réglée.

M. Vandewiele fait alors remarquer qu'ayant des doutes sur l'authenticité de certaines signatures il a dû retourner le dossier à M. le Chef de la 5ème Division en lui demandant des précisions.

M. Alhant devant rencontrer M. Tellier, reçoit mandat de lui demander quelques explications.

II - Plan

Reconstruction du Pont de la Citadelle

M. Lesieux, ingénieur des Ponts et Chaussées en transmettant le projet de reconstruction du Pont de la Citadelle a fait connaître que cet ouvrage serait reconstruit sur le même emplacement et à la même largeur. Il demande l'avis de la Ville sur le projet de garde-corps.

La Commission marque sa préférence pour le projet n° 2 et demande que la hauteur soit de I mètre au minimum.

Expropriations - Rampes d'accès au P.S. de la Cité Hospitalière - Immeuble sis 17 rue Saint-Hubert -

M. Alhant donne connaissance de l'ordonnance de M. Brochut, vice-président du Tribunal Civil, désigné comme juge-commissaire, fixant l'expertise au jeudi 29 Janvier. Il signale qu'il a fait remarquer à M. Brochut, que M. Tellier, nommé expert du Tribunal représente déjà les intérêts de plusieurs expropriés.

Toutes dispositions seront prises pour a) assurer le transport des experts sur les lieux; b) mettre une salle de la Mairie à leur disposition.

Par ailleurs la Commission prie M. l'adjoint Dompsin de vouloir bien représenter la Municipalité.

Ancien Hippodrome du Bois de la Deûle -

La Commission prend connaissance de l'avis de l'Administration des Domaines sur la valeur des terrains de l'ancien Hippodrome du Bois de la Deûle. Une note sera adressée à ce sujet à M. le Maire.

La Commission décide qu'une lettre sera adressée à M. Sergeant pour le prier de demander à l'Etat si la Ville peut escompter recevoir une subvention de 80 % pour l'acquisition de la partie Nord de ces terrains.

Emplacements réservés pour la construction de maison ouvrières. Demande de M. le Maire.

La Commission décide qu'une note sera adressée à M. le Maire pour lui faire connaître son point de vue sur cette question.

Construction de maisons ouvrières - Concours d'idées -

La Commission prend connaissance a) de la lettre de M. le [illegible] maintenant ses suggestions touchant certains articles du programme de concours b) de la note de M. le Maire avec qui elle se déclare en complet accord.

Le dossier de l'affaire sera transmis à M. le Maire.

Création d'une Colonie scolaire - Recherche de terrains -

M. Alhant informe la Commission que M. le Maire s'est rendu à Ronchin afin de voir le terrain appartenant aux Hospices dont l'acquisition avait été envisagée pour la création d'une colonie scolaire. Ce terrain, d'une superficie de près de 7 hectares, est très bien situé mais en état de culture. La Ville risque donc de se heurter à de grosses difficultés pour en évincer le locataire. M. le Maire a, en conséquence, décidé de ne pas donner suite aux pourparlers engagés avec les Hospices - qui ne consentaient du reste qu'à une location de 30 ans - et de reprendre les conversations en vue de l'acquisition d'une partie de la propriété Nicodème à Wattignies.

Dégagement de la Basilique de la Treille -

M. Martin, Secrétaire général adjoint, a demandé si la copie du rapport adressé à l'Administration des Domaines pour demander son avis sur la valeur vénale des immeubles, ne pourrait être communiquée à M. le Chanoine Détrez.

La Commission regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à cette requête car elle a toujours refusé la communication des dossiers de ce genre et elle estime devoir maintenir son attitude dictée par la prudence.

Construction dans la "zone" d'un poste de compression -

La Société "Le Gaz comprimé du Nord" avait insisté pour obtenir l'autorisation de construire un poste de compression à La Madeleine, sur un terrain grevé de la servitude "non aedificandi".

La question est maintenant réglée la Société ayant acquis un terrain près de la Caserne St-Ruth.

Terrain de Hockey, faubourg d'Arras -

La Commission prend connaissance de différents articles de journaux concernant cette affaire qui, d'après certains renseignements officieux, serait en voie de règlement amiable.

Réunion commencée à I4 H.30
terminée à I6 H.30.

Hôtel de Ville, le 23 Janvier I942

Le Secrétaire,
J. ALHANT.

Transmis à M. l'adjoint Dompsin,
Le 23 Janvier I942
E. LEFEBVRE.

Vu;
L. DOMPSIN.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/284

COMMISSION DU PLAN

Reunion du 5 Fevrier I942

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 5 Fevrier I942 à I4 h 30 sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au maire
Rousseau "
Willems "
Planque Secrétaire Général de la Mairie
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Lefebvre, Chef des Services Administratifs 2è division
Alhant, Chef du Service du Plan
Marché, Directeur des Grands Travaux
Vandewiele, Chef adjoint Service de la Voie Publique

I - GRANDS TRAVAUX

Statistiques

M. Marché fait connaître que le nombre d'ouvriers occupés sur les chantiers est de I72.

Sur le chantier de la Citadelle on a commencé les travaux d'aménagement de l'allée longeant le mur d'enceinte, en haut des talus. Dès que la température sera redevenue plus clémente les travaux commenceront également à l'intérieur de la deuxième enceinte.

Lors de la prochaine réunion de la Commission M. Marché lui soumettra un état détaillé de la situation des "Grands Travaux".

Déplacement des bureaux d'octroi des Portes des Postes et d'Arras.

Le Service Central de la S.N.C.F. a demandé des précisions sur les intentions exactes de la Ville au sujet du déplacement des bureaux d'octroi des portes des Postes et d'Arras.

La question paraissant n'avoir pas été bien comprise M. Marché est autorisé à fournir au service local, pour être transmis à l'organisme supérieur de la S.N.C.F. les plans de situation des bureaux actuels et des modifications projetées. - A. 2954.

Dérasement de la fortification - Lot N° 4 boulevard de Belfort. Utilisation des terrains.

L'autorité allemande ayant autorisé la reprise des travaux sur ce chantier l'utilisation des terrains de fortification du boulevard de Belfort peut être étudiée.

Une visite sur place a permis de constater que des jardins ouvriers ne pourraient être créés qu'en de rares endroits.

D'autre part,M. Lesieux, ingénieur des Ponts et Chaussées aurait l'intention de proposer à l'état la création sur une partie de ces terrains d'un stade sportif d'environ 8 hectares pour l'Université et les Lycées.

La Commission estime devoir signaler à M. le Maire que la création d'un stade nécessitera, sur ce sol crayeux, un important apport de terre en vue de permettre le gazonnement indispensable et que ces travaux préliminaires d'aménagement seront très coûteux.

II - PLAN

Communication des projets de la Ville

La Commission est informée de la démarche faite auprès de M. Lesieux à la suite de sa demande de communication d'une partie du plan d'aménagement.

Elle prend également connaissance de la note de M. le Maire avec qui elle se déclare en complet accord.

Avant projet d'aménagement de la fortification et de la zone

M. Alhant informe la Commission que M. le Maire est venu examiner dans le cabinet de M. le Chef des Services Administratifs l'avant-projet élaboré par M. Dubuisson sur les directives de la Commission. Il donne des précisions sur cette visite. Puis la Commission prend connaissance des dernières notes de M. le Maire sur cette question. Après échange de vues la Commission décide qu'une note sera adressée à M. le Maire pour lui faire connaître son avis sur les suggestions qu'il a émises.

Création des rampes d'accès au P.S. de la Cité Hospitalière Immeuble sis 17 rue du Vieux Faubourg.- Expertise.-

M. Alhant donne les premières informations sur le transport sur les lieux des experts, en présence de M. l'adjoint Dompsin, représentant la Municipalité, ainsi que sur la réunion qui a suivi à la Mairie.

Echange Ville - S.E.I.T.A.

La Commission prend connaissance de renseignements complémentaires sur la procédure à suivre en vue de la réalisation de l'échange de propriétas projeté entre le S.E.I.T.A. et la Ville. Il en résulte que l'échange ne pourra devenir définitif qu'après production d'un rapport rédigé par trois experts, autorisation du Ministre des Finances et approbation législative.

M. Lefebvre re d également compte à la Commission d'une visite qu'il a reçue de M. Bourcier, directeur intérimaire de la Manufacture des Tabacs de Lille.

Constructions d'habitations ouvrières- Concours d'idées.-

La Commission prend connaissance de la note de M. le Maire qui demande que le but réel poursuivi par la Ville soit bien précisé à M. le Préfet.

Mais le Commissariat à la Reconstruction immobilière a fait publier dans la presse locale un communiqué annonçant l'ouverture d'un concours d'Etudes provinciales".

La Commission craint que ce concours se superpose à celui projeté par la Ville qui, de ce fait, n'offrirait plus d'intérêt. En conséquence elle donne mandat au service a) de se mettre en rapports avec le délégué régional du Commissaire à la Reconstitution pour lui demander des précisions b) d'informer M. le Maire du résultat de sa démarche dans le cas où le concours ouvert par le Commissariat à la Reconstruction immobilière serait similaire à celui prévu par la Ville.

Location d'immeubles - rue Manuel 50-52 - R.G. 32I

Les trois immeubles situés rue Manuel 50, 52 et rue de Bône 26 sont construits de façon telle que l'on ne peut démolir l'un d'entre eux sans entrainer la démolition des deux autres. L'une des maisons étant libre d'occupation et les locataires des deux autres étant à fin de bail la Commission décide qu'il convient de rechercher l'évacuation de ces propriétés de la Ville et de les faire demolir.

Le Service des locations sera avisé de cette décision.

Vente d'arbres - A.3952

M. Poulain, marchand de bois cassé demande à acheter les arbres à abattre dans la fortification. La Commission rappelle qu'il a été définitivement décidé de réserver pour les besoins de la Ville tout le bois disponible.

Construction de poste de détente par la Compagnie du Gaz-A.297[illegible]

En réponse à un désir exprimé par la Commission, la Compagnie du Gaz a fait connaître que "l'existence de postes de détente ne peut occasionner plus de danger que celle de canalisations de distribution de gaz"

La Commission prend acte de cette information, mais elle serait heureuse que la Compagnie lui fasse également connaître si, à son avis, le voisinage de postes de détente: a) ne peut influencer le montant des primes réclamées par les Compagnies d'assurances; b) n'est pas une cause de moins-value pour les immeubles voisins.

Alignement rue des Chats Bossus - A. 299I.

Le propriétaire des immeubles sis 23 et 25 rue des Chats Bossus demande si la Ville n'envisage pas une modification des alignements de cette artère.

Il y a en effet un projet d'alignement intéressant la propriété considérée et qui frappera également la propriété de l'"Huitrière". Or, le propriétaire de cet immeuble ayant refusé de respecter l'alignement projeté parce qu'il n'était pas homologué, et ayant construit à l'ancien alignement, il parait difficile d'insister pour que le propriétaire des Nos 23 & 35 tienne compte des projets non homologués de la Ville. Le service convoquera l'architecte du propriétaire et examinera la question avec cet homme de l'art.

Faubourg de Valenciennes - La Commission prend connaissance d'un plan donnant les propriétés de la Ville au Faubourg de Valenciennes et dont certaines ne sont plus intéressées par des alignements projetés. La Commission étudiera ultérieurement l'utilisation possible ou l'aliénation de ces immeubles.

Elle décide par la même occasion et compte tenu des modifications apportées aux projets de la S.N.C.F. d'abandonner le projet de voie nouvelle à créer entre les rues de l'Est et de Bavai.

Reconstruction du Pont de la Citadelle - A. I7I4.- La Commission prend connaissance de la lettre par laquelle M. Lesieux, Ingénieur des Ponts et Chaussées, fait connaître qu'il sera tenu compte du désir de la Ville en ce qui concerne le garde-corps du pont de la Citadelle.

Alignement contour de l'Hôtel de Ville.- La Commission, saisie d'une demande de renseignements relative à la construction d'un immeuble de rapport contour de l'Hôtel de Ville décide de maintenir l'alignement actuel.

Réunion commencée à I4 heures 30 et terminée à I7 heures.

Hôtel de Ville le 6 février I942
Le Secrétaire,

ALHANT

Transmis à M. l'Adjoint DOMPSIN
le 6 février I942
Le Chef des Services Administratifs
de la 2è Division
signé: LEFEBVRE

Vu: L. DOMPSIN

7.2.I942

ARCHIVES * MAIRIE DE LILLE *
ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
106/21

COMMISSION du PLAN - 1P -

Réunion du Ier Juillet 1942

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Ier Juillet 1942 à 8 heures sous la présidence de M. P. Dehove, Maire de Lille.

Etaient présents : M.M. Dehove, Maire de Lille
Delemer, Conseiller Municipal
Goudaert, "
Le Blan, "
Raoust, "
Tilge, "
Treels, "

S'était fait excuser : M. Willems, "

Assistaient également à la réunion :

M.M. Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Alhant, Chef du service du Plan.

En ouvrant la séance, M. le Maire souhaite la bienvenue à M.M. les Conseillers Municipaux et les remercie d'avoir bien voulu assister aussi nombreux à cette première réunion.

Il présente les excuses de M. Willems qui n'a pu se joindre à eux en raison de son état de santé et formule à l'intention du doyen de la Commission des voeux de prompt rétablissement.

M. le Maire demande aux membres de la Commission, comme il les en a déjà pries lors de précédentes conversations, de conserver le caractère confidentiel aux précisions ou indications qui leur seront données au cours des travaux de la Commission et de faire preuve de beaucoup de prudence et de discrétion lorsqu'ils seront appelés à répondre à des demandes de renseignements émanant de personnalités ou de groupements locaux.

La Commission passe ensuite à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

A - Expropriations -

M. le Maire, en présentant les dossiers, fait l'historique de chaque affaire, résume les tractations antérieures et donne, pour chacune des questions, les raisons qui motivent l'acquisition de la propriété et le recours à l'expropriation.

Après avoir écouté avec le plus vif intérêt les explications de M. le Maire, la Commission donne un avis favorable à l'expropriation:

...

I) de 4 maisonnettes situées au Chemin des Morts dans la zone grevée de la servitude non aedificandi;

2) de l'immeuble sis II5 rue Léon Gambetta en vue de la réalisation de l'alignement;

3) de l'immeuble sis I rue Lottin, en vue de l'assainissement du quartier Saint-Sauveur;

4) de l'immeuble sis 7 rue de Thionville qui permettra l'agrandissement de l'Ecole pratique de jeunes filles Valentine Labbé.

B - Acquisitions amiables -

M. le Maire donne connaissance à la Commission, d'un certain nombre d'accords amiables intervenus avec les propriétaires d'immeubles intéressés par le plan général d'aménagement de la Ville ou le plan d'Equipement Sportif.

Ces accords visent les propriétés situées :

5) rues Jules Lefebvre et Charles Quint dont la démolition permettra la réalisation de l'alignement de ces deux artères;

6) rue Saint-Hubert I7, immeuble dont la disparition s'impose pour assurer le prolongement de la rue du Vieux Faubourg;

7) au Faubourg de Béthune nécessaires pour la création de rampes d'accès au P.S. de la Cité hospitalière;

8) rue d'Alger 3bis, 5- 7, en vue de la réalisation de l'alignement;

9) avenue de Dunkerque : Terrains et installations de l'Olympique Lillois qui pourront être utilisées par l'Association Sportive de l'Olympique Iris-Club Lillois ainsi que par les enfants des Etablissements d'enseignement et les adhérents aux oeuvres post-scolaires;

I0) rue d'Armentières, pour achever le Square prévu entre le quai de la Haute-Deûle et la rue précitée;

II) Cour Gilson 3, dont la démolition accompagnée de celle des immeubles portant les N°s 5 - 7 - 9 - constituera l'amorce de la suppression d'un îlot particulièrement insalubre du Vieux-Lille;

I2) rue St Jean I bis, en vue de la réalisation de l'alignement de ladite rue.

La Commission juge ces réalisations très intéressantes et donne un avis également favorable à la ratification des accords obtenus par le Service du Plan.

C - Offres de vente -

La Commission est saisie de propositions de vente d'immeubles situés rue Saint-Michel 9 (n° I3) rue Saint-Sauveur 94 (n° I4) et rue d'Alger I- Ibis et 3 - (n° I5).

...

M. le Maire fait connaître que ces propriétés sont intéressées par des projets de la Ville et propose en conséquence de donner mandat au service d'entrer en pourparlers avec les propriétaires et de tenter d'aboutir à des accords amiables compte tenu de l'avis de l'Administration des Domaines.

La Commission se rallie à cette proposition.

D - Vente de terrain

N° I6 - Après avoir entendu M. le Maire, la Commission donne un avis favorable à l'aliénation au profit de l'Administration des P.T.T., d'un terrain situé rue Enrico Ferri contigu à la construction qui abrite actuellement le service des Chèques Postaux.

E - Affaires diverses

La Commission examine ensuite une proposition d'échange de terrains avenue Charles Saint Venant (N° I7).

En principe, la Commission ne se montre pas défavorable à cette proposition. Un accord sera recherché avec le pétitionnaire, accord qui devra tenir compte des valeurs des propriétés à échanger et réserver des facilités de relotissement ultérieur des terrains voisins appartenant à la Ville.

En outre, la Commission estime que l'acquéreur devra prendre l'engagement de construire un immeuble en rapport avec l'importance de l'avenue Charles Saint Venant ou en harmonie avec le style ou l'architecture qui sera imposé, dans cette voie.

Enfin, la Commission est saisie d'une suggestion adressée à M. le Maire, tendant à la création d'une galerie entre la rue Nationale et le contour de l'Hôtel de Ville (N° I8).

M. le Conseiller GOUDAERT craint que la réalisation de ce projet ne lèse les commerçants de la rue Nationale.

M. le Maire fait remarquer qu'il s'agit en somme d'une proposition intéressant uniquement les Magasins du Printemps et Prisunic.

Au cas où les propriétaires de ces Etablissements accepteraient cette suggestion, la Ville ne pourrait intervenir que pour faire respecter les règlements d'hygiène et de sécurité concernant la construction d'immeubles.

La Commission décide d'aviser l auteur de la proposition qu'elle a pris connaissance du projet avec intérêt, mais que la réalisation ne pouvant être prise en charge que par la Sté Le Printemps, c'est à celle-ci que cette suggestion a été transmise.

Au cours d'un échange de vues, M. le Maire fait part de son intention de réorganiser le service des jardins et la surveillance des parcs publics et des squares.

.....

M. GOUDAERT serait heureux que dans les Etablissements d'enseignement il soit rappelé aux enfants que les jardins et les monuments publics doivent être respectés.

M. GOUDAERT demande que le chef du Service du Plan fournisse à la Commission, au cours d'une réunion spéciale, des explications détaillées sur le plan général d'aménagement de la Ville.

M. le Maire propose, ce qui est accepté par la Commission, que M.M. DUBUISSON, auteur du plan, et ALHANT, chef du Service, donnent, lors d'une prochaine réunion, les précisions demandées par M. GOUDAERT.

Avant de lever la séance, la Commission décide que sa prochaine réunion se tiendra le premier lundi du mois d'Août à 18 heures.

M.M. les Conseillers Municipaux seront convoqués en temps utile.

Réunion commencée à 8 heures, terminée à 9 h 15.

Hôtel de Ville le 1er Juillet 1942.

Le Secrétaire,

ALHANT.

Vu par M. le Maire
le 3 Juillet 1942.

MAIRIE DE LILLE * ARCHIVES *
ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106 294

COMMISSION DU PLAN - II P

Réunion du 3 Août I942

MM. les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le 3 Août I942 à I8 heures sous la présidence de M. P. DEHOVE, Maire de Lille.

Etaient présents : MM. DEHOVE, Maire de Lille
DELEMER, Conseiller Municipal
LE BLAN, " "
RAOUST " "
TILGE " "
TREELS " "
WILLEMS " "

S'était fait excuser: M. GOUDAERT " "

Assistaient également à la réunion :
MM. DUBUISSON, Architecte D.P.L.G.
ALHANT, Chef du Service du Plan,
MARCHÉ, Directeur des Grands Travaux

Avant que la Commission ne passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour, M. le Conseiller Willems demande quelques précisions sur deux affaires étudiées lors de la précédente séance. Ces précisions sont données à M. le Conseiller Willems.

M. le Maire présente ensuite et commente chaque dossier :

I9 C.II.P.- Expropriation d'un terrain situé Sentier des Dondaines

Ce terrain est situé dans la zône grevée de la servitude non aedificandi. Il est, d'autre part, intéressé par un projet du programme d'équipement sportif.
Les pourparlers en vue d'une acquisition amiable n'ayant pu aboutir, la Commission donne un avis favorable à l'expropriation. Dossier transmis à l'Administration Municipale.

20 C.II.P - Acquisition amiable de terrains situés au Faubourg de Béthune.

La Commission ratifie les promesses de vente que le Service a pu obtenir à des conditions intéressantes des deux derniers terrains nécessaires pour la réalisation des rampes d'accès au P.S. de la Cité hospitalière. Dossier transmis à l'Administration Municipale.

2I C.II.P.- Acquisition amiable de l'immeuble sis 7 rue de Thionville.

L'acquisition de cet immeuble permettra l'agrandissement de l'Ecole pratique de jeunes filles Valentine Labbé. L'expropriation en avait été décidée, mais après de laborieux pourparlers, un accord amiable est intervenu. La Commission accepte la promesse de vente actuellement soumise à la signature des vendeurs.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

2.. C.II.P. Evictions de locataires : indemnités à allouer.

Jusqu'à présent l'indemnité accordée aux petits locataires verbaux évincés était de 200 Frs, portés, dans certains cas, à 400 Frs. La Commission décide qu'à l'évenir ces indemnités seront respectivement de 400 et 800 francs.
Dossier retourné au Service pour suite à donner.

23 C.II.P. Création d'un pan coupé à l'angle des rues de Wazemmes et Geoffroy St Hilaire

La Commission décide la création d'un pan coupé de 3 mètres à l'angle de ces deux rues.
Dossier retourné au Service pour suite à donner.

24 C.II.P.- Programme de construction de l'Administration des P.T.T.

La Commission prend connaissance des intentions de l'Administration des P.T.T. en ce qui concerne la construction d'immeubles destinés au regroupement de ses services.
La Commission demande, dans un but d'esthétique, que les deux immeubles qui seront accolés rue Enrico Ferri, possèdent le même nombre d'étages, ou à tout le moins, la même hauteur. Dossier retourné au Service pour suite à donner.

25 C.II.P. Acquisition éventuelle de l'Hippodrome du Croisé Laroche.

La Commission procède à un large échange de vues sur cette question. M. le Conseiller Tilge donne des précisions d'ordre technique. Il estime, quant à lui, que le terrain ne se prête peut-être pas à une utilisation parfaite car il faut tenir compte de la nécessité de rechercher un aménagement permettant des recettes maxima.
La Commission décide qu'avant de prendre une décision, un projet sommaire d'équipement lui sera soumis.
Dossier à transmettre à M. Vandenhende.

26. C.II.P. Cantonnement de pêche du Bois de la Deûle - dégagement de la piste cavalière

En 1930, les Services du Génie ont accordé au Syndicat des pêcheurs et riverains du Nord la location des fossés extérieurs de la Citadelle; en 1937, par un avenant au procès-verbal de concession, le Syndicat était autorisé à occuper une bande supplémentaire de 20 mètres de largeur, comprenant notamment la piste cavalière. Or ces terrains sont, depuis 1912, affermés à la Ville de Lille.

M. le Maire fait remarquer que la piste cavalière est une promenade vraiment délicieuse, une des plus agréables de la Cité. Il propose de confirmer au Syndicat des Pêcheurs l'intention de l'Administration Municipale de rétablir les droits de la Ville et de l'inviter à enlever les pieux et fils de fer barbelés pour libérer la piste Cavalière. Cette proposition est acceptée par la Commission unanime.
Dossier retourné au Service pour suite à donner.

27 C.II.P. Echange de propriétés entre le Service d'Exploitation industrielle des Tabacs et Allumettes et la Ville.

Sur l'invitation de M. le Maire, le Chef du Service du Plan donne à la Commission des explications sur les nombreux pourparlers qui ont précédé l'accors soumis aujourd'hui à la Commission.

Aux termes de cet accord le S.E.I.T.A. céderait à la Ville: la Manufacture des Tabacs actuelle, les terrains annexes et l'Entrepôt de la rue des Canonniers, contre un terrain, situé Bd. de la Moselle, d'une superficie d'un peu plus de IO hectares.

La Commission, après avoir pris connaissance des conditions générales de l'opération, approuve l'accord intervenu. Celui-ci ne pouvant être approuvé par l'Autorité Supérieure qu'après expertise contradictoire. M. Marché est désigné comme expert de la Ville.

Au cours de l'échange de vues, notamment sur les intentions de la Ville quant a l'Entrepôt des Canonniers, le conseiller M. Raoust attire l'attention de ses collègues sur les précautions qu'il serait utile de prendre pour sauvegarder la propriété Lufiacre, rue de Roubaix, dont la façade est particulièrement remarquable. M. le Maire indique à M. le Conseiller Raoust que bonne note est prise de sa demande à laquelle il sera donner la meilleure suite possible.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

28 C.II. P.- <u>Demande d'autorisation de construire un grenier rue St Sauveur 5I.</u>

La Commission donne un avis favorable à la demande, sous réserve que le pétitionnaire signe l'engagement de ne réclamer lors de l'expropriation de l'immeuble aucune plus value pour les travaux exécutés.

S'il refusait cet engagement l'arrêté d'autorisation devrait contenir les réserves habituelles visant l'application de l'art. 45 du décret loi du 8 Août I935 et les conséquences de la loi du I4 Mars I9I9 - I9 Juillet I924.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

29 C.II.P.- <u>Expropriation de l' immeuble Plouvier situé rue des Augustins 23 et rue Gustave Delory.</u>

La Commission décide de poursuivre l'expropriation totale de l'immeuble.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

30 C.II.P.- <u>Offre de vente de l'immeuble situé rue de la Vignette N° I3.</u>

La Commission donne mandat au service de poursuivre les pourparlers en vue d'un achat amiable.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

3I C.II.P.- <u>Expropriation de la partie de la propriété située II5 rue Léon Gambetta à incorporer dans la Voie publique</u>

La Commission prend connaissance du résultat des tractations engagées qui permettent d'espérer un accord amiable à brève échéance.

Dossier retourné au Service pour suite a donner.

Grands Travaux

32 C.II.P.- Modification du système ferroviaire au Sud de Lille.

I° M.Marché présente à la Commission le dernier projet de la S.N.C.F. qui a été établi en tenant compte des observations formulées antérieurement par les municipalités et organismes intéressés.

La Commission donne un avis favorable à ce projet,mais, sur intervention de M.le Maire,elle fait des réserves sur certaines solutions du problème financier particulièrement en ce qui concerne les modalités de la participation de la S.N.C.F. pour lesquelles des précisions seront demandées par M.Marché.

2° La Commission du plan avait antérieurement décidé de laisser aux Sociétés concessionnaires la faculté de maintenir leurs installations sous les anciennes voies publiques. A l'époque ces dernières devaient être incorporées dans le périmètre de Squares à créer. Le maintien des canalisations ne présentait donc aucun inconvénient.

L'étude du plan d'aménagement a modifié ces projets de jardinets particulièrement le Square prévu à l'ancienne porte d'Arras qui deviendrait un îlot batissable.

La Commission prie M.Marché de lui fournir en ce qui concerne cette Porte, une estimation a) du coût du déplacement des différentes installations existant sous l'ancienne route; b) de la valeur de la parcelle batissable.

Dossier retourné au Service des Grands Taravaux pour suite à donner.

Réunion commencée à I8 heures
terminée à 20 heures I5

Hôtel de Ville le 4 Août I94.

Le Secrétaire,

Soumis à M.le Maire
5/8/4.

signé : ALLANT

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
1 D 6

COMMISSION DU PLAN - IIIp.

Réunion du 7 Septembre 1942

MM. les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le 7 Septembre 1942 à 18 heures sous la Présidence de M. DEHOVE, Maire de Lille.

Etaient présents : MM. DEHOVE, Maire de Lille,
GOUDAERT, Conseiller Municipal
RAUST, " "
TREILS, " "

S'étaient fait excuser : MM. DELEMER - LE BLAN - TILGE - WILLEMS - Conseillers Municipaux.

Assistaient également à la réunion : MM. DUBUISSON, Architecte DPLG
ALHANT, Chef du Service du Plan

MARCHE, Directeur des Grands travaux.

I.- GRANDS TRAVAUX

33. C II.P Monsieur MARCHE présente à la Commission un projet de construction d'une canalisation en remplacement du canal dit "de la citadelle" dont la voûte s'est effondrée en maints endroits et dont la remise en état serait d'un prix de revient plus élevé que la construction d'une nouvelle canalisation.

Ces travaux qui pourront être éxécutés en régie, sont une conséquence immédiate des travaux de terrassement et de remblaiement effectués dans la deuxième enceinte de la Citadelle. La dépense sera imputée sur le Crédit alloué pour le démantellement.

Au surplus, Monsieur le Maire tient à faire remarquer que ces travaux présentent un incontestable intérêt bien plus pour les occupants de la Citadelle que pour la Ville et qu'en définitive, c'est donc l'état qui sera le bénéficiaire de l'operation approuvée par la Commission.

Dossier retourné au Service des Grands Travaux pour suite à donner.

34 C.II.P. Nivellement du terre-plein entre la Moyenne Deûle et le parc aux projectiles.

Monsieur MARCHE développe ce projet qui comprend particulièrement le nettoyage du terre-plein derrière la statue de Négrier et le remblaiement de l'ancienne réserve de la navigation qui permettra l'extension du groupe de jardins ouvriers de la porte d'Ypres. La Commission donne un avis favorable à la réalisation de ce projet.

M. le Conseiller GOUDAERT ayant demandé à connaitre les intentions de la Ville quant à l'utilisation de ces terrains dans l'avenir M. le Maire donne des précisions sur le projet d'aménagement de ce secteur. Les plantations de la façade de l'Esplanade seront prolongées le long de la Deûle. Les terrains seront transformés en jardins-ouvriers dont l'accès et les abords seront cachés par de petits bosquets.

Dossier transmis au Service des Grands Travaux pour suite à donner.

II.-PLAN

35 C.II.P.- Plan d'aménagement d'embellissement et d'extension de la Ville.-

1°- Monsieur le Maire présente à la Commission le plan d'aménagement de la Ville: Après un rapide historique des agrandissements successifs de la Cité ,il dégage les idées directrices qui ont présidé à l'élaboration du Plan établi par M. DUBUISSON ,Architecte DPLG= la gare de passage,le décongestionnement des voies du centre, la création des voies de pénétration, la reconstruction des quartiers démolis la suppression des Taudis.

Il prie ensuite M. DUBUISSON de vouloir bien exposer et commenter les grandes lignes de son projet.

L'auteur du nouveau Plan donne à la Commission des explications insistant sur quelques points plus particulièrement intéressants: l'extension des boulevards de la ceinture intérieure,les liaisons avec les Communes limitrophes, l'entrée en Ville du boulevard Carnot, la mise en valeur de la Basilique de la Treille, la création de nouvelles artères au travers des quartiers insalubres en vue de la disparition des taudis.

M. le Maire insiste à nouveau sur les parties les plus importantes de l'exposé de M. DUBUISSON, spécialement sur le souci que cet homme de l'art, en complet accord avec l'Administration Municipale, a eu d' éviter aux véhicules,qui ne doivent que traverser la Ville,l'obligation d'emprunter des voies intérieures déjà congestionnées.

Puis,Monsieur le Maire présente à la Commission le Plan d'aménagement de la fortification et de la zône.

Il précise les obligations imposées à la Ville par la loi de déclassement de l'enceinte fortifiée et l'orientation qui a été donnée aux études de ce plan particulier d'aménagement pour tenir compte de la servitude grevant une partie des terrains et de l'intérêt pour la Ville d'éviter une ceinture continue d'espaces libres.

La présentation du plan a amené MM. les Conseillers a poser quelques questions visant notamment la gare de passage,le Palais de Justice, les Monuments historiques, l'Annexion de Communes voisines.

M. le Maire répond à ces questions dont certaines posent des problèmes d'une ampleur et d'une complexité telles qu'elles devront faire l'objet d'examens approfondis par la Commission du Plan et l'Administration Municipale.

Il est enfin décidé qu'une notice explicative avec plan sera établie par M. DUBUISSON et adressée à chacun des membres de la Commission.

2°- M. le Maire invite alors M. ALHANT à donner un aperçu sur les modalités de realisation du nouveau plan.

Le Chef du Service du Plan explique comment grâce à une procédure exceptionnelle la Ville, bien que saignée à blanc,a pu réaliser son programme de reconstruction des quartiers démolis.

Il rappelle ensuite les exagérations parfois scandaleuses du Jury incompétent et sentimental, chargé aux termes du 3 Mars 1841 de fixer les indemnités dues aux expropriés. de la loi

Il donne rapidement connaissance des modifications profondes apportées à la charte de l'expropriation par les décrets-lois du 8 Août et du 30 Octobre 1935 et des premiers résultats obtenus dans des expropriations poursuivies en application de ces décrets.

Après quelques brèves explications relatives à des procédures particulières comme l'expropriation pour cause d'insalubrité publique, pour exécution de travaux destinés à lutter contre le chomage etc...M. Alhant poursuit son exposé en parlant des accords amiables et de leurs avantages ainsi que des acquisitions par voie d'alignement.

A ce sujet il signale l'importante modification qu'apporteront les lois des 14 mars 1919- 19 juillet 1924 au régime des travaux confortatifs lorsque le plan d'aménagement sera déclaré d'utilité publique.

Il donne enfin lecture des articles du décret du 25 juillet 1935 relatif à la création de projets régionaux d'urbanisme, visant la possibilité de surseoir à Statuer sur les demandes d'autorisation d'effectuer des travaux de constructions ou de réparations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution du projet d'aménagement régional.

La Commission décide qu'à l'avenir la Ville aura recours à cette procédure lorsqu'il ne sera pas possible d'obtenir des pétitionnaires soit qu'ils retirent leur demande, soit qu'ils s'engagent à ne réclamer aucune indemnité supplémentaire en cas d'expropriation ou d'acquisition amiable.

M. le Maire remercie MM. Dubuisson et Alhant de leur exposé et MM. les Conseillers expriment leur satisfaction des explications qui leur ont été données.

36 CII P.- Construction d'un poste de régulation et de détente façade de l'Esplanade, par la Compagnie du Gaz.

La construction de ce poste avait été prévue dans le voisinage immédiat du Café du Ramponneau. Le Directeur des Services du Génie militaire, propriétaire des terrains de la façade de l'Esplanade affermés à la Ville, demande que la distance entre les deux constructions soit au moins égale à la longueur de la façade du Café du Ramponneau.

La Commission accepte de donner satisfaction à ce désir sous réserve que la construction sera implantée le plus près possible de la Deule et dissimulée par une plantation d'arbustes. (A. 2976)

Dossier transmis au Service du Plan pour suite à donner.

37 CII.P.- Création de jardins potagers sur l'ancien lit, remblayé, du Canal du Pont de Weppes.

M. le Maire propose à la Commission de louer cet ancien lit du Canal aux riverains pour être utilisé en cours ou jardins. La location serait précaire et aucune construction même légère ne pourrait être édifiée.

La Commission se rallie à la proposition de M. le Maire (A2499)

Dossier transmis au Service des Jardins pour suite à donner.

38 C II P.- Intervention éventuelle de la Ville en vue de l'achèvement de l'immeuble situé à l'angle du Boulevard Carnot et de la rue des Arts.

Après un échange de vues au cours duquel sont envisagés différentes solutions la Commission décide d'imposer immédiatement au propriétaire la construction du trottoir.

En outre le service est invité à rechercher si certains articles du Code des Arretés municipaux, comme par exemple celui visant la hauteur des palissades, ne pourraient être appliqués pour décider le propriétaire à achever sa construction. (A 3033)

Dossier retourné au service pour suite à donner.

39 CII P .- Réalisation d'alignement rue Léon Gambetta.

La Commission donne un avis favorable a l'acquisition amiable de la partie de la propriété située rue Léon Gambetta 115 à incorporer dans la voie publique, le service des Expropriations ayant pu obtenir des vendeurs l'autorisation de démolir très rapidement la construction en saillie sur l'alignement. (A 1542)

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

Réunion commencée à 18 heures.
terminée à 20 heures 15

Hôtel de Ville le 9 septembre 1942
Le Secrétaire
ALHAIT

ARCHIVES MUNICIPALES
106
DE LILLE

COMMISSION DU PLAN IV p.

REUNION DU 5 OCTOBRE 1.942

MM. les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le 5 Octobre 1942, à 18 heures, sous la présidence de M. Paul DEHOVE, Maire de Lille,

Etaient présents :

MM. DEHOVE, Maire de Lille
GOUDAERT, Conseiller Municipal
LE BLAN, " "
RAOUST, " "
TILGE, " "
TREELS, " "
WILLEMS, " "

S'était fait excuser :

M. DELEMER, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

MM. DUBUISSON, Architecte D.P.L.G.
ALHANT, Chef du Service des Expropriations et du Plan.

40 - CII p. - M. le Maire fait connaître à la Commission que M. SERGEANT, Conseiller Municipal, a appris lors d'une récente visite au Commissariat Général de l'Education Générale et des Sports, que le programme d'équipement sportif présenté par la Ville avait été agréé et que des félicitations lui seraient adressées pour l'excellence du travail fourni.

M. le Maire félicite de nouveau M. FAUVET, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments, qui fut l'artisan de l'établissement de ce plan et qui en a réglé les problèmes les plus complexes à la satisfaction toute particulière du Commissariat Général. Puis il invite M. FAUVET à exposer ce programme aux membres de la Commission.

M. FAUVET donne alors toutes explications désirables sur le projet. Il traite de la question des effectifs à répartir dans les différents centres, puis des centres destinés aux séances d'éducation physique et de ceux destinés aux après-midi de plein air.

Le projet prévoit la création de 16 centres sur des terrains appartenant soit à la Ville, soit à des particuliers et dont l'expropriation va être poursuivie.

M. le Chef du Service des Bâtiments présente et commente ensuite le plan d'aménagement de chaque terrain de sports. Le tableau récapitulatif des caractéristiques des centres sera envoyé à chaque membre de la Commission.

M. le Maire, se faisant l'interprète de la Commission, adresse à M. FAUVET ses remerciements pour cet exposé clair et précis.

Dossier retourné à M. FAUVET, Chef du Service des Bâtiments.

/...

41 - CII P.- PROJET DE TRANSFORMATION DU PALAIS DE JUSTICE ET AMENAGEMENT DE SES ABORDS.

M. le Maire fait connaître qu'ayant appelé l'attention de M. le Préfet Régional sur l'intérêt qu'offrirait le dégagement du Palais de justice par la démolition de la prison, ce haut fonctionnaire l'a prié de désigner un architecte qui, en accord avec l'architecte départemental, procéderait à l'étude sur place de la question.

A la demande de M. le Maire, M. DUBUISSON, architecte de la Ville, rend compte du résultat de ses entretiens avec M. ACHIN, architecte départemental.

Sur intervention de M. le Procureur général près de la Cour d'Appel de Douai, M. le Préfet a demandé qu'une partie des terrains qui seraient rendus libres par la démolition de la prison soit réservée pour l'agrandissement éventuel du Palais de justice.

M. DUBUISSON présente alors un plan établi en tenant compte de ce désir. Le terrain restant à la Ville serait d'une surface insignifiante et inutilisable.

Au cours d'un échange de vues M. le Conseiller GOUDAERT rappelle la lettre qu'il avait adressée à M. le Maire dans laquelle il préconisait le groupement de tout l'appareil judiciaire dans un Palais de justice agrandi et transformé.

Cette question de l'agrandissement du Palais de justice et des modifications du plan d'aménagement que cette transformation nécessiterait, appelle l'attention de la Commission sur l'Ecole des Beaux-Arts et le Conservatoire.

Faut-il grouper ces deux établissements sur l'emplacement actuel élargi ? - Faut-il tenter d'utiliser l'Hospice Comtesse et les immeubles voisins ? - Ne pourrait-on construire le Conservatoire sur le terrain que la Ville possède rue Edouard Delesalle ? - Ces différentes solutions sont évoquées.

Mais il ne s'agit là que d'un premier et rapide examen. La question sera étudiée plus en détail et la Commission se penchera à nouveau sur le problème lorsque seront exactement connues les intentions du département quant à l'agrandissement du Palais de Justice.

Dossier retourné au service pour suite à donner.

42 - CII P.- REALISATION D'ALIGNEMENT AVENUE CHARLES SI-VENANT rue GUSTAVE DELORY

La Ville avait décidé d'exproprier l'immeuble situé à l'angle des rues Gustave Delory et des Augustins appartenant à M. PLOUVIER. Celui-ci,au cours d'un entretien qu'a bien voulu lui accorder M. le Maire,a proposé une solution qui lui permettrait de rester encore en possession de la maison d'habitation durant un certain nombre d'années. Si, en principe, elle accepte de laisser à M. PLOUVIER la jouissance d'une partie de son immeuble, par contre la Commission désire que le propriétaire cède à la Ville, en plus des parties frappées d'alignement, une parcelle située dans le fond de la propriété qui serait utile pour des opérations ultérieures de lotissement. La Commission donne mandat au service de poursuivre les pourparlers sur les bases qu'elle a fixées.

Dossier retourné au service pour suite à donner.

/.....

43 - CII p. LOTISSEMENTS BOULEVARD MONTEBELLO

La Commission donne un avis favorable au projet présenté sous réserve cependant que les lotisseurs cèdent gratuitement à la Ville la bande de terrain nécessaire pour porter à 12 mètres la largeur de la rue Moillet.

Dossier transmis à la 5° Direction pour suite à donner.

44 - CIIp. CREATION DE MARCHES COUVERTS EN GARE-INFORMATIONS

M. le Maire informe la Commission qu'il a reçu la visite d'un représentant de la S.N.C.F. venu l'entretenir d'un projet, encore bien vague du reste, de création de marchés couverts en gare. M. le Maire donne quelques explications sur les intentions de la S.N.C.F. qui n'en est encore qu'à la période des toutes premières études.

La question sera, si c'est nécessaire, revue ultérieurement lorsqu'elle sera mieux au point.

Dossier retourné au service pour classement.

45 - CIIp. ACQUISITION D'IMMEUBLES COUR DES TREPASSES

La Commission donne un avis favorable à la ratification par le Conseil Municipal, d'une promesse de vente d'immeubles insalubres situés dans la Cour des Trépassés.

Dossier soumis à la ratification du Conseil Municipal.

46 - CIIp. EXECUTION DE TRAVAUX EN FACADE DE L'IMMEUBLE SIS 139, rue de Paris, angle de la rue Gustave Delory.

Cet immeuble est touché par un alignement repris au plan des quartiers démolis déclaré d'utilité publique au titre de la loi du 14 mars 1919. Mais il est frappé de la servitude de reculement sur une profondeur telle qu'il ne restera plus après réalisation de l'alignement qu'une profondeur d'environ 4 mètres.

D'autre part l'élargissement de l'ancienne rue Ban de Wedde ne sera pas réalisé avant de nombreuses années.

En conséquence la Commission ne s'oppose pas à l'exécution de travaux étant entendu que le service fera signer par le propriétaire l'engagement habituel. Cette décision est prise sous réserve de la suite qui sera donnée à la demande des propriétaires par leservicé des Ponts et Chaussées, la rue de Paris étant une route nationale.

Au cours d'une réunion précédente la Commission du Plan avait envisagé la possibilité de faire application des articles 10-11 et 12 du décret en date du 25 juillet 1935 pour refuser l'autorisation d'exécuter des travaux confortatifs.

M. le Recteur DUEZ ayant été consulté celui-ci vient de donner un avis confirmant l'opinion émise par le chef du service du Plan : la Ville ne peut, actuellement, faire jouer les dispositions des articles 10-11 et 12 du décret du 25 juillet 1935 car elle commettrait une illégalité. Il est préférable de chercher à faire pression sur les intéressés ou de leur faire signer un engagement de ne réclamer aucune indemnité supplémentaire.

La Commission prend acte de cette information.

47-C.II p.- DEMANDE D'ALIENATION DE TERRAIN RUE ENRICO FERMI (Direction des Assurances Sociales.)

La Commission fixe le prix auquel ce terrain pourrait être vendu. Il est bien entendu qu'en raison des fluctuations de la valeur immobilière ce prix sera revisable tous les six mois.

Dossier transmis au service pour suite à donner.

48-C.II p.- ECHANGE DE TERRAINS RUE DE NOUBEIX,7 bis et 7 ter

La Commission donne un avis favorable à cet échange à des conditions restant dans les limites fixées par l'Administration des Domaines.

Dossier transmis au service pour suite à donner.

49.C.II p.- DEMANDE DE LOCATION DE TERRAIN RUE DU MARCHE 56

La Commission estime ne pas pouvoir donner satisfaction au pétitionnaire- La Ville créerait un précédent fâcheux en autorisant la construction d'un hangar en bordure d'une rue aussi passante que la rue du Marché.

Dossier transmis au service du contentieux pour suite à donner.

50-C.II.p.- IMMEUBLE SITUE A L'ANGLE DU BOULEVARD CARNOT ET DE LA RUE DES ARTS - CONSTRUCTION DU TROTTOIR - SUPPRESSION DE PANNEAU-RECLAME.

La Commission après avoir pris connaissance de l'avis du service de la Voie Publique décide de suivre la procédure proposée par le dit service pour aboutir à la construction du trottoir et à la suppression des panneaux-réclame.

Dossier transmis au service de la Voie Publique pour suite à donner.

51-C.IIp.- DEMOLITION DE L'IMMEUBLE SITUE RUE LEON GAMBETTA 115.

La Commission prend acte de ce que la partie de l'immeuble situé rue Léon Gambetta 115, faisant saillie sur l'alignement, sera démolie incessamment.

52-C II.p.- ECHANGE DE PROPRIETES - RUE DE TOURNAI- AVENUE CHARLES SAINT VENANT.

La Commission après avoir pris connaissance du mesurage effectué sur place décide de revoir la question après consultation de l'Administration des Domaines.

Réunion commencée à 18 Heures
terminée à 20 heures.
Le Secrétaire.

COMMISSION DU PLAN V.P.

Réunion du 2 Novembre 1942

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106 214

M.M.les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le 2 Novembre 1942, à 18 heures, sous la présidence de M. Paul DEHOVE, Maire de Lille.

Etaient présents : M.M. DEHOVE, Maire de Lille,
Delemer, Conseiller Municipal,
Goudaert, " "
Le Blan, " "
Raoust, " "
Filge, " "
Treels, " "
Willems, " "

Assistaient également à la réunion :

M.M. Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Alhant, Chef du Service des Expropriations et du Plan.

En ouvrant la séance, M.le Maire apporte une rectification au procès-verbal de la réunion de la Commission en date du 7 Septembre en précisant que c'est à la demande de M.le Conseiller GOUDAERT que la Commission a décidé l'extension de la façade de l'Esplanade au delà de la Statue de Négrier.

Des renseignements précis sur les propriétaires des terrains visés par ce projet seront apportés à la Commission lors de sa prochaine réunion.

La Commission adopte ensuite, sans observations, le procès-verbal de la réunion du 5 Octobre, puis elle passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

53.C.II.P.- Acquisition d'un terrain et d'un immeuble situé rue du Faubourg des Postes 99 ter.-

La Commission accepte la promesse de vente obtenue par le Service.

Dossier à soumettre à la ratification du Conseil Municipal.

La Commission décide également de demander au Conseil Municipal d'approuver les accords amiables passés avec les propriétaires des immeubles situés :

54.C.II.P. a) 9 rue St Michel
55.C.II.P. b) 6 rue Lalo
56.C.II.P. c) 94 rue St Sauveur

Les propriétaires ont consenti, au profit de la Ville, des promesses de vente à des prix intéressants.

Dossiers soumis à la ratificationdu Conseil Municipal.

57.C.II.P. Expropriation d'immeubles : I,Ibis, 3 rue d'Alger

L'intransigeance du propriétaire rendant tout accord amiable impossible la Commission décide de recourir à la procédure d'expropriation.
Dossier à soumettre à la ratification du Conseil Municipal.

58.C.II.P. - Vente par adjudication publique de l'immeuble situé 124 rue de Paris.-

Il s'agit d'un bien appartenant à des israélites, vendu à la requête de l'Etat Français, sur une mise à prix fixée par un architecte. Or, cette propriété est intéressée par le programme de reconstruction des quartiers démolis et le sol doit être entièrement incorporé dans la voie publique pour réaliser l'élargissement de la rue du Molinel.

Le Chef du Service du Plan fait un bref historique de la question et M.le Maire en tire les conclusions qui font ressortir l'illogisme de l'attitude de certains services préfectoraux. Lecture est donnée à la Commission de la lettre adressée au Préfet de la Région de Lille dont il convient, pour l'instant, d'attendre la réponse.

Dossier retourné au Service.

59.C.III.9.- Vente par adjudication publique de l'immeuble situé rue des Robleds 25.-

Cet immeuble doit être acquis et démoli pour réaliser l'assainissement du quartier St Sauveur. Or, l'autorisation préfectorale, prévue par la loi du I6 Novembre I942, ne sera accordée à la Ville que sur production d'une délibération du Conseil Municipal. D'autre part la Ville ne pourrait dépasser la mise à prix.

M.le Maire souligne l'incohérence de la position prise par les services préfectoraux et les inconvénients qui en résulteront.

La Commission décide, sur la proposition de M.le Maire, qu'en même temps que le Préfet, l'Association des Maires de la Région sera saisie de la question et d'une proposition tendant à obtenir du pouvoir central, que l'autorité de tutelle puisse interdire toute vente d'immeuble intéressé par un projet élaboré par une collectivité locale.

En outre, une démarche sera faite auprès des services préfectoraux pour que la Ville puisse être autorisée à porter des enchères au moins dans la limite de l'évaluation de l'Administration des Domaines.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

60.C.II.P. - Acquisition d'immeubles rues des Augustins et G. Delory.-

Le Chef du Service du Plan rend compte à la Commission de la poursuite des pourparlers engagés avec le propriétaire M. Plouvier. Ceux-ci ont abouti à un accord dont les conditions sont intéressantes pour la Ville. Mandat est donné au service de régler définitivement la question qui sera ensuite soumise à la ratification du Conseil Municipal.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

6I.C.II.P. Création de terrains de Sports. Acquisition d'une partie du Champ de courses de Lambersart.-

La pénurie de terrains actuellement utilisables rend indispensable l'acquisition rapide de nouvelles parcelles qui seraient aménagées en terrains d'entrainement pour les Sociétés de football.

M. le Maire fait connaître à la Commission que M. Sergeant, Conseiller municipal, a appelé son attention sur l'intérêt qu'il y aurait pour la Ville, à acquérir, dans ce but, une importante partie de l'ancien hippodrome du Bois de la Deûle.

Ces terrains étant compris dans le polygone exceptionnel de la Citadelle, l'agrément de l'autorité militaire a été sollicité.

Après quelques observations de M.M. les conseillers Tilge et Delemer sur l'importance des travaux de drainage et de nivellement qu'exigera l'aménagement de centres d'entrainement, la Commission sous réserve du prix, donne un avis favorable à l'acquisition de la partie de l'ancien Champ de Courses située au sud de la rigole de dessèchement.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

Au cours de l'échange de vues l'annexion des communes suburbaines et la création du "Grand Lille" sont évoquées par M. le conseiller Willems.

M. le Maire souligne la complexité du problème et propose à la Commission d'étudier la question en détail lors de sa prochaine réunion. Il en est ainsi décidé.

62.C.II.P- Boulevard latéral à la dérivation de la Deûle près de l'Olympique Lillois- Alignement.

La Ville ayant acquis les terrains et installations de la Société Sportive "l"Olympique Lillois", il serait fâcheux de supprimer ce stade, parfaitement aménagé pour réaliser le boulevard latéral à la dérivation de la Deûle, prévu au plan d'aménagement.

La Commission prie, en conséquence, M. Dubuisson de vouloir bien étudier la question et de lui soumettre lors d'une prochaine réunion un nouveau projet.

63.C.II.P.- Exécution de travaux confortatifs rue Jules Guesde 7 -

Le Service de la Voie Publique a transmis ce dossier pour être soumis à la Commission du Plan en soulignant que l'immeuble est frappé d'alignement sur une profondeur de 3 mètres et en souhaitant qu'une décision de principe soit prise.

La Commission estime qu'il serait regrettable d'accorder régulièrement l'autorisation d'exécuter des travaux confortatifs dans des immeubles frappés de la servitude de reculement sur plus de deux mètres, alors que lorsque le plan d'aménagement sera déclaré d'utilité publique, il sera possible de la refuser. Il lui paraît préférable de tenter de gagner du temps jusqu'à l'approbation du plan.

Quoique la position de la Ville soit actuellement délicate la Commission invite le Service du Plan à tenter d'obtenir du propriétaire qu'il abandonne son projet ou tout au moins qu'il signe un engagement de ne réclamer, en cas d'acquisition ou d'expropriation aucune indemnité supplémentaire, à quelque titre que ce soit, en raison des travaux exécutés.

D'autre part, la Commission ne peut donner, à cet égard, un avis de principe général, chaque cas particulier étant un cas d'espèce.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

64. C.II.P - Vente publique d'un terrain situé dans les Dondaines.

Il s'agit, en l'occurence, d'un cas semblable à celui signalé précédemment au sujet de l'aliénation par adjudication publique de la propriété située 25 rue des Robleds; la situation se compliquant du fait qu'une conversation officieuse laisse prévoir que l'avis de l'Administration des Domaines donnera une valeur inférieure à la mise à prix.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

65.- C II P.- Suppression des panneaux-réclames dissimulant la façade de l'immeuble situé à l'angle du boulevard Carnot et de la rue des Arts.

La Commission prend connaissance de la note du Service de la Voie Publique faisant connaître que, sur mise en demeure, les panneaux réclames,ont été enlevés.

66.- C.II.P - Exposition régionale d'architecture. Prêts de projets

M. Doisy, architecte, pressenti pour participer à cette Exposition, demande si la Ville ne pourrait prêter, en cette circonstance, le projet d'aménagement de la Citadelle qu'il avait présenté lors du concours ouvert par l'Administration Municipale.

La Commission donne un avis favorable à cette demande et décide , en outre, que les maquettes des différents projets d'aménagement de la Citadelle pourront, éventuellement, être mis à la disposition des organisateurs de l'Exposition.

Transmis au Service pour suite à donner.

67. C. II. P- Demande d'aliénation d'immeuble, rue du Faubourg de Roubaix 76.-

Cet immeuble est compris dans l'excédent, hors zone, d'une propriété zonière acquise par la Ville, des Hospices de Lille. Il est loué par bail emphythéotique se terminant dans 9 ans.

L'occupeur, M. Delcourt serait désireux d'acquérir cet immeuble; mais la Commission estime ne pouvoir retenir la proposition, la Ville n'ayant, actuellement, aucun intérêt à vendre cette propriété.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

Avant de lever la séance, la Commission confirme qu'elle tiendra ses réunions le premier lundi de chaque mois à I8 heures.

Réunion commencée à I8 heures, terminée à I9 h 30.

Hôtel de Ville le 5 novembre I942.

Le Secrétaire,

J. ALHANT.

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

COMMISSION DU PLAN VI^P

Réunion du 7 Décembre 1942

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis le lundi 7 Décembre 1942, à la Mairie de Lille, sous la présidence de M. P. Dehove, Maire de Lille.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 1D6 2814

Etaient présents: M.M. Dehove, Maire de Lille,
Delemer, Conseiller Municipal,
Goudaert, d°
Le Blan, d°
Tilge, d°
Willems; d°

excusés: M.M. Raoust et Treels, Conseillers Municipaux.

Assistaient également à la réunion:
M.M. Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Alhant, Chef du Service du Plan.

M. le Maire ayant déclaré la séance ouverte, la Commission adopte, sans observation, le procès-verbal de sa réunion du 2 Novembre 1942.

Puis des renseignements sur la propriété des terrains de fortification prolongeant la façade de l'Esplanade sont donnés à M. le Conseiller Tilge qui avait posé la question lors de la précédente réunion.

La Commission passe alors à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

Expropriations :

68 C.II.P. - a) terrain situé rue du Chevalier Français.

La Commission donne un avis favorable à l'expropriation de ce terrain, contigü au camp de vacances de la Ville. Cette acquisition permettra l'aménagement d'un Stade Sportif Scolaire.

69 C.II.P. - b) immeubles situés 92 rue St-Sauveur et 18 rue des Robleds.

La Commission se montre également favorable à l'expropriation de ces deux immeubles dont la démolition est nécessaire pour réaliser le plan d'assainissement du quartier St-Sauveur.

70 C.II.P. - c) immeuble situé rue Wicar II.

La Commission prend la même décision en ce qui concerne la maison portant le n° II de la rue Wicar.

71 C.II.P. - Vente publique de l'immeuble sis 25 rue des Robleds

La Commission prend connaissance du résultat de la vente, par adjudication publique, de cette propriété. Ce résultat confirme les craintes précédemment exprimées et justifie la demande d'intervention du pouvoir Central que M. le Maire a, de nouveau, adressée à l'autorité préfectorale.

72 C.II.P.- Echange de propriétés, avenue Charles Saint-Venant.

La Commission après avoir pris acte des conclusions du rapport adressé par M. le Directeur des Domaines fixe les conditions auxquelles elle accepterait de réaliser l'échange proposé par M. Bonte.

73 C.II.P.- Aliénation de terrains, boulevard du Président Hoover.-

M. Hérot, Directeur régional des Assurances Sociales a sollicité, au nom de son Administration, l'aliénation de deux parcelles de terrain situées boulevard du President Hoover.

Le prix proposé par la Commission du Plan ayant été ratifié par le Directeur Général de l'Enregistrement et accepté par M. Hérot, le Conseil Municipal sera appelé à prendre une délibération décidant l'aliénation des deux parcelles dès que l'Administration Centrale des Assurances Sociales aura confirmé son accord, étant entendu que cette confirmation devra parvenir à l'Administration Municipale dans un court délai.

74 C.II.P.- Boulevard latéral à la dérivation de la Deûle près de l'Olympique Lillois - Alignements.

La Commission examine l'étude que lui soumet M. Dubuisson. Après échange de vues, la Commission estime que la meilleure solution est encore de maintenir l'alignement prévu au plan d'aménagement et décide de revoir la question lorsque les travaux de dérivation de la Deûle auront été exécutés.

75 C.II.P.- Programme d'Equipement Sportif.

M. le Maire fait connaître à la Commission qu'une circulaire, en date du I7 Novembre I942, de M. le Directeur départemental de l'Education Générale et Sportive du Nord ouvre à la Ville de nouvelles perspectives en ce qui concerne l'Equipement sportif.

Il semble bien, d'après cette circulaire, que la Ville puisse compter sur de larges subventions, particulièrement pour la construction de piscines et de stades.

De même, innovation intéressante, le Commissariat Général ferait l'avance, à valoir sur la subvention, des honoraires d'études dus aux architectes.

La Commission, décidée à entrer dans les voies qui sont ainsi ouvertes, examine plus spécialement deux questions a) l'aménagement d'un stade central; b) la construction d'une piscine.

a) Stade central.

Sur la proposition de M. le Maire, le choix de la Commission se porte sur les terrains de l'ancien hippodrome du Bois de la Deûle.

M. le Conseiller Tilge fait néanmoins de sérieuses réserves sur la nature du sol et les importantes dépenses que nécessiteront les travaux d'aménagement.

L'exécution de ce travail demandera l'avis d'un spécialiste qui sera consulté en temps utile.

Mais en raison de l'urgence, la Commission décide de présenter un projet d'équipement de ces terrains, étant entendu que les techniciens seront ensuite appelés à donner leur avis sur leur utilisation.

b) piscine

La Commission désirerait voir construire une piscine dans le Centre de la Ville. Elle passe en revue les emplacements possibles. Après avoir, pour différentes raisons, écarté les uns et les autres, elle arrête son choix sur un terrain situé entre la Foire Commerciale et la rue projetée destinée à remplacer la rue du Grand Balcon

76. C.II.P. Loi du 28 février I942 portant simplification et coordination de l'Administration départementale et Communale. Incorporation de Communes suburbaines dans le territoire de Lille.

M. le Maire expose à la Commission les questions évoquées devant le Comité de coordination des Administration départementales et Communales qui s'est réuni dernièrement à la Préfecture du Nord.

Il souligne les difficultés énormes que rencontrerait l'intégration, au territoire de Lille, des Communes suburbaines.

Par ailleurs, l'autorité préfectorale ne parait pas décidée à proposer au gouvernement l'incorporation obligatoire.

Il apparait nettement, et c'est l'avis de la Commission que la Ville de Lille devrait se contenter de tenter d'obtenir l'incorporation dans son territoire :

a) de la Commune de La Madeleine et d'une faible fraction de Marcq en Baroeul,

b) des terrains de zône situés sur Lambersart et St André,

c) des quelques parcelles nécessaires pour assurer une rectification de limite au Sud de la Ville. Cette rectification intéresserait les Communes de Ronchin et Fâches Thumesnil.

M. le Maire précise ensuite les avantages que la Ville et ses satellites pourraient retirer d'une association de Communes qui traiterait particulièrement des questions de l'enlèvement des ordures ménagères, du tout à l'égout, des services d'incendie, des transports sanitaires, des services de distribution d'eau, de gaz d'électricité etc..

Après quelques observations de M. le Conseiller Willems, la Commission se rallie unanimement aux propositions de M. le Maire.

Réunion commencée à I8 heures
terminée à I9 h 45

Le Secrétaire
ALHANT

P

COMMISSION DU PLAN VII

Réunion du Ier Fevrier I943

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 1D6/21

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis le lundi Ier Février I943, à la Mairie de Lille, sous la présidence de M. P. DEHOVE, Maire de Lille.

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

Etaient présents : M.M. DEHOVE, Maire de Lille,
RAOUST, Adjoint au Maire
TILGE, d°
TREELS, d°
WILLEMS, d°
DELEMER, Conseiller Municipal
GOUDAERT, d°
LE BLAN, d°

Assistait également à la réunion: M. ALHANT, Chef du Service du Plan.

S'était fait excuser: M. DUBUISSON, architecte D.P.L.G.

M. le Maire ayant déclaré la séance ouverte, la Commission adopte, sans observation, le procès-verbal de la réunion du 7 Décembre I942, puis passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour :

Expropriations :

77 C.II P.- Rue des Vieux Murs I - Cour à l'Eau 2,4,8

Les propriétaires de ces immeubles étant, pour la plupart, introuvables et le seul connu refusant toute transaction amiable, la Commission donne un avis favorable à l'expropriation.

78 C.II P.- Rue Lalo 4

La Commission décide également l'expropriation de cet immeuble, la propriétaire ayant refusé de traiter amiablement.

Acquisitions amiables :

La Commission accepte les promesses de vente des immeubles ci-dessous désignés, obtenues à des conditions intéressantes :

79 C II P. - Rue de Paris 269
80 C II P.- Rue Armand Carrel I0,I2,I4
8I C II P.- Rue de la Vignette I3
82 C.II P.- Rue du Marché 35-37.

83 C II P.- Création d'un Stade Nautique

Lors d'une précédente réunion, la Commission avait décidé la création d'un Stade Nautique sur un terrain, d'une superficie d'environ 7.000 mq, situé entre la Foire commerciale et la rue projetée destinée à remplacer la rue du Grand Balcon.

M. le Conseiller Sergeant, dans une lettre adressée à M. le Maire, a présenté quelques observations sur ce choix. Il estime entre autres que l'emplacement retenu est éloigné du centre de Lille

.....

et il propose de construire le stade sur un terrain situé rue Edouard Delesalle, contigü à un terrain, propriété des Hospices, sis en façade de la rue du Molinel.

M.le Maire, en complet accord avec les membres de la Commission, à l'exception de M.le Conseiller GOUDAERT, qui fait sienne la thèse de M.le Conseiller Sergeant, fait remarquer :

a) qu'actuellement les lillois se déplacent bien loin hors du territoire de Lille pour trouver des piscines et des établissements de bains. L'emplacement envisagé n'est pas tellement excentrique, et il semble bien que les habitants pourront aisément fréquenter le stade;

b) le terrain de la rue Edouard Delesalle, y compris la parcelle appartenant aux Hospices, est de surface restreinte et d'une configuration qui se prête mal à la réalisation du projet;

c) [illegible]s parcelles ont une valeur très supérieure à celle des terrains de la foire Commerciale;

d) enfin l'emplacement suggéré par M.le Conseiller Sergeant a été choisi pour la construction d'un nouveau conservatoire.

Après observations de M.le Conseiller Goudaert qui, d'une part maintient son point de vue en ce qui concerne l'édification du Stade nautique et, d'autre part, demande que l'on ne supprime pas les différents établissements du Vieux-Lille qui contribuent à donner de l'animation à ce quartier, la Commission confirme le choix qu'elle avait précédemment arrêté.

M.le Maire, au cours de l'échange de vues, avait donné à M.le Conseiller Goudaert des apaisements concernant l'avenir du Vieux-Lille où, en particulier, un musée folklorique doit être installé dans l'Hospice Comtesse.

84. C.II.P. Echange de terrains entre la Ville et la Compagnie Continentale du Gaz.-

La Ville ayant demandé à la Compagnie Continentale du Gaz de lui céder, en vue de la création d'un centre sportif un terrain situé rue Paul Lafargue, la Compagnie a fait connaître qu'elle désirait lier cette aliénation à la cession par la Ville d'un terrain situé boulevard d'Alsace.

Il fut toujours dans les intentions de l'Administration Municipale de traiter cette affaire par voie d'échange.

Aussi la Commission du plan est-elle tout à fait d'accord sur le principe même de l'opération.

En conséquence, elle accepterait de céder le terrain du boulevard d'Alsace pour le prix fixé il y a un peu plus d'un an, bien que les valeurs immobilières aient accusé une hausse sensible depuis cette époque, sous réserve cependant que la Compagnie donne son agrément aux propositions de la Ville en ce qui concerne la parcelle située rue Paul Lafargue.

La Commission accepterait également de céder à la Compagnie

une parcelle supplémentaire pour le développement des installations du poste de distribution de gaz.

85 - C.II.P.- Aménagement d'un terrain de hockey - Stade Universitaire.-

M. le Président du Comité des Flandres de Heckey vient, à nouveau, de demander que la Ville aménage un terrain qui serait mis à la disposition des Clubs pratiquant ce sport.

M. le Maire fait l'historique de cette affaire. Il précise qu'il était dans les intentions de l'Administration municipale de réserver des terrains de hodkey dans le Stade Universitaire.

Les prétentions du département de la guerre qui ne veut céder les terrains nécessaires pour la réalisation du projet que par voie d'échange ne permettent pas, à première vue, d'espérer un aménagement rapide des terrains du boulevard de Belfort.

M. le Maire, soulignant que la question intéresse plus spécialement l'Université, propose de maintenir la position adoptée par l'Administration Municipale dès le début de cette affaire.

Il est, par ailleurs, convaincu, qu'un accord interviendra finalement entre les Secrétariats d'État à l'Education Générale et à la guerre; la Ville accepterait alors de céder ou de louer les terrains qui lui appartiennent et compris dans le périmètre du Stade, à la condition que le centre sportif puisse être utilisé par les élèves de l'Institut Denis Diderot et considéré comme square public le dimanche.

86 - C.II.P.- Revêtement de façade rue des Tours 23

Le propriétaire sollicite l'autorisation de faire procéder à un revêtement, en plaquettes, de la façade de l'immeuble. La Commission donne un avis favorable sous réserve que le pétitionnaire signe l'engagement de ne reclamer aucune indemnité supplémentaire en cas d'expropriation totale ou partielle.

87 - C.II.P.- Acquisition par voie d'échange de l'immeuble situé 110 - 112 - 114 rue St-Sauveur.

La Commission fixe les conditions auxquelles elle accepterait de donner suite à la demande d'échange formulée par la Société propriétaire.

88 - C.II.P.- Demande d'aliénation de terrains rues Enrico Ferri et Georges Lefèvre.

M. le Préfet du Nord a demandé les conditions d'aliénation de plusieurs ilots de terrains situés rues Enrico Ferri et Georges Lefèvre, en vue de l'édification d'immeubles destinés aux Services de Police.

Avant de prendre une décision ferme la Commission, étant donné la situation particulièrement intéressante de ces parcelles désirerait avoir plus de précisions sur les intentions des Services de Police.

A cette occasion, M. l'Adjoint Tilge propose à la Commission de décider que les terrains de la Ville situés dans des quartiers

importants ou appelés a prendre un rapide essor seront vendus ou échangés en imposant aux acquéreurs éventuels des clauses particulières de hauteur et, éventuellement, de style.

La Commission adopte la proposition de M. l'adjoint Tilge qui confirme les décisions antérieurement prises à ce sujet.

89 - C.II.P.- Acquisition amiable : rue Wicar II

Dans l'impossibilité d'aboutir à un accord amiable avec le propriétaire de cet immeuble, la Commission avait antérieurement décidé de recourir à l'expropriation.
Le propriétaire revenant sur sa première décision a accepté de traiter à des conditions raisonnables.

En conséquence la Commission ratifie la convention solutionnant cette affaire.

90 - C.II.P.- Installation d'un poste de détente dans le jardin Vauban.

La Compagnie Continentale du gaz sollicite l'autorisation d'installer un poste de détente dans le Jardin Vauban, à proximité de l'entrée du parc, rue Desmazières.

La Commission donne un avis favorable à cette demande, en prenant acte de l'engagement pris par la Compagnie de soigner l'architecture de ce petit bâtiment.

91 - C.II.P.- Acquisition d'immeuble: 124 rue de Paris

A la suite des démarches effectuées auprès de l'Autorité supérieure, M. le Commissaire général aux questions juives a fait connaître que l'immeuble sis é 124, rue de Paris, appartenant à des israélites, pourrait être vendu à la Ville si celle-ci acceptait le prix fixé par l'expert.

En regrettant à nouveau que l'Autorité Centrale n'ait pas cru pouvoir accepter que l'évaluation de l'immeuble soit confiée à l'Administration des Domaines la Commission donne un avis favorable à l'acquisition au chiffre de l'expertise.

92 - C.II.P.- Echange de propriétés, projeté entre la Ville et l'Association diocésaine de la Treille.-

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et les explications données par le chef du Service des Expropriations la Commission fixe les conditions auxquelles la Ville pourrait réaliser l'échange projeté.

Réunion commencée à 18 heures

terminée à 19 heures 30

Le Secrétaire
J.ALHANT.

ARCHIVES MUNICIPALES * LILLE *

COMMISSION DU PLAN VIII[P]

Réunion du Ier Mars 1943

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis le lundi Ier Mars 1943 à la Mairie de Lille, sous la présidence de M. P. Dehove, Maire de Lille.

ARCHIVES MUNICIPALES 106/21 DE LILLE

Etaient présents: M.M. Dehove, Maire de Lille,
Tilge, adjoint au Maire;
Treels, d°
Willems, d°
Goudaert, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion: M.M. Dubuisson, architecte D.P.L.G. et Alhant, Chef du service des Expropriations et du Plan.

S'étaient fait excuser: M.M. Raoust, adjoint au Maire; Delemer et Le Blan, Conseillers Municipaux.

x
x x

En ouvrant la séance M. le Maire adresse à M. Dubuisson les voeux de la Commission pour un prompt et définitif rétablissement.

Puis, le procès-verbal de la réunion du Ier Février 1943 ayant été adopté sans observation, la Commission passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour :

93 - C - II[P] - Dégagement de l'Hôtel de Ville. Modification d'alignement.

M. le Maire fait remarquer que le plan des abords de l'Hôtel de Ville laisse subsister rue des Sahuteaux et face à la Mairie quelques vieilles maisons qu'il faudrait faire disparaître.

En outre, la suppression de cet ilôt assurerait un meilleur dégagement de l'Hôtel de Ville.

M. Dubuisson objecte que justement cet ilôt forme écran entre la porte de Paris et l'Hôtel de Ville et qu'en outre la démolition sans reconstruction des immeubles visés détruirait l'harmonie de la place Simon Vollant.

M. le Maire rétorque que selon lui, la réalisation de ce projet ne nuirait en rien à l'esthétique de la place Simon Vollant, écrin de la porte de Paris, et que, le recul étant accentué, la visibilité serait accrue au bénéfice de l'oeuvre de M. Dubuisson.

Une discussion s'engage à laquelle prennent part notamment M.M. l'adjoint Willems et le Conseiller Goudaert qui appuient la thèse de M. Dubuisson.

Finalement, sur proposition de M. le Maire, la Commission décide d'exproprier les immeubles litigieux, l'utilisation du terrain devant faire l'objet d'un nouvel examen dans l'avenir.

94 - C.II.P.- rue du Grand Balcon - Modification d'alignement.

En raison des changements apportés aux projets de la S.N.C.F. la Commission décide que la rue du Grand Balcon sera prolongée en ligne droite, le long de l'emprise des voies ferrées à travers le dépôt des machines, appelé à disparaître.

95 - C.II.P.- Profil en travers du boulevard de ceinture

La Commission ayant à examiner cette question à l'occasion de la pose d'une nouvelle canalisation de gaz, décide d'abandonner l'ancien projet de boulevard de 32 mètres de largeur et adopte le nouveau profil proposé qui prévoit 2 trottoirs de 4 m 50, deux chaussées de 8 mètres et un terre-plein central de I3 mètres, soit une largeur totale de 38 mètres.

96 - C.II.P.- Clôtures des terrains grevés de la servitude non aedificandi.

M. Clos, Ingénieur des Ponts et Chaussées, demande si la Ville ne pourrait autoriser, pour les terrains de zône, l'édification de clôtures pleines en béton au lieu de clôtures en planches à claire-voie.

La Commission fait remarquer que l'Administration Municipale a déjà décidé d'autoriser, par exception, des clôtures pleines à condition que la partie située à une hauteur supérieure à I mètre du sol soit à claire-voie.

Elle estime qu'il n'est pas de l'intérêt de la Ville de permettre des dérogations plus importantes.

97. C.II.P. - Demande d'aliénation de terrains pour les Services de Police.

La Commission prend connaissance de l'avis des Domaines sur la valeur de ces terrains situés rues Georges Lefèvre, Enrico Ferri, Avenue Eugène Varlin et Boulevard du Président Hoover.

Elle prend également acte de la communication de M. le Préfet "du Nord qui confirme que "les constructions à édifier rempli-"raient les conditions générales prescrites par la Commission du "Plan.

En conséquence, la Commission accepte d'aliéner les terrains visés, au prix fixé par les Domaines sous réserve : a) que les constructions comprendront, rues Georges Lefèvre et Enrico Ferri au moins trois étages et qu'elles auront en façade de l'avenue Eugène Varlin et boulevard du Président Hoover, le maximum de hauteur prévu par le Code des Arrêtés Municipaux, b) que les plans de façade des immeubles lui seront soumis pour approbation avant la mise en route des travaux.

98 - C.II.P. - Acquisition de l'immeuble situé I44 rue du Molinel

Il s'agit d'une propriété appartenant à des israélites mise en vente par le Commissariat général aux questions juives.

La Commission décide de solliciter l'aliénation au profit de la Ville, de cet immeuble frappé d'alignement, au prix fixé par l'expert désigné par le Commissariat Général.

99 - C.II.P. - Equipement sportif - expropriation des terrains

Lors de sa réunion du mois de Décembre I942, le Conseil

Municipal a voté un emprunt pour financer la réalisation des centres sportifs scolaires.

Il convient, avant que le dossier soit transmis aux ministères intéressés, de solliciter la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation des terrains visés par les projets et de demander l'avis des Domaines.

La Commission décide donc de demander au Conseil Municipal de prendre une délibération en ce sens pour les terrains qui n'ont pas encore fait l'objet d'une promesse de vente et sur lesquels les Domaines n'ont pas encore été appelés à donner leur évaluation.

100. C.II.P. - Acquisition éventuelle des terrains et installations du Sporting-Club Fivois.

M. le Maire fait l'historique de la question :

A la demande du Comité Directeur du Sporting Club Fivois, l'Administration Municipale avait, en 1941, envisagé l'acquisition de ce stade. Mais la Commune de Mons en Barœul possédant une option sur ce centre sportif, la Ville de Lille n'avait pas donné suite au projet. Or, la Commune de Mons en Barœul vient de renoncer à son option et une délégation du Sporting est venue demander à M. le Maire de reprendre les premières intentions de la Ville de Lille.

M. le Maire, tout en se déclarant personnellement acquis à l'idée de l'acquisition, précise qu'il ne saurait cependant être question, pour la Société, de réaliser une "affaire".

Adoptant le point de vue de M. le Maire, la Commission décide de donner suite aux propositions après nouvelle consultation des Domaines et si le prix demandé par la Société est vraiemnt raisonnable. Au cours de l'échange de vue, sur observations de M. le Conseiller Goudaert, M. l'Adjoint Tilge donne quelques explications sur les raisons pour lesquelles, dans notre région, en raison de la multiplicité des Clubs Sportifs le sport "ne paie pas".

Sur ce même sujet, M. le Maire souligne que les centres sportifs scolaires, dont la réalisation sera du reste largement subventionnée, sont destinés aux enfants et qu'au surplus ils seront utilisés en squares en dehors des heures de scolarité.

Enfin M. Willems signale à nouveau l'intérêt pour la Ville de rechercher l'annexion des parties de territoire de Communes voisines achetées au prix de lourds sacrifices.

101 - C.II.P. Echange de propriétés entre la Ville et le S.E.T.T.A.

La Direction Générale des Domaines vient d'adresser à M. le Maire le projet définitif de la Convention à intervenir entre la Ville et le S.E.I.T.A.

Ce projet n'appelle que quelques petites observations sans importance.

Cependant il conviendra de préciser que c'est le S.E.T.T.A. qui a demandé la réalisation de cet échange.

La Commission prend ensuite connaissance des nouvelles évaluations des biens cédés de part et d'autre.

La soulte au bénéfice de la Ville restant fixée à 2.600.000 francs et la valeur de la Manufacture actuelle des Tabacs sur laquelle la Ville percevra des intérêts ayant également été majorée, la Commission donne son accord au projet de convention.

I02. C.II.P. Aliénation de terrain à Pont-à-Vendin.

La Ville est propriétaire d'un terrain de marais d'une superficie de 400 mètres carrés, situé à Pont-à-Vendin, qui ne lui est plus d'aucune utilité.

Un acquéreur acceptant l'évaluation des Domaines, la Commission décide de mettre le terrain en vente par adjudication publique.

I03. C.II.P. Demande d'aliénation de terrain rue Enrico Ferri, par l'Administration des P.T.T.

La Commission accepte d'aliéner au profit de l'Administration des P.T.T. une bande de terrain de 8 mètres de largeur située rue Enrico Ferri. Le terrain serait vendu au prix fixé par l'Administration des Domaines et les P.T.T. devraient s'engager à construire un bâtiment d'au moins 3 étages et de réaliser à la même hauteur, par un exhaussement approprié, le bâtiment actuel des Chèques postaux.

Les plans de façade seraient, avant exécution des travaux, soumis pour approbation à la Commission du Plan.

I04. C.II.P. Demande de location de terrain rue du Béguinage.

La Commission donne un avis favorable à la location sollicitée, étant entendu que le pétitionnaire occupera toute la profondeur du terrain.

I05. C.II.P. Demande d'autorisation de percer une fenêtre dans le mur mitoyen de l'immeuble situé 4 rue des Robleds pour prendre jour sur un terrain appartenant à la Ville.

La Commission décide de refuser cette autorisation afin d'éviter de créer un précédent fâcheux qui serait fréquemment invoqué.

I06. C.II.P. Alignements.

La Commission accepte les tracés proposés pour a) la rue devant relier le chemin de l'Arbrisseau à la rue Lazare Garreau, b) les voies situées à l'Est du boulevard Paul Painlevé et devant border le centre sportif scolaire des "Alouettes".

I07. C.II.P. Echange de propriétés entre la Ville et l'Association Diocésaine de la Treille.

Le Chef du Service des Expropriations fait connaître que l'Association Diocésaine accepte, en principe, les conditions d'échange fixées par la Commission. Puis il soumet à la Commission une demande de l'Association tendant à modifier les alignements

de la nouvelle voie à créer pour relier la rue du Cirque à la place du Lion d'Or.

La Commission prie M. Dubuisson de vouloir bien étudier cette question.

I08 C.II.P. Travaux confortatifs effectués sans autorisation en façade de l'immeuble situé I0 rue des Tanneurs.

Après quelques observations présentées par M. l'Adjoint TILGE, la Commission, sur proposition de M. le Maire, décide de poursuivre l'instruction de cette affaire sans toutefois exiger la démolition du muret de soubassement si le contrevenant signe l'engagement de ne pas se prévaloir de ces travaux pour réclamer une indemnité supplémentaire lors de l'expropriation de l'immeuble.

Réunion commencée à I8 heures, terminée à 20 heures.

Le Secrétaire,

ALHANT.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
106/84

COMMISSION DU PLAN IX P.

Réunion du 3 Mai 1943

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis le lundi 3 Mai 1943 à la Mairie de Lille, sous la présidence de M. P. DEHOVE, Maire de Lille.

Etaient Présents : MM. DEHOVE — Maire de Lille
RAOUST — Adjoint au Maire
TILGE — " "
TREELS — " "
WILLEMS — " "
GOUDAERT — Conseiller Municipal
LE BLAN — " "

Assistaient également à la réunion :

MM. DUBUISSON — Architecte D.P.L.G.
ALHANT — Chef du Service des Expropriations et du nouveau plan.

S'était fait excuser :

M. DELEMER, Conseiller Municipal

°
° °

Le procès-verbal de la réunion du 1er Mars 1943 est adopté sans observation. Puis la Commission passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour :

109 C II P - M. BOSSARD directeur du service des promenades et jardins expose à la Commission les raisons qui justifient l'extension de la pépinière municipale de la rue du Ballon. La Ville possède du reste les terrains nécessaires mais ceux-ci sont occupés soit par un marchand de charbons qui se prétend également cultivateur, soit par un horticulteur ou, enfin, par des jardins ouvriers

La reprise de ces terrains permettrait le développement des cultures indispensables en attendant la création du nouveau jardin Botanique.

A la demande de MM. WILLEMS et GOUDAERT qui craignent que l'éparpillement des terrains de culture soit une gène pour la bonne marche du service M. BOSSARD précise qu'en raison même de la nature du sol il ne serait pas souhaitable de prévoir dans le nouveau jardin botanique les cultures qu'il se propose de réserver à la pépinière. Au surplus les ouvriers jardiniers seront affectés, à demeure, à l'un ou l'autre des jardins, il n'y aura donc ni déplacement inutile ni perte de temps.

M. le Maire insiste sur la nécessité de doter le Service des parcelles nécessaires à la réalisation d'une pépinière répondant aux besoins de la Ville.

Finalement la Commission décide de résilier les locations des terrains intéressés par le projet.

En regroupant les cultures M. BOSSARD réservera une partie des terrains pour les jardins ouvriers . (Dossier retourné au Service pour suite à donner).

110. C II P - Expropriation de l'ancien hippodrome du Bois de la Deule .

M. le Maire s'étonne que la question soit à nouveau soumise à la Commission qui avait décidé l'expropriation. Il précise que c'est le problème financier qui semble avoir retardé l'examen par le Conseil Municipal.

M. l'Adjoint WILLEMS objecte qu'outre cette raison il y a aussi le désir exprimé par la Commission de connaître l'avis des techniciens sur l'utilisation des terrains et sur le montant des travaux à exécuter pour qu'ils puissent servir d'assiette à un stade central .

M. le Maire fait remarquer que la Ville se doit de profiter de l'occasion de réaliser cet important centre sportif en bénéficiant des larges subventions promises .

Après un nouvel échange de vues et intervention de M. l'Adjoint TILGE la Commission décide de soumettre la question à l'Administration Municipale en lui proposant d'exproprier les terrains en cause. (Dossier retourné au Service pour suite à donner).

111 C II P - Expropriation Cour Gilson I et rue du Cirque 8

Pour réaliser le dégagement de la Basilique de la Treille deux immeubles sont encore à acquérir . Les consorts DEPLANCK , propriétaires , refusent toute transaction amiable .

En raison de la complexité et de la délicatesse du problème M. le Recteur DUEZ a été consulté .

La Commission prend connaissance de l'opinion émise par le conseiller juridique de la Ville.

Après un échange de vues sur l'opportunité de tenter l'expropriation des deux immeubles en cause dans une seule procédure ou dans deux opérations successives la Commission décide de recourir au premier procédé.
(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

112 C II P - Expropriation de l'immeuble sis rue St Sauveur 4

Le sol de cet immeuble doit être entièrement incorporé dans la voie publique .

Le propriétaire ayant par voie d'affiche annoncé la mise en vente de la propriété par adjudication publique le Conseil Municipal a pris une délibération décidant l'expropriation.

La Commission prend acte de cette communication et donne son agrément à la position prise par le Service en cette affaire .
(Dossier soumis au Conseil Municipal).

113 C II P - Acquisition d'immeuble, rue du Curé St Sauveur 37.

La Commission donne un avis favorable à l'acquisition de cet immeuble aux conditions obtenues par le Service .
(Dossier soumis au Conseil Municipal) .

II4 C II P - Echange de terrains entre la Ville et les Hospices civils de Lille .

M. le Maire fait connaître les conditions auxquelles il serait possible d'échanger de nombreuses propriétés appartenant aux Hospices et nécessaires à la réalisation du projet d'urbanisme de la Ville contre un terrain d'importante superficie situé aux abords de la Cité hospitalière .

M. le Conseiller GOUDAERT se fait l'interpréte de l'Administration des Hospices qui demande que la différence de valeur des biens échangés qui doit jouer au bénéfice de ladite Administration soit réglée par cession d'autres parcelles plutôt que par versement d'une soulte .

M. le Maire donne les raisons qui ne permettent pas de donner satisfaction à l'Administration charitable .

La Commission adopte se point de vue après que M. le Conseiller GOUDAERT se soit rangé à l'opinion développée par M. le Maire.

En définitive la Commission accepte de traiter amiablement avec les Hospices dans la limite des évaluations des Domaines .
(Dossier retourné au service pour suite à donner).

II5 C II P - Demande de terrain pour reconstruction d'un temple antoiniste .

Avant de prendre une décision la Commission prie le Service de demander au pétitionnaire de fournir quelques précisions sur le secteur où le temple serait construit , sur l'importance de la superficie nécessaire etc ...
(Dossier retourné au Service pour suite à donner.

II6 C II P - Agrandissement du Cimetière du Sud - Zône de plantations.

La Commission prend connaissance du rapport de M. DOLLE, géologue , concernant la zône de plantations à réserver autour du Cimetiere agrandi :

La Commission se range à l'avis de M. le Maire qui propose de cloturer les terrains d'agrandissement à la limite intérieure de cette zône qui serait aménagée en promenade plantée d'arbres à développement puissant .
(Dossier retourné au Service).

II7 C II P - Acquisition d'immeubles rue Gustave Delory I6I-I63 et I67.

La Commission prend acte de la promesse de vente obtenue par le Service et donne son agrément à l'accord intervenu .
(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

Réunion commencée à I8 heures ,

terminée à I9 heures I5 .

Le Secrétaire ,

ALHANT.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/21

COMMISSION DU PLAN X P

Réunion du 2 août 1943.

M.M. les Membres de la Commission du Plan se sont réunis le lundi 2 août 1943, à la Mairie de Lille, sous la présidence de M. P. DEHOVE, maire de Lille.

Etaient présents: M.M. DEHOVE, maire de Lille,
RAOUST, adjoint au Maire,
TREELS, " "
WILLEMS, " "
GOUDAERT, conseiller municipal,
LE BLAN, " "

Assistaient également à la réunion:
M.M. DUBUISSON, architecte D.P.L.G.
ALHANT, chef du Service des Expropriations et du Nouveau Plan.

S'étaient fait excuser: M.M. TILGE, adjoint au Maire et DELEMER conseiller municipal.

En ouvrant la séance, M. le Maire présente à M. DUBUISSON les voeux de la Commission d'un prompt rétablissement et formule l'espoir que les récents succès de son fils, Grand Prix de Rome, soient le stimulant qui lui donnera une vigueur nouvelle.

Le procès-verbal de la réunion du 3 mai 1943 est adopté sans observation. Puis la Commission passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

II8 - C II P - Aménagement du jardin face au Palais des Beaux Arts.

M. BOSSARD, directeur des Promenades et Jardins, expose à la Commission son projet d'aménagement qui prévoit la création de pelouses avec plates-bandes fleuries et, au centre, une fontaine.

Il donne les précisions demandées par certains membres de la Commission qui accepte le projet dans ses grandes lignes.

Il est entendu que les travaux de terrassement seront exécutés par des équipes du Service des Grands Travaux et les plantations par le personnel du Service des Jardins.

(Dossier retourné au Service des Jardins pour suite à donner).

II9 - C II P - Création éventuelle d'un jardinet boulevard Carnot.

La Ville a acquis et fait démolir les immeubles situés boulevard Carnot N° 49 à 57. L'excédent bâtissable de ces propriétés se prête difficilement, de par sa forme, à un relotissement.

La Commission est donc appelée à examiner l'éventualité de la création d'un petit jardinet en attendant qu'un accord avec le propriétaire voisin permette l'aliénation ou l'échange de ce terrain.

M. l'adjoint WILLEMS estime qu'il n'est pas opportun d'engager des dépenses qui peuvent être importantes, pour un travail provisoire. M. le Maire fait remarquer qu'une cloture sur plus de 65 mètres de longueur représente également une dépense appréciable.

Finalement la Commission prie M. Bossard d'étudier la question et de lui donner son avis quant au coût de réalisation d'un jardinet. Une décision sera prise ensuite.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I20 C.II^{P}- Aliénation de terrains au profit a) du Service des Assurances Sociales b) de l'Intendance de Police.

Le Préfet du Nord a, de nouveau, demandé les conditions d'aliénation de plusieurs ilôts de terrains situés Bd du Président Hoover, avenue Eugène Varlin, rue Enrico Ferri; ainsi que les servitudes d'esthétique que l'acquéreur éventuel devra respecter. Le Préfet a, également, sollicité la vente, toujours pour les services de Police, du groupe d'habitations à bon marché "Gustave Delory".

La Commission rappelle I° que certaines de ces parcelles ont été réservées au service des Assurances Sociales qui a confirmé son intention de lever l'option qui lui a été accordée 2° que les conditions d'aliénation et les servitudes ont déjà été portées à la connaissance de M. le Préfet du Nord. Elle invite le service à les confirmer, sauf en ce qui concerne l'ilôt où est implanté le groupe "Gustave Delory". Avant de statuer, la Commission désirerait avoir des précisions sur le caractère architectural qui serait donné à la façade postérieure de la construction à ériger autour du groupe.

Quant à la cession des habitations à bon marché, celle-ci ne peut être sollicitée qu'auprès de l'Office Municipal d'Habitations à bon marché qui en est seul propriétaire.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I2I C.II^{P} - Demande d'aliénation d'une propriété située rue de la Vignette, par la Presse Populaire.

La Commission du Plan donne un avis favorable de principe. Après consultation de l'Administration des Domaines, les conditions de vente, par adjudication publique, seront fixées définitivement.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I22 C.II^{P} - Demande d'aliénation de terrain rue Enrico Ferri pour construction d'un temple antoiniste.

La Commission donne un avis favorable de principe sous réserve que les acquéreurs éventuels s'engagent à construire un temple ayant la hauteur prévue pour les immeubles voisins et à soumettre les plans de façade pour approbation. Le service est invité à consulter l'Administration des Domaines avant fixation de la mise à prix.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I23 C.II^{P}- Expropriation de l'immeuble situé avenue Charles Saint Venant 57 et 9I-93 rue Gustave Delory.

A la demande de la Direction des Domaines, la Commission envisage l'éventualité d'une acquisition partielle.

Avant de prendre une décision elle désirerait que lui soient soumis deux projets de lotissement; l'un en fonction d'une expropriation totale, l'autre ne tenant compte que d'une expropriation partielle.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I24 C.II^{P}- Nouveaux alignements de la rue de Bouvines.

La rue de Bouvines faisant partie du Chemin départemental 57, le Service des Ponts et Chaussées a établi un plan d'alignement sur lequel il demande l'avis de l'Administration Municipale.

La Commission, tout en regrettant que les travaux de transformation de la Caserne des Pompiers ne permettent pas de solliciter la prise en considération du projet de la Ville, donne un avis favorable à celui des Ponts et Chaussées.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I25 C.II^{P}- Plan de dégagement des abords de la Basilique de la Treille.

La Commission examine le plan établi par le Service du Dessin.

Elle décide que la rue nouvelle destinée à relier la place du Concert à la rue du Cirque sera réalisée "à pleins jalons". Il est ainsi possible de donner à l'Oeuvre de Notre Dame de la Treille les points de niveau qu'elle désirait.

En ce qui concerne la voie à créer entre la rue Esquermoise et la rue du Cirque, la Commission prie M. Dubuisson de vouloir bien lui soumettre un nouveau projet.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I26 C.II^{P}- Auto-route Paris-Lille.

Le Chef du service du nouveau plan rend compte de l'entretien, auquel il avait été convié, qu'eurent M. le Secrétaire Général et M. Teissier, ingénieur des Ponts et Chaussées venu informer l'Administration Municipale de l'intention du Ministère des Communications de prolonger l'auto-route Paris-Lille jusqu'à Courtrai pour assurer la liaison avec l'auto-route belge qui mènera à Gand et Ostende. Un embranchement raccorderait l'auto-route à la Ville de Lille.

M. Teissier voudrait connaître l'opinion de l'Administration Municipale sur le tracé de ce raccordement avant de poursuivre ses études.

De l'avis du représentant du Ministère des Communications, l'embranchement quittant l'auto-route au sud de la Ville pourrait se raccorder à la partie intra-muros de la Cité soit par la place des Chasseurs de Driant, soit par la place Barthélémy Dorez ou enfin par la place Guy de Dampierre. Dans ce dernier cas, la rue de Cambrai devrait être élargie et transformée en avenue pour permettre à la nouvelle artère de répondre aux nécessités d'un important trafic routier.

La Commission du Plan, après avoir entendu les précisions et explications données par M. Alhant, marque sa préférence pour le troisième projet étant bien entendu que tous les travaux seront à la charge de l'Etat.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I27 C.II^{P}- Création d'un musée de folklore à l'Hospice Comtesse. Projet d'urbanisation de l'ilôt.

M. l'adjoint Raoust informe la Commission des conversations qu'il a eues avec les représentants du Secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts au sujet de la création d'un musée de folklore à l'Hospice Comtesse.

Il développe longuement un projet établi par M. Gelis, architecte en chef des Monuments Historiques tendant à l'urbanisation de l'ilôt compris entre les rues Comtesse et de la Monnaie, la place Louise de Bettignies et l'avenue du Peuple Belge.

Il s'agit d'un travail important, comportant notamment, non seulement la restauration de l'Hospice Comtesse, mais aussi celles des immeubles de tout l'ilôt dont les facades datent pour la plupart des I6ème et I7ème siècles. La suppression de deux ou trois garages permettrait d'aérer le groupe et de créer à l'intérieur, dans le cadre d'un jardinet, des locaux artisanaux et un théâtre des marionnettes.

Les travaux seraient effectués aux frais de l'Etat jusqu'à concurrence des deux tiers, le solde restant à la charge de la Ville.

D'après une évaluation sommaire, mais qui paraît modeste, établie par M. Gelis, le coût des travaux de Ière urgence serait d'environ 6 millions.

La Commission, très intéressée par ce projet, remercie M. l'adjoint Raoust et le prie de vouloir bien intervenir à nouveau auprès de M. Gelis pour obtenir des précisions complémentaires en ce qui concerne, notamment, le montant des dépenses que comportera la réalisation complète du projet.

I28 C.II^{P}- Demande d'autorisation de vente d'un terrain rue du Fg de Roubaix entre la rue du Chevalier Français et le Séminaire.

Le propriétaire de ce terrain avait envisagé de le lôtir. Puis, revenant sur ses intentions, il se propose maintenant d'en revendre une importante partie en s'en réservant le surplus.

En accord avec le Service d'Hygiène, la Commission donne un avis favorable à la demande du vendeur en formulant le voeu que celui-ci abandonne une petite parcelle de la propriété nécessaire pour assurer la jonction entre les rues Saint-Luc et de la Briqueterie.

(Dossier retourné au service d'Hygiène).

I29 C.II^{P}- Aliénation éventuelle du Canal du Pont de Weppes.

Le lit de ce canal devant être incorporé dans la voie publique pour la création d'une voie prévue au plan d'aménagement, son aliénation ne peut être envisagée.

Réunion commencée à I8 heures
terminée à 20 H.30.

Le Secrétaire,

ALHANT.

Commission du Plan XI P

Réunion du 6 Septembre 1943

ARCHIVES MUNICIPALES LILLE 1D6 214

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis le lundi 6 Septembre 1943 à la Mairie de Lille sous la présidence de M. P. DEHOVE, Maire de Lille.

Etaient Présents : M.M. DEHOVE , Maire de Lille
RAOUST , Adjoint au Maire
TREELS , " "
WILLEMS, " "
DELEMER, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion : M.M. DUBUISSON, Architecte D.P.L.G.
ALHANT , Chef du Service des Expropriations et du Nouveau Plan .

s'étaient fait excuser : M.M. TILGE, adjoint au Maire ,
GOUDAERT et LE BLAN, Conseillers Municipaux .

Ouvrant la séance M. le Maire présente à M. le Conseiller DELEMER ses plus vives félicitations à l'occasion de ses fiançailles et, se faisant l'interprète de la Commission , il lui adresse les meilleurs voeux de tous ses collègues .

Il signale que, dans le procès-verbal de la dernière réunion de la Commission , il n'a pas été fait mention de l'intervention de M. le Conseiller GOUDAERT qui a insisté tout particulièrement pour une réalisation rapide du jardin qui doit être aménagé sur l'ancien emplacement des "Ambassadeurs " .

Cette omission étant rectifiée, la Commission adopte le procès-verbal puis passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour .

I30 C II P - Echange de propriétés entre la Ville et le Service d'exploitation industrielle des Tabacs et Allumettes - Menace d'expropriation par le Service des Voies Navigables .

M. le Maire donne connaissance à la Commission d'une lettre de l'Ingénieur en Chef de la Navigation l'informant de ses intentions d'exproprier pour le nouveau Port des terrains situés boulevard de la Moselle dans lesquels sont compris notamment le centre sportif de Canteleu et la parcelle de IO hectares cédée par voie d'échange au S.E.I.T.A. en vue de la construction d'une nouvelle manufacture des Tabacs .

M. le Maire précise que les terrains destinés à servir d'assiette aux terre-pleins du Nouveau Port ont été cédés par la Ville en application des Conventions du 3I Mars I92I et du I7 décembre I930 et que jamais il ne fut question des parcelles, situées au sud de la rue Lequeux, visées dans la lettre de l'Ingénieur en Chef de la Navigation.

L'acte d'achange avec le S.E.I.T.A. étant signé il est impossible de revenir sur cette opération.

Le déplacement du Centre Sportif de Canteleu pourrait peut-être être envisagé mais c'est le maximum que puisse faire la Ville pour être agréable au Service de la Navigation et à la Chambre de Commerce.

La Commission adopte le point de vue de M. le Maire et fait siennes ses propositions.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

I3I. C.II^{P} - Réalisation du programme sportif - (Subtention de l'Etat.

En raison des sacrifices consentis par la Ville dans le Domaine sportif en y affectant des terrains d'une valeur totale de 40 millions M. le Maire avait demandé que la subvention de l'Etat dans l'acquisition des terrains dont elle n'est pas encore propriétaire et dont la valeur est d'environ I8 millions en y comprenant l'ancien hippodrome du bois de la Deûle - soit portée de 50 à 60%, taux maximum autorisé.

M. le Commissaire Général aux Sports a fait connaître qu'il ne pourrait accorder le relèvement sollicité que si la Ville acceptait, par compensation, la réduction du taux de subvention consenti pour les travaux.

La Commission, sur proposition de M. le Maire, refuse d'accepter cette suggestion et décide que de nouvelles tentatives seront faites pour essayer de faire revenir M. le Commissaire Général aux Sports sur sa décision.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I32 à I38 C.II^{P} - Acquisitions de terrains

La Commission ratifie les promesses de vente ou d'échange obtenues par le Service relatives à des acquisitions de différentes propriétés intéressées par des projets de la Ville.

Il s'agit d'immeubles bâtis et de terrains situés :

a) Rue Paul Lafargue, acquis en vue de la réalisation du Centre Sportif "Iéna"/

b) du Faubourg des Postes, nécessaires à l'agrandissement du Cimetière du Sud.

c) rue des Robleds 4, (destinés à être démolis pour l'assainis-
et rue G.Delory 45 (sement du quartier St Sauveur.

d) Rue E. Jacquet 58 et 66 Rue du Molinel, achetés dans le but de réaliser de nouveaux alignements.

I39 C.II^{P} - Propriété Boutry, 57 Avenue Charles St Venant et 9I - 93 Rue Gustave Delory - Projets de lotissement.

Deux projets de lotissement sont soumis à la Commission; l'un tenant compte d'une expropriation totale, l'autre d'une expropriation partielle.

La Commission, après échange de vues, accepterait de ne poursuivre l'acquisition, que de la partie frappée d'alignement si le propriétaire se ralliait à l'avis de l'Administration des Domaines. La nécessité d'un lotissement rationnel exigerait la cession par la Ville de quelques petites bandes de terrain. Cette cession, qui se ferait par voie d'échange, ne constituerait pas une obstacle pour aboutir à un accord amiable si la maison BOUTRY acceptait de faire preuve de bonne volonté.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

.... / .....

140 C.II^{P} Aliénation de terrain par les Hospices au profit de la S.N.C.F. -

La Commission donne un avis favorable à la cession par l'Administration des Hospices, et au prix proposé par celle-ci, de deux petits terrains, d'une superficie totale de 225 mq, situés au "Moulin du Choux" nécessaires pour la construction du Pont Supérieur de la Cité Hospitalière.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner)

141 C.II^{P} - Aménagement des abords de la Basilique de la Treille

La Commission accepte le projet établi par M. DUBUISSON.

L'examen de ce plan d'aménagement révèle que la nécessité d'un élargissement de la rue des Chats Bossus ne se fait plus impérieusement sentir. En conséquence, la Commission décide de ne plus frapper d'alignement, les immeubles de cette artère.

(Plan retourné au Service du Dessin)

142.C.II^{P} - Acquisition d'immeubles Cour Gilson - retard dans le paiement - réclamation des vendeurs -

En raison du retard apporté dans le paiement du prix d'acquisition les propriétaires des immeubles situés 3.5.7 et 9 cour Gilson ont adressé une réclamation.

La Commission est informée que la question est maintenant résolue et que les propriétaires seront réglés très prochainement.

143.C II^{P} - Aliénation de propriété rue de la Vignette et de terrains rue Enrico Ferri.

Compte tenu de l'avis de l'Administration des Domaines, la Commission fixe la mise à prix ainsi que les servitudes de hauteur et d'esthétique à imposer aux acquéreurs éventuels.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner)

144 C.II^{P} - Demande de location de terrain rue Pierre Dupont

La Commission donne un avis favorable à cette demande sous réserve que le pétitionnaire accepte de payer un droit d'occupation annuel de 2.000 francs et s'engage à évacuer les lieux à première demande de la Ville, sans réclamer d'indemnité pour quelque cause que ce soit. Il aurait en outre à rétablir la clôture lors de son départ.

(Dossier transmis au Service du Contentieux)

145 C.II^{P} - Demande d'aliénation de terrain rue du Faubourg des Postes -

Le terrain dont le Docteur Béra sollicite l'aliénation a toujours été réservé en vue d'un échange avec le café situé à l'angle des rues du Faubourg des Postes et du Général Dewett dont le sol doit être entièrement incorporé dans la voie publique.

La Commission donne mandat au Service de tenter à nouveau d'aboutir à un accord avec le propriétaire du café. En cas d'impossibilité l'expropriation de l'immeuble sera poursuivie.

A ce moment la demande du Docteur Béra pourra faire l'objet d'un nouvel examen, mais pour l'instant il est impossible de donner suite à sa proposition.

(Dossier transmis au Service pour suite à donner)

I46 C II P.- Loi d'Urbanisme du 15 Juin 1943

Le Chef du service des expropriations et du Plan donne connaissance à la Commission des dispositions essentielles de ce nouveau texte legislatif qui fixe la Charte de l'Urbanisme.

Il donne quelques indications sur l'organisation générale des services de l'Urbanisme : Comité National, Commissions départementales création des circonscriptions d'urbanisme.

Puis il fournit des précisions sur l'établissement et la procédur d'approbation des projets d'aménagement intercommunaux et communaux ainsi que sur les mesures de sauvegarde antérieures à cette approbation et les mesures d'exécution.

Enfin il donne un rapide aperçu de dispositions diverses, visant notamment les lotissements et les permis de construire.

Au cours de son exposé, ce chef de service souligne les tendances centralisatrices de la nouvelle loi et les atteintes qu'elle porte aux droits des Maires et aux prérogatives traditionnelles des Municipalités.

M.le Maire prenant la parole insiste spécialement sur la suppression de l'examen du projet d'aménagement communal par le Conseil Municipal, la représentation nettement insuffisante des Municipalités au sein des différentes Commissions et le droit de délivrer les autorisations de bâtir qui est retiré aux Maires.

Il propose de demander au Conseil Municipal d'élever une protestation qui serait transmise au Chef du Gouvernement Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Il se réserve en outre de saisir également de cette protestation l'Association des Maires.

La Commission, unanime donne son plein accord à la proposition de M.le Maire.

La séance commencée à 18 heures est levée à 19 heures 45.

Le Secrétaire

ALHANT.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/21

COMMISSION DU PLAN XII^P

Réunion du 4 Octobre 1943

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis le lundi 4 Octobre 1943 à la Mairie de Lille sous la présidence de M. Paul Dehove, Maire de Lille.

Etaient présents; M.M. Dehove, Maire de Lille,
Raoust, Adjoint au Maire,
Willems, "
Delemer, Conseiller Municipal,
Goudaert,

Assistaient également à la réunion:

M.M. Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Alhant, Chef du Service des Expropriations et du Nouveau Plan.

S'étaient fait excuser :
M.M. Treels, adjoint au Maire et
Le Blan, Conseiller Municipal.

I47 C.II^P - Demande de location de l'Entrepôt des Tabacs, rue des Canonniers.

A la suite de l'échange de propriétés intervenu entre le S.E.I.T.A. et la Ville, celle-ci est devenue propriétaire de l'Entrepôt des Tabacs, rue des Canonniers.

Malheureusement, l'entrepôt de Saint-Pol-sur-Ternoise a été complètement détruit lors d'un récent bombardement et le S.E.I.T.A. demande si, en raison de ces circonstances, la Ville ne peut lui louer momentanément le Magasin de Lille.

La Commission donne un avis favorable à une location qui prendrait fin six mois après la cessation des hostilités, moyennant paiement d'un loyer correspondant aux intérêts calculés au taux de 5 % de la valeur de cet entrepôt.

(Transmis au Service du Contentieux pour établissement du contrat de location).

I48 C.II^P - Demande de location de terrain rue des Fossés.

Le pétitionnaire désirant louer la totalité du terrain, d'une superficie de 387 mètres carrés, la Commission décide de lui donner connaissance des conditions fixées pour de précédentes locations en le priant de faire connaitre ses propositions.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I49 C.II^P - Demande d'aliénation de terrain d'alignement au droit de la propriété située rue Armand Barbès 15.

La Commission donne un avis favorable à cette aliénation dont le prix sera fixé après consultation de l'Administration des Domaines.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I50 C. II^{P} - Demande d'aliénation de terrain, avenue de l'Hippodrome.

Avant de prendre une décision, la Commission désire connaître les intentions de l'acquéreur en ce qui concerne l'utilisation de ce terrain.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

I5I C. II^{P} - Demande d'aliénation d'une partie du sol de la Cour à l'Eau.

Cette demande a été présentée par l'Association diocésaine de la Treille. Or, celle-ci possède, en bordure de la Cour à l'Eau, une propriété qui sera intéressée par le lotissement rendu nécessaire par l'ouverture d'une voie nouvelle à créer entre la rue des Trois Mollettes et la place du Concert.

La Commission estime que cette situation doit être signalée à l'Association en vue de rechercher si la cession du terrain considéré ne peut être englobée dans une opération d'échange.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

I52 C. II^{P} - Demandes de location de terrains :

I53 C. II^{P} -

a) 2I rue de l'Est
b) 7 rue du Curé St Sauveur

Avant de prendre position, la Commission désirerait connaître l'avis du Conseiller juridique de la Ville sur les droits dont jouiraient les locataires de ces terrains si ceux-ci étaient utilisés à des fins commerciales.

Elle voudrait de même connaître son opinion sur les précautions qui devraient être prises pour sauvegarder les intérêts de la Ville qui veut pouvoir reprendre les terrains à toute époque de son choix et sans versement d'une indemnité à quelque titre que ce soit.

(Dossier retourné au Service pour consultation de M. le Recteur Duez).

I54 C. II^{P} - Déplacement du pont bascule installé par l'Assochar-Avenue de Dunkerque.

La Commission avant toute décision, demande à connaître l'emplacement exact où l'Assochar propose d'installer ce pont bascule, compte tenu de ses dimensions.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I55 C. II^{P} - Demande d'aliénation de terrain rue Beuvignat.

La Commission estime qu'il n'est pas possible de céder le terrain sollicité sans gêner un lotissement rationnel. Le projet de lotissement sera soumis au pétitionnaire en le priant de faire connaître ses projets.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

...

I56 C II P.- Acquisition du terrain et des installations du Stade de l'Olympique Lillois.

L'acquisition amiable de cette propriété avait été envisagée. Malheureusement des difficultés ont surgi tant du côté de l'Olympique Lillois quant à la location du terrain que du Commissariat à la Reconstruction quant aux conséquences d'une cession amiable.

En présence de cette nouvelle situation, la Commission décide de recourir à l'expropriation.

(Dossier transmis au Conseil Municipal).

I57 C II P.- Construction d'habitations à loyer modéré. Concours d'idées.

Le Conseil Municipal avait, en I942, décidé l'ouverture d'un concours d'idées en vue de la construction d'habitations à loyer modéré et voté un crédit de 50.000 francs qui serait mis à la disposition du Jury pour récompenser les meilleurs projets.

Des difficultés ayant été soulevées par la Préfecture quant au programme de concours, l'idée en a été reprise par le Commissariat à la Reconstruction en accord avec la Ville.

M. Lapchin, architecte D.P.L.G., a remis un nouveau programme qu'il se propose de faire accepter par le Préfet et le Commissaire à la Reconstruction dès qu'il aura l'agrément de l'Administration Municipale.

M. le Maire donne connaissance à la Commission des différences existant entre le projet de la Ville, établi par la Commission du Plan et celui soumis par M. Lapchin.

La Commission estime que les modifications proposées peuvent être acceptées.

Toutefois, sur proposition de M. le Maire, elle décide, afin que la représentation de la Ville au sein du Jury soit plus forte, de demander que le Président de l'Office municipal d'H.B.M. ainsi que M. l'Adjoint aux Travaux soient également membres de cet aéropage. Un rapport sera adressé à l'Administration municipale.

I58 C II P.- Plan d'aménagement et d'embellissement de la Ville.

La Commission examine, sous la conduite de M. Dubuisson, le plan d'aménagement établi en tenant compte des dernières modifications qui y ont été apportées.

Elle prie le service du Nouveau plan de demander au Service des Ponts et Chaussées et à la S.N.C.F. des précisions sur les projets de dérivation de la Deûle à hauteur du "Grand Tournant" et de la Gare de passage.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I59- C.M.P - Création d'un jardin à l'emplacement des "Ambassadeurs"

M. le Conseiller Goudaert après avoir souligné que, de l'avis de tous, le jardin Foch est une oeuvre parfaitement réussie, insiste à nouveau pour que cette heureuse réalisation soit poursuivie par l'aménagement du square Dutilleul. M. Goudaert estime qu'à une époque où des transformations importantes sont en cours dans les différents quartiers, la Ville se doit de remplacer sans retard les ruines des "Ambassadeurs" par le jardin prevu et promis déjà par l'Administration Municipale précédente.

C'est également l'avis de la Commission qui estime que la Ville se doit d'accomplir l'effort nécessaire pour réaliser le projet au besoin en répartissant les crédits sur 2 exercices.

Réunion commencée à I8 h.

terminée à I9 h 30.

Le Secrétaire,

ALHANT.

Mme Quin

VILLE DE LILLE

2ème Division

Service des Expropriations

ARCHIVES MUNICIPALES * MAIRIE DE LILLE *

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 1D6 2814.

à Messieurs les Membres
de la Commission du Plan

Au cours de sa réunion du 4 Octobre, la Commission du Plan sera appelée à se pencher sur le problème du Grand Lille.

Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, à ce sujet, une note succincte, établie à la demande de M. le Maire, et résumant la question sur laquelle vous pourrez ainsi vous faire une opinion personnelle qui sera discutée au cours de la séance de lundi prochain.

Hôtel de Ville, le 2 Octobre 1943

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
86/S 2 10

LE GRAND LILLE

N O T E

pour Messieurs les Membres de la Commission du Plan

La question de l'opportunité de l'annexion à la Ville de Lille d'un certain nombre de Communes suburbaines a déjà été évoquée devant le Conseil Municipal de notre Ville sans qu'une décision intervienne même sur la question du principe de l'annexion.

Il est cependant souhaitable qu'une position précise soit fixée.

La force d'interpénétration des Services publics va chaque jour grandissante et il est incontestable que la qualité de ceux-ci serait accentuée dans le même temps où leur exploitation serait plus économiquement assurée si la centralisation était décidée.

L'unification des services d'incendie, hospitaliers, de transports en commun, d'enlèvement des ordures ménagères, d'eau, de gaz, d'électricité, pour n'en citer que quelques uns, aurait d'incontestables avantages et l'on ne verrait plus les initiatives communales se contrarier comme c'est trop souvent le cas.

Il s'agit donc de savoir si la Ville de Lille entend demander l'annexion des Communes de la banlieue ou si elle préfère s'arrêter à une formule de constitution d'une Association obligatoire de Communes pour des fins nettement déterminées.

A première vue, la fusion d'une grande ville et des Communes limitrophes en un seul centre semble la solution la plus simple et la plus logique.

C'est celle à laquelle s'est ralliée l'Administration belge en créant le grand Anvers, le grand Gand, le grand La Louvière, le grand Charleroi, le grand Bruxelles, le grand Bruges et le grand Liège.

Il nous a paru intéressant de vous donner connaissance de l'Exposé des Motifs qui précède l'arrêté créant le grand Anvers.

ARCHIVES 1/6/5 2 10

ARRETE CREANT LE GRAND ANVERS

EXPOSE DES MOTIFS

La question des grandes agglomérations n'est pas de date récente.

Alors que dans tous les pays voisins, elle a trouvé sa solution dans le sens de l'unification administrative, jusqu'à ce jour notre pays n'a réalisé dans ce domaine que des réformes fragmentaires.

C'est ainsi qu'après la guerre mondiale, le territoire des villes d'Anvers, de Bruxelles, Gand et Liège a, à maintes reprises, été agrandi par suite de l'annexion de certaines parties d'autres localités et de l'incorporation de communes pleinement autonomes. D'autre part, on a pu assister, respectivement en 1921 et en 1929, au rattachement des communes de Haeren, Laeken et Neder-Over-Heembeek à la ville de Bruxelles et des communes de Oosterweel, Corderen et Wilmarsdonk à celle d'Anvers.

Par le passé, des solutions de plus grande envergure furent fréquemment envisagées et même consignées dans des projets et propositions de loi.

Aussi, lorsque le gouvernement se rendit compte qu'une solution définitive s'imposait, il fut procédé, par arrêté royal du 1er décembre 1936, à la nomination d'un commissaire royal, chargé d'examiner, sur tous leurs aspects, les problèmes se rapportant aux grandes agglomérations et de proposer les réformes jugées indispensables.

Le rapport de ce haut fonctionnaire fit apparaître que, spécialement en ce qui concerne les agglomérations d'Anvers, de Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège, la situation actuelle devenait intenable et ne ferait que s'empirer.

x

x x

L'existence de plusieurs communes, complètement autonomes dans le voisinage immédiat d'une ville dite "métropole" ou centre avec lequel ces communes ne forment pour ainsi dire partout qu'un seul ensemble de constructions, constitue une entrave sérieuse à la défense des intérêts de la population d'une grande agglomération urbaine.

Vis-à-vis de l'unité économique et sociale de la grande ville se dressent les diverses unités administratives des communes autonomes.

Ajoutons que, par sa position, la commune "Centre" de l'agglomération est tenue d'entretenir un certain nombre de services dont profite, en réalité, l'agglomération tout entière, mais dont elle seule supporte les charges financières.

Elle doit disposer d'un corps de police sensiblement plus important par rapport au chiffre de la population que celui d'une des communes suburbaines. Ses écoles comptent un grand nombre d'élèves habitant la banlieue. Ses théâtres, ses musées, ses institutions culturelles sont accessibles aux habitants des communes suburbaines et en reçoivent, dans un large mesure, la visite.

De plus en plus, la "métropole" devient également le lieu où les habitants de l'agglomération viennent gagner leur salaire ou leur traitement, qu'ils dépensent dans une des communes de la banlieue.

Ainsi les revenus de la " métropole" diminuent d'une façon aussi constante que ses obligations au profit de l'ensemble de l'agglomération s'accroissent.

En outre l'éparpillement des pouvoirs et des responsabilités comme conséquence de la division administrative, rend impossible toute urbanisation à conception large.

Enfin la situation existante est loin d'être favorable à l'ordre public et à la protection des citoyens et de leur propriété, les pouvoirs de la police tant administratifs que judiciaires, s'arrêtent aux limites de la commune. Les règlements d'ordre public diffèrent de commune en commune. Le plus souvent, la cohésion la plus indispensable fait défaut dans l'organisation des services locaux d'incendie causant fréquemment dans la pratique une perte de temps précieux.

Tous ceux qui se sont intéressés à la solution du problème des grandes agglomérations sont unanimes à déclarer qu'il y a lieu de poursuivre l'unification administrative. Seuls, en ce qui concerne la méthode de réalisation, les avis sont divergents.

D'aucuns préfèrent la transformation des grandes agglomérations en des provinces distinctes, d'autres défendent l'organisation de districts métropolitains à conseil intercommunal, les plus prévoyants se prononcent pour le fusionnement du centre et des communes suburbaines, en une seule commune nouvelle.

Cette dernière solution, la plus radicale, est néanmoins la plus simple et la plus logique.

Elle permet de soumettre la police d'une grande ville à une seule autorité et d'étendre son pouvoir d'action à tout le territoire de l'agglomération.

Par l'unification des servicesdénommés régies (distribution d'eau, de gaz, d'électricité, etc..) elle crée la possibilité de faire bénéficier tous les habitants, dans une même mesure,des prestations de ces services.

Elle apporte de l'unité dans l'organisation des services d'incendie.

Elle permet de créer de l'ordre dans le domaine de l'instruction et des institutions culturelles.

La question de l'urbanisation sera, du moins en principe, resolue en même temps : l'opposition d'administrations communales récalcitrantes et mesquines à l'exécution des plans d'une grande utilité publique et d'une portée considérable, devient impossible.

Les services d'assistance publique et d'hygiène, réunis sous une seule administration pourront organiser leur activité d'une façon plus équitable et plus efficace en faveur de la population indigente.

Signalons encore que, dans les circonstances actuelles, les difficultés en matières de ravitaillement, de finances locales, et de maintien de l'ordre, requièrent instamment l'unification administrative des grandes agglomérations.

En ce qui concerne spécialement l'approvisionnement, l'unification projetée aura pour effet de contribuer à une répartition plus régulière des denrées alimentaires parmi la population de toute l'agglomération. Les habitants se verront soumis à un même traitement, qu'ils résident dans le centre même, ou dans la banlieue, ce qui, actuellement n'est pas le cas, les administrations communales ne faisant pas toutes preuve d'un même zèle et d'une même vigilance.

Les bourgmestres des agglomérations unifiées, représentant des centaines de milliers d'habitants, jouiront de l'autorité indispensable pour défendre auprès des instances compétentes les propositions pratiques tendant à améliorer le ravitaillement au profit de leurs concitoyens.

Enfin, l'unification sera de nature à faciliter la tâche des services de contrôle dans les grands centres, puisqu'ils pourront compter sur le concours d'un corps de police communal étendu, placé sous une seule autorité et fonctionnant suivant des directives bien déterminées dans l'agglomération tout entière.

En résumé, nous pouvons conclure que, à l'encotrede ce qui était le cas auparavant, les communes suburbaines et le centre d'une grande agglomération urbaine n'ont plus à remplir une fonction propre, qu'en fait ces agglomérations se trouvent réunies en un seul tout que leurs habitants participent, quant à leurs moyens de subsistance, aux mêmes sources et, quant à leur sécurité, au sens le plus large, à la même protection.

Le maintien d'administrations communales distinctes, dont les initiatives se contrarient bien souvent ou, encore qu'elles tendraient à un même but, acquerraient plus d'efficacité par une unification de direction et une association des diverses activités, ne répond plus à l'intérêt général.

Que par le passé, l'ont ait vu certaines communes collaborer en des domaines déterminés prouve que déjà à ce moment la nécessité d'une unification administrative s'est fait ressentir. Mais l'expérience nous a appris que des solutions fragmentaires ne peuvent résoudre le problème de manière définitive et concluante.

Dès lors, une réforme plus radicale s'impose.

Par l'arrêté qui nous occupe pareille reforme se trouve réalisée en principe pour tout ce qui concerne l'agglomération anversoise.

La majeure partie des principes généraux développés dans c[e] exposé peut s'appliquer à la Ville de Lille et à sa banlieue.

Mais si la Ville se rangeait à cette formule, elle n'y trouverait pas que des avantages; elle rencontrerait bien des inconvénients.

Du point de vue routier l'incorporation des Communes de la banlieue augmenterait très sensiblement le réseau urbain dont les dépenses d'entretien suivraient une courbe parallèle à son accroissement. Par contre les ressources communales tirées de la propriété immobilière n'augmenteraient pas proportionnellement à l'importance de ce réseau.

En effet, dans les Communes suburbaines ont été édifiées de nombreuses maisons avec le concours de la législation sur les habitations à bon marché. Or ces constructions sont exonérées de l'impôt foncier pendant 15 ans.

En conséquence, la Ville aurait à prévoir la création de ressources pour l'entretien des rues, mais, en contre partie, ne pourrait, pour le moment, espérer qu'une faible compensation.

Du point de vue culturel, si la Ville participe pour une large part dans les frais de construction et de fonctionnement des Etablissements scolaires, elle bénéficie, par contre, du courant d'affaires créé par la venue des enfants des communes voisines.

Du point de vue économique, Lille, centre industriel et d'affaires, connait un mouvement commercial qui est un élément principal de sa richesse. L'incorporation des communes limitrophes n'apporterait à la "métropole", dans ce domaine, aucun nouvel avantage.

Dans un autre ordre d'idées, il ne faut pas oublier que de [nom]breux ouvriers de banlieue viennent travailler à Lille. Si la totalité des salaires n'est pas dépensée à Lille, une partie très appréciable est tout de même réservée au Commerce lillois.

Par contre, en périods de crise ou de chômage, les travailleurs restent dans leur commune qui se trouve dans l'obligation, sinon de les secourir, au moins de les aider.

Du point de vue hospitalier, les Administrations Charitables (Hospices - Bureau de Bienfaisance) possèdent des ressources très importantes dont bénéficient les assistés lillois. Par contre, les communes limitrophes qui ne sont pas dotées d'une administration hospitalière doivent verser aux Hospices de Lille les sommes nécessaires à l'hospitalisation de leurs indigents.

L'incorporation de ces communes aurait pour effet de faire supporter des charges plus lourdes par les Etablissements charitables lillois qui, dans le même temps, perdraient le bénéfice des paiements effectués par les communes de banlieue. Ceci est très important si l'on se rappelle qu'en définitive, c'est la Ville qui doit combler le déficit de ces Etablissements.

Du point de vue financier, les frais d'administration d'une grande ville ne s'accroissent pas seulement proportionnellement au nombre d'habitants.

Les services préfectoraux évaluaient en 1941 à 50.000 francs les frais d'administration d'une commune de 2.000 habitants. Pour Lille, ville cent fois plus importante, les frais ne devraient donc pas

dépasser 6.000.000 francs alors que cette somme est de beaucoup inférieure à la réalité.

Quinze communes pourraient être intégrées au territoire de Lille. Ce sont : Hellemmes, Lezennes, Ronchin, Faches-Thumesnil, Loos, Haubourdin, Seclin, Lomme, Lambersart, Wambrechies, Marquette, St-André, La Madeleine, Marcq-en-Baroeul, Lons-en-Baroeul

La population, compte tenu du recensement de 1936, serait ainsi portée de 200.000 à 371.000 habitants.

Par cette opération, le centime vaudrait 92.817 Frs soit une augmentation de près de 50 % se traduisant par une recette de 24 millions.

Mais le nombre de centimes étant extrêmement variable suivant les Communes (Faches-Thumesnil en a 1148 et Lezennes 429) une sérieuse difficulté surgirait pour déterminer le nombre de centimes à imposer.

Enfin il est intéressant de relever l'opinion de M. Surlot, premier administrateur de Marseille.

Celui-ci, au cours d'une conversation, a fait connaître à M. le Maire que, par suite de l'intégration des communes de banlieue à la grande Cité phocéenne, il avait été saisi d'une telle quantité de revendications qu'il avait cherché à faire de la "désannexion" pour éviter d'alourdir dangereusement les charges financières de la ville.

Pour terminer, nous ne pouvons passer sous silence les inconvénients d'ordre sentimental qui se dresseraient contre toute volonté d'annexion. Les habitants des communes voisines et particulièrement leurs municipalités défendraient leur autonomie avec acharnement car les uns ne voudraient abandonner ni le nom de leur commune, ni leurs habitudes, ni leur clocher, tandis que les autres lutteraient contre la suppression de leurs prérogatives.

+

+ +

Mais tous ces arguments ne peuvent prévaloir contre les immenses avantages d'une centralisation des nombreux et importents services publics.

La loi du 28 Février 1942 dont le chapitre II concerne plus spécialement les Associations de Communes, permettrait d'apporter une solution à ce problème sans obliger la Ville à recourir à une annexion massive.

Aux termes de cette loi peuvent être créées des Associations de Communes qui pourront gérer non seulement des services inter communaux, mais encore des oeuvres ou des services d'utilité communale.

Ces Associations sont soit volontaires, soit obligatoires.

Pour les Associations Volontaires la loi du 28 Février 1942 ne pose pas de règle nouvelle en ce qui concerne leur constitution. Chaque commune est représentée par deux délégués; c'est l'égalité dans la représentation.

Il n'en est pas de même des Associations obligatoires. Elles sont constituées après consultation des Conseils Municipaux intéressés, par décret en Conseil d'Etat, pris sur rapport du Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et après avis, s'il y a lieu, des autres Secrétaires d'Etat compétents. Le décret fixe les conditions de fonctionnement de l'Association et notamment le nombre des membres du Comité nommés par le Préfet, ainsi que la contribution de chacune des Communes intéressées.

Ainsi le principe d'égalité dans la représentation peut être écarté par le décret constitutif de l'Association, l'autorité centralisée paraissant avoir un pouvoir entièrement discrétionnaire.

Le Préfet pourrait donc constituer une Association obligatoire donnant aux Communes une représentation équitable tenant compte de l'importance et des intérêts de chacune d'elles et au besoin désigner des délégués préfectoraux qui représenteraient l'intérêt général.

Une telle Association des Communes de la région de Lille tout en évitant les difficultés quasi insurmontables auxquelles se heurterait une demande d'annexion de 12 ou de 15 Communes, permettrait le fonctionnement, dans les meilleures conditions possibles des importants services publics de l'agglomération lilloise.

Néanmoins il ne faudrait pas, croyons nous, s'arrêter à cette seule solution.

La meilleure nous parait être la combinaison des deux formules: annexion préalable et gestion des services intercommunaux ou d'utilité communale par une Association obligatoire de Communes.

La Ville pourrait demander :
a) l'annexion des territoires réalisant les rectifications de limites qui s'imposent : par exemple des terrains de zone situés sur le territoire de communes voisines et que la Ville doit acquérir en application de la loi de déclassement du 12 Octobre 1919, des parcelles de Ronchin et Flers Chumesnil qui s'enfoncent en "coin" dans le territoire de Lille, et de la totalité de la Madeleine.
b) la constitution d'une Association obligatoire de Communes avec représentation équitable et logique des intérêts en présence.

Le 29 Septembre 1943
Le Chef du Service des Expropriations et du Plan
ALHANT,

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/214

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

11 me Juin

COMMISSION DU PLAN XI P

Réunion du 4 Octobre 1943

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis le lundi 4 Octobre 1943 à la Mairie de Lille sous la présidence de M. Paul Dehove, Maire de Lille.

Etaient présents: M.M. Dehove, Maire de Lille,
Raoust, Adjoint au Maire,
Willems, "
Delemer, Conseiller Municipal,
Goudaert,

Assistaient également à la réunion:

M.M. Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Alhant, Chef du Service des Expropriations et du Nouveau Plan.

S'étaient fait excuser :
M.M. Treels, adjoint au Maire et
Le Blan, Conseiller Municipal.

I47 C.II P - Demande de location de l'Entrepôt des Tabacs, rue des Canonniers.

A la suite de l'échange de propriétés intervenu entre le S.E.I.T.A. et la Ville, celle-ci est devenue propriétaire de l'Entrepôt des Tabacs, rue des Canonniers.

Malheureusement, l'entrepôt de Saint-Pol-sur-Ternoise a été complètement détruit lors d'un récent bombardement et le S.E.I.T.A. demande si, en raison de ces circonstances, la Ville ne peut lui louer momentanément le Magasin de Lille.

La Commission donne un avis favorable à une location qui prendrait fin six mois après la cessation des hostilités, moyennant paiement d'un loyer correspondant aux intérêts calculés au taux de 5 % de la valeur de cet entrepôt.

(Transmis au Service du Contentieux pour établissement du contrat de location).

I48 C.II P - Demande de location de terrain rue des Fossés.

Le pétitionnaire désirant louer la totalité du terrain, d'une superficie de 387 mètres carrés, la Commission décide de lui donner connaissance des conditions fixées pour de précédentes locations en le priant de faire connaître ses propositions.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I49 C.II P - Demande d'aliénation de terrain d'alignement au droit de la propriété située rue Armand Barbès I5.

La Commission donne un avis favorable à cette aliénation dont le prix sera fixé après consultation de l'Administration des Domaines.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I50 C. II^{P} - Demande d'aliénation de terrain, avenue de l'Hippodrome.

Avant de prendre une décision, la Commission désire connaître les intentions de l'acquéreur en ce qui concerne l'utilisation de ce terrain.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

I5I C. II^{P} - Demande d'aliénation d'une partie du sol de la Cour à l'Eau.

Cette demande a été présentée par l'Association diocésaine de la Treille. Or, celle-ci possède, en bordure de la Cour à l'Eau, une propriété qui sera intéressée par le rélotissement rendu nécessaire par l'ouverture d'une voie nouvelle à créer entre la rue des Trois Mollettes et la place du Concert.

La Commission estime que cette situation doit être signalée à l'Association en vue de rechercher si la cession du terrain considéré ne peut être englobée dans une opération d'échange.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

I52 C. II^{P} - Demandes de location de terrains :

I53 C. II^{P} -
a) 2I rue de l'Est
b) 7 rue du Curé St Sauveur

Avant de prendre position, la Commission désirerait connaître l'avis du Conseiller juridique de la Ville sur les droits dont jouiraient les locataires de ces terrains si ceux-ci étaient utilisés à des fins commerciales.
Elle voudrait de même connaître son opinion sur les précautions qui devraient être prises pour sauvegarder les intérêts de la Ville qui veut pouvoir reprendre les terrains à toute époque de son choix et sans versement d'une indemnité à quelque titre que ce soit.

(Dossier retourné au Service pour consultation de M. le Recteur Duez).

I54 C. II^{P} - Déplacement du pont bascule installé par l'Assochar-Avenue de Dunkerque.

La Commission avant toute décision, demande à connaître l'emplacement exact où l'Assochar propose d'installer ce pont bascule, compte tenu de ses dimensions.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I55 C. II^{P} - Demande d'aliénation de terrain rue Beuvignat.

La Commission estime qu'il n'est pas possible de céder le terrain sollicité sans gêner un lotissement rationnel. Le projet de lotissement sera soumis au pétitionnaire en le priant de faire connaître ses projets.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

...

I56 C II P.- Acquisition du terrain et des installations du Stade de l'Olympique Lillois.

L'acquisition amiable de cette propriété avait été envisagée. Malheureusement des difficultés ont surgi tant du côté de l'Olympique Lillois quant à la location du terrain que du Commissariat à la Reconstruction quant aux conséquences d'une cession amiable.

En présence de cette nouvelle situation, la Commission décide de recourir à l'expropriation.

(Dossier transmis au Conseil Municipal).

I57 C II P.- Construction d'habitations à loyer modéré. Concours d'idées.

Le Conseil Municipal avait, en I942, décidé l'ouverture d'un concours d'idées en vue de la construction d'habitations à loyer modéré et voté un crédit de 50.000 francs qui serait mis à la disposition du Jury pour récompenser les meilleurs projets.

Des difficultés ayant été soulevées par la Préfecture quant au programme de concours, l'idée en a été reprise par le Commissariat à la Reconstruction en accord avec la Ville.

M. Lapchin, architecte D.P.L.G., a remis un nouveau programme qu'il se propose de faire accepter par le Préfet et le Commissaire à la Reconstruction dès qu'il aura l'agrément de l'Administration Municipale.

M. le Maire donne connaissance à la Commission des différences existant entre le projet de la Ville, établi par la Commission du Plan et celui soumis par M. Lapchin.

La Commission estime que les modifications proposées peuvent être acceptées.

Toutefois, sur proposition de M. le Maire, elle décide, afin que la représentation de la Ville au sein du Jury soit plus forte, de demander que le Président de l'Office municipal d'H.B.M. ainsi que M. l'Adjoint aux Travaux soient également membres de cet aéropage. Un rapport sera adressé à l'Administration municipale.

I58 C II P.- Plan d'aménagement et d'embellissement de la Ville.

La Commission examine, sous la conduite de M. Dubuisson, le plan d'aménagement établi en tenant compte des dernières modifications qui y ont été apportées.

Elle prie le service du Nouveau plan de demander au Service des Ponts et Chaussées et à la S.N.C.F. des précisions sur les projets de dérivation de la Deûle à hauteur du "Grand Fournant" et de la Gare de passage.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I59- C.M.P. - Création d'un jardin à l'emplacement des "Ambassadeurs"

M. le Conseiller Goudaert après avoir souligné que, de l'avis de tous, le jardin Foch est une oeuvre parfaitement réussie, insiste à nouveau pour que cette heureuse réalisation soit poursuivie par l'aménagement du square Dutilleul. M. Goudaert estime qu'à une époque où des transformations importantes sont en cours dans les différents quartiers, la Ville se doit de remplacer sans retard les ruines des "Ambassadeurs" par le jardin prévu et promis déjà par l'Administration Municipale précédente.

C'est également l'avis de la Commission qui estime que la Ville se doit d'accomplir l'effort nécessaire pour réaliser le projet au besoin en répartissant les crédits sur 2 exercices.

Réunion commencée à I8 h.

terminée à I9 h 30.

Le Secrétaire,

ALHANT.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
1D6/21
ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

COMMISSION DU PLAN XIII^p

Réunion du 8 novembre 1943.

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis le lundi 8 novembre 1943 à la Mairie de Lille, sous la présidence de M. Paul DEHOVE, Maire de Lille.

Etaient présents : MM. DEHOVE, Maire de Lille
RAOUST, Adjoint au Maire,
TREELS,
GOUDAERT, Conseiller Municipal.

Assistait également à la réunion : M. ALHANT, chef du service des Expropriations et du Nouveau Plan.

S'étaient fait excuser: MM. WILLEMS, Adjoint au Maire,
DELEMER , Conseiller Municipal,
LE BLAN
DUBUISSON, Architecte D.P.L.G.

Le procès-verbal de la réunion du 4 octobre 1943 est adopté sans observation.

Puis la Commission passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

160 C II^p - Aménagement du quartier de Fives. Propositions de M. TORCQ, Conseiller Municipal.

La Commission examine les suggestions de M. le Conseiller Torcq.

1°.- Création d'un jardinet à l'emplacement de l'Auberge du Petit Annappes, rue Pierre Legrand et d'une nouvelle artère entre ladite rue et la rue Brasseur.

Le terrain de l ancienne Auberge n'appartient pas à la Ville et d'autre part la Commission estime que de par sa forme et sa surface réduite il ne se préte guère à la réalisation d'un jardinet

Quant à l'ouverture d'une nouvelle voie entre les rues Pierre Legrand et Brasseur, la Commission est d'avis qu'une telle réalisation, d'un interêt discutable, entrainerait des expropriations très onéreuses et hors de proportions avec le but poursuivi.

2°.- Transformation en square du terre-plein planté d'arbres situé entre le boulevard de l'Usine et l'Eglise St Louis et aménagement de la façade de ladite Eglise.

La Commission fait remarquer que le terre plein est de superficie vraiment faible pour être transformé en square.

Par ailleurs il serait à craindre que les nombreux enfants du quartier y causent de constantes déprédations. Pour ce qui est de l'aménagement de la façade de l'Eglise, la Commission estime que cette question ne peut être réglée par la ville.

3° - Etablissement d'un jardin public à l'emplacement de la Cour Fâches.

La Commission juge l'idée de M. le Conseiller TORCQ, très interessante. Elle décide de retenir cette proposition et de prier M. DUBUISSON de prévoir dans le plan d'aménagement du quartier de Fives la réalisation d'un square à l'emplacement de la Cour Fâches et de la propriété voisine dont les constructions sont également complétement détruites.

(Dossier retourné au service pour suite à donner)

I6I C II[p] Demande de terrains d'atterrissage pour taxis aériens, par les services ministériels de l'aéronautique.

Le Chef du service du Nouveau Plan rend compte à la Commission de l'entretien qu'il a eu dans le bureau de M. Clos, Ingénieur des Ponts et Chaussées avec M. Charpentier, Ingénieur, chargé de mission par le Ministère de l'Air.

Les services de l'aéronautique ayant choisi le terrain d'aviation de Lesquin comme champ d'atterrissage pour les avions de gros tonnages, désireraient relier ce terrain aux grandes cités voisines par un service de taxis aériens.

M. Charpentier demandait donc si la ville de Lille ne pouvait procurer quelques terrains d'environ 250 m x 50 m. parfaitement dégagés et situés le plus près possible du centre de la cité.

La Commission donne son accord sur la position prise par le chef du service municipal au cours de l'entrevue et décide d'aviser MM. les Ingenieurs Clos et Charpentier que l'Administration Municipale ne voit pas la possibilité de donner satisfaction à la demande qui lui a été soumise.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

I62 C IIe Expropriation du Champ de courses de Lambersart. informations.

Le Chef du service du Nouveau Plan rend également compte de la réunion de la Commission d'enquête chargée d'émettre un avis sur le projet d'expropriation du Champ de courses de Lambersart.

Bien que la Commission ait donné un avis de principe favorable au projet, quelques réserves ont néanmoins été inscrites au procès-verbal.

Tout d'abord, M. Clos, ingénieur des Ponts et Chaussées a insisté sur la nature du sol qui nécessitera un drainage sérieux et demandé si la ville ne pouvait rechercher un autre terrain dans la fortification.

Le Chef du service du Plan a fait remarquer que les terrains du champ de courses en grande partie situés en"zône" coûteraient relativement bon marché, et au minimum cinq à six fois moins cher que les terrains de fortification. Etant donné qu'il s'agit d'une surface d'environ 20 hectares l'économie des travaux de drainage serait insignifiante comparée à la valeur des terrains.

Mais une autre réserve, de beaucoup plus importante retient particulièrement l'attention de la Commission.

M. LUMAS, Ingénieur en Chef des voies navigables a fait connaître qu'il projetait de réaliser une deuxième dérivation de la Deûle à travers les terrains du Champ de courses, ainsi que le prolongement de l'avenue du colysée qui, par deux ponts, enjamberait les deux dérivations du Canal.

Ce projet, s'il devait se réaliser, compromettrait la création du stade central prévu par la Ville.

La Commission sur proposition de M. le Maire décide en conséquence de ne pas attendre d'être saisie officiellement et de proposer à l'Administration municipale et au Conseil Municipal de prendre immédiatement position contre les prétentions du service des voies navigables.

(Un rapport est adressé à l'Administration Municipale)

163 C II[p] - Location des terrains.

La Commission prend connaissance d'une consultation de M. le Recteur DUEZ relative aux possibilités, pour les locataires de terrains loués par la ville, de se prévaloir de la loi sur la propriété commerciale pour réclamer soit une prorogation soit une indemnité d'éviction lors de l'évacuation des lieux.

L'avis du Conseiller juridique de la Ville est formel: dans la presque totalité des cas, le locataire pourra invoquer la loi sur la propriété commerciale dès l'instant que le terrain aura été utilisé , même accessoirement pour l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise .

En conséquence, la Commission décide que les locations ne seront consenties a) qu'aux épouses, b) et à titre de jardin ouvrier uniquement.

Cette décision s'appliquera aux demandes visant les terrains situés:

1° rue des Fossés 32
2° rue du Curé St Sauveur 7
3° rue de l'Est 21

164 C II[p] - Demande d'aliénation de terrain - rue Beavignat et place d'André.

La Commission accepterait la mise en vente publique de la parcelle demandée à la condition que le pétitionnaire s'engage à construire en façade de la place un immeuble ayant le maximum de hauteur prévu par les réglements.

Il est bien entendu que la Ville ne peut, pour le moment, prendre d'engagement quant à la date de la mise en état de viabilité des voies bordant le terrain.

(Dossier retourné au service pour suite à donner)

165 C.II[P] Demande d'autorisation d'implanter un baraquement provisoire rue Charles Debierre

La Direction régionale des P.T.T. dans la nécessité de prévoir l'extension de certains de ses services sollicite l'autorisation de construire un baraquement provisoire rue Charles Debierre, sur le domaine public; elle ne peut envisager cette réalisation sur le terrain contigu au bâtiment des "Chèques Postaux", des abris y ayant été construits pour le personnel.

La Commission donne un avis favorable de principe à la demande des P.T.T. Mais elle estime que, pour des raisons de sécurité et de moralité, la construction provisoire devrait être édifiée contre le mur de l'Hôpital St-Sauveur, la plus grande dimension dans le sens de la longueur de la rue, avec, au besoin, quelques mètres de clôtures de façon à ce que la liaison entre l'immeuble des Chèques Postaux et la nouvelle Faculté de Droit ne présente aucun redent.

La Commission fixe à 25 francs le mètre carré et par an le droit d'occupation du Domaine public et à six mois de la fin des hostilités la date de suppression de la construction provisoire.

(Dossier transmis au Service de la Voie publique)

166 C.II[P] Déplacement du Pont-bascule de l'Asschar, avenue de Dunkerque

Avant de prendre définitivement position la Commission désirerait connaître l'avis de la Chambre de Commerce et des Ponts et Chaussées. En outre le Service de la Voie publique sera invité à chiffrer le bénéfice qui résulte pour la Ville de l'utilisation du matériel de l'Asschar compensée par la non-perception des droits d'occupation.

(Dossier retourné au Servive pour suite à donner)

167 C.II[P] Aliénation de terrain d'alignement rue Armand Barbès 15-17

La Commission fixe les conditions de vente.

(Un rapport est adressé à l'Administration Municipale)

168 C.II[P] Travaux confortatifs à effectuer dans l'immeuble sis 16bis rue Royale, frappé d'alignement depuis 1860

Le Chef du Service des expropriations donne à la Commission quelques explications sur la législation en matière d'alignement : la Ville ne pourra interdire l'exécution de travaux confortatifs dans les immeubles profondément frappés d'alignement que lorsque le plan d'aménagement établi au titre de la loi du 14 Mars 1919 - remplacée par celle du 15 Juin 1943 - aura été déclaré d'utilité publique.

.....

La Commission, à la suite de ces précisions, sur proposition de M. le Maire décide :

- a) de ne pas répondre à la demande concernant la propriété située 16bis rue Royale;

b) de demander à M. PROUHE, directeur de l'Urbanisme à l'Equipement National, si la Ville ne pourrait obtenir l'homologation et la déclaration d'utilité publique, au titre des lois précitées, des anciens alignements déjà homologués.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner)

169 C.II[P] Demande d'aliénation d'une partie du sol de la Cour à l'eau

Le Chef du Service rend compte d'une entrevue qu'il a eue avec Monseigneur LOTTHE. Un échange a été envisagé. Mais il ne s'agissait que d'une première prise de contact. Les pourparlers continuent et la question sera ultérieurement soumise à nouveau à la Commission.

Réunion commencée à 18 heures, terminée à 19 heures 30.

LE SECRETAIRE

s/ ALHANT.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
106/214
ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

COMMISSION DU PLAN XIV[p]

Réunion du 6 Décembre 1943

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le lundi 6 Décembre 1943, sous la Présidence de M.Paul DEHOVE, Maire de Lille.

Etaient présents : MM. DEHOVE, Maire de Lille
RAOUST, Adjoint au Maire
WILLEMS, Adjoint au Maire
DELEMER, Conseiller Municipal
GOUDAERT, Conseiller Municipal
LE BLAN, Conseiller Municipal

Assistait également à la réunion : M.ALMANT, Chef du Service des Expropriations et du Nouveau Plan.

s'étaient fait excuser : MM. TREELS, Adjoint au Maire
DUBUISSON, architecte D.P.L.G.

Le procès-verbal de la réunion est adopté sans observation puis la Commission passe à l'examen des questions figurant à l'Ordre du Jour.

I70 C. II[p] - Déplacement du pont bascule de l'Assochar, avenue de Dunkerque.

La Commission prend connaissance de la lettre de M.le Président de la Chambre de Commerce qui avait été consulté.

Celui-ci fait connaître qu'il serait préjudiciable aux intérêts du Port Public d'accorder l'autorisation sollicitée par l'Assochar. En conséquence, la Commission décide qu'elle ne peut donner son accord au projet.

(Dossier retourne au Service de la Voie Publique)

I7I C. II[p]- Auto-route Paris-Lille - Informations

M.le Maire donne à la Commission des informations sur une première conférence qui s'est tenue à la Préfecture et à laquelle il assistait accompagné du Chef du Service des Expropriations et du Nouveau Plan .

Cette conférence présidée par M.GENET, inspecteur Général des Ponts et Chaussées, groupait entre autres personnalités MM. TEISSIER-DUCROCQ ingénieur chargé des études de l'Auto-route, SEMERE, Ingénieur de la S.N.C.F. BERNARD, représentant de la Chambre de Commerce, GREBER et LEVEAU, Architectes-Urbanistes, représentant la Délégation Générale à l'Equipement National, CLOS, Ingénieur des Ponts et Chaussées ainsi que les représentants des Villes de Lille, Roubaix et Tourcoing.

Après un rapide historique de la question, rappelant les raisons qui motivèrent le prolongement de l'auto-route Paris-Lille jusqu'à la frontière Belge puis l'abandon du débouché, soit Place des Chasseurs de Orie soit Place Barthélémy Dorez, de l'embranchement destiné à desservir Lill M.TEISSIER-DUCROCQ a exposé les grandes lignes du nouveau projet.

L'aboutissement de l'auto-route est prévu Bd des Ecoles. Avant d'arriver en cet endroit, l'auto-route débouchant porte de Valenciennes entre l'Institut Médico-légal et l'Institut de Mécanique des Fluides, franchirait, en passage supérieur, les boulevards de ceinture, la rue du Fg de Valenciennes, et la voie ferrée puis longerait la rue de Cambrai, élargi par une emprise de 40 mètres de largeur environ sur la gare St Sauveur.

/...

M. le Maire a souligné immédiatement les graves inconvénients tant d'ordre esthétique que pratique d'un passage supérieur.

En donnant l'accord de la Ville quant au tracé il a insisté particulièrement pour que l'arrivée de l'auto route se fasse sur la place de la Porte de Valenciennes.

La rue de Cambrai, élargie de IO à I2 mètres seulement permettrait cependant la réalisation d'une belle avenue reliant à niveau la porte de Valenciennes au boulevard des Ecoles.

Pour éviter de franchir à niveau la voie ferrée M. le Maire a également souligné l'intérêt que présenterait le raccordement du chemin de fer de ceinture à la Gare de Lille-Sud et par corollaire le raccordement du Port fluvial à la Gare de Loos.

Des réserves ont été faites par les représentants de la S.N.C.F. et de l'Aéronautique Civile.

Le premier s'est montré défavorable au passage de l'Autoroute au milieu de la Gare-Marché envisagée par la S.N.C.F. près du Champ de manoeuvres de Ronchin, ainsi qu'aux emprises dans la Gare St Sauveur.

Quant au second, qui semble prévoir un peu prématurément un essor rapide de l'aviation de tourisme, il désirerait que le Champ de Ronchin soit, au moins en partie, réservé par l'atterrissage de taxis aériens. La proximité de l'auto-route et de la Gare-marché serait, parait-il, un obstacle à la réalisation du projet.

M. Genet ayant sollicité l'avis de M. Greber, Architecte Urbaniste, celui-ci déclara ne pouvoir trouver immédiatement une solution bien qu'il lui paraisse possible de concilier les différents intérêts en présence.

Finalement M. Genet tira la conclusion des débats : l'accord étant réalisé en principe sur le point d'accès de l'auto-route et son tracé M. Teissier Ducrocq poursuivra ses études et soumettra le résultat de ses travaux à une prochaine conférence.

I72 C. II^{p} - <u>Port Fluvial - Informations</u> -

M. le Maire informe la Commission de la correspondance échangée avec le Service des voies navigables et des entretiens qu'il a eus avec le représentant de la Chambre de Commerce au sujet de la réalisation d'un port fluvial.

Ce projet fut admis en principe en Octobre I922. Mais ni la Chambre de Commerce ni le Service des Ponts et Chaussées ne firent allusion à cet accord lors de la Convention intervenue en I930 au sujet de la Création du port public.

Comme la construction d'un port fluvial est d'intérêt général la Commission, sur proposition de M. le Maire décide de reprendre les pourparlers avec les services intéressés et, en accord avec la Chambre de Commerce, d'étudier les possibilités de déplacement de l'emplacement réservé pour la nouvelle Manufacture des Tabacs. Celle-ci pourrait être édifiée entre les places Antoine Tacq et Barthélémy Dorez.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner.)

I73 C II^{p}- Demande d'aliénation d'une partie du sol de la Cour à l'Eau-(Association Diocésaine de la Treille)

Le Chef du service du Nouveau Plan rend compte de sa dernière conversation avec M. le Chanoine Lotthé - Ce dernier a fait remarquer qu'il serait regrettable que les façades postérieures des immeubles à construire en bordure de la voie nouvelle qui reliera la rue des Trois Mollettes à la place du Concert, donnent sur le parvis de la Basilique. L'Association diocésaine désirerait construire sur les terrains formant les quatre premiers lots du lotissement et dont une partie lui appartient, soit des maisons de Chanoines, soit le musée de la Treille.

Comme, d'autre part, elle est propriétaire d'immeubles situés rues du Cirque et Masurel, interessés par des projets de la Ville, l'Association Diocésaine serait disposée à rechercher un accord par voie d'échange.

La Commission donne un avis de principe favorable à cette proposition étant entendu que l'Association devra construire des façades tant sur le Parvis que sur la nouvelle rue.

La Commission étudiera ultérieurement les modalités de l'échange.

Quant à la cession de la partie de la maison des oeuvres nécessaire pour poursuivre le lotissement c'est une question dont la Commission réserve l'examen pour l'instant.

(Dossier retourné au service pour suite à donner)

I74 C II^{p}- Aliénation et location d'une partie de l'ancien lit de l'Arbonnoise.

M. Thieffry, demeurant 38 rue Camille Desmoulins, sollicite
a) l'aliénation à son profit de la moitié du lit de l'Arbonnoise situé au droit de sa propriété
b) la location ou l'aliénation de l'autre moitié.

La Ville ayant en I936 aliéné, aux riverains qui l'ont demandé le lit de l'arbonnoise situé derrière leur immeuble, la Commission donne un avis favorable à la demande de M. Thieffry - La seconde partie du terrain sera seulement louée pour réserver l'accès à la parcelle voisine qui n'est pas encore vendue.

l'Administration des Domaines sera consultée sur le prix éventuel d'aliénation.

(Dossier retourné au service pour suite à donner)

I75 C II^{p}- Renouvellement de location de l'immeuble situé rue du Marché 48.

La Commission décide qu'en vue d'amorcer l'ouverture de la voie prolongeant la rue Brûle Maison , il convient de donner congé aux locataires et d'en rechercher prudemment l'éviction.

(Dossier retourné au Service du Contentieux pour suite à donner).

176 - C. II^{P} - Construction d'un immeuble rues Nationale, Jean Roisin et place de Rihour par le Crédit du Nord.

La Commission prend connaissance des propositions du Crédit du Nord qui modifient les accords passés précédemment entre cette Banque et la ville.

Avant de prendre position la Commission désire connaître avec plus de précision les intentions du Crédit du Nord principalement sur son programme de construction.

Elle ne se prononcera que lorsqu'elle connaîtra le type de façade envisagé par l'architecte ainsi que la façon dont serait habillé momentanément le pignon qui fera face à la place de Rihour en attendant l'exécution de la deuxième tranche de travaux.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

177 - C. II^{P} - Application de la loi d'Urbanisme du 15 juin 1943. Désignation de l'Urbaniste, du technicien sanitaire, et du géomètre chargés d'établir le plan d'aménagement.

La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Préfet du Nord et de la Circulaire du Délégué Général à l'Equipement National donnant des précisions sur les conditions dans lesquelles ces hommes de l'art doivent être désignés.

L'Urbaniste et le technicien sanitaire sont désignés par le Maire après agrément du Délégué Général à l'Equipement National, l'Inspecteur général de l'Urbanisme de la Circonscription ayant été préalablement consulté.

Le géomètre est désigné directement par la Délégation général à l'Equipement National qui accepte d'avoir recours aux candidats présentés par les Municipalités chaque fois que leurs références professionnelles s'avéreront satisfaisantes.

Compte tenu de ces indications la Commission décide de proposer a l'agrément du Délégué général à l'Equipement National, M. DUBUISSON, Architecte D.P.L.G. en tant qu'Urbaniste chargé de l'établissement du plan d'aménagement.

Le technicien sanitaire sera désigné après consultation de divers services compétents.

Enfin il sera demandé à la Délégation Générale de faire appèl au concours de M. MARCHE en tant que géomètre.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

178 - C. II^{P} - Exécution de travaux confortatifs dans des immeubles frappés d'alignement.

La Commission avait demandé s'il n'était pas possible de faire homologuer au titre de la loi d'urbanisme les alignements fixés en 1860.

La Délégation générale à l'Equipement National estime ne pas pouvoir donner satisfaction sur ce point.

.../...

Elle préférerait que la ville utilise les mesures de sauvegarde prévues par l'article 23 de la loi du 15 Juin 1943.

Mais le Chef du Service du Nouveau Plan fait connaître qu'au cours d'un entretien qu'il a eu avec M. THIEBAULT sous-Directeur de l'Urbanisme à l'Equipement National, celui-ci lui a demandé de n'utiliser cette procédure qu'exceptionnellement et avec la plus extrême prudence.

En effet un texte de loi réglant la question des travaux confortatifs est en préparation.

Il convient donc, en attendant la publication de ce texte d'éviter des incidents et des protestations qui risqueraient d'empêcher cette loi de voir le jour.

Réunion commencée à 18 heures - terminée à 19 heures 40.

Le Secrétaire,

"signé" : ALHANT.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
1D6/21
ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

COMMISSION DU PLAN XV P.

Réunion du 3 Janvier 1944.

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le Lundi 3 Janvier 1944 sous la présidence de M. Paul DELOVE, Maire de Lille.

Etaient présents : MM. DELOVE, Maire de Lille
RACUST, Adjoint au Maire
WILLEMS, Adjointau Maire
DELÉPIER, Conseiller Municipal
LE PLAN, Conseiller Municipal

Assistait également à la réunion : M. AIMANT, Chef du Service des Expropriations et du Nouveau Plan.

S'étaient fait excuser : MM. TREELS, Adjoint au Maire,
GOUDAERT, Conseiller Municipal
et DUBUISSON, Architecte D.P.L.G.

Le procès-verbal de la réunion du 6 Décembre 1943 est adopté sans observation, puis la Commission passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

179 C - II^{P} - PROJETS DE LA S.N.C.F. - INFORMATIONS -

A la demande de la Ville la S.N.C.F. avait fourni un plan à petite échelle sur lequel figuraient succintement l'ensemble des dispositions prévues dans l'avant-projet de la Gare de passage.

Ce plan ayant donné lieu à certaines observations, la S.N.C.F. vient d'adresser un nouveau croquis tendant à démontrer qu'il n'y a aucune impossibilité à adopter les projets ferroviaires du programme d'urbanisme.

La Commission prend connaissance de ces différents plans, des observations présentées par M. DUBUISSON et de la réponse de la S.N.C.F.

Elle constate que cette dernière s'est efforcée, dans la plupart des cas de donner satisfaction à la Ville en respectant ses projets. Toutefois il sera nécessaire de revoir la question du franchissement de la voie ferrée a) près de la gare des Abattoirs (lignes de Roubaix et de Calais), b) à l'extrémité de la rue des Gantois à LA MADELEINE, c) à l'extrémité de la rue de Lives à LA MADELEINE.

Le problème sera examiné ultérieurement, la présente communication n'étant faite qu'à titre d'information.

Au cours de cet examen, la Commission prend connaissance également d'une lettre de la S.N.C.F. relative à la réalisation du passage supérieur de la Cité Hospitalière, conséquence de la suppression des passages à niveau de Bargues et de l'Epinette.

.....

Avant de donner l'accord de la Ville la Commission désirerait connaître les dispositions techniques du projet.

(dossier retourné au service pour suite à donner)

180 C II^{P} - Création d'une gare routière - informations.

Le Chef du Service du Nouveau plan fait à la Commission un compte rendu succint de la réunion qui s'est tenue, à ce sujet, le 23 Décembre 1943, à la Préfecture du Nord.

Au cours de la Conférence le représentant de la Ville a exposé le projet de gare routière souterraine.

Mais le représentant de la Chambre de Commerce, soutenu par l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, a aussitôt demandé que l'on s'en tienne à l'immédiat en tenant compte de l'existence de la gare actuelle.

M. GRIMONPONT - représentant les transporteurs routiers, réclamait au contraire, mais à titre définitif l'emplacement situé à l'extrémité de la rue de Tournai, front à la future place de la Gare.

L'agent de la Ville, pour des raisons qu'il expose à la Commission s'est élevé contre le choix de ce terrain à titre définitif.

Le mandataire de la Chambre de Commerce a marqué avec force sa préférence pour un emplacement situé dans la fortification entre la place des Buisses et la rue du Faubourg de Roubaix.

Ces explications sont suivies d'un échange de vues et finalement la Commission, sur proposition de M. le Maire, décide de provoquer une réunion de tous les organismes intéressés et de proposer pour la création d'une gare routière provisoire, le terrain sollicité par les transporteurs routiers.

(Dossier retourné au service pour suite à donner)

18I C II^{P} - Recherche d'un nouvel emplacement pour la construction d'une manufacture des Tabacs.

La Commission examine l'emplacement proposé par M. DUBUISSON en tenant compte de la dernière décision à laquelle elle s'était arrêtée.

Le nouveau terrain est situé entre les portes de Béthune et des Postes.

Une partie est occupée par des maisons provisoires, au droit desquelles un égoût a été construit.

Dans le prolongement du Chemin de Bargues, traversant le terrain, ont été posées des canalisations de gaz et un égout établi. Enfin vers la porte des postes une très importante dénivellation rend une petite partie de la parcelle choisie inutilisable pour la construction.

M. le Maire souligne a) que les maisons provisoires doivent disparaître à la fin des hostilités - b) qu'il sera toujours possible de trouver une solution pour supprimer ou neutraliser les inconvénients résultant de la présence des canalisations.

.....

Enfin la Commission estime qu'en dépit de la dénivellation la partie du terrain vers la place Barthélémy Dorez peut également être cédée.

En résumé, en maintenant à 38 mètres la largeur du boulevard de ceinture, la Commission décide d'autoriser la Chambre de Commerce à entrer en pourparlers avec le S.E.I.T.A. en vue de libérer, par voie d'échange, le terrain du boulevard de la Moselle.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

183 CII^{P} - Projet de création d'un jardin public rue du Long Pôt.

La Commission examine le projet établi par M. DUBUISSON.

Elle craint qu'un jardin d'agrément comportant des parterres fleuris ne soit rapidement saccagé par les enfants.

Faisant sienne l'opinion de M. le Maire elle demande que le projet tende surtout à la création de larges espaces ensoleillés entourés d'arbres avec des coins de verdure pour les mamans.

Elle ne croit pas devoir retenir l'idée du prolongement de la rue des Noirs le sol de cette voie devant être incorporé dans le jardin.

(Dossier retourné au Service qui s'entretiendra de la question avec M. DUBUISSON).

183 CII^{P} - Acquisitions d'immeubles - Observations du Ministère.

Le Chef du Service des Expropriations donne connaissance à la Commission d'une longue lettre du Ministre de l'Intérieur qui, en retournant les dossiers d'acquisitions amiables d'immeubles situés dans le quartier St Sauveur, souligne que puisqu'il s'agit d'une oeuvre d'assainissement, il conviendrait que la Ville utilisat la loi du 1er Mars 1942 visant les îlôts insalubres de Paris, dont elle peut demander l'extension à son bénéfice.

Des explications sont données à la Commission quant au mécanisme de ladite loi, ses avantages et ses inconvénients dans les circonstances actuelles.

M. l'Adjoint Willems fait remarquer l'intérêt pour la Ville de procéder à l'expropriation d'îlôts entiers plutôt que d'immeubles isolés.

En conclusion la Commission décide :

a) de demander l'extension à la Ville de Lille des dispositions de la loi du 1er Mars 1942 concernant les immeubles et îlôts insalubres de la Ville de Paris étant cependant entendu que lors de l'application de ladite loi l'injonction de quitter les lieux ne sera adressée aux occupeurs qu'autant que les circonstances le permettront.

b) d'insister auprès du Ministère pour qu'en attendant la publication de ce nouveau texte les acquisitions amiables réalisées les mois derniers soient approuvées et déclarées d'utilité publique.

184 C II^{P} - Location d'immeuble 309, rue du Faubourg des Postes

D'importants travaux de réparations sont nécessaires dans cet immeuble - Le locataire offre de l'acquérir.

L'aliénation de cette maison générait la réalisation d'un lotissement prévu front à la voie à créer.

.....

et

En conséquence , la Commission décide de conserver la propriété et d'autoriser l'exécution des travaux de réparations qui devront être réduits au strict nécessaire.

(Dossier retourné au service pour suite à donner.)

I85. C.II.P : Immeuble situé rue Wicar, 11.-

La Ville vient d'acquérir cet immeuble qui est en très mauvais état et n'est plus occupé que par deux locataires. Par ailleurs, les immeubles voisins sont, pour la plupart, démolis.

En raison de cette situation la Commission décide qu'il convient de rechercher l'évacuation de l'immeuble et de le faire démolir aussitôt que possible.

(Dossier retourné au service pour suite à donner .)

I86. C.II.P : Suppression du Chemin de desserte du Chantier "Thomas", autour du stade de l'Olympique Lillois.

La Ville envisage l'aménagement de pistes et de petits terrains de jeux sur les parcelles lui appartenant et situées entre le nouveau port et l'avenue de l'hippodrome.

Mais ces terrains sont traversés par un chemin de desserte des chantiers Thomas, établi par les Ponts et chaussées avec l'accord de la Ville.

Afin de pouvoir réaliser le projet d'aménagement la Commission décide de demander au service des Voies Navigables s'il ne peut détourner ce chemin qui longerait alors la dérivation de la Deûle, passerait sous le nouveau Pont et rejoindrait l'avenue de Dunkerque par une route existante.

(Dossier retourné au service pour suite à donner)

I87. C.II.P Etablissement du Plan des quartiers démolis et du plan d'aménagement de la Ville- honoraires de M. DUBUISSON

La Commission décide de régler à M. DUBUISSON, architecte D.P.L.G la somme de dix mille francs conformément aux clauses du contrat qu'il avait passé avec la Ville.

(Dossier transmis à M. le Directeur des Finances pour suite à donner)

Réunion commencée à 18 heures
terminée à 20 heures

Le Secrétaire :

ALHANT.

ARCHIVES MUNICIPALES
106/21
DE LILLE

COMMISSION DU PLAN XVIe

Réunion du 7 Février 1944

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le lundi 7 Février 1944 sous la présidence de M. Paul DEHOVE, Maire de Lille.

Etaient presents : MM. DEHOVE, Maire de Lille
RAOUST, Adjoint au Maire
WILLEMS, " " "
DELEMER, Conseiller Municipal
GOUDAERT, " "

Assistaient également à la réunion :

M. ALHANT, Chef du Service des Expropriations et du Nouveau Plan.

S'étaient fait excuser : MM. TREELS, Adjoint au Maire
LE BLAN, Conseiller Municipal
DUBUISSON, Architecte D.P.L.G.

Le procès-verbal de la réunion du 3 Janvier 1944 est adopté sans observation, puis la Commission passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

188. C II P - Projets de la S.N.C.F.

M. le Maire donne, à la Commission des informations au sujet de la conférence qui s'est tenue le 4 février à l'Hôtel de Ville et qui groupait, sous sa présidence, les représentants de la S.N.C.F., des Ponts et Chaussées, de l'Equipement national et de la Chambre de Commerce.

Après avoir fait un rapide historique de la question, M. le Maire a demandé à M. CAMBOURNAC de faire connaître le point de vue de la S.N.C.F.

Celui-ci déclara qu'il ne serait jamais possible d'apporter à la gare actuelle des transformations suffisantes pour permettre le trafic ferroviaire tel qu'il est prévu pour l'après-guerre. Au surplus le projet envisagé après la guerre 1914-1918 avait surtout pour but de ménager l'avenir du trafic dans la région pour la quadruplication des voies.

La S.N.C.F. est revenue à des développements plus limités et maintenant le problème est devenu simplement local.

On a donc abandonné des projets qui avaient peut-être été jugés trop ambitieux par la Chambre de Commerce.

Les services des Ponts et Chaussées n'ont aucune objection à formuler contre la gare de passage.

Les représentants de la Chambre de Commerce firent connaître que cette assemblée maintenait son point de vue et son opposition au projet mais ne se refusait pas à l'examiner si on le lui soumettait.

...../

M. le Maire fit remarquer que loin de vouloir tenir la Chambre de Commerce à l'écart des tractations il entendait au contraire poursuivre avec elle des contacts étroits et directs en présence des ingénieurs de la S.N.C.F.

Il ajouta qu'il espérait fermement que la Chambre de Commerce, au cours de ces conversations, se départirait de son hostilité et qu'avec de la bonne volonté de part et d'autre on pourrait faire oeuvre utile et aboutir à une bonne entente.

Il déclara en outre à l'Ingénieur en Chef du Service des voies navigables que la Ville était toute disposée à faciliter la réalisation d'un port fluvial et qu'il aurait à ce sujet de prochains entretiens avec la Chambre de Commerce tout particulièrement intéressée.

Par ailleurs le raccordement de ce port à la voie ferrée pourrait être étudié dans le cadre du problème de la gare de passage, la desserte des installations portuaires pouvant être raccordée à la Gare d'Haubourdin ou à celle de Lille-Délivrance.

En résumé termina M. le Maire, il faut chercher à satisfaire tous les besoins sans marcher en ordre dispersé.

La Commission prend acte de ces informations.

I89. C II P - <u>Construction d'une école des Beaux-Arts et d'un Conservatoire.</u>

M. le Maire expose tout d'abord la question. Le problème de la construction d'une nouvelle école des Beaux-Arts et d'un Conservatoire se posant, il parait intéressant de retenir, comme emplacement, le terrain de la Salpétrière auquel serait adjoint la parcelle contiguë appartenant aux Hospices donnant sur la rue du Molinel.

On pourrait ainsi édifier sur le sol des anciens bâtiments des écoles académiques un groupe scolaire pour le Vieux-Lille pour lequel on n'avait trouvé jusqu'à présent que des terrains de fortification vraiment trop éloignés du coeur de ce quartier.

Le dégagement du Palais de justice par la démolition des prisons permettrait la réalisation d'une belle oeuvre d'urbanisme.

M. le Conseiller GOUDAERT constate qu'alors que primitivement l'on avait envisagé le déplacement d'un seul établissement il est maintenant question d'en faire disparaître deux. Petit à petit, ajoute-t-il, on va faire mourir le Vieux-Lille qui ne disposera même plus de salle de réunions.

Au cours de son intervention, M. le Conseiller GOUDAERT fait remarquer que la distance du Théâtre à la future gare sera égale à celle du Théâtre à l'Eglise du Sacré-Coeur.

Cependant cette distance ne paraît nullement exagérée aux autres membres de la Commission

Mais revenant à la question figurant à l'ordre du jour, M. l'Adjoint Raoust affirme qu'on ne manquera pas de salles de réunions à Lille. Tout comme l'ancien le nouveau Conservatoire pourra être utilisé dans ce but.

...../

M. le Conseiller DELEMER remarque que l'émigration des familles bourgeoises du Vieux-Lille est aussi une cause de la diminution de l'animation dans ce quartier.

Enfin M. le Maire rappelle le projet de construction d'un groupe scolaire moderne, ceux de l'aménagement de l'Hospice Comtesse en musée de folklore et de la transformation de l'ilôt compris entre cet Etablissement charitable, la rue de la Monnaie, la place Louise de Bettignies et l'avenue du Peuple Belge, réalisations qui donneront a ce quartier, transformé, une vigueur nouvelle.

Au cours de ces diverses interventions les questions du comblement de la Basse-Deûle et de la suppression du Pont-Neuf sont évoquées.

M. le Maire donne à M. le Conseiller GOUDAERT l'assurance que ce travail sera effectué dès que, les hostilités ayant cessé, il sera possible de construire l'égoût destiné à recevoir les eaux qui se déversent actuellement dans le Canal.

Pour le Pont-Neuf M. l'Adjoint RAOUST accepte de faire des démarches en vue d'obtenir une solution satisfaisante.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

190. C.II P - Construction d'habitations ouvrières - Concours d'idées - Participation de l'Intersyndicale de la Production.

M. le Maire fait connaître qu'une délégation de l'Intersyndicale de la Production, manifestant le désir d'apporter son concours à l'oeuvre entreprise par la Municipalité lilloise, a offert une somme de 30000 Francs pour l'attribution des primes aux lauréats de cette compétition.

La seule modification du programme, digne d'intérêt, demandée par la délégation est sa représentation dans le jury.

La Commission donne un avis favorable à cette proposition.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

191. C.II P - Demande de location de terrain pour l'installation d'un garage pour les services de Police.

Le Préfet a adressé à M. le Maire une lettre sollicitant de la Ville la location d'un terrain contigu au Commissariat Central.

Mais avant que la question ait pu être posée à la Commission du Plan un agent du service de l'Intendance de Police est venu déclarer au bureau des Expropriations que la question n'étant pas solutionnée assez rapidement le terrain allait être réquisitionné.

M. le Maire souligne les procédés cavaliers employés par l'Intendance de Police.

La Commission décide alors qu'il sera répondu à M. le Préfet a) que les services de Police devraient lever l'option qui leur a été donnée sur ce terrain. La Ville examinerait avec bienveillance la demande d'autorisation d'y édifier des baraquements qui devraient

...../

néanmoins disparaître dès la fin des hostilités - b) que l'Administration Municipale ne croit pas pouvoir consentir à la location d'un terrain dont l'aliénation, à un prix particulièrement intéressant lui a été demandée et qu'elle a volontiers accordée.

(Dossier transmis à M. le Secrétaire Général).

192. C.II P - Offre de vente d'immeuble - 82, rue St-Sauveur

Cet immeuble menace la sécurité publique. Le propriétaire invité à supprimer ce danger s'est déclaré prêt à traiter amiablement avec la Ville. Cette solution est la meilleure, car c'est, en définitive la Ville qui aurait à payer lors de l'expropriation le montant des travaux qu'elle pourrait exiger.

Les conditions de cession obtenues par le service étant intéressantes la Commission donne un avis favorable à l'acquisition de la propriété.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

193. C.II P - Réalisation d'alignement rue Charles Quint.

Les maisonnettes situées 34 - 36 et 38 rue Charles Quint s'acheminent lentement vers leur ruine. Deux d'entre elles ont été abandonnées par leurs locataires.

Un accord amiable avait été envisagé avant la guerre. Les co-propriétaires ayant depuis augmenté sensiblement leurs prétentions la Commission décide qu'en raison de l'état des immeubles l'expropriation ne sera pas poursuivie.

Par ailleurs le service de la Voie Publique sera invité à poursuivre la procédure en vue d'obtenir la démolition des maisons inhabitées.

(Dossier transmis au service de la Voie Publique)

194. C.II P - Demande d'aliénation de terrain, angle des rues E. Delesalle et de la Vignette.

La Commission donne un avis favorable à l'aliénation par adjudication publique, la mise à prix devant être fixée après consultations des Domaines.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

195. C.II P - Création d'un jardin public rue du Long Pot

La Commission se déclare satisfaite du dernier projet soumis par M. E. DUBUISSON.

(Plan transmis au service du Dessin).

...../

I96. CII P - Programme d'Equipement sportif- Subvention.

Il est donné connaissance à la Commission de la Communication du Commissariat aux Sports faisant connaître que le taux de subvention pour acquisition de terrain est porté de 50 à 60%, le taux de subvention pour travaux étant maintenu à 80% et non réduit de I0% comme il avait été envisagé précédemment.

I97. CII P - Démolition de l'immeuble situé rue St Hubert I7.

Devant la mauvaise volonté du propriétaire qui s'était engagé à libérer le local pour le jour du paiement du prix de la vente la Commission, à la demande de M. l'Adjoint Willems, décide de prier le Contentieux de faire jouer, sans tarder, les clauses de la promesse de vente prévoyant des pénalités en cas de non respect des engagements pris et de poursuivre l'évacuation des lieux, M. Hogmont n'habitant pas ce local.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner)
en accord avec le Service du Contentieux

Réunion commencée à I8 heures, terminée à I9 heures.

Le Secrétaire,

M.ALHANT.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
1D6
294

COMMISSION DU PLAN XVIII[P]

Réunion du 3 Avril 1944

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le lundi 3 Avril 1944, sous la présidence de M. Paul DEHOVE, Maire de Lille.

Etaient présents : MMrs DEHOVE, Maire de Lille
RAOUST, Adjoint au Maire
WILLEMS " "
DELEMER, Conseiller Municipal
LE BLAN, " "

Assistait également à la réunion M. ALHANT, chef du Service de l'Urbanisme

S'étaient fait excusés : MMrs TREELS, Adjoint au Maire
GOUDAERT, Conseiller Municipal
DUBUISSON, Architecte D.P.L.G.

Le procès-verbal de la réunion du 13 Mars 1944 est adopté sans observation, puis la Commission passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

205 CII[P] - Expropriations rue Lottin 1 - Terrains d'agrandissement du Cimetière du Sud.

Sur invitation de M. le Maire le Chef du Service de l'Urbanisme donne connaissance à la Commission de la décision rendue par la Commission arbitrale d'évaluation pour l'expropriation a) d'un terrain situé 1 rue Lottin, b) des parcelles nécessaires à l'agrandissement du Cimetière du Sud.

Pour le terrain de la rue Lottin le propriétaire demandait 221.000fr la Ville offrait 17.625 Frs - la Commission a alloué 25.000 francs.

En ce qui concerne les terrains d'agrandissement du Cimetière du Sud, affaire de beaucoup la plus importante puisqu'il s'agissait de plus de 9 hectares, le Chef du Service donne quelques renseignements sur la façon dont se sont déroulés les débats. Puis il fait connaître que les expropriés, propriétaires et locataires demandaient au total 33.189.946 francs. (Pour les terrains seuls les propriétaires réclamaient 200 et 250 francs le mètre carré). La Ville offrait 2.057.400 francs. La Commission a accordé 3.448.816 francs - Le prix moyen fixé pour les terrains ressort à 30 francs le mètre carré - Pour une parcelle front au chemin de l'Arbrisseau il a été alloué 94 francs. Ces chiffres comprennent les frais de remploi calculés au taux de 25 % du prix principal.

Maître Payen, accompagné de M. ALHANT, défendait les intérêts de la Ville.
M. le Maire informe la Commission que Maître Payen lui a fait connaître que la défense de la Ville avait été minutieusement préparée et que les dossiers ainsi que les nombreuses références fournies par le Service avaient sérieusement facilité sa tâche.

La Commission exprime toute sa satisfaction des résultats obtenus et félicite unanimement le Chef du Service de l'Urbanisme de la conscienc avec laquelle il a contribué à la défense des intérêts de la Ville.

Il est loisible aux parties de faire appel dans les quinze jours. Peut-être les expropriés auront-ils recours à cette procédure, particulièrement les Briqueteries du Nord qui, avec apreté, réclamaient une indemnité de 10 millions pour trouble apporté dans leur exploitation, et qui n'ont obtenu que le franc offert par la Ville.

(Un rapport d'informations sera adressé à l'Administration Municipal

206 C II^{P}.- Aliénation de terrains au profit de l'Intendance de Police

M. LEVEAU, Inspecteur Général adjoint de la première circonscription d'urbanisme a été consulté par l'autorité supérieure sur l'opportunité de la construction aux abords du Commissariat Central des bâtiments destinés à abriter les services de police.

L'examen de cette question a suggéré à M. Leveau quelques observations que, sur la demande de M. le Maire, il vient soumettre à la Commission du Plan.

L'Inspecteur de l'Urbanisme estime que le secteur considéré constitue un point stratégique correspondant aux instructions ministérielles relatives à la concentration des forces de police.

Le programme de réalisation comprend 4 parties qui seraient réparties sur les 4 ilôts dont l'Intendance envisage l'acquisition.

L'ilôt compris entre le boulevard du Président Hoover et la rue Enrico Ferri recevrait l'Hôtel de l'Intendance .

Contre la Faculté de Droit seraient érigées les dépendances.

L'extension du Commissariat central serait réalisée autour du bâtiment existant.

Enfin contre les constructions du groupe d'habitations à bon marché des logements seraient édifiés.

Mais M. Leveau estime que le problème doit être étudié avec une idée d'ensemble et à ce point de vue il juge nécessaire de dégager le boulevard du Président Hoover en ménageant une marge de reculement entre l'alignement et les façades de façon à donner à cette artère capitale un caractère verdoyant.

Il voudrait voir apporter dans le développement de ce boulevard une impression de Paris. Ce résultat peut être obtenu, à son avis, en réalisant derrière la marge de verdure des masses successives d'immeubles ayant la même longueur de façade.

Pour ce faire il suffirait de modifier un peu les alignements pour éviter de donner à certains ilôts une forme triangulaire. Cette modification permettrait de compenser dans une certaine mesure les surfaces réservées à la verdure.

Cette suggestion nteresse plus particulièrement l'ilôt compris entre le boulevard du Président Hoover et la rue Enrico Ferri qui engloberait le prolongement de l'avenue Eugène Varlin et une partie du terre-plein qui lui fait face. Un égoût existe dans le prolongement de l'avenue Eugène Varlin. L'Intendance de police aurait soin à accepter cette servitude , soit à effectuer à ses frais un nouveau tronçon de collecteur.

Les façades seraient ainsi à angle droit. M. Leveau déclare que cette solution ne présenterait pas d'inconvénient pour la circulation étant donné la largeur des voies entourant les ilôts. Au surplus, ajoute-t-il, la création des pans coupés est une théorie spécifiquement française que les milieux officiels compétents abandonnent petit à petit.

Elargissant le débat et jetant un regard sur l'avenir M. LEVEAU suggère la réalisation d'une masse de verdure autour de l'Auberge de la jeunesse. Il préconise également de prolonger jusqu'à la rue Charles DEBIERRE le jardinet qui entoure la Noble Tour en y aménageant simplement un passage pour piétons.

Enfin il souhaite, tout en reconnaissant qu'il s'agirait là d'une oeuvre extrêmement importante qui méritera dans l'avenir un examen plus attentif, que le voyageur, en débarquant de la gare, aperçoive uniquement une masse de verdure jusqu'à la Foire Commerciale.

M. LEVEAU s'étant retiré la Commission se penche à nouveau sur la question des terrains à céder à l'Intendance de police qui, seule, doit retenir son attention pour l'instant.

M. l'Adjoint WILLEMS estime qu'avant de prendre une décision il serait nécessaire d'entendre M. DUBUISSON.

M. le MAIRE fait observer que dès que l'état de santé de M. DUBUISSON lui permettra de reprendre place au sein de la Commission la question de la marge de verdure à réserver sera étudiée. Mais en attendant la Commission peut prendre position quant aux modifications à apporter au périmètre des ilôts bâtissables.

M. l'Adjoint WILLEMS demande si la circulation ne doit pas dominer la construction. Après échange de vues la Commission accepte la proposition de M. LEVEAU, acte étant donné à M. l'Adjoint WILLEMS des réserves qu'il a formulées.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner)

207 C II^{P} - Offre de vente d'immeuble I, rue Christophe Colomb.

La Commission donne mandat au Service de poursuivre les pourparlers en vue de l'acquisition amiable de cet immeuble.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner)

208 C II^{P} - Acquisition d'immeuble 4, rue Saint-Michel.

La Commission donne un avis favorable à l'acquisition de cette propriété, les conditions obtenues par le Service étant intéressantes pour la Ville.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner)

209 C II^{P} - Demande d'autorisation d'exécuter des travaux confortatifs en façade de l'immeuble situé 187 rue L.Gambetta

La Commission estime qu'il convient de refuser l'autorisation sollicitée.

(Dossier retourné au Service de la Voie Publique)

210 C II^{P} - Rampes d'accès au P.S. de la Cité hospitalière. Demande de renseignements.

Un architecte dont un client désirerait acheter une parcelle de terrain située en bordure des deux rampes d'accès voudrait savoir si la Ville a) n'accepterait pas d'installer une grille le long de l'alignement. b) n'envisagerait pas pour aménager les remblais d'y effectuer quelques plantations. c) ne pourrait, tout au moins sur une certaine longueur, mettre en état de viabilité la rampe d'accès prenant son départ à l'extrémité de la rue du Chevalier de l'Espinard.

...../

La Commission estime que la Ville n'a pour le moment aucun engagement à prendre et aucune promesse à faire.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

211 C.II.P.- Acquisition de l'ancien hippodrome de Lambersart. Demande d'échange de terrains.

Un des propriétaires des terrains que la Ville veut acquérir pour la réalisation d'un centre sportif demande s'il ne serait pas possible de lui céder, en échange un autre terrain que la Ville possède avenue du Bois.

La Commission ne peut retenir cette suggestion. La parcelle de l'avenue du Bois a été achetée en vue de la réalisation de projets d'avenir et ne peut être rétrocédée.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

212 C.II.P.- Echange de propriétés - Ville - Association Diocésaine.

En vue du dégagement des abords de la Basilique de la Treille la Ville doit aux termes d'un accord passé avec l'Association diocésaine acquérir deux immeubles de la cour Gilleson. A la suite d'observations du Ministère de l'Intérieur quant à la procédure suivie en matière d'assainissement des quartiers insalubres la Préfecture avait retourné le dossier. Mais en attendant que la Ville puisse bénéficier des dispositions de la loi du 1er Mars 1942 des démarches ont été tentées, mais en vain, pour obtenir des services préfectoraux que le principe de l'échange soit approuvé.

En conséquence la question se pose de savoir si la Ville attendra, pour exproprier les deux immeubles en cause d'avoir obtenu le bénéfice de la loi précitée ou si elle poursuivra une autre procédure, actuellement possible, mais très longue et offrant par surcroit des possiblités de recours aux expropriés.

La Commission jugeant que la démolition de ces immeubles n'est pas urgente, estime préférable d'attendre qu'il soit possible d'utiliser une procédure expéditive et sûre.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

213 C.II.P.- Suppression des ilôts insalubres.

La Commission après avoir pris connaissance de la lettre de M. le Président du Conseil Municipal de Paris donnant des précisions sur les conditions d'application à la Capitale de la loi du 1er mars 1942 décide de proposer au Conseil Municipal de solliciter l'extension à la Ville de Lille des dispositions de ladite loi.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

214 C.II.P.- Demande de location de terrain 4, rue du Curé Saint-Sauveur.

La Commission donne un avis favorable à la demande sous réserve a) que le pétitionnaire adresse une nouvelle demande de location précisant que le terrain sera loué à usage de jardin b) que le loyer sera calculé sur la base de 25 F le mètre carré par an c) que le service du Contentieux prendra toutes les précautions d'usage en pareille occurrence.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

215 C.II.P.- Aliénation de terrains rue Enrico Ferri.

La Commission prend connaissance du résultat de la vente, par adjudication publique, de deux terrains, situés rue Enrico Ferri, appartenant à la Ville.

216 C.II.P.- Construction d'un hangar provisoire pour abriter les cars de police.

La Commission prend acte de l'abandon par les services de l'Intendance de police de l'intention de louer ou réquisitionner le terrain contigü au Commissariat Central de police pour y installer un hangar qui aurait abrité les voitures de police.

217 C.II.P.- Plantations boulevard Carnot.

La Commission prend connaissance d'une note de M. le Directeur des promenades et jardins l'informant que la plantation d'arbres boulevard Carnot sera réalisée en 1945.

218 C.II.P.- Construction d'un nouveau bureau de postes Lille-Esquermes - recherche d'un emplacement.

La Direction des P.TT envisageant le déplacement de ce bureau de postes demande a) si la Ville ne possède pas de terrain disponible dans ce secteur b) si elle ne pourrait disposer de celui de la Compagnie du Gaz boulevard Montébello c) si les Hospices ne pourraient leur vendre une parcelle du terrain situé face à l'Hopital de la Charité.

La Ville ne dispose pas de terrain dans le secteur considéré et d'autre part elle se propose d'acquérir la propriété de la Compagnie du Gaz avec laquelle elle a déjà réalisé un accord de principe.

Par contre la Commission est tout à fait favorable à la construction du nouveau bureau projeté face à l'Hopital de la Charité. La Direction des P.T.T. pourrait se mettre en rapports à ce sujet avec l'Administration des Hospices.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

Réunion commencée à 18 heures terminée à 19 heures 45.

Hôtel de Ville, le 7 Avril 1944

Le Secrétaire,

"signé": ALHANT.

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE
ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 106/214

COMMISSION DU PLAN XIX^P

Réunion du Ier Mai 1944

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le lundi Ier Mai 1944, sous la présidence de M. Paul DEHOVE, Maire de Lille.

Étaient présents : M.M. DEHOVE, Maire de Lille
RACUST, Adjoint au Maire
WILLEMS, d°
DELEMER, Conseiller Municipal
GOUDAERT, d°

Assistaient également à la réunion :
M.M. DUBUISSON, Architecte D.P.L.G.
ALHANT, chef du Service de l'Urbanisme.

S'étaient fait excusés : M.M. TREELS, Adjoint au Maire
LE BLAN, Conseiller Municipal.

En ouvrant la séance, M. le Maire exprime la satisfaction des membres de la Commission de voir M. Dubuisson reprendre place au sein de l'Assemblée.
Il lui souhaite un rapide et complet rétablissement.

Avant de passer à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour, M. l'Adjoint Willems demande qu'en raison de la présence de M. Dubuisson, la question de la modification des alignements au carrefour de la rue Georges Lefèvre, de l'avenue Eugène Varlin et du boulevard du Président Hoover soit examinée à nouveau.

M. le Maire donne à M. Dubuisson les précisions nécessaires sur la suggestion de M. Leveau, adjoint à l'Inspecteur général de l'Urbanisme.

M. Dubuisson craint que la réalisation du projet de M. Leveau ne crée des difficultés de liaison entre le boulevard Louis XIV et le Pont supérieur.

Il soulève également des objections du point de vue esthétique, mais ne s'oppose pas néanmoins à la solution proposée bien qu'elle ne soit pas à l'abri de toute critique.

M. l'Adjoint Willems insiste encore pour le maintien de l'ancien projet de M. Dubuisson.

Un échange de vues s'ensuit auquel prennent particulièrement part M.M. le Maire, Willems, Delemer et Dubuisson.

M. le Maire ne voit pas la possibilité de refuser le projet de M. Leveau qui permettra la concentration souhaitable des services de police.

C'est également l'avis de M. Delemer qui souligne au surplus que par la réalisation des alignements du plan initial la circulation serait coupée deux fois.

M. Dubuisson rappelle la nécessité d'assurer les liaisons indispensables avec le Pont Supérieur et fait remarquer que la création d'un centre policier dans ce secteur ne lui parait guère recommandable

M. l'Adjoint WILLEMS maintient ses réserves antérieures.

Enfin, M. le Maire observe que, du point de vue de la perspective, un arrangement peut être trouvé sans sérieuses difficultés.

Par ailleurs, il estime qu'il serait contraire aux intérêts de la Ville d'entrer en conflit avec l'Inspection Générale de l'Urbanisme qui devra, en fin de compte, donner son avis sur le plan d'aménagement de la Ville et proposer les modifications qu'elle jugera utiles.

M. l'Adjoint WILLEMS affirme que cette intervention possible de l'Inspection Générale de l'Urbanisme ne doit provoquer aucune crainte et que l'avenir prouvera que celle-ci est injustifiée. Finalement, à la majorité et prenant acte des réserves de M. l'Adjoint WILLEMS, la Commission confirme les décisions prises lors de sa réunion du 3 Avril 1944.
(Dossier retourné au Service)

219 C II^{P} - Nouvelle appellation de la Commission

M. le Maire appelle l'attention de la Commission sur l'importance de plus en plus grande que prennent les questions d'urbanisme qui sont intimement liées aux opérations d'acquisition d'expropriation et de réalisation du plan d'aménagement.

Il propose de donner à la Commission l'appellation de "Commission de l'Urbanisme et du Plan", précisant que les questions intéressant l'urbanisme doivent être soumises à la Commission du Plan et non à celle de la Voie publique.

A l'unanimité, les membres de la Commission ratifient cette proposition.

220 C II^{P} - Expropriations à Lambersart et La Madeleine

Le chef du service donne connaissance à la Commission du montant des indemnités accordées par la Commission arbitrale, lors d'une récente expropriation de terrains situés à Lambersart et par le Tribunal civil, statuant en appel, pour l'expropriation d'un terrain situé à La Madeleine.

En ce qui concerne la deuxième opération, le chef du service signale que, contrairement aux anciennes décisions qui confirmaient presque toujours celles des Commissions arbitrales, le Tribunal Civil a majoré très sensiblement les indemnités accordées aux expropriés.

Il fait remarquer que si le Tribunal Civil devait continuer à faire preuve de tant de désinvolture dans la défense des intérêts des contribuables, on risquerait de connaître à nouveau les errements que valut aux collectivités l'attitude scandaleuse des jurys institués par la loi du 3 Mai 1841.

.....

La Commission prend acte de ces informations et invite le Service à redoubler d'efforts dans la poursuite de la procédure d'expropriation des terrains nécessaires à l'agrandissement du Cimetière du Sud.

221 C II^{P} - Construction d'une école des Beaux- Arts et d'un Conservatoire - Acquisition de terrain.-

La Commission prend connaissance de l'avis de la Direction des Domaines sur la valeur du terrain de la rue du Molinel appartenant aux Hospices.

Elle decide d'entrer en pourparlers avec l'Administrationcharitable en vue d'une acquisition amiable bien que M.l'Adjoint WILLEMS estime que cet achat ne soit pas urgent.

M.le Conseiller GOUDAERT rappelle que les Hospices ne désirent pas que le montant des acquisitions soit réglé en espèces. M.le Maire précise que l'accord sera recherché sur la base d'un échange de terrains.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner) .

222 C.II^{P} - Expropriation éventuelle de l'immeuble situé 88 rue du Faubourg des Postes.-

Le sol sur lequel est érigé cet immeuble doit être entièrement incorporé à la voie publique.

Le propriétaire refusant de traiter à l'amiable la Commission décide d'entamer la procédure d'expropriation.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner)

223 C.II^{P} - Immeuble sis Cour à l'Eau N° 6 -Acquisition amiable

La Ville poursuit l'expropriation de cet immeuble.
Les propriétaires s'étant déclarés décidés à traiter à l'amiable, à des conditions intéressantes, la Commission donne son agrément à l'accord intervenu.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

224 C.II^{P} - Reconstruction du Crédit du Nord. Informations .-

Le Chef du Service donne connaissance à la Commission d'un projet de Convention établi par la Direction générale du Crédit du Nord.

Elle examine les différents articles de cette Convention. Au cours de cette etude M.le Maire donne des précisions qui lui ont été fournies par M.M. Delemer, Directeur général de la Banque et Deregnaucourt architecte, lors d'une audience qu'il leur a accordée

M.le Conseiller Goudaert desirerait que toute garantie soit donnée à la Ville quant à l'esthétique de la future construction dont la hauteur devrait être limitée au maximum prevu par le Code des Arrêtés Municipaux.

M.le Conseiller Delemer insiste sur la nécessité d'habiller le pignon qui fera face à la place Rihour.

M.l'Adjoint Willems demande des précisions sur la surface du terrain sur lequel sera édifiée la nouvelle Banque.

Au cours d'un échange de vues, les membres de la Commission font leurs les suggestions ci-dessus. Ils observent par ailleurs que la formule de construction mentionnée dans le projet de convention préparé par M. Deregnaucourt est rédigé au conditionnel.

De plus, ils estiment indispensable de prévoir des délais pour la construction des immeubles sur l'ensemble de la propriété; en cas de non respect des engagements des sanctions devront être appliquées.

Par ailleurs le jardin à créer entre la construction du Credit du Nord et la place Rihour serait réalisé et entretenu par la Ville, aux frais de l'Etablissement bancaire.

Finalement, la Commission donne mandat à M. Alhant d'établir, en accord avec M. Dubuisson, un contre-projet de convention qu'elle examinera lors de sa prochaine reunion.

(Dossier retourné au Service pour suite a donner);

225 C.II[P] -- Echange avec le S.E.I.T.A. I°- Visite de M. Mazen - Informations.-

M. Alhant rend compte à la Commission de la visite que lui a rendue M. Mazen, Directeur des services publics de la Chambre de Commerce. Celui-ci demande si la Ville ne pourrait envisager l'échange du terrain du boulevard de la Moselle contre une parcelle qui serait comprise entre les futures emprises du port pétrolier et le groupe d'habitations à bon marché du Faubourg de Béthune.

La Commission constate que la suggestion de M. Mazen n'aboutit pas moins qu'à la coupure des boulevards de ceinture et à la suppression de la liaison entre la Ville de Lille et les communes suburbaines situées à l'Ouest.

Dans ces conditions, et malgré son désir d'étudier avec la meilleure bienveillance tout projet susceptible de donner satisfaction aux parties en cause, elle ne voit pas la possibilité de donner satisfaction à la Chambre de Commerce.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

2°- Mise en état de viabilité des voies bordant le terrain de S.E.I.T.A..

La Commission prend acte de la lettre du S.E.I.T.A. faisant connaître que ce Service se réserve de fixer, en temps opportun, en accord avec la Ville, le nouveau point de départ du délai de 2 ans prévu pour l'exécution de ces travaux de viabilité.

3° - Jardins à réaliser autour du terrain du boulevard de la Moselle

Le S.E.I.T.A. désirerait un plan sur lequel seraient indiqués les jardins et squares à créer aux environs du terrain du boulevard de la Moselle.

La Commission fait remarquer que l'intervention de l'Inspection Générale de l'Urbanisme est susceptible de modifier sérieusement les projets de la Ville. Ce n'est donc que dans un certain délai qu'il sera possible de satisfaire à la demande qui a été adressée.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner)

226 C II^{P} - Offres de vente d'immeubles

Les immeubles situés :
II, rue Jeanne Maillotte
5, rue Lalo
I4-I6 rue Wicar
5-7 avenue de Dunkerque
ont été offerts en vente à la Ville.

Ces propriétés étant intéressées par la réalisation du plan d'aménagement, la Commission donne mandat au Service de poursuivre les pourparlers après consultation des Domaines.

(Dossiers retournés au Service pour suite à donner).

227 C II^{P} - Rue Dupetit Thouars - Homologation d'alignements

La Commission décide de solliciter de l'autorité supérieure l'homologation des alignements portant à I2 mètres la largeur de la rue.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

228 C II^{P} - Immeuble frappé d'alignement 53 rue Jules Guesde - Travaux confortatifs

La Commission décide d'exiger du propriétaire l'engagement habituel prévoyant la déduction du montant des travaux de l'indemnité d'expropriation.

(Dossier retourné au Service de la voie publique).

229 C II^{P} - Immeuble frappé d'alignement I4 rue du Molinel - Travaux de transformation.

La Commission décide de demander l'application des mesures de sauvegarde prévues par la loi du I5 Juin I943

(Dossier retourné à la 5ème Division).

230 C II P - Immeuble situé 5, avenue du Peuple Belge - Réparation de toiture.

La Commission donne un avis favorable à l'exécution des travaux projetés.

(Dossier retourné au Service de la voie publique).

23I C II P - Acquisition de terrain d'alignement quai de l'Ouest 69-70-7I

La Commission donne un avis favorable à l'acquisition de ce terrain dans la limite du prix fixé par l'Administration des Domaines.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

Réunion commencée à I8 heures
terminée à I9 h 30
Hôtel de Ville le 6 Mai I944
Le Secrétaire,
ALHANT.

COMMISSION de l'URBANISME et du PLAN XX^P

ARCHIVES MUNICIPALES 1D6/21 DE LILLE

Réunion du I2 Juin I944

Messieurs les membres de la Commission de l'Urbanisme et du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le lundi I2 Juin I944, sous la présidence de M. Paul Dehove, Maire de Lille.

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

Etaient présents : M.M. Dehove, Maire de Lille
Raoust, Adjoint au Maire
Delemer, Conseiller municipal
Goudaert, d°
Le Blan, d°

Assistaient également à la réunion :
MM. Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Alhant, Chef du service de l'Urbanisme et du Plan.

S'était fait excuser : M. Treels, Adjoint au Maire.

La Commission, après avoir adopté sans observation le procès-verbal de la réunion du Ier Mai I944, passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

232 - C II U - Reconstruction du Crédit du Nord - Projet de convention.

Le Crédit du Nord ayant demandé la modification des accords intervenus antérieurement, la Commission avait donné mandat à MM. Dubuisson et Alhant d'établir un projet de convention tenant compte des observations présentées lors de la réunion précédente.

Lecture est donnée de ce projet qui est accepté par la Commission qui fixe les délais dans lesquels les différentes constructions devront être édifiées.

La convention sera soumise à la signature de M. le Directeur Général du Crédit du Nord.

(Dossier retourné au service pour suite à donner.

233 - C II U - Acquisition éventuelle de terrains situés sur le territoire de Lille et appartenant aux Hospices civils.

La Commission, après avoir examiné les plans de situation de ces terrains, désigne ceux d'entre eux dont la cession sera demandée aux Hospices.

En ce qui concerne ceux situés dans le quartier de Fives, l'Administration charitable sera priée de ne pas en disposer avant que le plan d'aménagement de ce quartier, appelé à subir de sérieuses modifications à la suite des bombardements, ne soit arrêté et les alignements fixés.

Enfin, pour ce qui est de la parcelle située rue de Marquillies, des précisions seront demandées quant à sa surface et sa situation exactes, avant de prendre position.

Au cours de l'échange de vues, M. le Maire signale que l'Administration des Hospices ne désire céder celles de ses propriétés qui sont

intéressées par des projets de la Ville qui contre des terrains de culture, voire même des fermes. Il souligne les difficultés pour l'Administration municipale de se procurer des terrains de cette nature; il fait également remarquer que les terrains situés en ville et appartenant aux Hospices sont le plus souvent loués par baux de très longue durée et que les locataires n'y érigent que des constructions légères, comme par exemple de simples petits garages, ce qui, du point de vue de l'Urbanisme, est très regrettable. Il insiste à nouveau sur son désir de voir édifier le plus grand nombre possible de maisons d'habitation afin d'augmenter le chiffre de la population.

M. le Maire demande à M. Goudchaux, administrateur des Hospices, de vouloir bien défendre, au sein de la Commission administrative des établissements hospitaliers, les intérêts de la Ville.

M. Goudchaux explique à la Commission les raisons de l'attitude des Hospices qui ne peuvent qu'acheter des rentes sur l'Etat pour employer l'argent provenant d'aliénations. Il donne des précisions sur les décisions récemment prises à l'expiration de baux emphytéotiques, décisions dont les conséquences seront heureuses car elles entraîneront la démolition des immeubles vétustes et la remise en état de ceux qui peuvent encore être réparés.

M. le Maire estime qu'après avoir traité par voie d'échange avec la Ville qui céderait des terrains bâtissables, les Hospices devraient accepter de rétrocéder ces terrains avec obligation de bâtir. Il serait toujours plus facile à un particulier désirant acquérir une parcelle appartenant aux Hospices de se procurer un terrain de culture qu'il céderait en contre partie.

M. Goudchaux promet de chercher à concilier les intérêts des deux parties.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

234 C II U - Suppression des P.N. 7 et 8 - Construction du P.S. de la Cité Hospitalière.

Le S.N.C.F. vient de faire parvenir le plan définitif du P.S. de la Cité Hospitalière appelé à remplacer les P.N. 7 et 8. Le Chef du Service du Dessin, qui était en possession du projet initial, a fait remarquer que le plan présenté par la S.N.C.F. présentait d'importants changements, et qu'en conséquence sa réalisation entraînerait de sérieuses modifications des rampes d'accès et nécessiterait de nouvelles expropriations.

Après avoir pris connaissance de ces observations, la Commission décide de prier la S.N.C.F. d'étudier un projet tenant compte des décisions antérieurement prises d'un commun accord.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

235 - C II U - Demande d'aliénation de terrain rue Van Hende.

La Commission, saisie d'une demande d'aliénation de l'ancien chemin municipal rue Van Hende, estime inopportun de céder une propriété communale que la Ville peut être appelée à utiliser pour ses Services.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

236 - C II^{U} - Demandes d'aliénation: A) de la Cour du Moulin à Chiens avenue du Peuple Belge.

La vente de cette propriété peut être envisagée si elle n'est pas utilisée par un service municipal.

B) d'une partie du Magasin Brûlé rue Meracci.

La Commission donne un avis défavorable à cette demande, le terrain étant utilisé par les services municipaux et pouvant permettre dans l'avenir la réalisation de projets de la Ville.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

237 - C II^{U} - Demandes de location de terrain rue de Paris 21 et 6 rue du Bois St Sauveur.

La Commission estime qu'il n'est pas indiqué de louer ce terrain presqu'entièrement enclavé.

(Dossier retourné au service pour suite à donner)

238 - CII^{U} - Demande de prorogation de location de terrain boulevard Louis XIV (Dispensaire Emile Roux)

Avant de prendre une décision la Commission désire connaître quel est exactement l'organisme qui gère le Dispensaire Emile Roux.

(Dossier retourné au Service du Contentieux en lui demandant des renseignements complémentaires).

239 - C II^{U} à Installation d'un branchement en bretelle, boulevard de Metz.

Le tronçon du boulevard de Metz sur le sol duquel l'installation du branchement est envisagée est frappé d'alignement. Le stationnement des camions auprès des wagons aboutirait à l'interdiction de la circulation. En conséquence, la Commission estime qu'il serait préférable que le pétitionnaire construise un embranchement particulier pénétrant dans sa propriété. Le demandeur serait avisé que la voie de ceinture est appelée à être légèrement déplacée et que l'autorisation ne pourrait être accordée qu'à titre provisoire.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

240 - C II^{U} - Aboutissement de l'auto-route Paris-Lille - Aménagement de la rue de Cambrai.

Le service d'études de l'auto-route Paris-Lille a adressé à M. le maire, trois profils pouvant être retenus pour l'aménagement de la rue de Cambrai prolongeant l'auto-route. La réalisation de ces projets nécessiterait, suivant le profil adopté, une emprise de 17 à 23 mètres sur la gare Saint Sauveur.

Les projets connus de la S.N.C.F. permettent de supposer que celle-ci ne consentira pas à une cession de terrain de telle importance. Par ailleurs, la Commission estime qu'un élargissement de 8 à 10 mètres portant à 24 ou 26 mètres, la largeur de la rue serait bien suffisant. Quant aux modalités de financement de cette opération elle se réserve de l'étudier en temps opportun.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

241 - C II^{U} - Loi d'Urbanisme- Désignation d'un technicien sanitaire

Aux termes de la loi d'Urbanisme du I5 juin I943, le technicien sanitaire chargé de l'établissement de l'avant-projet d'assainissement et d'alimentation en eau potable doit être désigné par arrêté du Maire après agréement du Délégué Général à l'équipement national. La Commission décide de demander à ce haut fonctionnaire de vouloir bien lui communiquer une liste des techniciens susceptibles de recevoir son agrément afin de faciliter le choix de l'Administration municipale.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

242 - C II^{U} - Exécution de travaux confortatifs - I42 rue du Molinel. Mesures de sauvegarde.

Le propriétaire a proposé de signer l'engagement de laisser déduire de l'indemnité qui lui sera accordée lors de l'acquisition ou de l'expropriation de l'immeubel le montant des travaux exécutés sans autorisation. Compte tenu également de la date probable de la réalisation de l'alignement, encore assez lointaine, la Commission accepte la proposition et décide de retirer la demande d'application des mesures de sauvegarde.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

243 - C II^{U} - Aliénation de terrain au profit de l'Intendance de police

M.le Préfet vient de faire connaître que l'Intendance de Police retirait les réserves qu'elle avait formulées quant à l'utilisation pour ses services de tous les terrains dont elle sollicitait l'aliénation à son profit. Il demande que l'option accordée en janvier I944 soit prorogée. La Commission accepte de donner une nouvelle prorogation de six mois étant entendu que toutes les conditions imposées antérieurement sont maintenues.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

244 - C II^{U} - Reconstruction de l'Ecole des Beaux Arts- Emplacement.

Au cours d'une précédente réunion, la Commission avait décidé que l'Ecole des Beaux Arts et le Conservatoire seraient reconstruits rues Edouard Delesalle et du Molinel.

Le sol de la pépinière du Jardin Vauban devant être libéré par la création d'un nouveau jardin botanique, M. l'adjoint Raoust et M.le Conseiller Sergeant ont proposé d'édifier la Maison des Sports près du nouveau Conservatoire et de construire à l'emplacement de la pépinière la nouvelle Ecole des Beaux-Arts qui bénéficierait ainsi de la proximité du Jardin Vauban.

M. l'adjoint Raoust expose le problème, mais M.le Conseiller Goudchaux estime très regrettable que l'on ne profite pas de la disparition de la pépinière pour agrandir le jardin public.

M. le Maire fait remarquer que la surface de la pépinière est supérieure à celle nécessaire à la réalisation du projet de M.l'adjoint Raoust. Il serait partisan de réserver, en bordure des rues Solférino et d'Armentières et même de la rue Desnazières, une bande de terrain pour la construction d'immeubles de faible profondeur.

Mais M. l'Adjoint Raoust objecte que la présence de ces constructions risquerait de gêner l'éclairage et l'aération de l'Ecole.

M. Dubuisson propose alors de réserver le terrain en partie pour l'école, en partie pour l'agrandissement du jardin, leurs emplacements exacts devant être arrêtés après consultation de l'architecte qui sera chargé d'établir les plans de l'Etablissement scolaire.

Cette proposition est adoptée, M. le Conseiller Goudaert ayant déclaré que, bien qu'il ne faisait pas d'opposition absolue au projet, il regrettait que l'agrandissement du jardin Vauban ne soit pas réalisé sur la totalité de la superficie qui deviendra disponible.

(La décision sera porté à la connaissance du Bureau de Dessin).

245 C II^{U}- Aliénation de terrains au profit des P.T.T.

a) La Commission donne un avis favorable à l'aliénation du terrain situé entre l'Auberge de la Jeunesse et celui réservé à l'Intendance de Police mais elle tient à préciser qu'il ne saurait être question pour la Ville de participer aux dépenses de construction de la nouvelle Recette principale des P.T.T.

b) La Commission donne un avis également favorable à l'aliénation par les Hospices, d'un terrain situé boulevard Montebello en vue de la construction d'un nouveau bureau de postes Lille-Esquermes, sous réserve de l'observation des servitudes de hauteur et du délai de construction.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

246 C II^{U}- Transformation en débarcadère du refuge pour piétons de la place du Théâtre.

La Commission, après avoir pris connaissance du projet de l'E.L.R.T., fait sien l'avis de la Commission de la Voie Publique. Opposée à la pose d'une barrière, elle ne verrait pas d'inconvénient à l'allongement du refuge de manière à faciliter la descente des voyageurs utilisant la porte de queue des remorques.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

247 C II^{U}- Edification de baraquements provisoires. Emplacements.

Le Délégué Régional à la Reconstruction en faisant connaître à la Ville qu'il allait disposer de baraquements, a demandé que les terrains nécessaires à leur édification lui soient proposés.

La Commission est informée qu'avant même réception de cette demande le Service, sur instructions de M. le Maire, a déjà soumis à l'agrément des services des Constructions Provisoires différents emplacements situés aux abords de la Cité Hospitalière et de la porte de Béthune.

La Commission prend acte de cette information.

(Dossier retourné au Service).

248 C II^{U}- Demande de location, 184 rue Gustave Delory.

En violation de l'engagement qu'elle avait pris, la locataire de cet immeuble a cédé son droit d'occupation. En conséquence, la

Commission décide de ne pas accorder la location sollicitée par la personne qui a repris le fonds de commerce.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

249 - C II U - Demande d'aliénation d'une partie de l'ancien lit de l'Arbonnoise.

La Commission donne un avis favorable à l'aliénation demandée, étant toutefois entendu que l'acquéreur devra faire son affaire personnelle de l'accès au terrain sans pouvoir exercer à ce sujet aucun recours contre la Ville.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

Réunion commencée à 18 heures.
terminée à 20 heures.

Le Secrétaire,

ALHANT.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 1D6/294

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE

COMMISSION DE L'URBANISME ET DU PLAN - XXIe

Réunion du 7 Août 1944

Messieurs les membres de la Commission de l'Urbanisme et du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le Lundi 7 Août 1944, sous la présidence de M. Paul DEHOVE, Maire de Lille.

Etaient présents : MM. DEHOVE, Maire de Lille
RAOUST, Adjoint au Maire
GOUDAERT, Conseiller Municipal
DELFMER, -d°-

Assistaient également à la réunion :
MM. DUBUISSON, architecte D.P.L.G.
ALHANT, Chef du Service de l'Urbanisme et du Plan

S'étaient fait excuser :
MM. WILLEMS, Adjoint au Maire
TREELS, -d°-
LE BLAN, Conseiller Municipal

La Commission, après avoir adopté sans observation le procès-verbal de la réunion du 12 Juin 1944, passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

250 C.II[U] - Expropriations - 1 rue Lottin - Terrains d'agrandissement du Cimetière du Sud - Informations -

Le Chef du Service donne connaissance à la Commission des décisions, rendues en appel, par le Tribunal Civil.

Le Tribunal a augmenté les indemnités allouées par la Commission arbitrale, mais néa moins les résultats sont satisfaisants si on les compare aux décisions rendues lors d'expropriations récentes à Hazebrouck et La Madeleine.

La Commission décide de ne pas ~~recourir~~ au Pourvoi en cassation.

D'autre part, certains locataires expropriés ayant demandé que les terrains qu'ils cultivaient leur soient loués verbalement, la Commission estime ne pouvoir donner satisfaction car l'agrandissement du Cimetière s'impose d'urgence et d'importants travaux de nivellement intéressant la totalité des terrains doivent être préalablement effectués.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner)

.../...

251 CII U Etablissement du Plan d'aménagement de la Ville -Informations

Le Chef du Service de l'Urbanisme rend compte à la Commission de la visite de différents secteurs de la Ville qu'il a effectuée avec M. GREBER, Inspecteur Général de la 1ère Circonscription d'Urbanisme M. LEVEAU Architecte D.P.L.G. chargé avec M. Jean DUBUISSON, de l'Etablissement du plan d'aménagement de la Ville et M. BATU, architecte D.P.L.G. attaché à la 1ère circonscription d'Urbanisme.

M. ALHART donne ainsi connaissance des observations faites par les Hommes de l'Art, au cours de cette visite.

M. le Conseiller GOUDAERT estime que si l'on veut sérieusement modifier le projet de M. E. DUBUISSON, sur lequel depuis plus de vingt ans, s'est penchée l'Administration Municipale, le plan d'aménagement sera remis en question et la Ville risque ainsi d'attendre encore longtemps l'approbation de ce plan. Par ailleurs, il tient à protester contre le maintien éventuel du canal de la Basse-Deûle.

M. le Conseiller DELMER n'est pas partisan de la réduction de la largeur de certains boulevards envisagée par M. LEVEAU.

Le Chef du Service ayant précisé qu'il s'agissait uniquement d'idées émises par M.M. GREBER et LEVEAU, M. Le Maire souligne que le projet de M. DUBUISSON était rentable mais que les nécessités de l'Urbanisme incitent M. LEVEAU à négliger certains aspects financiers du problème.

Au surplus des contacts permanents et étroits entre l'Administration Municipale et M.M. LEVEAU et Jean DUBUISSON permettront certainement de solutionner rapidement au mieux des intérêts de la Ville ces problèmes délicats.

252.CII U Reconstruction de l'Eglise Fives-Saint-Sacrement.-

L'Association Diocésaine, envisageant la reconstruction de cette église désirerait connaître si l'administration municipale, peut dès maintenant lui donner l'assurance que les emplacements proposés, rues Coustou ou Décarnin ne seront pas intéressés par des projets de la Ville

La Commission estime qu'en raison des modifications importantes qui seront apportées au projet d'aménagement du quartier de Fives à la suite des bombardements, il est impossible de prendre actuellement une décision.

(Demande retournée au service pour suite à donner)

253.CII U Acquisition de terrain, rues du Fg d'Arras et de Marquillies

M. le Maire expose brièvement à la commission les conditions dans lesquelles un accord est intervenu entre la Ville et le S.E.I.T.A. en vue de la reconstruction d'une manufacture de tabacs sur un terrain situé Boulevard de la Moselle, terrain convoité par la Chambre de Commerce et le Service des Voies Navigables pour la création d'un port pétrolier et charbonnier.

Il souligne la nécessité de rechercher une solution permettant la réalisation des projets tant du S.E.I.T.A. que de la Chambre de Commerce.

/...

Or les Hospices de Lille sont propriétaires d'un terrain d'environ IO hectares situé rues du Faubourg d'Arras et de Marquillies que la ville pourrait acquérir pour le remettre ensuite au S.E.I.T.A. et libérer ainsi la parcelle du boulevard de la Moselle.

La Commission fait sienne la proposition de M. le Maire. Elle décide en outre de remanier le projet de voirie de ce secteur de façon à réaliser le prolongement de la rue Lazare Garreau qui désservirait les Briqueteries du Nord.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

254 C II U .- Agrandissement éventuel de l'Ecole de Natation rue de Toul.

La Commission donne un avis favorable à l'acquisition immédiate d'un terrain situé rue de Calais contigu à l'Ecole de Natation. L'extension éventuelle de l'Etablissement jusqu'à l'angle des rues de Toul et de Calais sera examinée ultérieurement .

(Dossier retourné au service pour suite à donner)

255 C II U.- Construction d'un nouveau dépôt d'Archives départementales Echange de terrains.

Le Conseil départemental reprenant le projet d'échange envisagé en I939, demande si la ville accepterait de solutionner la question dans les mêmes conditions que celles arrêtées d'un commun accord avant les hostilités. La Commission n'y voit pas d'inconvénient sous réserve qu'en raison des fluctuations de la valeur immobilière les estimations des biens échangés soient révisées.

Elle décide par ailleurs que le sol sur lequel est actuellement édifié le dépôt des Archives départementales sera aménagé en place publique.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

256 C II U .- Aliénation d'une partie de l'ancien lit de l'Arbonnoise.

La Commission donne un avis favorable à l'aliénation sollicitée par la propriétaire d'un immeuble contigu au lit du Canal.

(Dossier retourné au service pour suite à donner)

257 C II.U.- Demande d'aliénation d'une partie de l'ancien canal de l'Arc.

La Commission estime qu'il n'est pas possible de donner satisfaction, la ville ayant interêt à conserver ce terrain pour de futurss opérations d'échange.

(Dossier retourné au service pour suite à donner).

258 C.II^{U} - Construction d'un nouvel Hôtel des Postes - Alienation de terrain

M. le Maire expose à la Commission les conditions dans lesquelles se pose le problème et donne quelques informations sur l'entretien qu'il a eu à ce sujet avec le Directeur régional des P.T.T.

A la suite de cet exposé la Commission décide de maintenir sa position première: la Ville ne peut s'engager à participer dans les dépenses de construction d'un nouvel Hôtel des Postes. Il serait dangereux pour elle d'adopter une telle attitude car elle pourrait alors difficilement refuser son concours financier à d'autres administrations.

(Dossier retourné au service pour suite à donner)

259 C.II^{U} - Installation d'un branchement en bretelle Boulevard de Metz.

Après avoir pris connaissance d'une nouvelle lettre du pétitionnaire, la Commission maintient sa décision précédente de ne donner un avis favorable qu'à un raccordement pénétrant à l'intérieur de l'entrepot.

(Dossier retourné au service pour suite à donner)

260 C.II^{U} - Redevances pour occupation du domaine public

Les réclamations déposées par certains redevanciers posent un problème assez délicat du point de vue juridique. La Commission décide, en consequence, de revoir la question lorsque le service lui aura donné des éléments complémentaires d'appréciation.

(Dossier retourné au service pour suite à donner)

261 C.II^{U} - Eviction de locataires - 120, 122 rue St-Sauveur

Depuis 1929 les locataires de ces immeubles ne paient plus de loyer. Il importe de mettre un terme à cette situation. Aussi, après avoir pris connaissance de la note du service du Contentieux donnant des précisions sur la situation des locataires, la Commission décide-t-elle d'engager la procédure d'expulsion sans toutefois exiger l'évacuation des lieux avant la fin des hostilités.

(Dossier retourné au service pour régler la question en accord avec le Contentieux)

262 C.II^{U} - Demande de location 34 rue Gustave Delory

La Commission prend acte de la Communication du service du Contentieux. Elle ne peut que s'incliner devant la loi, mais elle entend faire respecter les engagements pris par les locataires dès que la situation sera redevenue normale.

(Dossier retourné au service pour suite à donner)

263-264-265 C.II^{U} - Demandes de location

a) rue de Poids 19. La Commission donne un avis favorable aux demandes présentées en tant qu'elles n'entraînent pas l'occupation de pièces supplémentaires par les pétitionnaires déjà locataires de cet immeuble.

..../

En outre la seule pièce habitable de l'immeuble situé 71 rue Saint-Sauveur étant occupée sans droit, la Commission décide d'offrir une pièce disponible du 19 rue de Poids à l'occupant indésirable. En cas de refus la procédure d'expulsion sera engagée.

b) Place Wicar

c) Rue des Robleds 6-8

La Commission maintient son point de vue et conformément à sa décision de principe antérieure décide de n'accorder aucune location de terrain dans le quartier Saint-Sauveur.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner)

266 C II^{U} - Prorogation de jouissance, par l'Institut Pasteur, d'un terrain situé Boulevard Louis XIV

Après avoir pris connaissance des renseignements complémentaires fournis par le Contentieux la Commission décide d'accorder la prorogation de jouissance sollicitée par l'Institut Pasteur aux conditions proposées par le Service.

(Dossier retourné au Service du Contentieux pour suite à donner)

267 C II^{U} - Transformation de façade 170 rue de Lannoy

La Commission donne un avis favorable à la demande présentée.

(Dossier retourné au Service de la Voie Publique pour suite à donner)

268 C II^{U} - Alignements rue Esquermoise

Le Service des Ponts et Chaussées ne reconnaissant pas les alignements de la rue Esquermoise portés sur le plan municipal de voirie le Service est prié d'effectuer des recherches aux Archives départementales afin de trouver trace des alignements homologués.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner)

269 C II^{U} - Vente par adjudication publique, rue d'Anvers 36

Cet immeuble est frappé d'alignement sur une grande profondeur. Le notaire sera invité par lettre recommandée, à aviser les acquéreurs éventuels par un dire au cahier des charges.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner)

270 C II^{U} - Vente d'immeubles rue Fontenelle 2-4, angle de la rue Manuel

Le Service est prié de se mettre en rapport avec le notaire chargé de la vente, l'ensemble des propriétés étant interessé par des projets de la Ville.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner).

...../

27I C II^{U} - Concours d'idées pour la construction d'habitations ouvrières.

La Commission est saisie d'un nouveau programme de concours établi par le Service d'Architecture de la Reconstruction Immobilière d'après les suggestions de M. GREBER, Inspecteur Général de la première circonscription d'Urbanisme.

Avant de statuer la Commission désire être en possession d'éléments d'appréciation lui permettant de juger les modifications proposées.

En conséquence le programme antérieurement adopté et le projet de M. LAPELIN seront adressés à chacun des membres de la Commission qui se penchera à nouveau sur le problème lors de sa prochaine réunion.

Par ailleurs, sur la proposition de M. le Conseiller DELEMER la Commission donne mandat au Chef du Service de demander à l'Institut Carrel, à Paris, la documentation que cette Fondation possède sur la question.

(Dossier retourné au Service pour suite à donner)

Réunion commencée à 18 heures
terminée à 20 heures 45

Le Secrétaire.
J. AIHANT